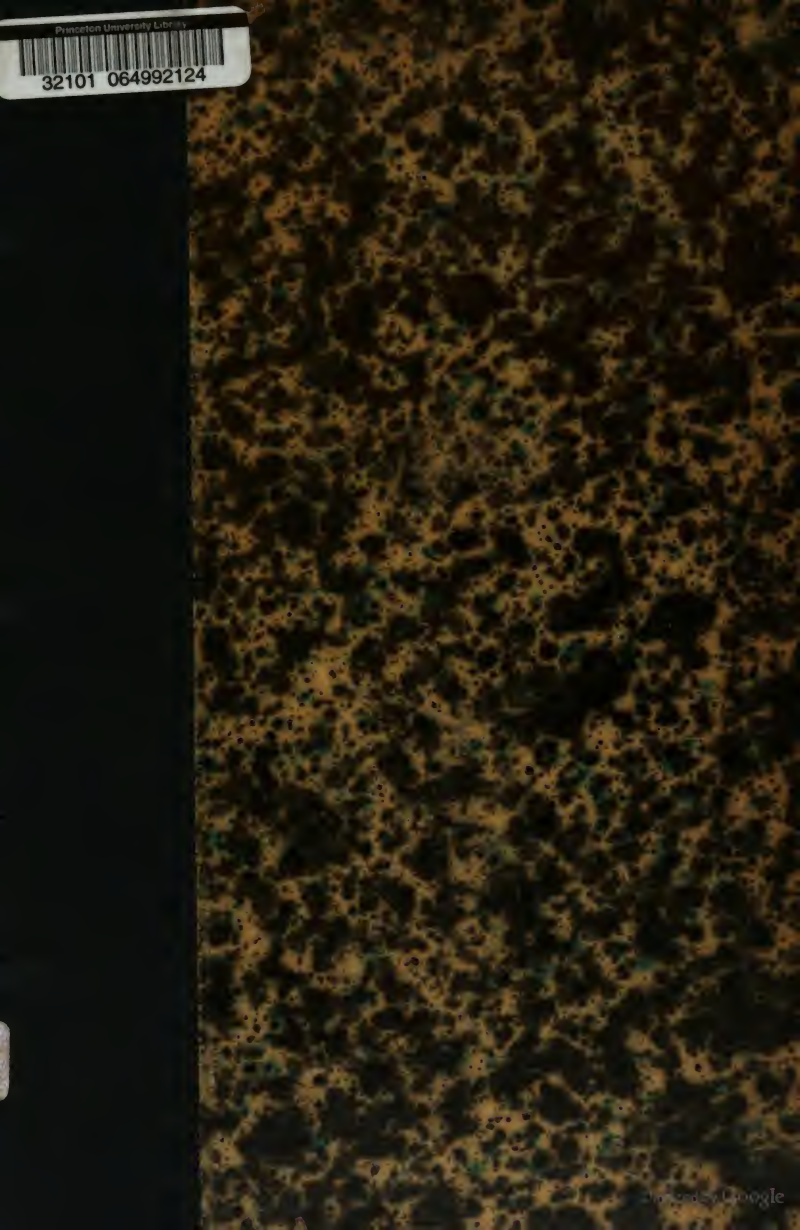
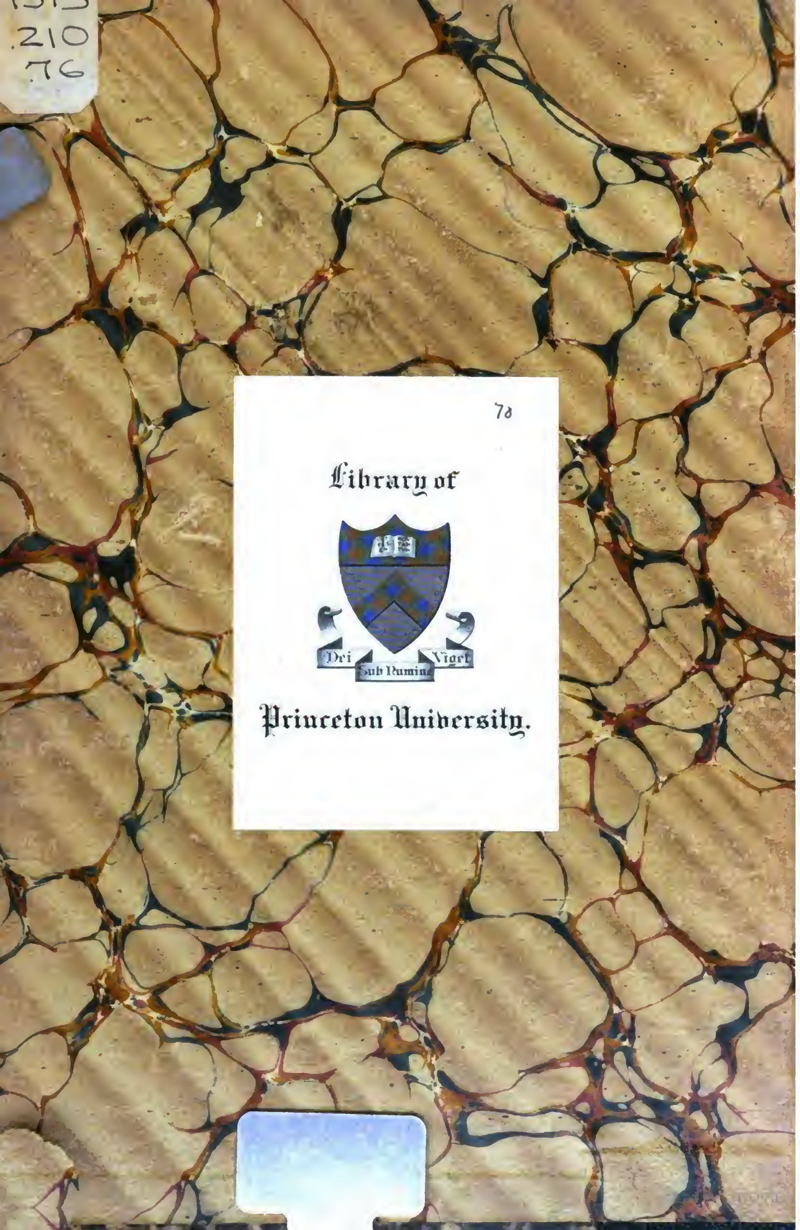
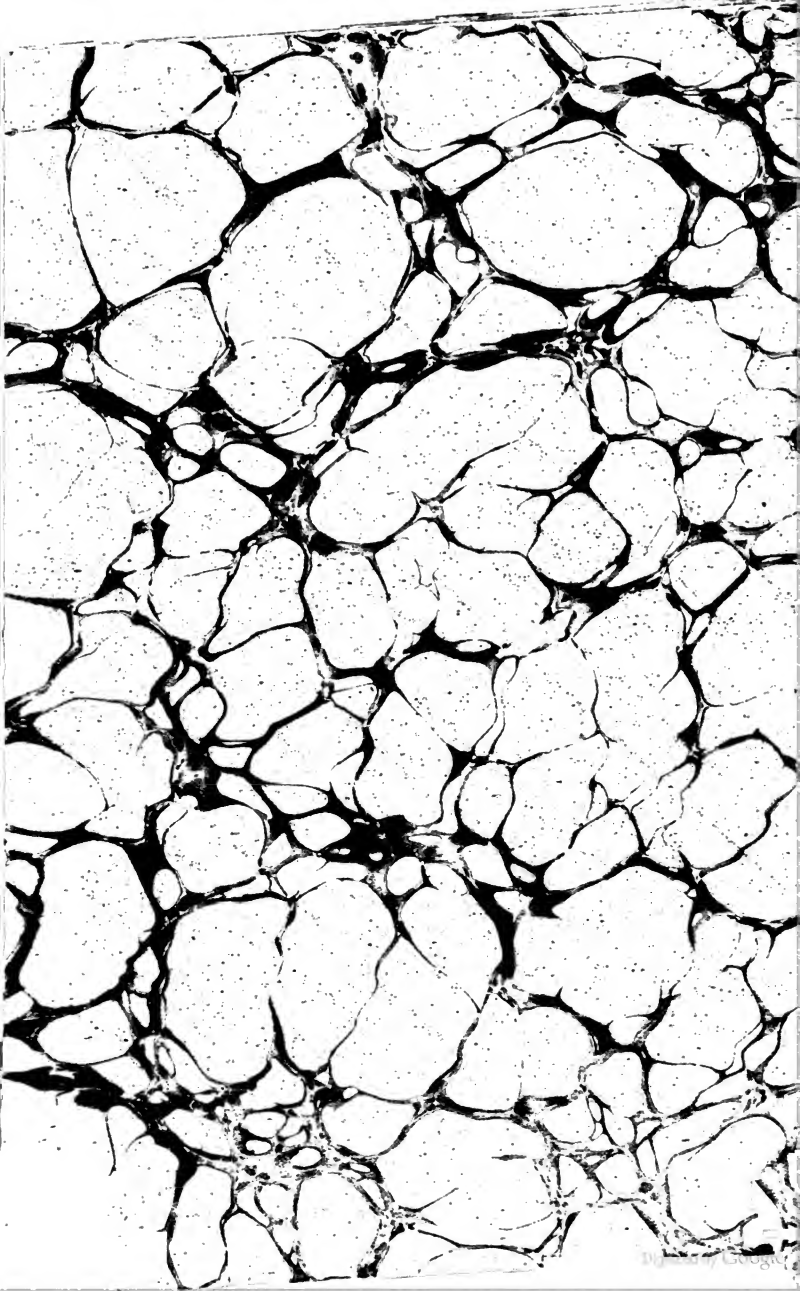

Princeton University Library
32101 064992124



.210
.76
78
Library of
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.



5e Série. — 8e Année
JUILLET 1909. Tome XLII





REVUE de Bretagne

REVUE *de Bretagne et de Vendée* — REVUE *Historique de l'Ouest*
RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte René de LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Vte Charles de CALAN, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU de la GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — Alain RAISON du CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — Olivier de GOURCUFF, pour Paris.



VANNES
LAFOLYE FRERES
EDITEURS
1, Place des Lices



PARIS
HONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCIX

S'adresser pour la Rédaction et l'envoi des manuscrits à M. le Cte René de LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'Administration, MM. LAFOLYE, frères places des Lices Vannes.

SOMMAIRE

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France, un an. . . . . 12 fr.
Etranger, — . . . . 15 —

On s'abonne soit chez M. le comte DE LAIGUE, château de Baburel, par Redon, soit chez M. LAFOLYE, imprimeur à Vannes.

Les abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet de l'année en cours. — Il n'est pas vendu de fascicules isolés, sauf pour les abonnés.

Les travaux comprenant au moins 16 pages de texte sont seuls tirés à part. 50 exemplaires sont offerts aux auteurs.

NOTA. — La Direction et la Rédaction de la *Revue de Bretagne* ne sauraient être aucunement responsables des théories ou opinions émises dans les articles qui y sont insérés, cette responsabilité incombant tout entière à leurs seuls auteurs.

Il sera rendu compte de tout ouvrage d'auteur breton ou intéressant la Bretagne, dont un exemplaire aura été adressé au Rédacteur en chef de la Revue.

REVUE

de Bretagne

5e Série. — 8e Année
JUILLET 1909. Tome XLII





REVUE
de Bretagne

REVUE
de Bretagne et de Vendée

REVUE
Historique de l'Ouest

RÉUNIES

REVUE MENSUELLE

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte René de LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Vte Charles de CALAN, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — René BLANCHARD pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU de la GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — Alain RAISON du CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — Olivier de GOURCUFF, pour Paris.



VANNES

LAFOLYE FRERES

ÉDITEURS

2, Place des Lices

PARIS
HONORE CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, Quai Malaquais

NANTERRE
M. LE DAULT
LIBRAIRIE BRETONNE
76, Rue Saint-Germain

MDCCCIX

S'adresser pour la Rédaction et l'envoi des manuscrits à M. le Cte René de LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'Administration, MM. LAFOLYE, frères places des Lices Vannes.

LA CHAPELLE DE SAINT-TUGEN

EN PRIMELIN (FINISTÈRE)

La chapelle de Saint-Tugen est un petit édifice assez remarquable situé dans un site pittoresque, au milieu de beaux arbres et non loin de la côte et du bourg de Primelin. Bon nombre d'artistes et d'archéologues, qui s'intéressent à ce monument, se sont justement émus de son état de délabrement, et l'un d'eux, M. Bernard, en a publié, l'année dernière, une savante notice historique qui mieux encore contribuera à faire connaître cet édifice et sur laquelle nous ne reviendrons pas. Nous nous associons à son vœu et à celui de tous ceux qui ont souci de la conservation de nos œuvres d'art, pour obtenir le classement de cette chapelle parmi les monuments historiques.

Ce monument, d'un plan assez irrégulier, mesure intérieurement 29 mètres de long de l'est à l'ouest, sur une largeur de 11 mètres 30 à la base du clocher, et 24 mètres au mur du chevet. Il se compose d'une entrée voûtée accolée de deux réduits d'où partent les escaliers ; d'une nef avec bas-côtés, de transepts et d'un chœur terminés par un même mur droit, enfin d'un porche et d'une sacristie au sud.

Cette chapelle est de deux époques distinctes, c'est-à-dire que, bâtie au commencement du XVI[e] siècle, elle fut considérablement agrandie et remaniée au siècle suivant. Les transepts existaient-ils primitivement ? c'est possible, mais ils devaient être plus saillants. L'édifice devenant insuffisant pour l'affluence des pèlerins qui s'y pressaient en foule à certaines époques de l'année, on démolit presque toute la partie orientale pour la reconstruire sur de plus vastes proportions. Le large transept nord est séparé par deux arcades plein cintre ornées de clefs à

consoles et retombant sur des piliers massifs d'ordre ionique à chapiteaux aux volutes très développées dans le style jésuitique. La partie la plus intéressante à l'intérieur est la voûte d'arête sous la tour reposant sur de hautes et minces colonnettes dégagées, placées dans les quatre angles de la partie centrale. En raison de l'importance de cette tour et de la flèche qu'elle devait supporter, les murs et les arcs qui la reçoivent ont une grande épaisseur et sont bien contre-butés principalement au sud par un énorme contrefort.

La plus grande richesse de cet édifice réside à l'extérieur. La façade occidentale est percée d'une belle porte ogivale surmontée d'une accolade et d'un gable flammés. Elle est encadrée de quatre contreforts ornés de niches à dés et culs-de-lampe garnis de statues, les plus rapprochés s'élèvant dans toute la hauteur de la tour et sont couronnés de pinacles et de fleurons. Au-dessus de l'entrée, une élégante balustrade repose en encorbellement sur une corniche richement sculptée. La tour proprement dite est percée sur chacune de ses faces de longues et étroites fenêtres à multiples colonnettes et séparées par de petits linteaux dans leur hauteur. Une autre balustrade termine la plate-forme sur laquelle repose un lanternon polygonal bien postérieur à la construction du clocher et sans grand caractère ; il remplace la flèche qui ne fut jamais exécutée. Aux angles de la balustrade se voient les substructions des pinacles qui devaient s'élever autour de la flèche centrale. Au sud de la façade occidentale est une tourelle surmontée d'une belle flèche à pans ornée de crochets ; cette tourelle renferme le premier escalier conduisant à la galerie extérieure, puis de là, à un autre escalier placé à l'angle nord-ouest qui mène alors à la plate-forme supérieure.

Après le clocher et la façade ouest lui servant de soubassement, le porche placé au sud est la partie la plus intéressante et la plus riche de cette chapelle. Il est bâti sur un plan carré, flanqué de contreforts d'angle ornés de niches et de statues, et couronnés de pinacles fleuronnés. Le tympan de l'arcade d'entrée est ajouré dans le genre de ceux des édifices de cette région, les parois intérieures des murs latéraux sont garnies de niches accouplées assez profondes pour recevoir des statues. La façade de ce porche est aussi très décorée, les remparts du pignon sont surmontés d'une crête — sorte de balustrade ajourée —, et un

gable à crochets accompagne l'accolade qui couronne l'arcade avec d'élégantes colonnettes supportant des statues.

Malheureusement cette chapelle, mal entretenue, faute de ressources suffisantes est dans un état déplorable et les toitures menacent de s'effondrer. Les bois des charpentes ainsi que les planches qui constituent les voûtes lambrissées sont vermoulus, tombent en poussière ou sont disjoints de toute part ; les ardoises, naturellement mal retenues, se détachent les unes après les autres et achèvent les ruines des parties hautes. Dans le bas-côté sud, juste en face de l'entrée du porche, s'est fait un trou béant dans la couverture par où l'eau tombe dans un puits, et qui offre de plus le grand danger pour les personnes qui pénètrent dans l'édifice de recevoir ardoises ou chevrons sur la tête. L'humidité qui s'infiltre dans les murs par suite de l'état des toitures désagrège petit à petit les maçonneries. Nous avons remarqué de nombreuses fissures, notamment au clocher.

Si l'on veut conserver ce joli monument, si l'on veut préserver les fidèles et les visiteurs d'accidents imminents, il est indispensable et urgent d'y entreprendre dès maintenant les travaux de première nécessité, nous voulons dire la réfection complète des charpentes et des couvertures. — Cela exécuté, nous aurons déjà fait beaucoup pour empêcher la ruine de l'édifice ; nous pourrons alors plus tard, quand les fonds nous le permettront, songer aux restaurations des façades et de l'intérieur. Mais pour que toutes ces choses puissent être mises en chantier, il nous faut l'aide et l'appui des Pouvoirs publics. Aussi attirons-nous l'attention de l'administration des Beaux-Arts sur la chapelle de Saint-Tugen, souhaitant qu'elle classe cet édifice parmi les monuments historiques pour conserver ainsi à la postérité un des beaux exemples de notre architecture nationale et bretonne si appréciée aujourd'hui.

Quimper le 27 Mai 1909.

Charles Chaussepied,
Architecte.

Nous ajouterons quelques mots à l'appréciation de notre érudit confrère. Le comité des sites et monuments pittoresques du Finistère, qui fonctionne sous les auspices du *Touring-Club*,

s'est préoccupé de la question de Saint-Tugen. Après avoir dressé le devis des travaux qui s'élèvent à 1,050 francs, il a obtenu du Touring-Club une subvention de 300 francs, et, du produit d'une souscription, une autre somme de 550 francs. Il manque donc 200 francs. Nous faisons un pressant appel à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la conservation de nos monuments religieux ; qu'ils envoient leur offrande à M. le Recteur de Primelin (Finistère), et nous leur serons très reconnaissants.

Cte DE LAIGUE.



UN GENTILHOMME

MANUFACTURIER A RENNES AU XVIIIe SIÈCLE

Julien-Joseph PINCZON DU SEL DES MONTS

(1712-1781)

Julien-Joseph Pinczon, écuyer, sieur du Sel des Monts et autres lieux, naquit au Sel le 10 février 1712. Il était le fils de René Pinczon (né à Vitré en 1685) et d'Apoline Jeanne de Bégassou (1). Il appartenait à une famille de vieille noblesse bretonne, les Pinczon, qui étaient seigneurs fondateurs de la paroisse du Sel (2). Les armes de la famille étaient *d'argent à la croix ancrée, couronnée de quatre merlettes de même*, et sa devise : *Vite et ferme* (3).

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur l'enfance et la jeunesse de J.-J. Pinczon du Sel des Monts. Il ne nous est connu, qu'à partir de 1742, époque à laquelle il fonda sa manufacture de toiles à Rennes. De 1742 à 1763 nous allons assister au fonctionnement de son établissement, aux crises qu'il traversa, cependant que Pinczon agissait auprès des pouvoirs pour en obtenir des encouragements et des subsides.

Il fut mêlé d'une façon assez active à l'affaire d'Aiguillon-La-Chalotais qui au milieu du XVIIIe siècle révolutionna la Bretagne entière, et surtout la ville de Rennes. Il était l'un des chefs du

(1) P. Paris-Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Paroisse du Sel.* Il y est dit que Julien-Joseph Pinczon fut nommé le 4 avril par Julien de Bégasson, seigneur de la Lardais. — Guillotin de Corson, *Statistique historique et monumentale de l'arrondissement de Redon.*

(2) Le Sel (qui était alors du diocèse de Rennes, seigneurie de Poligné, sénéchaussée de Rennes) est un chef-lieu de canton du département d'Ille-et-Vilaine (arrondissement de Redon) 675 habitants.

(3) Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne.* Ed. de 1890. Voir Pl. CCLXXIII p. 19. (T. II, p. 389).

parti dit « du Bastion » qui faisait au gouverneur d'Aiguillon une opposition constante et irréductible (1).

Le fameux avocat journaliste Linguet (2) avait écrit pour le duc d'Aiguillon un Mémoire destiné à le défendre des accusations portées contre lui (3). Ce fut alors, en 1770 également, que parut la « Réponse au grand mémoire du duc d'Aiguillon où l'on « examine son administration en Bretagne, depuis son entrée « dans la province jusqu'à sa sortie — où l'on fait voir qu'il est « l'auteur des troubles de cette province et du procès de Monsieur « de la Chalotais et des autres magistrats — où il est prouvé « qu'il a tout mis en usage à Rennes et à Saint-Malo pour faire « périr les détenus et surtout M. de la Chalotais » (4). L'auteur de cet ouvrage de polémique violente, tendant à « démontrer que l'administration du duc d'Aiguillon fut oppressive et despotique, en certains cas inique et perfide » (Pocquet) n'est autre que J.-J. Pinczon du Sel des Monts (5). Il semble que Pinczon du Sel des Monts fut poursuivi au moment des représailles contre les ennemis de l'ex-gouverneur de Bretagne. A l'article consacré à Pinczon dans le Dictionnaire Larousse il est dit que « ayant « critiqué dans un écrit l'administration du duc d'Aiguillon « gouverneur de Bretagne, lors des Etats de 1770, Pinczon fut « enlevé en vertu d'une lettre de cachet, conduit à Angoulême « et vainement les Etats envoyèrent auprès du roi des députés « pour réclamer contre cette mesure. » Levot dans sa Biographie bretonne » (6) donne une explication un peu différente : « On a « dit que Monsieur du Sel des Monts compromis dans l'affaire de « la Chalotais fut incarcéré ou exilé. Nous croyons que ce fut « plutôt pour avoir prêté sa plume à Monsieur des Grées du Loup « qui avait attaqué le duc d'Aiguillon ou des actes de son admi-

(1) Marcel Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*. Paris, Fontemoing. 1898, in-8°. p. 536. Les chefs du parti de la noblesse : Le Gualès, de la Bédoyère, Du Sel des Monts.

Barth. Pocquet, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*. Paris, Perrin. 3 vol. in-16 (portraits et gravures). Tome III, pp. 503-504.

(2) Voir l'excellent ouvrage de J. Cruppi, *Un avocat-journaliste au XVIII° siècle, Linguet* (Paris, Hachette, in-16).

(3) 1770, 1 vol. in-4°, 199 pages.

(4) Imp. en 1770, in-4°, 123 p. sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

(5) « L'auteur est un gentilhomme breton, M. du Sel des Monts qui subit plus tard les conséquences de sa publication. » (D'après les Arch. Nat., H. 378). (Pocquet, loc. cit., p. 503 en note).

(6) Tome II, p. 844.

« nistration ». Quoi qu'il en soit il semble bien que Pinczon du Sel des Monts, qui s'était mis en avant dans l'affaire La Chalotais d'Aiguillon, ait payé par une captivité plus ou moins longue sa véhémente réponse au mémoire de Linguet.

Sur la fin de sa vie, nous ne savons rien. Il mourut à Rennes le 6 février 1781 (1). Il s'était marié en 1741 (2) à Thérèse-Elisabeth Leclerc de la Fontenelle dont il eut 3 enfants : Joseph-René, né le 10 mars 1742 ; Rose-Elisabeth-Renée, née le 8 juin 1743, morte le 19 nov. 1745 ; Elisabeth-Julie, née à Rennes, mariée le 6 mai 1767 à Pierre Le Vayer, seigneur de la Morandais (3).

D'après Guillotin de Corson (4), il aurait laissé entre autres enfants Pierre-Marie Pinczon qui fut le dernier seigneur du Sel des Monts. Julien-Joseph Pinczon du Sel des Monts semble avoir été un esprit pratique et clair, observateur consciencieux et économiste distingué, à cette époque où l'économie politique et l'agronomie (sciences venues d'Outre Manche) faisaient fureur et où la Bretagne comptait des économistes de valeur : *Montaudoin de la Touche*, *Abeille*, le Procureur général *La Chalotais* (5). Pinczon fut un des fondateurs de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne créée en 1757 sur l'initiative et les conseils de Vincent de Gournay, intendant du commerce, alors en tournée en Bretagne (6). Cette Société a laissé deux volumes très intéressants : *Corps d'observation de la Société d'Agri-*

(1) Guillotin de Corson, *Statistique historique et monumentale de l'arrondissement de Redon.*

(2) Et non en 1761 comme dit Guillotin de Corson, *op. cit.* p. 451.

(3) Pâris-Jallobert, *Registres paroissiaux de Sel.*

(4) Guillotin de Corson, *loc. cit.* d'après des notices généalogiques communiquées par MM. Michel de Monthuchon et F. Saulnier. Ce serait sans doute à ce fils de J. J. Pinczon (et non à lui comme le dit Miorcec de Kerdanet dans ses « Notices nécrologiques, sur les théologiens, jurisconsultes » de Bretagne (1818). p. 367) que seraient dédiés ces vers de Parny qui sont tout à fait dans ce ton du XVIIIe siècle.

Tu dis bien vrai, du Sel, quand une heureuse aubaine
De nos pères joyeux couronnait les ébats,
Ils faisaient deux heureux et ne s'en doutaient pas ;
Le même astre a réglé ta naissance et la mienne.

Evariste, Désiré des Forges, chevalier, puis vicomte de Parny, né en 1753, fit ses études au collège de Rennes. Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*, Ed. Biré), nous dit qu'il hérita de son lit.

(5) L. de Villers, *La Chalotais, agriculteur* (Mém. de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine, 1894).

(6) G. Schelle, *Vincent de Gournay* (Paris, 1897), p. 154-156.

culture, du Commerce et des Arts établie par les Etats de Bretagne. (Rennes, Jacques Vatar, 1760-1762, 2 vol. in-8° avec fig.), qui témoignent que pendant ses quatre ans d'existence (1757-1760) elle donna une active impulsion à la vie économique de la province (1). Pinczon du Sel des Monts était un des membres du Bureau de Rennes.

Il nous a laissé un ouvrage très important sous le titre de *Considérations sur le commerce de Bretagne* (2) dans lequel il donne l'état de l'industrie et du commerce de Bretagne au milieu du XVIIIe siècle, des renseignements statistiques qui font souvent défaut, même dans les pièces officielles. Constatant une décadence dans la situation économique de la Bretagne, l'auteur propose dix moyens d'y remédier, dont quelques-uns fort judicieux, comme la réduction des mesures de longueur et de capacité.

On attribue encore à du Sel des Monts un ouvrage intitulé : *Manuel à l'usage des Laboureurs bretons, dédié à Nosseigneurs les Etats de Bretagne par M. Pinczon* (3). Ce livre dont l'épître dédicatoire est presque textuellement copiée sur la préface des *Considérations sur le commerce* est « rempli de renseignements pratiques mis comme « l'indique son titre à la portée des plus simples agriculteurs » (Levot). L'auteur, physiocrate convaincu, proclame que « cet art (l'agriculture) est incontestablement « le premier, le plus utile, le plus étendu et le plus essentiel ». Il indique dans l'introduction les sources auxquelles il a puisé pour son travail, l'*Encyclopédie*, la *Maison Rustique*, les *Eléments d'agriculture* de M. Duhamel, etc. ; mais il ajoute qu'il n'établit que des principes « qui sont propres à la province qu'il » habite, après en avoir fait ou vu faire sous ses yeux une appli- » cation avantageuse. »

J.-J. Pinczon du Sel des Monts est, à notre sens, le type achevé de ces nobles qui, à la fin du XVIIIe siècle, sous l'influence des idées nouvelles et aussi par nécessité, essayèrent de s'arracher à la vie oisive d'un gentilhomme pour s'adonner à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Sans doute, à en croire la Préface des

(1) L. de Villers, *Histoire de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.* (Rennes, 1898).

(2) Rennes, J. Vatar, s. d. (1756), in-8°, 137 p.

(3) Rennes (Nicolas Audran de Montenay), 1784, in-8°, 128 p. On remarquera l'absence de la partie nobiliaire du nom. Cet ouvrage aurait été publié par les soins du ou des fils de J.-J. Pinczon.

Considérations sur le commerce (page 10 et sqq) ainsi que la lettre mise en appendice, ce mouvement vers les professions réputées jusqu'alors roturières aurait été désintéressé, venant de gens uniquement désireux d'accroître la richesse et la puissance de leur pays. Ces nobles seraient « allés au peuple » dans un bel élan d'enthousiasme purement patriotique. En réalité ils y étaient contraints par leur situation de fortune souvent gênée, et, quittant leur gentilhomière où ils menaient une vie étroite et besogneuse, ils ne répugnaient pas à venir à la ville pour accroître, dans des situations industrielles et commerciales, leur patrimoine, endommagé. D'ailleurs ces nobles, fort peu nombreux, rencontrèrent dans le corps de la noblesse de vives résistances. Les gentilshommes, qui ne s'étaient jamais ralliés à l'avis de Henri IV ou de Richelieu permettant aux nobles de faire le commerce sans déroger, regardaient d'un air quelque peu méprisant ceux d'entre eux qui s'abaissaient à encourager les paysans ou à diriger les ouvriers d'une manufacture. En 1762, les Etats de Bretagne accordèrent une gratification de 5000 livres à M. du Sel des Monts « qui a eu le courage de vaincre les préjugés de la noblesse, de se livrer au commerce et d'établir des manufactures » (1).

La manufacture que du Sel de Monts établit à Rennes en 1742, se trouvait à Salleverte, près le Mail (2). Dans ses *Considérations sur le commerce,* il raconte tout au long la fondation de son établissement et les idées qui l'ont guidé. Il « voulait procurer de l'occupation à un nombre considérable d'habitants qui en manquaient » et ranimer le commerce et l'industrie des toiles bretonnes. D'ailleurs sa manufacture était surtout une fabrique de cotonnades. Voici, d'après l'arrêt du 18 avril 1747 (3), les différents tissus qui y étaient fabriqués : « Toutes de sortes de siamoises et cotonnades, unies et à fleurs, à l'imitation de Guingamp, et étoffes étrangères, des mouchoirs façon de Bengale et des Indes, des toiles unies et à carreaux, ouvragées, en toute

(1) Habasque, *Notions historiques et statistiques sur le littoral des Côtes-du-Nord.* (Tome I, p. 3273), cité par Levot, II, 844: Habasque écrit du *Seil des Monts*.

(2) Banéat, *Le vieux Rennes* (Mém. de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine), en cours de publication. L. Decombe, *Notice sur les rues de Rennes* (1892). Nous avons encore aujourd'hui la rue de *Salle-Verte* (entre le quai St-Cast et le carrefour Jouaust).

(3) Arch. dép. C. 1525.

lais, des coutils façon d'Hollande et d'Angleterre, des bazins, futaines, grenades et autres étoffes ».

Pinczon du Sel des Monts aurait voulu que sa manufacture devint manufacture royale. Ce n'était pas seulement un titre honorifique mais la concession de privilèges réels. Aussi, il faut le voir se remuer, agir auprès de ses amis et protecteurs de 1742 à 1747 pour arriver à ses fins. Il adresse des Mémoires au contrôleur général. Il prend comme avocat à sa cause l'intendant de Bretagne, Pontcarré de Viarmes (1); il fait plusieurs voyage à Paris pour aller voir Montaran, l'intendant du commerce, de qui relevaient les manufactures de toiles et toileries. Il demande au gouvernement royal des secours en argent, puis consent à réduire ses prétentions, jugées exorbitantes (2). Le contrôleur général et l'intendant entrent en correspondance au sujet de la manufacture de Rennes. L'inspecteur des manufactures de Bretagne, Richer, est appelé à donner son avis (3). Enfin après deux ans d'attente parut l'arrêt du 18 avril 1747 (4).

Le roi permet pour 12 ans la fabrique de toutes sortes de toiles. Le fabricant pourra marquer les ouvrages de son nom et des armes du Roi.

L'inscription : « Manufacture Royale des Toileries de Rennes » pourra figurer à la porte principale avec un tableau et les armes du Roi. Le portier est revêtu d'une livrée aux couleurs et aux insignes de Sa Majesté.

La permission de faire dans la manufacture les teintures et autres opérations de fabrique pour tous ouvriers (maîtres et non maîtres, est accordée).

J.-J. Pinczon du Sel des Monts, le Directeur de la Fabrique et

(1) « Vous êtes mon étoile polaire, sans laquelle j'ai grand peur que ma barque ne fisse naufrage (*sic*) ». (Lettre du 20 septembre 1746).

(2) « Le contrôleur général a fort envie de m'aider, mais n'a pas d'argent. » Ibid. (Arch. dép. Ille-et-Vil. C. 1525).

(3) A. D. I.-et-V. C. 1525.

(4) Ibid. Germain Martin, *La Grande Industrie sous Louis XV* (Paris, Fontemoing, 1900). P. 215, note 7. « Signalons encore de nombreux exemples montrant combien est fantaisiste l'assertion de certains écrivains, nous montrant la noblesse comme désintéressée de toute entreprise industrielle, 1747, arrêt accordant un privilège exclusif et différents avantages au sieur Julien Pinezon (*sic*), écuyer ; au sieur du Sel des Monts, entrepreneur d'une manufacture de cotonnades dans l'évêché de Rennes. » (Arch. Nat. F[12], 94). » Il y a une transcription fautive, Julien Pinczon, sieur du Sel des Monts, est l'entrepreneur en question.

les contre-maîtres sont exempts de tutelle, curatelle et de toutes charges publiques.

L'exemption de toutes charges publiques (milice, guet, patrouille, etc.) est accordée aux ouvriers.

Il est défendu aux ouvriers de quitter le travail sans permission ou congé (sous peine de prison et de 50 livres d'amende) (1).

Les maîtres des manufactures doivent se faire représenter le congé par écrit, à peine de 300 livres d'amende et de plus grande peine.

Enfin, du Sel des Monts pourra avoir à son service « telle personne qu'il voudra, nobles, officiers ou autres, sans que lui ni ses associés nobles soient censés ni réputés déroger à la noblesse ».

A la lecture de cet arrêt on comprend pourquoi Pinczon du Se des Monts tenait à mettre sa fabrique sous la protection de Sa Majesté. C'était pour lui une garantie vis-à-vis des Etats de Bretagne qu'il devait bientôt harceler de ses demandes.

En 1747, la manufacture comptait 20 métiers et plus de 300 ouvriers. Dans la suite elle s'agrandit; les ouvriers devinrent plus nombreux. En 1754 il y avait selon un état de la manufacture 120 métiers dont 100 battaient et 900 ouvriers environ (2). Mais les demandes de du Sel des Monts s'accrurent également.

Il était exempté des octrois pour 1 tonneau de vin, 10 pipes de cidre, 20 charretées de gros bois, 2.000 fagots, 2 charretées de charbon. Le montant de l'exemption était de 40 livres (3). Or il demandait à jouir de l'exemption des droits d'octrois, tant à la sortie qu'à l'entrée, sur toutes les matières et marchandises de sa manufacture ou qui pourraient y être propres, ainsi que sur toutes denrées qu'il tirera de ses terres, qu'il achètera ou fera venir d'ailleurs, et sur tous les matériaux destinés à la construction de la dite manufacture. Il offrait, au reste, de se soumettre à toutes les peines que l'on jugera à propos de lui imposer, au cas qu'il vint à abuser de cette grâce (4). Le contrôleur général, Machault d'Arnouville, tout disposé à « soutenir cette manufac-

(1) Le 8 janvier 1750, l'Intendant Pontcarré de Viarmes rend une ordonnance condamnant 49 ouvriers qui ont abandonné la manufacture en emportant les avances qui leur ont été faites. Le 19 janvier on procéda à la vente des hardes d'un des déserteurs. (Voir le procès-verbal en appendice I).

(2) A. D. I.-et-V. C. 1525. Voir aux pièces ustificatives. Appendice 2.

(3) Ibid.

(4) A. D. I.-et-V. C. 1525. Placet du sieur du Sel des Monts au contrôleur général (25 mars 1749).

ture utile à la ville de Rennes et à la province de Bretagne » désirerait savoir de l'Intendant si les exigences du fabricant sont justes ou trop étendus (1). L'Intendant devra conférer avec les maires et échevins de Rennes et transmettre son avis au contrôleur général. Les commissaires de la communauté de Rennes, réunis le mardi 3 mars 1750, repoussèrent la demande de du Sel des Monts (2).

Le fabricant, désespérant de rien obtenir du pouvoir central, se tourna vers les Etats de Bretagne qui à ce moment s'efforçaient de développer l'état économique de la province. Dès l'année 1748 il avait obtenu un prêt de 62.000 livres sans intérêt (3). Dans leur tenue de 1756-1757 ils votèrent la dépense de 3 métiers à 2 navettes en faveur de 3 enfants que du Sel des Monts avait pris à l'hôpital, pour que chacun d'eux put fabriquer à la fois deux pièces de toile (4) ; ils adoptèrent en outre la proposition qui leur était faite d'accorder à la manufacture de toiles de du Sel, à titre d'encouragement 1 sol par mouchoir ; 1 sol par aune d'étoffe de $\frac{3}{4}$ de lé, et au-dessous ; 2 sols par aune au-dessus de $\frac{3}{4}$ de lé.

Les Etats qui faisaient pour cette fabrique de gros sacrifices pécuniaires, prétendaient visiter et surveiller l'établissement de du Sel. Ils envoyaient des commissaires chargés de dresser le procès-verbal de l'état où se trouvaient la manufacture (5).

Le 5 mars 1756, l'abbé de Saint-Aubin, M. de Pontual et M. Desprez furent chargés de cette visite et nous voyons d'après le procès-verbal qu'ils en ont dressé (6) quel était l'état de manufacture, beaucoup moins brillant que ne le décrit du Sel des Monts dans son ouvrage. A ce moment il se trouve associé à deux

(1) Ibid. Lettre de Machault (7 avril 1749).

(2) Ibid. Réponse à la Communauté : « [1]) Pour les provisions personnelles de M. du Sel des Monts, l'exemption accordée parait plus que suffisante. — [2]). Pour ce qui regarde les matières et marchandises propres à sa manufacture, dans quel lieu du monde quelqu'un jouit-il d'un pareil privilège qui serait infini ? »

(3) *Considérations sur le commerce de Bretagne*, p. 54.

(4) Levot, *Biographie bretonne*, p. 844, d'après le *Corps d'observation de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts*... p. 34.

(5) A. D. I. V. C. 3812 (p. 1219). C. 3813. Procès-verbal de l'état de la manu facture de M. du Sel des Monts, rédigé (21 février 1758) par Charles François de Vendômois de St-Aubin, abbé de St-Aubin, vicaire général de l'Evêché de Rennes. C. 1525. C. 3817. Manufacture de M. du Sel des Monts (pp. 2215-2227). Etat des marchandises (1759-1760).

(6) A. D. I.-et-V. C. 3812.

Parisiens, MM. de la Cour et Ribbes. La manufacture possède 33 métiers dont 20 seulement travaillent ; elle a de plus 12 métiers établis chez différents particuliers qui faisaient faire le travail à domicile. Le procès-verbal arrêté en 1758 par l'abbé de Saint-Aubin, M. le comte de Kerguézec et M. du Bois-Tailli, nous donne d'intéressants renseignements sur la fabrique et une des causes de sa décadence (1) : « La manufacture de M. du Sel des Monts se soutient assez passablement. Il n'y a cependant en ce moment que 32 métiers battans en mouchoirs de coton qui est la partie qui trouve aujourd'hui le plus grand débouchement (*sic*), la guerre ayant « fait cesser la fabrique de *guinées* (1)... Il paraît « donc utile dans l'occurrence présente d'accorder non seulement « de la protection à cette manufacture, mais encore des encou- « ragements qui l'indemnisent en partie des frais que les inté- « ressés sont nécessités de suporter (*sic*) dans la circonstance de « la guerre, où leurs métiers sont réduits au tiers de ce qu'ils « étaient avant et d'autant mieux qu'il leur reste en magasin « pour plus de 60.000 livres de ces guinées, dont ils ne peuvent « trouver la défaite, faute d'armement en France pour la traite. »

Ainsi, les guerres continuelles entreprises sous le règne de Louis XV furent une des causes de la décadence de la fabrique. L'instabilité du marché colonial, la fermeture brusque des débouchés empêchait Pinczon du Sel des Monts d'écouler les produits de sa manufacture. Joignez à cela la concurrence de plus en plus active que les Anglais faisaient à nos toiles sur les marchés mondiaux. Nous retrouvons les mêmes observations dans un document sans date, cité comme complément au travail de M. L. de Villers, sur l'Histoire de la Société d'Agriculture du Commerce et des Arts établie par les Etats en 1757 (2) : « M. du Sel des Monts, membre de la dite Société, après s'être longuement étendu sur tout le bien fait à Rennes par lui et sa manufacture de « Siamoises, toilles à carreaux et rayées, coutils façon de Hol-

(1) Ibid. C. 1525.

(2) *Mémoire de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine.* Tome XXIX, 1900, p. XVII.

Il termine en disant qu'il n'ose désigner les secours qui lui seraient nécessaires, mais il insinue que le meilleur moyen serait de lui faire abandon du prêt de la province (62.000 livres pour 20 ans)... Il ne craint qu'une chose, dit-il, « les reproches de ma famille qui doit voir d'un mauvais œil que j'aye appliqué « au bien général ce qui devait faire le patrimoine de mes enfants. »

Cette pièce qui doit être une supplique de du Sel des Monts aux Etats de Bretagne, ou au Roi, a été imprimée à Nantes, chez Brun, à l'entrée de la Fosse (s. d).

lande, coutils tout fil ou tout cotton, platilles, toiles propres à la Traite des Nègres, toilles de fil et de cotton pour l'impression, toilles imprimées, demandent aux Etats un secours d'argent, vu qu'en raison de la guerre ses produits se vendent peu ou point et ses « Toilles propres à la Traite des Nègres », en particulier, lui restent toutes sur les bras.... »

En même temps que les Etats, du Sel des Monts harcelait le contrôleur général de ses demandes. En 1758, il réclamait dans un mémoire une gratification de 2,591 livres 19 sols, somme qu'il était fondé à demander, s'il faut en croire une lettre de l'Intendant Lebret (1). En 1762, les Etats de Bretagne lui accordèrent un secours de 5,000 livres, et en 1763 il obtint encore d'eux 150 livres pour les trois premiers ouvriers de sa fabrique (2).

Après cette date nous n'entendons plus parler de sa manufacture. Il est probable que le Gouvernement et les Etats lassés des exigences croissantes du gentilhomme manufacturier refusèrent les subsides et que l'entreprise tomba faute de capitaux. Du Sel des Monts, retiré des affaires, s'occupa alors sans doute de la gestion de ses terres et composa entre 1763 et 1781 son *Manuel à l'usage des Laboureurs bretons*. Ce fut aussi la période agitée de sa vie politique, comme nous l'avons vu plus haut.

L'échec de cette intéressante tentative, imputable en partie aux guerres coloniales, tient à des causes plus profondes. C'est le système même de la manufacture royale qui était défectueux, comme le dit très bien M. Germain Martin (3) :

« Ce système, qui donna de très bons résultats dans certains cas, eût dans bien des circonstances le grave inconvénient de favoriser la paresse des entrepreneurs. Les uns demandaient le titre de manufacture royale, pour obtenir des secours en argent, sans pour cela se développer l'industrie locale, les autres pour accaparer la fabrication en faisant insérer dans les Lettres Patentes qui leur étaient octroyées un privilège exclusif de fabrication. »

(1) A. D. I.-et-V. C. 1525. Trudaine à Lebret (15 juin 1758). Réponse de Lebret.

(2) Habasque, *Notices historiques et statistiques*, I., p. 273.

(3) *La Grande Industrie sous le règne de Louis XIV*. Introduction, p. 12. (Paris, Rousseau, 1898, thèse doct., droit).

(4) C'est ainsi que nous voyons du Sel des Monts demander le privilège exclusif, puis voyant qu'il ne pourra l'obtenir déclare qu'il se restreindrait volontiers à un circuit de 7 ou 8 lieues sans y comprendre tout l'évesché. A. D. I.-et-V. C. 1525. Lettre à l'Intendant (13 sept. 1745).

Il nous a paru intéressant d'apporter cette modeste contribution à l'histoire économique de la Bretagne au XVIII• siècle en étudiant la personne et l'œuvre de J.-J. Pinczon du Sel des Monts, qui fut plus qu'un économiste théoricien et abstrait, mais un homme pratique, désireux de mettre en action ses idées. Il échoua, non par incapacité personnelle, mais victime des circonstances politiques, victime aussi du système industriel et commercial de son époque. Il nous a laissé dans ses *Considérations sur le commerce de Bretagne* un tableau intéressant à la situation économique de la Bretagne au milieu du XVIII• siècle, commenté par des vues originales et des aperçus nouveaux.

Nous adressons à sa mémoire, en remerciement et en hommage, cette courte notice.

F. BOURDAIS.

APPENDICE I.

. A. D. I.-et-V. C. 1525. (19 janvier 1750).

Vente des hardes d'un ouvrier de la manufacture de Rennes

L'ouvrier, la veille de sa fuite, avait déposé son paquet de hardes à la messagerie de Nantes. L'inventaire en fut fait en présence du fermier de la messagerie et on décida de vendre le contenu du ballot à l'encan, vente qui eut lieu le 19 janvier, à 2 heures de l'après-midi, en présence du subdélégué à l'intendant, le sieur Nivet, des sieurs Joly et Bernard Pouin, directeurs de la manufacture de du Sel, d'Emmanuel Blouet commis à ladite manufacture et du fermier de la messagerie.

Inventaire des hardes contenues dans le paquet.

2 Cravattes de toile.
5 Chemises.
1 Veste de grenade.
4 Petits mouchoirs de couleur.
5 Paires de bas.
7 Cols.
2 Paires de manchettes.
2 Coiffes de bonnet.
2 Petites râpes à tabac.
1 Petite boîte de carte.
1 Tablier de cuir.
1 Paire de souliers avec des boucles.
1 Paire de ciseaux.
1 Vrille.
1 Lance à bazin (?).
1 Briquet.
1 Rasoir.
1 Cuir.
1 Petite pierre à rasoir avec un étui.
1 Habit : veste et culotte retournées

de drap d'Elbeuf, couleur marron, le tout de très peu de valeur.

1 Autre habit brun de nulle valeur.

2 Navettes.

1 Portefeuille avec un livret dans lesquels il s'est trouvé des papiers dont nous nous sommes saisis pour les déposer à l'Intendance (1).

Les hardes et les bibelots contenus dans le paquet (qui avait été chargé par l'ouvrier René Simon à l'adresse du sieur Rousselot à Nantes) furent portées sur la rue. Pendant plus d'une heure personne ne voulut mettre d'enchères. Enfin le sieur Joseph Piel, demeurant sur les Lices a offert 20 livres et s'est adjugé le ballot, contre la somme qu'il remit au sieur Pouin pour être donnée à M. Pinczon du Sel des Monts.

(Suivent les signatures).

APPENDICE II

(A. D. I.-et-V. C. 1525)

Etat de la Manufacture Royale établie à Rennes (1754)

Ateliers à Salle-Verte, au Pré Perché, 900 ouvriers employés.

120 Maîtres ouvriers.
150 Dévideuses.
4 Ourdisseuses.
6 Teinturiers.
6 Calendreurs.
2 Aprêteurs.
12 Ouvriers cardeurs.
4 Blanchisseurs dont un maître.
1 Lannier (?).
1 Lisseur.
553 Fileuses.
20 Cardeurs.

879, ce qui, joint aux gens qui n'ont pas d'emploi fixe et qu'on occupe suivant les besoins, peut faire 900 ouvriers environ.

Une douzaine d'enfants de l'hôpital Saint-Yves retournent les écheveaux de cotons étendus sur la prairie pour les blanchir.

(1) Quelques-unes de ces pièces se trouvent au dossier C. 1525 : Quittance de René Simon pour la somme qu'il a payée au Procureur de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement à Saint-Nicolas-de-Craon ; Quittances de loyer, etc.

JEANNE D'ARC

Allocution pour la Bénédiction d'une Statue à Notre-Dame de Rennes,
le 6 Juin 1909.

Monseigneur, Mes Frères,

Ce n'est point un panégyrique de Jeanne d'Arc que je viens faire ici. Les circonstances me mesurent rigoureusement le temps ; je ne puis que vous adresser quelques paroles sur l'héroïque enfant, à laquelle les premiers dans la ville de Rennes, vous élevez une statue

Nous avons raison de célébrer Jeanne d'Arc, c'est un devoir que nous remplissons : un devoir de chrétien, un devoir de Français, surtout un devoir de Breton ! Je pourrais peut-être dire un devoir de Rennais.

Un devoir de chrétien, car elle vient de prendre sa place officielle parmi ces âmes qui non seulement pratiquèrent suffisamment la vertu pour atteindre leur fin et mériter le ciel, mais parmi cette élite qui s'approche plus près du Christ, qui participe à la prérogative qu'il possède d'être « la Voie, la Vérité et la Vie », d'être le modèle et le docteur des élus.

Comme Français, parce que c'est elle qui, dans des jours de ruines et d'agonie, avec l'autorité toute puissante qu'elle tenait de Dieu, a dit à la France la parole de résurrection : « *Adolescens, tibi dico* : *Surge* ». (Luc, VII, 14) Nation qui doit grandir, et dont l'avenir attend les œuvres, relève-toi.

Surtout comme Bretons, car il faut, l'histoire en main, l'affirmer à notre honneur : si Elie, montant au ciel, emporté dans son char de feu, jeta son manteau à Elysée pour que la sainte voix des Prophètes ne cessa pas de retentir en Israël ; ainsi, Jeanne, montant aux ciel dans un autre char de feu, choisit la Bretagne pour continuer et achever sa mission. Elle légua son épée libératrice non pas aux vieux généraux chez lesquels elle avait réveillé

la confiance et l'audace, non pas au roi de France incapable de vouloir, apte seulement à subir l'ascendant d'une énergie étrangère, elle légua cette vaillante et fidèle épée aux mains vaillantes et fidèles de la Bretagne qui, sans être française, faisait alors la France, la défendait, la protégeait sous ses blanches hermines, lui apprenait à grandir dans la haine de l'esclavage, dans la fierté de l'indépendance et dans la noble liberté. Ce fut notre Duc Arthur III, comte de Richemont, connétable de France, couronné à Rennes le 30 octobre 1457 qui recueillit courageusement le laborieux héritage de la Vierge lorraine et qui acheva son œuvre. Il batailla si bien, sous l'inspiration et la céleste protection de Jeanne que, quand il mourut à Nantes, 27 ans après la Pucelle, ces rois d'Angleterre qui s'étaient fait appeler rois de France, ne possédaient plus que Calais.

Si, dans un tableau symbolique, on représentait Jeanne d'Arc entourée des provinces de France, quelle autre que la Bretagne mettriez-vous à sa droite ?

Les légitimes sentiments de la vie présente persévèrent dans la vie future. La vérité du temps et la vérité de l'éternité sont filles du même Père qui est Dieu. Je puis donc croire, que, du haut du ciel, Jeanne sourit à notre fête de ce soir. Deux villes de France lui rappellent des souvenirs analogues : Reims et Rennes. Dans la première, elle vit couronner le roi de France. celui pour lequel elle avait combattu ; dans la seconde son âme glorifiée vit couronner son compagnon d'arme, celui dont la rude franchise et l'intrépidité bretonne avaient vaincu ses défiances, quand, se présentant à elle pour la première fois, il lui avait adressé cet étrange bonjour : — « Jeanne, si tu viens de la part de Dieu, je n'ai pas peur de toi car mes intentions sont droites, mais si tu viens du diable, je te crains moins encore. — »

A Reims, c'est l'élan imprimé par Jeanne d'Arc, c'est l'espérance qui renaît, c'est la fortune rappelée sous nos drapeaux ; à Rennes, c'est la libération définitive, Richemont a balayé ceux que Jeanne avait désarçonnés.

A Reims, en 1429 c'est Jeanne d'Arc victorieuse ; à Rennes, en 1457, c'est Jeanne d'Arc triomphante.

La statue que vous inaugurez, représente l'héroïne au moment où elle reçoit sa bannière, qui pour elle est la France à sauver. Comme elle la presse avec force ! Il y a là une inviolable fidélité

jurée. Les flammes du bûcher anglais dévoreront son corps, mais elles ne pourront rien sur son cœur uni par tant d'amour à l'immortelle France. Presse, ô Jeanne, presse toujours la France sur ton cœur ! Un souffle de patriotisme va transformer nos trembleurs en héros : — « Hier, disait Dunois, deux Anglais auraient fait fuir huit Français ; aujourd'hui, cinq cents Français tiendraient tête aux 10.000 Anglais qui nous entourent. » Cet amour du drapeau rayonnera autour d'elle, multipliera les courages, fera la valeur de ses soldats, assurera son autorité et sera l'explication humaine de ses triomphes. Il ne s'éteindra pas avec elle, ses feux se projetteront sur les grandes âmes des siècles qui naîtront, elles voudront vivre et agir dans l'atmosphère de Jeanne d'Arc. Les étrangers eux-mêmes subiront cette influence, ils ne pourront entendre parler de Jeanne d'Arc sans commencer à devenir Français, et 478 ans après sa mort, au jour de sa béatification, on verra un Pape, la plus haute personnification de Dieu sur terre, dans un irrésistible enthousiasme, briser avec les lois austères des cérémonies liturgiques, saisir le drapeau d'une France encore à délivrer, encore à sauver, et lui imprimer le baiser d'une anxieuse mais indestructible espérance.

Jeanne presse le drapeau sur son cœur. C'est, dites-vous, le moment patriotique, le moment où se rencontrent pour ne plus se séparer l'âme de Jeanne d'Arc et l'âme de la France.

C'est vrai. Mais le geste de Jeanne dépasse ces appréciations et cette louange purement humaines. Elle avait plus que l'âme d'un grand capitaine, elle avait l'âme d'une grande sainte.

Les saints ne voient pas la vie comme les héros.

Ils voient la vie dans la volonté de Celui qui est l'Auteur de la vie. La vie n'est pas pour eux une noble pensée à concevoir et à réaliser, c'est surtout un ordre à exécuter, une fonction à remplir, un chemin d'obéissance et de fidélité à parcourir. En un mot, les saints envisagent la vie comme un acte permanent de libre soumission à l'autorité souveraine de Dieu. Cette autorité souveraine parle différemment à sa créature, toujours elle demande la vaillance, souvent elle réclame l'héroïsme, quelquefois elle exige le martyre.

Avec ces idées, regardez votre Jeanne d'Arc pressant si ardemment le drapeau sur son cœur, vous comprendrez ce qui se passe en elle.

Non. Ce n'est pas seulement le moment patriotique, c'est l'heure de la sainteté, c'est l'heure divine, c'est l'heure du sacrifice, c'est l'heure où l'âme s'oublie dans l'obéissance pour suivre Dieu, et devenir, à travers toutes les immolations qu'il demandera, son instrument vivant et responsable.

Entendez-vous les voix qui murmurent dans les plis de ce drapeau ? « Elles me disent tout ce que je dois faire ».

— « Jeanne, Dieu le veut. Il faut quitter tout ce que tu aimes. Et ton église de Domrémy où tes compagnes plus joueuses t'accusaient d'aller trop souvent ; — et ton jardin où tu entendis pour la première fois des voix Mystérieuses qui te recommandaient d'être pieuse et bonne, — et ta mère auprès de laquelle tu aimais tant venir t'asseoir pour coudre et filer, aucune femme de Rouen ne t'en remontrerait sur ce point, — Et le son des cloches dont l'harmonie te rendait si heureuse. — Et jusqu'à ces oiseaux, tes petits amis, qui s'approchaient de toi dans la confiance et dans la paix de Dieu. Il faut quitter tout ce que tu aimes.

« Jeanne, Dieu le veut. Il faut affronter tout ce qui te fait horreur, il faut courir vers tout ce que tu redoutes. Vierge timide, tu vivras désormais au milieu des camps ; fille de la paix, tu commanderas les généraux et les soldats de France ; ange de douceur, tu respireras l'odeur du sang ; autour de toi les cris des blessés et des rages de douleur convulsionnant des corps. Les traits ennemis frapperont ta poitrine ; ta bannière, blanche aujourd'hui comme l'aile de tes anges, sera rougie de ton sang. Et quand tu auras tout donné, ta famille, tes joies, ton repos, ton amour, quand, toi aussi, tu pourras dire : Qu'ai-je dû faire que je n'aie fait pour eux ! Quand tes bienfaits dépasseront toute reconnaissance, on t'accusera d'être venue de l'enfer, on te condamnera à mort, tu expireras martyre dans les flammes cruelles d'un bûcher.

« Pauvre enfant de 17 ans, acceptes-tu ces terribles destins ? »

— « Dieu le veut, répond Jeanne en baisant son étendard. C'est pour cela que je suis née. Ces destins, c'est ma dure et sanglante vocation, c'est ma vie puisque c'est la volonté du Tout-Puissant sur ma vie. Ma bannière, je l'ai reçue de la main de mon Dieu, c'est pour cela que je l'aime plus que tout ce que j'ai quitté pour elle. Qu'il vienne et soit béni le jour où elle boira mon sang, suprême expression de mon obéissance. Je n'ai appris ni

A ni B, je ne sais que la prière que récitait ma mère : Notre Père, qui êtes aux cieux... que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel !... Ma bannière, je l'aime comme j'aime mon Dieu, c'est qu'elle est pour moi quelque chose d'auguste et de sacré, c'est que j'adore en elle la volonté divine.

O Jeanne, dit la France, vous êtes grande, parce que vous avez glorieusement aimé et servi la France.

O Jeanne, dit la Sainte Eglise du Christ, vous êtes plus grande encore parce que vous avez fidèlement aimé Dieu, parce que vous l'avez servi jusqu'à la mort.

O Jeanne, répands ton esprit sur nous, qui tressaillons d'allégresse au pied de ton image. Nous t'appelons « Bienheureuse », appelle-nous tes soldats et tes frères. Donne-nous du pain que tu mangeais, donne-nous la lumière indiscutée, l'abnégation, la force du sacrifice, l'invincible confiance.

Quand tu voulus attaquer les tourelles où l'ennemi s'était concentré, les capitaines français effrayés de ce qu'ils appelaient ta folie t'enfermèrent dans Orléans. Tu courus aux portes de la ville : « Que vous le veuilliez ou que vous ne le veuilliez pas, disais-tu, les hommes d'armes passeront. » Viens avec nous et forts de ton secours nous crierons à nos ennemis : que vous le veuilliez ou que vous ne le veuilliez pas, les chrétiens passeront. Ils passeront sous ta puissante égide, dans l'union des âmes et des courages pour la cause et pour les combats de Dieu.

DESBOIS,
des Prêtres auxiliaires.



LA CHOUANNERIE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE VITRE

BATAILLE D'ARGENTRÉ

A l'époque de la Révolution, un habitant de Vitré écrivit, jour par jour, avec beaucoup d'impartialité, les événements de l'arrondissement qui parvinrent à sa connaissance. Nous avons pu nous procurer ce manuscrit, qui contient des détails intimes échappés à l'histoire et qui ne sont pas dénués d'intérêt. Voici ce qu'on lit au sujet de la bataille d'Argentré.

Le dimanche 4 août 1799, le général Roulan, commandant les troupes républicaines de Vitré, fit une sortie dans les campagnes à la tête d'une colonne de troupes de ligne et de la compagnie de la garde nationale mobile.

Arrivé au bourg d'Argentré, le général plaça des postes et permit à ses hommes de se reposer.

Au même instant le 2e bataillon des royalistes s'approcha du bourg, à l'occident, et un nommé Joseph Mercier, commandant la compagnie de Pocé, vint attaquer les républicains.

Le général Roulan fit battre le rappel et dirigea ses troupes vers le chemin d'où venait l'attaque. Il les fit mettre par pelotons, en colonne serrée, de façon à remplir la largeur du chemin, puis ordonna une charge au pas de course à la bayonnette.

Mercier et ses hommes battirent en retraite jusqu'au détour du chemin et allèrent se cacher derrière un fossé avec toute la compagnie de Pocé, pendant que le surplus du bataillon royaliste tournait le bourg vers le nord sans être aperçu.

Les soldats du général républicain, arrivés près du fossé où était embusquée la compagnie de Pocé, reçurent une décharge à bout portant qui en tua un certain nombre, et un feu bien nourri de la part des royalistes acheva de mettre le désordre dans leurs rangs.

Au même instant la seconde partie du bataillon royaliste ayant traversé les jardins, au nord du bourg, vint les surpendre par derrière et achever leur déroute.

Les malheureux soldats pris ainsi de tous côtés se réfugièrent dans quelques maisons, et notamment dans celle de M. Rochelle, où ils cherchèrent à se défendre par les croisées. Mais M. de la Nougaret, qui commandait le premier bataillon des royalistes, arriva par le chemin de la Fauconnerie, entra dans le haut du bourg et mit en déroute complète les soldats républicains qui se sauvèrent par les jardins du côté du midi.

Le général Roulan, pour ne pas être fait prisonnier, se vit obligé d'abandonner son cheval ainsi qu'un sac de cartouches; les quelques cavaliers qui lui servaient d'escorte firent comme lui et abandonnèrent leurs montures.

M. de la Nougaret voyant les républicains dispersés, lança ses hommes à leur poursuite pour les empêcher de se rallier. Il détacha aussi plusieurs compagnies vers le bourg d'Etrelles et la route de la Guerche, afin de les empêcher de rentrer à Vitré.

Il faut ajouter, à la louange de ce royaliste, qu'il défendit à ses hommes de tuer les fuyards, mais leur donna l'ordre de les désarmer.

Très peu de soldats purent rentrer armés. Ceux qui furent découverts dans les maisons du bourg d'Argentré, rendirent leurs armes et s'en allèrent tranquillement.

Quant aux blessés, les royalistes allèrent les relever sur le champ de bataille, leur donnèrent les premiers soins, et un détachement, commandé par le lieutenant Lepinay, les conduisit dans des charrettes jusqu'à la barrière de la rue Hellerie, où ils furent reçus par le commandant de place.

De tels actes font honneur à la mémoire de M. de Nougaret.

Pour extrait conforme :

AD. ORAIN.



ETUDE DOCUMENTAIRE DE L'INDUSTRIE

EN ILLE-ET-VILAINE

(Suite) (1)

FABRIQUES DE TOILES

Une manufacture royale de toiles fut installée à Rennes, vers 1748, au lieu dit la Pilletière, cette fabrique se développa rapidement et ne tarda pas avoir plus de 100 métiers dont les produits vraiment supérieurs acquirent une renommée européenne. En 1804 (2) il existait d'importantes fabriques de toiles à voiles à Rennes, Vitré et Fougères dont la plus importante était celle de la Pilletière qui occupait un grand nombre d'ouvriers. Les petits fabricants habitant les communes rurales employaient à cette époque environ 150 myriamètres de chanvre à la fabrication des toiles. Le Préfet d'Ille-et-Vilaine dans son rapport au conseil général évaluait à 600 000 le nombre des personnes occupés à la culture du chanvre et la préparation de la toile jusqu'au moment de son expédition. A Fougères cette industrie comptait plus de 700 métiers à tisser les toiles. En 1806 (3), l'arrondissement de Rennes comptait plusieurs manufactures de toiles à voiles qui fournissaient aux ports de Brest, Lorient, Saint-Malo et à l'Espagne. Dans un rayon de 16 kilomètres huit à dix milles fileuses étaient employées par ces manufactures. Le chanvre du pays suffisait à la fabrication. L'entrepreneur de la maison de répression de Rennes possédait 66 métiers et employait le lin du pays. L'arrondissement de Fougères avait plusieurs manufactures qui fabriquaient des toiles connues sous les noms de « regnets, trois quarts frins, de pertres et ronde-

(1) Voir la *Revue* de mai 1909.
(2) *La France illustrée.*
(3) Rapport du Préfet.

lettes. Dans le courant de l'année 1806, s'installa dans l'arrondissement de Monfort, à Tréguy, une manufacture mécanique de coton. En 1825, une enquête établit qu'il y avait dans le département d'Ille-et-Vilaine 2.565 métiers battants, lesquels employaient une moyenne de 6 fileuses, une devideuse, un peigneur de chanvre et lessiveur et un tisserand. Le nombre des personnes occupées par cette industrie était évalué à 23.035. La ville de Rennes, à elle seule, comptait 220 métiers occupant 2.119 personnes produisant environ 594.000 francs de toiles à voiles.

Durant la période qui va de 1806 à 1826, nous trouvons dans le département en plus des filatures de chanvre, dont il est question plus haut et qui prennent un développement toujours plus grand, quelques importantes filatures de lin et dans l'arrondissement de Montfort des blanchisseries de toiles et une filature de coton d'une certaine importance. L'arrondissement de St-Malo possédait un certain nombre de fabriques de fils à voiles. Dans l'arrondissement de Fougères se fabriquaient des toiles à voiles et des toiles d'emballage, qui en grande partie étaient expédiées en Espagne et en Amérique. Une seule fabrique existait dans l'arrondissement de Vitré.

En 1826 l'industrie de la toile dans le département d'Ille-et-Vilaine s'était considérablement développée. La qualité supérieure du chanvre récolté dans la région aidait beaucoup au développement de cette industrie : la fabrique située à la Pilletière contenait 150 métiers. Une fabrique située rue de Belaire à Rennes fabriquait une spécialité de toiles à voiles dites de « Russie ». Une troisième fabrique était installée à Rennes, rue Corbin.

En 1831 les manufactures de la Pilletière, de la rue de Belaire et de la rue de Corbin à Rennes, continuaient à fonctionner dans de bonnes conditions. La fabrique de la rue de Corbin avait, à cette époque, 100 métiers en continuelle activité.

Vers 1843 l'industrie de la toile subit une crise qui lui porta un coup dont elle ne se releva jamais complètement. Un journal (1) publié à Rennes attribuait cette crise aux causes suivantes : « Depuis quelques années, écrivait-il, la marine marchande à « employer des toiles de lin, au lieu des toiles de chanvre, parce « que les premières fournies par les lins de Russie et les filatures

(1) *Auxiliaire breton.*

« mécaniques de l'Angleterre, sont à meilleur prix que les toiles « de chanvre. Le ministre de la marine convaincu de la meilleure « qualité des toiles de chanvre s'est décidé à continuer de les « employer pour la marine de l'Etat, mais toutefois sous la con- « dition expresse qu'elles seraient faites avec des fils de chanvre « filés à la mécanique. En résumé les 5 ou 6 cantons d'Ille-et- « Vilaine qui jadis étaient en possession presqu'exclusive de « fournir des toiles à la marine ont aujourd'hui contre eux : « 1° l'abandon presque total de la marine marchande ; 2° la con- « currence des toiles à tissus filés à la mécanique ; 3° enfin la « concurrence d'environ 12 à 15 cantons de Bretagne qui ont « adopté depuis quelques années l'industrie de toiles rurales. « Quels moyens employés pour détourner cette calamité ? Nous « croyons être dans le vrai en répondant : l'établissement dans « ce pays d'une filature mécanique de chanvre qui permette de « fournir des toiles dans les conditions exigées par le ministre « et sauver ainsi notre tissanderie, car le filage nous semble à « jamais perdu pour nos ouvriers. »

Telles étaient, pour quelques-uns, les raisons de la crise de l'industrie des toiles. Les ouvriers tisserands y ajoutaient une autre raison qu'ils trouvaient dans la concurrence « déloyale » que leur faisait le directeur de la maison de détention de Rennes en exploitant les prisonniers. La maison centrale de Rennes contre laquelle les tisserands réclamaient fabriquait des toiles à voile depuis plus de 20 ans. A la suite du transfert des femmes à la maison centrale de Vannes, les travaux qu'elles exécutaient furent confiés à des fileuses de la ville. Ces dernières étaient au nombre de 500 et les hommes occupés à la maison centrale, comme tisserands, étaient au nombre d'environ 275 prisonniers. Les ouvriers tisserands de Rennes qu'atteignait cette crise étaient au nombre d'environ 5.000.

La crise fut terrible pour les ouvriers, qui mourant de faim finirent par manifester leur mécontentement. Le 22 janvier 1843 (1) plusieurs centaines de tisserands et fileuses organisèrent une manifestation destinée à attirer l'attention des pouvoirs publics sur leur malheureuse situation. Dès 9 heures du matin ils se rendirent à la maison centrale pour empêcher les fileuses extérieures de remettre leur ouvrage de la semaine et d'en recevoir

(1) Voir les journaux de l'époque.

d'autre. Cette démarche n'eût pas le résultat attendu les fileuses ayant rendu leur ouvrage à 7 heures du matin. En prévision de troubles possibles le poste de la maison centrale avait été porté, dès 6 heures, à 50 hommes et « toute tentative eût été inutile ».

En quittant la maison centrale la manifestation se rendit à la mairie puis à la Préfecture. Le Préfet donna l'ordre de refouler les manifestants et de dégager les abords de la Préfecture déclarant qu'il n'admettrait une délégation des ouvriers que si le rassemblement s'éloignait. Un détachement du 73e exécuta cet ordre « avec patience et la baïonnette dans le fourreau ». Quelques incidents sans importance se produisirent mais aucune violence ne fut exercée par cette foule qui « ne mettait que des dispositions pacifiques et dont le seul désir était de faire connaître la détresse où elle se trouve et ses réclamations contre le travail exécuté à la maison centrale ».

Une délégation des tisserands fut reçue par le Préfet entouré du Procureur du Roi et du général Saint-Aubanet. Les délégués exposèrent leurs doléances au Préfet qui promit de faire ce qu'il pourrait pour alléger les souffrances des tisserands et accepta de transmettre au ministre une pétition dans laquelle les ouvriers demandaient que la maison centrale cessât de faire des toiles.

Quelques manifestations se produisirent durant la journée devant la maison centrale.

Quelques jours après l' « *Auxiliaire Breton* » écrivait : « L'émotion causée dans notre ville par les réclamations des tisserands est déjà presque calmée, et bientôt sera oubliée par une localité aussi peu commerçante que la nôtre et que touche très faiblement toutes les questions industrielles. La démonstration de lundi n'est pas une émeute ; elle était peut-être plus qu'une émeute ; elle était peut-être la dernière plainte d'une industrie qui se meurt »

La misère occasionnée par le manque de travail et les souffrances endurées par ces braves gens étaient tellement pénibles que de tous les côtés s'organisèrent les secours. Un poète, M. Amand Guérin, édita une brochure intitulée *Pour les Fileuses*, qui fut vendue « au profit des pauvres tisserands et fileuses de la ville de Rennes ». De cette brochure sont extraits les passages suivants :

« Elles aussi, ces pauvres femmes,
« Confiantes en la cité
« Venaient, et pour toucher les âmes,
« Elles montraient leur pauvreté.
« C'était assez ! muet langage,
« Qui frappe le cœur, qui l'engage,
« Pathétique en ne disant rien :
« La charité devait l'entendre...
« Si belle à qui le sait comprendre
« Est la vie en faisant le bien !

Après cet appel à la charité, Armand Guérin, qui s'était fait le poète de ces misères sociales, s'exprimait ainsi sur les souffrances de ces malheureux travailleurs :

« Or, ces femmes étaient de paisibles fileuses ;
« Ces hommes qui parlaient des hommes de labeur,
« Qui les uns morts de faim, les autres souffreteuses,
« Demandaient assistance en bégayant de peur. »

Parlant de la manifestation du lundi qu'il qualifiait de « jour d'émeute », Armand Guérin, rempli de tendresse et de commisération, écrivait :

« Je sortis inquiet. De tous lieux accourues,
Des femmes en haillons avaient rempli nos rues.
Passaient, repassaient à pas lents ;
Sous leurs froids tabliers cachant leurs mains livides,
Des enfants les suivaient, enfants aux yeux avides,
Comme leurs mères chancelants.

Quelques groupes parlaient à voix basse et craintive ;
A peine si parfois une note plaintive
Rompait leurs discours glacial...
De quoi se parlaient-ils ? De travail, de salaire ;
Tous écoutaient tremblants, tous parlaient sans colère !
« C'était l'émeute au ton brutal ! »

Ce n'était certes pas l'émeute au ton brutal dont parle le poète, mais bien plus simplement le cri douloureux et quoique cela pacifique, des gens que la faim torturait et qui voyaient disparaître une industrie qui les avait toujours fait vivre.

Quelques années après vers 1849, les fabriques de toiles n'avaient pas encore repris de leur activité passée et les propriétaires de la manufacture de la Pilletière, pour atténuer dans

la mesure du possible la misère dont souffraient les ouvriers, firent insérer dans le *Conciliateur* du 1er septembre 1849, un entrefilet avertissant les habitants de Rennes et de la campagne qui auraient des toiles de ménage à faire, de s'adresser aux tisserands de cet établissement. Ils informaient également les futurs clients que le prix de la Fabrication serait très modéré, attendu que les propriétaires donnaient gratis aux ouvriers le logement et les métiers.

Vers l'année 1853 la fabrication reprend son activité passée : les armements de marine nécessités par la guerre d'Orient lui ayant assuré des commandes importantes. Un grand nombre de paysans, plus particulièrement aux environ de Chateaubourg et Chateaugiron ont des métiers à domicile et font des toiles rurales. Il existait également dans les campagnes du Département des petits fabricants de toiles rurales, ayant, 3, 4, 5 et 6 métiers battants, conduits par des ouvriers ruraux.

En 1861 l'industrie textile comptait dans l'arrondissement de Rennes : 5 filatures de lin occupant 76 hommes gagnant une moyenne de 1 fr. 50 par jour ; une filature de chanvre dans laquelle travaillaient 40 hommes, 80 femmes et 10 enfants dont les salaires étaient les suivants : hommes 2 fr. par jour ; femmes 1 fr. 50 et enfants 0 50. Une filature de chanvre et de lin occupait 28 hommes et 21 femmes gagnant environ : les hommes 1 fr. 50 et les femmes 1 fr. 25. Dans 2 fabriques à métier 9 hommes, 65 femmes et 104 enfants recevaient un salaire journalier moyen de 2 fr. 50 pour les hommes, 0.90 pour les femmes et 0.60 pour les enfants.

En 1863 4 filatures de toiles à voiles et de toiles d'emballage sont installées à Rennes. Dans l'arrondissement de Redon, à Goven, existe une importante manufacture de toiles à voiles. A Fougères 4 manufactures de toiles à voiles sont en pleine activité. En 1879 Rennes ne compte plus qu'un fabricant de toiles à voile. de même que Saint-Malo. Fougères avait encore à cette même époque 3 manufactures de toiles à voiles. En 1887 l'industrie textile ne comptait plus que deux établissements dans le département occupant environ 250 ouvriers. Le nombre des métiers était de 103 dont 83 à la mécanique.

Actuellement il existe une fabrique de toiles à Rennes. Les villes de Saint-Malo et Saint-Servan ne possèdent plus de fabri-

ques de toiles à voiles et les toiles employées pour les bateaux de ces villes proviennent en grande majorité de Calais.

Les ouvriers occupés à la filature de Rennes sont au nombre d'environ 80 (hommes et femmes). Les salaires sont à peu près les suivants : fileuses de 1 fr. 25 à 1.30 par jour ; apprenties de 0.60 à 0.70 par jour ; tisseuses de 7, 9 à 14 francs par semaine. Dévideuses environ 1 franc par jour ; lisseuses 0.80 à 0.90 par jour ; blanchisseuses de 1 à 1 fr. 25 par jour.

En résumé l'industrie de la toile qui connut dans le département d'Ille-et-Vilaine des années de prospérité, disparut peu à peu devant la concurrence étrangère.

J. Coupel.

(*A suivre.*)



SAINT-MARS-LA-JAILLE

ET SES ANCIENS SEIGNEURS

(Suite [1]).

FERRON DE LA FERRONNAYS

« *D'azur à six billettes d'argent*, 3, 2 et 1, *au chef de gueules chargé de trois annelets d'or* » (Sceau de 1371 (2). « *Six billettes* 3, 2, 1 *au chef chargé de 3 besans* » (Sceau de 1371) (3). (Sceau de 1397) (4) « *bileté à quatre anelets en chef et un lambel de 3 p.* » (5). Devise : « *In hoc ferro, vinces* ».

Ferron, seigneur *de la Ferronnays* et de Langevinais, paroisse de Calorguen, — de Quéhébec par. de Plumaudan, — de la Villesmiez, — de la Gratière, — du Quengo, par. d'Irodouer, — des Daunelais, — de la Forest, — du Plessix, — de Miniac, — de Saint-Mars-la-Jaille, par. de ce nom, — de la Motte, par. de Maumusson, — de la Vigne, etc...

Ancienne extraction chevaleresque, reconnue et maintenue aux réformations et montres de 1479 à 1513, dans les paroisses de Calorguen et Plumaudan, évêché de Saint-Malo (6).

Deux familles Ferron ont la même origine : les *Ferron de la Ferronnays* et les *Ferron du Chesne*, sieur de Boutron, dans la paroisse de Calorguen. Les armes de cette dernière sont :

« *D'azur à la bande d'argent chargée de quatre hermines de sable le champ semé de billettes d'argent sans nombre* ». Devise : « *Sans tache* » par concession d'Henri IV, en 1590.

(1) Voir la *Revue* de juin 1909.
(2) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*.
(3) Dom Morice, *Preuves*, I, 1662. *Quittance d'Olivier Ferron*.
(4) Ibid. *Preuves*, I, 1662. Sceau de Geoffroy Ferron, fig. dans Dom Morice, t. II. *Planche* III-XLVIII.
(5) Sceau de Jehan Le Ferron, escuyer, 1380. Dom Morice, *Pr.* II-262
(6) P. Potier de Courcy, *Nob. et Arm. de Bretagne*.

C'est sans doute à cette branche des Ferron que devait appartenir Guillaume Ferron, escuier, qui, en 1371, donne une quittance « *scellée de cire rouge semé de billettes à la bande d'hermines.* Support : *deux sauvages* » (1).

Il est extrêmement difficile d'établir, d'une façon certaine, à laquelle des deux branches peuvent appartenir les gentilshommes du nom de Ferron, tour-à-tour signalés au cours de l'histoire de Bretagne, parmi nos vaillants hommes d'armes. Monsieur de Courcy, voulant établir cette classification, débute par une erreur, en rattachant *Guillaume* aux Ferron de la Ferronnays, alors que le sceau de ce gentilhomme est celui des sires de Boutron et du Chesne. A défaut d'indications plus certaines, nous préférons donner ici une liste aussi complète que possible des rejetons de la souche commune des Ferron, dont les noms nous sont parvenus. Nous ferons suivre cette nomenclature de notes plus détaillées sur les membres de cette illustre maison appartenant à la branche de la Ferronnays, qui, encore de nos jours, possède le domaine seigneurial de Saint-Mars-la-Jaille.

Guillaume Ferron, frère du Temple figure, en 1160, dans une charte du duc Conan IV pour les Templiers (2) et atteste une donation faite à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par ce même duc, en 1170 (3).

Amirant Le Ferron atteste une donation de Robert de Vitré au Prieuré de Sainte-Croix, en 1172 (4).

Radulphe Le Ferron atteste une lettre de Juhel de Mayenne pour le prieuré de Bécherel, en 1218 (5).

Jacques Ferron fait partie de la Monstre de Jean, sire de Beaumanoir, reçue à Dinan le 17 janvier 1356 (6), en qualité d'écuyer, « *avec son cheval tout noir* » et y reçoit 60 livres (7).

(1) Dom Morice, *Pr.* I. 1664. Quittance de Guillaume Ferron, « escuyer pour DCLXXVI l. en prest pour le payement de six semaines de gaiges de XXX hommes d'armes de ma compaignie à moi..... » Donné à Orléans le XXV décembre MCCCLXXI.

P. Potier de Courcy rattache ce Guillaume aux *Ferron de la Ferronnays* dont son sceau le sépare d'une façon évidente.

(2) Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 638

(3) Ibid., *Pr.*, t. I, col. 663.

(4) Ibid., *Pr.*, t. I, col. 666.

(5) Ibid., *Pr.*, t. I, col. 839.

(6) Ibid, *Pr.*, t. I, col. 1505.

(7) Ibid., *Pr.*, t. I, col. 1514.

Olivier Ferron, escuyer de la Monstre d'Olivier de Mauny, reçue à Pontorson le 1er mai 1371 (1), sert la même année sous les ordres de Duguesclin et d'Eustache de Mauny (2) et donne quittance le 26 juin 1371, de « *deux cent trente-deux francs d'or et demi, en prest sur les gaiges de moi, un chevalier-bachelier* et *vingt-huit escuyers de ma compagnie* » devant le fort de Conches Il appartient à la branche des La Ferronnays (3).

Guillaume Ferron, escuyer, donne quittance, en 1371, à Orléans, du paiement de ses gages et de ceux de 30 écuyers de sa compagnie, le 25 décembre (4).

Jehan Ferron, escuyer, figure devant Cognac, dans une montre avec 9 autres écuyers de sa Chambre, le 1er avril 1374 (5) — signe, avec les autres gentilshommes bretons, l'Association de la Noblesse pour empêcher l'invasion du pays (6) — donne quittance « *à Jacques Renart trésorier des guerres du Roy* » de 75 *livres tournois* » pour ses gages et ceux « *de quatre écuyers de sa chambre* » le 14 janvier 1376 (7) — donne quittance de 75 livres pour le même objet, le 12 août 1376, au même Jacques Renard, sous le sceau de Thibaut du Pont *en absence du sien* (8) — fait montre devant Bergerac, le 1er août 1380 (9) avec ses neuf écuyers.

Alain Ferron, écuyer, donne quittance de ses gages et de ceux de dix autres écuyers de sa Chambre pour la somme de « *huit vins cinq livres tournois franc d'or pour XX. s. t. pièce* » le 14 janvier 1376 sous son sceau (qui est celui des Ferron du

(1) Dom Morice, *Pr.*, t. I, col. 1649.

(2) Ibid., *Pr.*, t. I, col 1653 et *Hist. de Bretagne*, p. 335.

(3) Ibid., *Preuves*, t. I, col. 1656. Scellée de cire rouge : *6 billettes 3, 2, 1, au chef chargé de trois besans* (Ch. des C. de Paris) qui est *Ferron de la Ferronnays*, les *annelets* ayant été pris pour des *besans* : l'erreur ici est évidente.

(4) Dom Morice, *Pr.* I, 1664. Scellée de cire rouge ; *semé de billettes à la bande d'hermine*, support : *deux sauvages*. Qui est *Ferron du Chesne*.

(5) Ibid, *Pr.*, II, 81.

(6) Ibid., *Preuves*, II, 214.

(7) *Bibliothèque Nationale. Collection Clairembault*, vol. 47, p. 3483. Sceau de cire rouge. Ecu « *à six billettes 3, 2, 1 et un chef chargé de 3 annelets* » qui est *la Ferronnaye*.

(8) *Collection Clairembault*, vol. 47, p. 3483. Sceau en cire rouge, *écu à une fasce bretessée* qui est *Du Pont*.

(9) Dom Morice, *Pr.*, t. II, col 251.

Chesne et de Boutron) (1). Il ratifie le traité de Guérande, à Pouancé, le 25 mai 1381 (2); sert comme écuyer sous le Connétable de Clisson qui, par son testament du 5 février 1406, lui octroie 200 livres et un cheval (3), épouse *Anne de Vauferrier* (4).

Geffroy, ou *Geoffroy Ferron*, chevalier, figure parmi les gentilshommes bretons qui prêtent le serment de fidélité au duc de Bretagne, en 1379 (5) et, étant connétable de Dinan, il y ratifie le traité de Guérande, le 25 avril 1381 (6) Il fait partie de la montre de Eon de Lesnérac, capitaine de Clisson, reçue à Paris, le 27 janvier 1382 (7). Prête serment de fidélité au duc et à la duchesse, son épouse en novembre 1397 (8).

Bertrand Ferron, écuyer, assiste en 1379 au siège de Pouancé (9).

Jean Ferron, donne quittance pour des gages et ceux de ses neufs écuyers, le 4 novembre 1380, sous son sceau qui est de Ferron du Chesne (10).

Olivier Ferron donne quittance à Pontaudemer le 1er juin 1381, de la somme de CL l. tournois pour ses gages et ceux de ses neufs écuyers (11), et à Mortaing, le 3 juillet de la même année, pour CXCV livres tournois (12). Le même Olivier figure dans la monstre de Roland du Buschon, reçue à Moustiervilliers, le 28 mars 1415 (13). Olivier Ferron reçoit XII livres de gratification du duc Jean pour l'avoir suivi en son voyage de France (14). Il

(1) *Collection Clairembault*, vol. 47, p. 3484. Sceau en cire rouge écu *semé de billettes à une bande brochante*.

(2) Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 281.

(3) Ibid., *Pr.*, II, col. 781 (*Chasteau de Nantes*).

(4) P. Potier de Courcy, *Nob. et Arm. de Bretagne*.

(5) Dom Morice, *Pr.*, t. II, col. 228.

(6) Ibid., *Pr.*, II, 276.

(7) « *Mons. Geuffroy Ferron*, chevalier » D. Morice, *Pr.*, 436.

(8) Ibid., *Pr.*, II, 681.

(9) Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t I, col. 1015

(10) Ibid., *Pr* , II, col. 252, scellé « de cire rouge *bileté à quatre annelets en chef et un lambel de trois pièces*. »

(11) D. Maurice, *Pr.* II, 385. Ce même Olivier donne une quittance à Guil. d'Amphernet scellée du sceau aux *6 billettes et 3 annelets* « *le haume a pour cimier un grand annelet chargé de 4 écus meublés de même* » (*Collection Clairembault*, vol. 47, p. 3485).

(12) Ibid., *Pr.*, II, 388.

(13) Ibid., *Pr.*, II, 916.

(14) Ibid., *Pr.*, II, 967.

figure, ainsi que Geoffroy et Jacques Ferron, dans la monstre de Guy, sire du Gavre, le 22 mars 1426 (1) — prête le serment de fidélité au duc avec les nobles de Saint-Malo (2) de même que Geffroy Ferron, en 1437.

Perrenot Ferron, écuyer, paraît dans la montre du sire de Derval reçue à Thérouanne, le 28 septembre 1388 (3).

Thomas Ferron, écuyer, figure dans la montre de « MM. Nicole Paynel, chevalier sup. bachelier, reçue à Arras, le 18 juing 1385 » (4).

Jacquet Ferron fait partie de la compagnie de Pierre de Pouille, escuyer dans la montre reçue au Mans, le 22 juillet 1392 (5).

Louis Ferron, épouse, vers 1400, *Philippotte Bodin* (6).

Guillaume Ferron, homme d'armes de la montre de Messire Jehan Aimery, chevalier, reçue le 1er mai 1416, et de celle du 1er novembre de la même année (7), figure également dans la compagnie d'Olivier de la Houssaye, écuyer, et neuf autres écuyers, faisant montre à Crocès-lez-Bourges le 24 juin 1418 (8).

« Messire » *Auffroy Ferron*, chevalier, figure parmi « les gens de Monseigneur de Montauban, dans le voyage du comte de Richemont allant « devers le Roy » à Angers, le 6 octobre 1424 (9). Le même Auffroy Ferron prête le serment de fidélité au duc, avec les nobles de l'évêché de Dol, le 19 octobre 1437 (10).

Geffroy Ferron prête le même serment avec les nobles de Saint-Malo de même qu'*Olivier Ferron* (11) en 1437. Geffroy *le* Ferron est mentionné dans un mémoire des héritiers de Gilles de Raiz, comme ayant acquis des terres de celui-ci (12) et dans un codicile du duc François en ces termes : « *Item, que à Geffroy*

(1) D. Morice, *Pr.*, II, 1197.
(2) Ibid., *Pr.*, II, 1304-1305.
(3) Ibid., *Pr.*, II, 437.
(4) Ibid., *Pr.* II, 492.
(5) Ibid., *Pr.*, II, 611.
(6) P. Potier de Courcy, *Nob. et Armorial de Bretagne*.
(7) Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 909-910.
(8) D. Morice, *Preuves*, t. II, 963.
(9) Ibid., *Pr.*, t. II, 1147.
(10) Ibid., *Pr.*, II, 1302.
(11) Ibid., *Pr.*, II, 1304-1305.
(12) Ibid., *Pr.*, II, 1340. L'orthographe des noms et prénoms est très variée dans les documents relatifs à ce personnage, tour à tour appelé *le Ferron*, *le Ferrant*, Geffroy et Geoffroy

le Ferron, soit fait bonne et briefve justice de ce que nous demande » (1) le 17 juillet 1450. Cette disposition a sans doute trait à un différent survenu entre *Geoffroy le Ferrant* (sic) et Messire Charles de Lesnérac, dont la cause fut appelée au Parlement séant à Vannes, le mercredi 26 mai 1451 ; ou à une autre affaire entre le dit *Geoffroy Ferron* et Jean de Mauléon plaidée également au Parlement de Vannes, le vendredi 10 octobre 1451 (2). Ce Geoffroy fut Trésorier général de Bretagne, ainsi qu'en témoigne la mention ci-après :

« Payé aux personnes suivantes qui par aucun temps vacquèrent en la ville de Vennes à l'appurement des matières débattues entre le Duc et Geffroy Ferron, *autrefois Trésorier général de Bretagne* » (3).

Geoffroy *le* Ferron fait hommage au duc, le 27 décembre 1459, de ses terres de Saint-Etienne de Malemort, Boing, Souché et autres, devant Jehan du Quélenec, vicomte du Fou, amiral de Bretagne (4). Nous le trouvons encore mentionné dans un extrait des registres du Conseil du duc relatif à l'évacuation du lac de Grand-Lieu, résolue au dit Conseil, le 14 juillet 1459 (5).

Guillaume Ferron, fut évêque de Léon et figure, avec cette dignité, aux Etats et Parlement de Bretagne, séants à Vannes, le 24 mai 1451 (6), mais il est mentionné comme absent, pour cause de maladie, aux Etats tenus à Vannes en 1462 (7). Ce prélat avait été « élu et confirmé dans le concile de Florence auquel il assista en 1439 ». Il mourut à Rome en 1471 (8).

Un autre *Guillaume Ferron*, vivant à la même époque, est men-

(1) Dom Morice, *Pr*, II. 1538.
(2) Ibid., *Pr.*, II, 1570-1571-1579.
(3) Ibid., *Pr.*, II, 1606.
(4) Ibid., *Pr.*, II, 1740.
(5) « Le 14 juillet du mesme an (1459) pour travailler à abattre les escluses « et faire rendre à chacun son droit dans l'évacuation du lac de Grant-Lieu, « qui avoit été résoluë au Conseil du Duc, furent commis Messires Jehan « l'Abbé, Messire Jehan Chauvin, Messire Guil. de la Loherie, Messire Jean « L'Espervier, Séneschal de Nantes, Georges Lespervier, *Geoffroy Ferron* et « Messire Yves le Boteiller, Procureur de Nantes. » (Dom Morice, *Preuves*, « t. II col. 1740).
(6) Dom Morice, *Preuves*, t. II, col. 1567.
(7) « *L'évesque de Léon, sçavoir M. Guillaume le Ferron, absent pour cause de maladie* ». (D. Morice, *Pr.*, t. III, 1462).
(8) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, t. II, art. Saint-Pol-de-Léon.

tionné parmi les « gentilshommes et hommes d'armes qui ont vacqué à la garde de Clisson, par l'ordonnance du Duc « *dempuix le 16 octobre 1464 jusqu'au 1er janvier suivant : Guillaume le Ferron et deux archers* (1). » C'est sans doute ce même personnage qui figure comme « l'une des cent lances de la Monstre faite à la Guerche, le 19 janvier 1464, soubs le sire de Lescun » (2) et à qui est baillée « la recepte de Fougères et Champtocé pour en jouir et se payer de ce qui lui est deu, suivant l'accord entre le Duc et lui, à commencer du 1er janvier 1466 » (3).

Nous trouvons ensuite : *Jean Ferron*, figurant, en 1477, dans la compagnie du Maréchal de Gié et mentionné dans les comptes de Guillaume de Lacroix, Trésorier des guerres du Roy (4).

Eustache Ferron, sieur de la Dancerie, commis à la défense des ville et château de Fougères, sous les ordres d'Antoine Moulenbloc et Raoul de Plumaugat, capitaines de cette place, le 27 juin 1483 (5).

Michel Ferron, Grand Fauconnier, reçoit 300 livres du compte de Guillaume Juzel, trésorier général de Bretagne, le 6 août 1489 (6) et reçoit également, ainsi que plusieurs seigneurs, des gages et gratifications en mars 1489, à l'occasion d'un voyage en Angleterre (7).

Messire *Brient Ferron* contribue, pour 60 livres, dans les reprises faites par le roi de France, Charles VIII, sur les gages et pensions des gentilshommes bretons « pour subvenir aux frais de la conquête du royaume de Naples » (8) en 1495.

Françoise Ferron, dame de Piocé, est du nombre des seigneurs commis pour aider à la garde des ville et château de Nantes, le 28 mai 1543 (9).

Charles Ferron, sieur du Fresne, fait partie de la compagnie

(1) Dom Morice, *Pr.*, t. III, col. 120.
(2) Ibid., *Pr.* III, 123.
(3) *Extrait du 5e compte de Pierre Landoys.* (Dom Morice, *Pr.*, t. III, col. 166).
(4) Dom Morice, *Pr.*, III, 326.
(5) Ibid., *Pr.*, t. III, 430.
(6) Ibid., *Pr.*, t. III, 537.
(7) *Compte de Jean de l'Epinay, trésorier général.* (Dom Morice, *Pr.*, t. III, 724).
(8) Dom Morice, *Pr.*, III, 753.
(9) Dom Morice, *Pr.*, III, 1047.

d'honneur d'armes du sieur du Liscouët, établie à Quintin en septembre, octobre et novembre 1591 (1).

René Ferron, sieur de la Ville-Audon, président à la chambre des comptes de Bretagne, en 1628 (2).

Joseph-Placide Ferron, conseiller au Parlement de Bretagne en 1692 (3).

Jean-Baptiste-Célestin Ferron, seigneur du Quengo, conseiller au Parlement de Bretagne, en 1724 (4).

PIERRE-JACQUES FERRON, écuyer, seigneur de la Ferronnays, lieutenant d'un régiment d'infanterie, épousa en 1697, le 23 mars, Anne-Gabrielle Constantin, fille de Jacques Constantin II[e] du nom, seigneur d'Aulnay et de Saint-Mars-la-Jaille (5), Pierre-Jacques était chevalier de Saint-Louis, et entra en possession de la châtellenie de Saint-Mars, en 1713.

Son fils aîné et successeur à Saint-Mars fut :

PIERRE-JACQUES-LOUIS-AUGUSTE FERRON, comte puis marquis de la Ferronnays (6), maréchal des camps et armées du Roi, en 1743, décédé le 11 février 1753, à l'âge de 54 ans (7). Il avait épousé, le 14 décembre 1722, *Françoise-Renée Le Clerc des Emeraux* comtesse de la Bigeottière (Registres de Maumusson) qui lui survécut jusqu'en 1778 (8). Elle mourut âgée de 75 ans le 25 juillet de cette année et fut inhumée à Saint-Mars-la-Jaille le lendemain.

En 1729, le 9 mai, ils reçurent en leur château de Saint-Mars-la-Jaille, l'évêque de Nantes, Christophe-Louis Turpin de Crissé, confirmant dans les paroisses de la région. Voici en quels termes ce fait est relaté par le prieur curé du Pin, Chauveau, dans les cahiers de sa paroisse (9) :

(1) Dom Morice, *Pr.*, t. III, 1540.

(2) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Note communiquée par M. de l'Esperonnière.

(6) *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 833 ; et *ibid.*, E, 1758, Reg. de Pouillé.

(7) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*.

(8) G. de Corson, *Les Grandes Seigneuries de la Haute-Bretagne*.

(9) Ce même Chauveau a rédigé, dans les registres de la paroisse du Pin, des notes fort curieuses. Il y fait notamment le récit d'un accident de chasse à lui advenu le 14 mai 1727 à 3 ou 4 heures du matin. « Je fus — dit-il, — malheureusement, à l'affût du lièvre, au carrefour au-dessus de la Planche-

« Le 9 mai 1729, M. l'évesque de Nantes, Christophe-Louis Turpin Crissé de Sauzay, a fait sa visite dans l'église de ce lieu, où la Chapelle-Glain était convoquée et ma feuillette (1)... Tout se passa avec beaucoup de douceur et de paix. Il fit une ordonnance qui est inscrite dans le livre des délibérations. Je lui fis mon compliment. Nous étions dix-sept prêtres à table en y comptant Monseigneur et le sénéchal, appelé Fresnais, natif de Juigné. Tout s'y passa avec politesse et d'une aisance sans gêne. A la sortie d'icy il fut à Saint-Mars coucher chez M. de la Ferronnays, dans le chasteau, où je fus le lendemain disner. Il s'y trouva grosse compagnie. De là à Meszangé, ensuite à Ancenis où le climat de la chrétienté et de Chateaubriant étaient convoqués. Nous étions environs 80 curés... » (2).

Le marquis Pierre-Jacques-Louis-Auguste mourut le 11 février 1753.

Du mariage de Pierre-Jacques-Louis-Auguste Ferron, marquis de la Ferronnays, et de Françoise Le Clerc des Emereaux naquirent :

1° Pierre-Jacques-François-Louis-Auguste Ferron, comte *de la Ferronnays*, né en 1724, qui suit ;

2° *Françoise-Jeanne-Antoinette-Roberte Ferron de la Ferronnays*, que nous voyons, le 23 juin 1744, figurer comme marraine de « la petite cloche nommée *Perrine-Françoise* » en l'église de

aux-Moines... Le fusil me creva à la main, près de la culasse. » Il raconte ensuite comment il fut soigné par un chirurgien de Candé qui lui détacha le pouce, puis par un nommé Silord « batteur de pavé » qui lui coupa la main. Sa maladie lui coûta 500 livres environ « J'ai exposé ce fait — ajoute-t-il — en ce qu'à l'avenir il y aura gens peu fidèles à rapporter comme la chose s'est passée. Tout ce que je recommande à mes successeurs, c'est de se souvenir de ce coup fatal. J'ai été heureux que M. l'évêque de Nantes prist part à mon affliction. C'est un triste coup qui a fait beaucoup d'éclat dans le Royaume et beaucoup de désordre à ma bourse, tant pour le présent que pour l'avenir. Priez Dieu pour les maltraités et un *De profundis* après ma mort. » Chauveau, prieur.

Le 22 avril 1735, le prieur Chauveau fut obligé de résigner son bénéfice, en faveur de François Roussel, à cause de son infirmité.

(1) Saint-Sulpice des Landes, qui devait à la paroisse du Pin 50 sous de rente annuelle, plus la dîme du prieur affermée, en 1723, pour 800 livres. (*Arch. de la L.-Inf.*, E. 1950). Saint-Sulpice fut érigé en paroisse en 1767, (*Ibid.*).

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 1751. Registres paroissiaux du Pin.

Maumusson (1) avec, comme parrain, *Louis-Auguste Ferron de la Ferronnays* son frère. Elle épousa *François-Louis Jaillard*, chevalier, seigneur de la Maronnière (2).

3° *Emmanuel-Henri-Eugène Ferron*, comte *de la Ferronnays*, maître de camp de cavalerie, qui épousa *Marie-Anne-Adélaïde Fournier de Bellevue*, et de qui descendent, ainsi qu'on le verra, les La Ferronnays qui possèdent aujourd'hui le château de Saint-Mars-la Jaille (3).

4° *Gabriel-Amédée Ferron de la Ferronnays*, né à Angers, le 15 juin 1730, cornette en 1748, capitaine en 1749, blessé grièvement dans la guerre de 1756, il prit sa retraite en 1770, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1771 et gratifié d'une pension de 1000 livres, ainsi que du brevet de lieutenant-colonel. Il mourut à Angers le 30 avril 1785 (4).

5° *Paul Ferron*, chevalier *de la Ferronnays*, maréchal de camp en 1788 (5).

6° *Jules-Basile Ferron de la Ferronnays*, né en 1735, au château de Saint-Mars-la-Jaille, qui entra dans les ordres et fut successivement évêque de Saint-Brieuc, de Bayonne et de Lisieux. Nous lui consacrons ci-après une notice spéciale (6).

Pierre-Jacques-Louis-Auguste de la Ferronnays rendit aveu

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, Registres de Maumusson (E, 1934). On lit dans l'*Inventaire sommaire des Archives* : « Le 23 juin 1744 bénédiction de la petite cloche nommée Perrine-Françoise par Louis-Auguste Ferron, comte de la Ferronnays, capitaine de cavalerie et par Antoinette-Roberte Ferron de la Ferronnays, fils et fille du marquis de la Ferronnays, seigneur de Maumusson et de Françoise Leclerc des Emereaux, son épouse, seigneur et dame de la paroisse. »

(2) Registres paroissiaux de Saint-Mars-la-Jaille, E, 1974. *Archives de la Loire-Inférieure*. Le mariage de sa fille fut célébré à Saint-Mars-la-Jaille, le 5 novembre 1771 et béni par Monseigneur Jules-Basile de la Ferronnays, alors évêque de Saint-Brieuc.

(3) V. *Biographie Bretonne* de Levot et *Registres de Saint-Mars*, Arch., E 1974.

(4) Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Nous trouvons aussi Gabriel-Amédée assistant et signant au mariage de sa nièce Marie-Françoise Jaillard, fille d'Antoinette-Roberte et de François-Louis Jaillard, qui épouse Messire Louis-René de Varice le 5 novembre 1771.

(5) *Arch. de la Loire-Inférieure*, E, 1974. Reg. de Saint-Mars ; et P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*. Il signe également au mariage de René de Varice en 1771.

(6) Nous en avons puisé les éléments dans la *Biographie Bretonne* de Levot et dans les *Archives de la Loire-Inférieure*

au baron d'Ancenis pour sa seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille, en 1745, époque où fut faite la grande réformation dont nous avons parlé plus haut (1).

Il eut pour successeur son fils aîné.

Mgr JULES-BASILE FERRON DE LA FERRONNAYS

Évêque de Saint-Brieuc, Bayonne, puis Lisieux.

(*2 janvier 1735 † 15 mai 1799*).

Jules-Basile Ferron de la Ferronnays naquit le 2 janvier 1735, au château de Saint-Mars-la-Jaille, cinquième fils du marquis Pierre-Jacques-Louis-Auguste Ferron de la Ferronnays et de Françoise-Renée Le Clerc des Emereaux, son épouse. Il fut, en sa qualité de cadet, destiné à l'état ecclésiastique, et, à peine ordonné prêtre, choisi pour vicaire général par l'évêque de Conserans, Mgr Marnay de Vercel, allié de sa famille. Plus tard, en 1769, lors de l'élection du pape Clément XIV, Jules-Basile accompagna à Rome, comme conclaviste, le cardinal de Bernis. Celui-ci, qui avait habilement servi les projets de la cour de France, reçut le titre de protecteur des églises de France et l'abbé de la Ferronnays fut nommé, le 24 décembre de la même année, évêque de Saint-Brieuc. La cérémonie de son sacre fut célébrée à Paris, le 8 avril 1770.

Le 31 décembre de cette même année, l'évêque de Saint-Brieuc vint faire un séjour au village natal, près de son frère Pierre-Jacques-François-Auguste, marquis de la Ferronnays, qui avait épousé, le 2 juin 1762, Charlotte-Jacqueline-Joseph de Marnay de Saint-André de Vercel, et habitait le château de Saint-Mars-la-Jaille (2). Nous trouvons, en effet, dans les registres de la paroisse de Vritz la note suivante : « Le lundi 31 décembre 1770, furent confirmés à Saint-Mars-la-Jaille par Mgr Jules Ferron de la Ferronnays, évêque de Saint-Brieuc, 250 environ de mes paroissiens, qui, tous, se rendirent malgré les mauvais chemins, les eaux étant débordées, la plus part ayant été obligez de se mettre en eau, le Seigneur a permis qu'aucun ne fût malade. Il

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 260.

(2) *Registres paroissiaux de Saint-Mars-la-Jaille.*

nous fallut partir de grand matin. La cérémonie, qui se fit dans l'église, finit à 10 heures et demie » (1).

L'année suivante, Mgr de la Ferronnays revint à Saint-Mars pour y bénir le mariage de sa nièce *Marie-Françoise Jaillard de la Maronnière*, fille de sa sœur *Françoise-Jeanne-Antoinette-Roberte Ferron de la Ferronnays* et de messire *François-Louis Jaillard*, chevalier, seigneur de la Maronnière (2). Elle épousait messire *René de Varice*.

Jules-Basile de la Ferronnays était d'une charité et d'un dévouement à toute épreuve, on en cite des traits admirables. C'est ainsi qu'en 1773, au mois de septembre, le Trieu ayant causé de désastreuses inondations dans la région, le prélat se transporta, lui-même, sur le théâtre des événements. Concourant personnellement au sauvetage des riverains, il se jeta à l'eau et sauva notamment un enfant de cinq à six ans, qui, engagé sous de grosses pierres, était en danger de périr. Apprenant ce trait honorable le roi Louis XV, saisi d'admiration, s'écria : « Les La Ferronnays vont à l'eau comme ils vont au feu ! » Peu après l'évêque de Saint-Brieuc reçut d'une personne, aussi généreuse qu'inconnue de lui, une somme de 24.000 francs pour l'aider à venir au secours des malheureux inondés.

Transféré à Bayonne en 1775, Jules-Basile continua à y exercer la charité du bon pasteur. Une terrible épizootie ayant ruiné les cultivateurs de son nouveau diocèse, l'évêque leur vint en aide selon son pouvoir.

Mgr de Condorcet évêque de Lisieux étant mort en 1783, l'évêque de Bayonne fut appelé à le remplacer. Mais, avant de prendre, le 31 mars 1784, possession de son nouveau siège épiscopal, Jules-Basile, dans une lettre pastorale qui le précéda à Lisieux, refusa la réception brillante et coûteuse qu'on lui préparait. Il demanda au maire de cette ville de vouloir bien consacrer à un monument utile et durable l'argent destiné à ces honneurs frivoles. La ville y gagna une belle fontaine, et l'évêque la satisfaction d'avoir fait une bonne action, en même temps qu'un acte de modestie exemplaire. Le roi le nomma, en 1787, président de l'assemblée provinciale de la Mayenne (Normandie) convoquée à Lizieux.

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, E, 1999. Registres de Vritz.
(2) *Archives de la Loire-Inférieure*. Registre de Saint-Mars-la-Jaille.

Bientôt le terrible hiver de 1789 vint de nouveau mettre à l'épreuve l'inépuisable bienfaisance de Mgr de la Ferronnays. La misère était immense et le généreux prélat employa à la soulager toutes ses ressources et celles de ses diocèsains aisés, dont il avait su stimuler la charité. On raconte, qu'à bout d'argent, il fit vendre tout ce qu'il possédait de vaisselle plate, de bijoux et d'ustensiles en métal précieux, pour en donner le prix aux pauvres, suivant dignement, en cela, l'exemple des chrétiens de l'Eglise primitive.

Il accueillit sans méfiance les premiers mouvements de la Révolution. Celle-ci ne s'annonçait-elle pas comme devant réformer les abus, amener plus de justice, plus de bien-être pour les misérables ?... Mais il ne tarda pas à s'apercevoir des abus et de la mauvaise foi de ceux qui prétendaient diriger le torrent dévastateur, dont l'impétuosité devait consommer tant de ruines, répandre tant de sang ! Quand fut décrétée la Constitution civile du clergé, l'évêque de Lisieux refusa d'y prêter le serment d'obéissance et se mit en devoir de la combattre. Le 22 mars 1791, il publia une lettre pastorale, signalant les vices de cette constitution, suivie, le 3 mai, d'une ordonnance de protestation relativement à la suppression de son siège et au partage de son diocèse. Traduit devant les tribunaux pour ces publications, il se vit forcé de quitter le pays.

Jules-Basile de la Ferronnays prit donc le chemin de l'exil, se fixant tour à tour à Solème, à Erlang, en Franconie, à Bruxelles, à Dusseldorf. Bientôt son dénuement devint si grand qu'il eut été exposé aux plus rigoureuses privations, si quelques prêtres de son ancien diocèse réfugiés en Angleterre n'eussent ouvert entre eux une souscription pour venir en aide à celui qui, tant de fois, avait secouru les autres ! Réfugié alors à Munster, il vint ensuite à Brunswick. C'est en cette dernière ville qu'il fit réimprimer, sous la direction de l'abbé Duvoisin, le futur évêque de Nantes, « *La Religion vengée* » poème du cardinal de Bernis. Il consacra au soulagement de ses compagnons d'infortune le bénéfice que lui avait procuré cette édition.

Mais l'heure vint où le duc de Brunswick dut éloigner de ses états tous les émigrés français : La Ferronnays reprit le bâton du voyageur et chercha un nouvel asile. Il le trouva momentanément à Constance, où il se réunit à quinze évêques français, parmi lesquels se trouvait Mgr de Juigné, ancien archevêque de

Paris. Mais les troupes de la République ayant pénétré en Suisse, Jules-Basile dut se résigner à fuir de nouveau et se retirer à Munich.

Ce fut la dernière étape de son voyage ici-bas. Plus accablé par les chagrins et les fatigues que par l'âge, Mgr Jules-Basile Ferron de la Ferronnays y rendit son âme à Dieu, le 15 mai 1799.

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION

Pierre-Jacques-François-Louis-Auguste Ferron, comte (1) de la Ferronnays, né en 1724, maréchal de camp en 1743 (2), lieutenant général des armées du Roi, en 1781 (3). Gouverneur de Dôle (4), il succéda à son père, comme seigneur de Saint-Mars-la-Jaille, en 1753, et épousa, le 28 janvier 1754, *Charlotte-Jacqueline-Joseph de Mornay de Saint-André de Vercel,* qu'il perdit le 2 juin 1762.

Il fit reconstruire magnifiquement son château de Saint-Mars-la-Jaille, en 1774, sur les plans tracés par l'abbé Charles Gaignard (5) de Bonœuvre, principal du collège d'Ancenis, savant écrivain et dessinateur distingué, que le comte fixa près de lui en lui donnant les fonctions d'aumônier du château le 29 septembre 1786.

Le comte de la Ferronnays mourut peu de temps après, le 5 novembre 1786 (6), laissant comme successeur son fils aîné :

Pierre-Jacques-François-Joseph-Augustin Ferron, marquis de la Ferronnays, né en 1757, et décédé le 9 juillet 1838 « à une heure quinze minutes de l'après-midi » (7). Il avait épousé, vers

(1) Nous ignorons pourquoi ce personnage est, dans tous les documents, qualifié *comte* de la Ferronnays, alors que son père et son fils sont appelés *marquis ?...*

(2) P. Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne.*

(3) Ibid.

(4) *Archives de la Loire-Inférieure,* E. 1974, E. 833, etc.

(5) Levot, *Biographie Bretonne,* donne une intéressante biographie de ce personnage.

(6) *Arch. de la Loire-Inférieure,* E. 833.

(7) *Registres de l'Etat-civil de Saint-Mars-la-Jaille* (1838). La déclaration est faite par M. Charles-Louis-Arthur comte de Lostanges, neveu du défunt et par M. Louis-Adolphe Joret, propriétaire, devant François Hamel, maire de Saint-Mars-la-Jaille.

1784, demoiselle *Louise-Julie-Charlotte de Lostange*, fille de Louis-Marie, marquis de Lostange et de Marie-Elisabeth-Charlotte-Pauline Galluciyode l'Hôpital. Louise-Julie de Lostange était dame d'honneur de Madame Adélaïde, tante de Louis XVI. Elle mourut, le 13 mars 1828, à Saint-Mars-la-Jaille, laissant, de son mariage avec le marquis de la Ferronnays, une seule fille, *Louise-Marie-Adélaïde-Gabrielle Ferron de la Ferronnays*, dont nous reparlerons ci-après (1).

Pierre-Jacques-François de la Ferronnays et sa jeune femme habitaient le château de Saint-Mars-la-Jaille au moment où éclata la Révolution. Le marquis était, à cette époque, lieutenant général des armées du roi et avait pris, depuis peu de temps seulement, possession du château patrimonial. La nouvelle marquise, à son arrivée, fut complimentée par l'abbé Gaignard qui lui dédia plusieurs poésies (2).

(*A suivre.*) J. BAUDRY.

(1) *Registre de l'Etat-civil de Saint-Mars-la-Jaille*, année 1828.

(2) *Biographie Bretonne* de Levot, article *Gaignard*, t. I, p. 756.



A TRAVERS LA BRETAGNE

Ce sont les vacances. La Bretagne, ordinairement si paisible et si tranquille, va présenter une animation intense. Ses routes seront parcourues par des centaines d'automobiles et des légions de bicyclistes ; ses villes regorgeront de visiteurs ; ses côtes enfin se réveilleront de leur léthargie hivernale toutes prêtes à accueillir les étrangers qui viendront chercher aux bords de notre océan un peu de fraîcheur et de bon air salin.

C'est qu'elle est terriblement à la mode, notre bonne Bretagne. Et cette mode ne date pas d'hier, puisque nous sommes à même de constater qu'au IIIe siècle de notre ère les riches Gallo-Romains se faisaient construire, en Armorique, de splendides villas dont les ruines imposantes émergent des flots qui les ont envahies. Les invasions saxonnes et normandes détruisirent tout, et voilà qu'au bout de quinze siècles on reprend avec fureur le chemin de la mer bretonne.

Dans cette mode, la grande vogue est à la *Côte d'Emeraude*, surtout à la côte de Paramé où se donnent rendez-vous les familles qu'épouvante un peu la luxueuse et américaine.... Dinard. Ah ! nous ne sommes plus au temps où le vieil Ogée du XVIIIe siècle et son commentateur du XIXe nous enseignaient que Paramé n'est qu'une paroisse « fertile en grains, plate et très exactement cultivée », dont toutes les fermes « sont accompagnées de maisons de campagne, refuge habituel des Malouins pendant les jours de repos », reliée à Saint-Malo « par une foule de petites voitures à six places faisant continuellement le trajet moyennant la faible rétribution d'un sou ». Et le dictionnaire ajoute naïvement : *A Paramé on parle le français.*

Son succès toujours croissant, la station balnéaire de Paramé le doit à sa plage, unique au monde, et à son CASINO qui est devenu l'un des plus considérables et des plus confortables de France, sous l'habile direction de son aimable propriétaire, M. L. Meyran. Cette année M. Meyran en a confié la direction

artistique à M. P, Hagnauer, directeur du Casino de Nice. Les chefs d'orchestre, MM. Ch. Coda et Raynaud, sont trop connus pour que nous ayons à faire leur éloge. Autour d'eux, ces Messieurs ont groupé une superbe pléïade d'artistes recrutés en grande partie à l'Opéra-Comique. Concerts symphoniques et classiques, opéras, opéras-comiques, vont attirer à Paramé, pendant les trois mois de la saison, les musiciens et tous ceux qui s'intéressent aux choses des lettres, d'autant que le répertoire comprendra les principales de nos œuvres musicales dramatiques : *Faust*, *Manon*, *la Traviata*, *Carmen*, *Werther*, *Mignon*, *Mireille*, *La Fille de Mme Angot*, etc. Le mouvement artistique de Bretagne battra donc son plein cet été à Paramé, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de la marche de l'œuvre décentralisatrice entreprise par M. L. Meyran.

Tout à côté de Paramé, on a représenté au théâtre municipal de Saint-Malo, le 18 avril, une belle pièce bretonne inédite en 3 actes et en vers de M. Charles Reculoux : *Le Vœu de Pierre Guirec*, qui a soulevé, disent les comptes-rendus, l'indescriptible enthousiasme des auditeurs.

Armor, l'épopée musicale déjà célèbre de notre confrère M. J. Pohier, directeur du *Pays d'Arvor*, continue sa carrière triomphale. Jouée dernièrement à Lorient, au profit de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et spécialement pour les veuves des marins, elle y a remporté un très vif succès : aussi la *Fédération des Étudiants Bretons* a-t-elle eu une heureuse idée en la faisant connaître aux Rennais le 12 juin dans une séance bretonne où l'on a entendu également M. et Mme Botrel, M. A. Le Braz, M. Cuillandre, Mlle Riou et la chorale de la Fédération. Tous nos compliments à M. Pohier,

Un grand nombre de Bretons se réunissent chaque année à Montfort l'Amaury pour célébrer ensemble la Bretagne et commémorer le souvenir de quelque grande figure bretonne. Cette année le « Pardon » avait pour président M. Charles Le Goffic : on y salua les centenaires de la mort du corsaire Cornic, de Morlaix ; de la naissance d'Elisa Mercœur, de Nantes ; de la publication des *Martyrs* de Chateaubriand. M. Léon Durocher, l'âme de ce Pardon, et M. Ch. Le Goffic ont prononcé à l'Hôtel-de-Ville et au banquet des discours très remarqués. Une charmante pensée avait fait mélanger des fleurs cueillies au

pays de Brizeux, au pays de Cornic et dans le jardin où fut élevée Elisa Mercœur.

Nous avons à déplorer la mort de M. Joseph Rousse et de M. Paban, deux excellents poètes bretons qui compteront parmi les meilleurs amis de la *Revue de Bretagne*. Le premier, ancien conservateur de la Bibliothèque de Nantes, a laissé un souvenir d'urbanité qui ne sera jamais oublié ; le second, directeur du musée de Kériolet, près Concarneau, savait faire, avec une bonne grâce charmante, le meilleur des accueils aux visiteurs de ce château où l'on a entassé des merveilles dans un cadre bien bizarre.

La mort aussi de M. Auguste Nayel, le statuaire lorientais qui consacra toujours son talent à la reproduction de figures bretonnes et dont la dernière composition a été le médaillon de Brizeux qui fut élevé l'an passé au pont Kerlo.

*
* *

Jusqu'ici, en fait d'Histoire de Bretagne, nous ne possédions que les gros volumes de l'Histoire de la Borderie, bourrés de faits, de remarques et de discussions, et, par le fait même, destinés aux bibliothèques des professionnels et des érudits. Nous gémissions de ne pas avoir à offrir aux classes moyennes et populaires, aux étrangers curieux de connaître le passé de notre pays et de notre race, une petite histoire portative, commode à consulter, préparée pour la vulgarisation. Notre ami Alain du Cleuziou, secrétaire de la *Revue de Bretagne* pour les Côtes-du-Nord, s'était mis depuis un certain temps à la besogne ; mais le bon Breton et l'écrivain consciencieux qu'il est ne voulait donner à ses compatriotes qu'un livre *poli et repoli*. Or c'est cette histoire que nous présentons à la *Revue de Bretagne* (*La Bretagne, de l'Origine à la Réunion, son histoire, ses coutumes et ses mœurs*. Saint-Brieuc, Prud'homme 1909. Prix : 3 fr. 50. Franco recommandé 3 fr. 90). Elle formera le livre du maître dans les écoles où l'on ne dédaignera pas d'enseigner aux petits Bretons la formation et le développement de leur patrie. Tout flatte l'œil dans la *Bretagne* de M. du Cleuziou : les illustrations de M. H. de Saint-Meloir et du Vte H. Frotier de la Messelière, la couverture, l'impression, le format. Le style est coulant, élégant même, et l'œuvre, très personnelle. Nous espérons bien que tous nos

abonnés, tous nos amis, vont avoir à cœur de se procurer ce livre et de le répandre autour d'eux.

On sait que M. Frédéric Saulnier, notre si distingué collaborateur, conseiller honoraire à la Cour de Rennes, travaillait depuis 30 ans à un grand ouvrage biographique et généalogique sur les 1200 membres qui figurèrent au Parlement de Bretagne depuis sa fondation en 1554 jusqu'à sa suppression en 1790. Cette œuvre immense qui devait fournir tant de renseignements aux familles bretonnes et immigrées et apporter une vaste contribution à l'histoire de notre Parlement, était attendue avec impatience. Les deux volumes qui la composent (*Le Parlement de Bretagne 1554-1790*. Rennes, Plihon et Hommay, 1909) comprennent 900 pages que viennent illustrer de fort belles vignettes et gravures. Il faudrait beaucoup plus de place que nous n'en disposons ici pour faire comme il conviendrait l'éloge du *Parlement de Bretagne* de M. Saulnier. Pour chaque article nous trouvons, à côté de la notice biographique du personnage, des renseignements sur sa charge, sur ses parents, son alliance, ses enfants et sa famille : une foule d'entre eux sont inédits. Et tout cela est disposé dans un ordre parfait.

M. Loth vient de faire paraître dans la *Revue Celtique*, une étude des plus remarquables sur les traces qu'ont laissées la langue romane dans la partie bretonnante de la Bretagne et la langue bretonne dans la partie française de cette même province (Tirage à part : *Les Langues Romane et Bretonne en Armorique*, Paris, Champion, 1909). Il s'agit naturellement des noms de lieux, et le savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes nous cite de nombreux et convaincants exemples de noms gallo-romains arrêtés dans leur développement normal par l'arrivée des Bretons et l'influence de leur idiome celtique ; puis il donne les limites extrêmes Est de la zône où le breton fut parlé, et celles Ouest de la zône mixte où il fut parlé concurremment avec le roman (ancien gallo-romain, langage de l'Armorique avant les émigrations bretonnes) ; enfin il explique les causes de la disparition du premier dans cette zône. Le nouveau travail de M. Loth devra se trouver nécessairement entre les mains de tous ceux qui voudront s'occuper de l'histoire de nos anciennes paroisses.

M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, est un travailleur infatigable : mais c'est aussi un travailleur heureux.

L'un de ses amis lui ayant communiqué le manuscrit inédit et inconnu d'une histoire des guerres de Vendée par Joseph Clémanceau (né en 1763 — mort après 1829), M. Uzureau en comprit tout de suite l'importance et l'intérêt et il la publia (*Histoire de la Guerre de la Vendée* 1793-1815. Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909. Prix : 5 fr.). Joseph Clémanceau qui était *Bleu* mais *Bleu* modéré, a assisté à la guerre des Géants et en a fait un récit fidèle débutant au 12 mars 1793, se poursuivant pendant les années 1794, 1795, 1796, et comprenant la Chouannerie, le désastre de Quiberon et les insurrections de 1799 et 1815. Nous ne surprendrons personne en disant que M. Uzureau a joint à sa publication une préface et des notes excellentes.

L'abbaye de Saint-Serge d'Angers possédait, de l'autre côté de la Manche, trois prieurés : Dom Léon Guilloreau nous en donne les monographies (*Prieurés anglais de la dépendance de Saint-Serge d'Angers : Totnes, Tywardreth, Minster.* Ligugé, Aubin, 1909). Celui de Totnes, dans le Devon, nous intéresse plus particulièrement car il fut fondé au moment de la conquête de l'Angleterre par le seigneur breton Juhel que Guillaume le Conquérant avait investi de la garde des forteresses de Totnes et de Barnstaple ; l'un de ses premiers prieurs, contemporain d'Henri II (1154-1189) se nommait Rivallon, un autre (1314) Jocelin. Minster, en Cornouaille, eut probablement pour fondateurs au XIIe siècle deux membres de la famille de Botreaux, d'origine bretonne. Dom Guilloreau retrace l'histoire bien intéressante de ces trois prieurés jusqu'à leurs suppressions aux XVe et XVIe siècles.

Le prix Née que l'Académie Française décerne à l'auteur de l'œuvre la plus originale, comme forme et comme pensée, a été attribué lors du dernier concours à notre ami Charles Le Goffic pour son *Ame Bretonne* dont il vient de donner une deuxième édition augmentée d'un second volume inédit (*L'Ame Bretonne*, nouvelle édition en deux séries in-16. Paris, Champion, 1908. Prix de chaque série : 3 fr. 50). La préface de la deuxième série a donné naissance à toute une polémique : nous n'y reviendrons pas. Ce que nous dirons, c'est que Le Goffic a décrit l'âme bretonne d'une façon merveilleuse, supérieure. Cette deuxième série vient compléter et parachever un ensemble d'études qui touche au chef-d'œuvre. Les questions qu'il y a traitées sont captivantes, tel ce *Pays de la Tour d'Auvergne* ou ce *Barzaz*

Breiz : il n'y a pas jusqu'au récit de son voyage en Galles du Sud où l'on ne sente vibrer l'amour du pays, le culte des ancêtres et le respect des traditions antiques de la Bretagne. L'Académie en choisissant l'*Ame Bretonne* pour le prix Née, s'est honorée elle-même en honorant notre province qui fournit à la France tant de gloires, de héros et d'écrivains.

Les *Bretonneries d'Automne*, de M. Louis Boivin (Rennes, Simon, 1908 ; et chez l'auteur à Saint-Malo, aux bureaux du *Salut*. Prix : 2 fr. 50) sont plus que des notes de voyage. Elles forment un véritable guide, mais non pas à la façon de ces « guides nomenclatures » qui courent les gares, car on sent en elles les pensées amies du bon compagnon de route avec lequel on aime à converser et à échanger ses impressions. Lisez le Tour de Bretagne de M. Louis Boisvin, il vous montrera que ce Tro Breiz quoique fait, la plupart du temps, en « wagon de seconde classe », peut donner une foule de jouissances à celui qui l'entreprend. On voyage comme l'on peut, mais si les modes de circulation ont changé, il y a quelque chose qui demeure, c'est l'âme fidèle et constante du bon Breton qui aime sa Bretagne, et dont M. Louis Boisvin est la personnification la plus parfaite.

Jean Doublet, corsaire de Honfleur, épousa à Saint-Malo, le 14 octobre 1692, Françoise Fossard des Marets, fille de Pierre Fossard et de Jeanne Laisné. Sur ce thème M. Gaston de Raimes a écrit une comédie héroïque, très palpitante, aux vers de bonne facture et bien frappés. (*Jean Doublet*, par Gaston de Raimes. Paris, Lemerre, 1909). Les amours de Jean et de Françoise, contrariés par la passion du chevalier de Blosseville, l'existence de *course* vécue pour ainsi dire sur le théâtre, les situations pathétiques du drame, l'étude approfondie des caractères français, anglais et danois, font de cette pièce une œuvre peu banale qui se rattache à la Bretagne par un côté, bien que M. de Raimes l'ait composée pour la plus grande gloire d'Honfleur, patrie de Jean Doublet.

La librairie des Annales édite un recueil de poésies de Mme Mathilde Delaporte, une fine bretonne de Quintin (*Les Ruisselets*, par Mathilde Delaporte. Paris, Librairie des Annales. Prix : 2 fr.). Comme le fait remarquer très justement M. Georges Derville, dans la préface, Mme Mathilde Delaporte « ne cherche pas à séduire ses contemporains par la hardiesse de ses pensées, elle chante simplement sa Bretagne chère et elle a puisé à la

vraie source de poésie : l'amour du sol natal ». Ses poèmes sont gracieux et l'on entend murmurer dans ses vers le murmure des petits ruisseaux courant doucement et sautant légèrement sur un sol de granit en attendant qu'ils aillent mourir dans l'Océan. Mme Delaporte a bien saisi le charme particulier des paysages bretons et l'a exprimé avec un rare talent.

M. Jean Choleau continue ses enquêtes économiques et sociales sur la Bretagne par une notice sur Plougastel Daoulas (*Plougastel Daoulas, notes sur sa situation économique.* Lorient, édition du *Pays Breton*, 1909. Prix : 0 fr. 50) où l'on retrouve toutes les qualités de l'auteur de la *Condition actuelle des serviteurs ruraux bretons.* C'est un travail excellent et qui nous permet d'en espérer d'autres semblables du même économiste distingué.

La *Revue de Bretagne* n'est pas une revue bretonnante, mais il est inutile de rappeler qu'elle s'adresse à tous les Bretons, j'entends à tous ceux qui ont souci de propager l'esprit breton et de faire connaître l'histoire de la Bretagne. Or il est impossible de comprendre cette histoire dans ses détails, si l'on n'est initié à la langue nationale que parlaient les créateurs de la petite patrie. Beaucoup de Bretons du pays *gallo* n'osent l'apprendre parce qu'ils en craignent les difficultés. Le nouveau livre de M. F. Vallée (*La langue bretonne en 40 leçons.* Saint-Brieuc, imprimerie St-Guillaume, 1909), dont le titre a déjà les encourager, est destiné à faciliter complètement le travail des commençants et à les conduire doucement et sans efforts au but. A la fin des 40 leçons, l'élève s'apercevra qu'il sait le breton, qu'il le comprend et le lit avec aisance ; il adressera alors ses remerciements au dévoué M. F. Vallée qui aura été son maître et son ami.

A lire le très beau discours, tout vibrant de patriotisme français et de patriotisme breton que notre directeur, M. le Mis de l'Estourbeillon, a prononcé le dimanche 30 mai 1909 sur la place du Vieux-Marché, à Rouen, au cours des fêtes commémoratives de réparation organisées par le Comité de l'Union Jeanne d'Arc. Oui, comme le disait Jeanne d'Arc, le 28 mars 1430, et comme le rappelle si bien M. de L'Estourbeillon : « Toute la Bretagne est française ! »

R. de L.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.



TOMBELAINE

UNE CITADELLE ANGLAISE ET SES BASTILLES EN FRANCE

PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS

A deux mille six cents mètres environ au Nord-Est du Mont Saint-Michel, se dresse, sauvage, abrupt et désert, isolé en pleines grèves le rocher de Tombelaine. Il est composé d'une masse très importante de granulite, c'est-à-dire d'une sorte de granit à mica blanc, avec quartz et feldspath rosé ; cette roche, peu solide et contenant de la tourmaline, est identique à celle dont le Mont Saint-Michel est formé. Le botaniste y trouve en abondance le troëne, la jacobée, l'orpin et le mille pertuis ; « Mais outre sa végétation générale, dit M. Le Héricher (1), Tombelaine nourrit quelques plantes peu communes, la Rue, le Belladone, la Chlore perfoliée, la Scrophulaire à feuilles de sauge et le maceron achenoire ». Considéré sous le rapport maritime, ce roc est environné, chaque jour, par la mer, même aux marées de morte-eau ; le flot y monte d'environ quatre mètres. Administrativement parlant, il appartient à la commune de Genêts, canton de Sartilly, arrondissement d'Avranches, Manche. Une distance de 12 kilomètres le séparent à vol d'oiseau de cette dernière ville. Tombelaine sert aussi de base à une ligne fictive qui rejoint la maîtresse Ile de Chausey et sépare la baie du Mont Saint-Michel en deux quartiers : celui de Cancale, à gauche de cette ligne, en regardant le Nord et celui de Granville, à droite.

Tombelaine est plus grand et plus long que le Mont Saint-Mi-

(1) E. Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, tome II, p. 420.

chel; son pourtour est d'environ douze cents mètres, celui du Mont de neuf cents; son altitude est de quarante mètres au-dessus du niveau de la mer; le sommet a la forme d'une selle avec une incurvation se relevant brusquement vers l'Est, c'est-à-dire du côté de la Normandie. Le point culminant du rocher domine, d'une façon sensible, six petits monticules bossuant le plateau supérieur : on l'appelle le Piton de Folie. Une crique, à peu près circulaire, nommée l'Anse à casse-cou, s'enfonce au flanc de l'îlot : « Une cavité du roc, dite le Bénitier, offre une cuvette qui reçoit et conserve l'eau de pluie ; un bloc carré, détaché, calé à sa basse et projeté comme un canot destiné à être lancé au flot, semble avoir été posé là par une main humaine et fait penser à un dolmen et à une religion pour laquelle Tombelaine semble avoir été admirablement prédestiné (1) ».

Lorsque les touristes, émerveillés de leur visite à la plus célèbre abbaye forteresse de France, pour ne pas dire du monde, descendent les degrés du Châtelet, leurs regards sont instinctivement attirés par cet îlot de Tombelaine qui leur apparaît, triste et désolé, avec son front chauve et ses flancs broussailleux sur lesquels, court, régulière la *laisse* noirâtre de hautes eaux. Il se profile, largement, sur les tangues grises que découvre le reflux ; tel un chien au pied de son maître, il semble dormir auprès de son colossal gardien, le Mont-Saint-Michel, dont la Merveille projette, par dessus le petit bois qu'elle domine, la masse harmonieuse d'une maçonnerie impeccable, haute de plus de cent pieds. Tombelaine, malgré un contraste violent qui en fait le jumeau quasi chétif du grand Mont, est encore un îlot énorme ; il a son histoire ; elle est intimement liée à celle de son prestigieux voisin ; elle s'y confond quelquefois dans ses origines et dans ses mythes; aussi, le trouvère Wace, dans son roman de Brut, nous raconte-t-il longuement l'enlèvement de la princesse Hélène, nièce d'Hoël, roi de Bretagne, par un géant espagnol qui la séquestra sur ce rocher où elle mourut de désespoir :

Un jaians mult corporrus,
Ert devers Espaigne venus ;
Niece Hoel Helene ot prise
Ravie l'ot, el Mont l'ot mise...

(1) E. Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, tome II, p. 420.

Et mult et fut triste, grand pièce.
Par ce qui si étoit périe ;
De part Madame Saincte Marie,
Fit faire el Mont une capele,
Que l'on Tombe Elene apele ;
Pour Elen qui iloc fut,
Tombelaine ce nom recut.

C'est ainsi qu'une légende, rapportée on ne sait d'où, prétend expliquer l'origine étymologique de Tombelaine : *Tumba Helenæ*, la tombe de Hélène. Elle est acceptée par un grand nombre d'auteurs : elle est si facile, si poétique ! D'Argentré trouve dans Tombelaine, *Tumbuellana* ; Robert Cenalis, évêque d'Avranches, dans *De Re Gallica*, appelle le mont *Tumbulana*, diminutif du mot *Tumba*. Dans certaines bulles papales, octroyant des privilèges à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, Tombelaine figure sous le nom de *Tumba Helenus* ou *Tumba Helene* ; pour Le Héricher, ce tumba est le congénère de τυμβος ; ce serait le nom primitif de Mont-Saint-Michel, d'après sa forme tumulaire *Mons Tumba*, *Monasterium ad duas tumbas* ; Tombelaine, d'après cet auteur, c'est la petite Tombe, *Tumbellana*, qui dériverait de *tumbulamen*, un mot qui se trouve dans l'épigraphie latine. D'autres voient dans Tombelaine le mot de Belenus ; c'est le *Tumba Beleni*, l'endroit où se célébrait le culte de Bélenus. L'abbé Desroches appelle aussi ce rocher *Saine*. Il y place un collège de neuf druidesses. Lecanu nomme, on ne sait pourquoi, ce rocher Morion et Paul Féval y place la cité de Maurevers. Jacques de Clerc l'affuble du nom étrange de Celoigne. Le graveur de la carte de Ptolémée par Berdinghem, en 1481, le désigne ainsi : *Thobelene*. Le Baud, dans son *Histoire de Bretagne*, adopte l'étymologie *Tumba Helenae*. Il paraphrase même les vers de Wace en écrivant dans son *Bréviaire des Bretons* :

Un géant reparaît sur le Mont Tombelaine,
Lequel naguère avait la belle et noble Helaine,
Nièce de grand Hoël, d'Armorique, ravie ;
Si le deffist Artur et lui tollut la vie.

Hadrien Le Vallois et Daniel Huet qualifient de ridicules ces étymologies ; le premier s'exprime ainsi : *Ridiculi sunt qui nomen esse compositum huncce a tumulo nescio cujus mulieris, Tumbam Helenæ vocandum existimant.*

Ce fut, entre Tombelaine et le Mont Saint-Michel que survint, en 1011, le curieux miracle dit de la Croix de Grèves ou encore de Péril. Les chroniqueurs et les annalistes de l'abbaye l'ont consigné avec soin et il a été le thème d'un épisode, versifié par Guillaume de Saint-Pair, trouvère anglo-normand dans son Roman du Mont Saint-Michel (1). Ce miracle est trop connu pour que nous le décrivions ici : une femme, allant en pèlerinage au Mont, fut surprise par les douleurs de l'enfantement, alors qu'elle traversait la grève au moment de la marée : mais les flots ne la submergèrent pas ; ils se dressèrent autour d'elle et elle donna naissance à un fils qu'elle baptisa avec les eaux de la mer. Une croix marqua l'endroit du miracle : « Tout aussy tost que ce miracle fut arrivé, dit Dom Le Roy (2), l'abbé Hildebert, premier de nom, troisième abbé du Mont, fit mettre en la place où la femme avait accouché une croix de cent pieds de hauteur et il la fit appuyer de grosses poutres de bois et barres de fer, afin que la mer ne la pust abattre. A présent, les sablons de la grève sont au-dessus de la ditte croix, fort haut, ce qui est cause qu'on la voit rarement maintenant. On trouve, en un manuscript, qu'un religieux de ce Mont, appelé Frère Nicolas-Germain, la fit réparer, l'an 1389. Il falloit que ce bon religieux fut baillif ou cellerier du monastère et de ceux qui ont soin de gérer les affaires. On a veu cette croix, l'an 1632, qu'elle fut découverte l'espace de huit jours ; tous ceux du pays la vinrent voir par bandes et processions ; elle a encore esté veue, l'an 1645 et fust descouverte et extremitez l'espace d'un mois entier, sçavoir depuis la My-Aoûlt jusqu'à la My-May. Nos confrères de ce Mont l'allèrent veoir et entr'aultres le R. P. Dom Julien du Chemin, qui m'a dict cecy, y alla le jour de l'apparition du glorieux archange saint Michel. Comme dépositaire du monastère et l'un des officiers d'iceluy, il y mena des charpentiers et des menuisiers, et pour voir ce qu'ils en diroient. Ce qui en paroissait est une charpente en quarré (à la façon des justices patibulaires), d'environ 19 pieds, de coing en coing, de

(1) *Le Roman du Mont-Saint-Michel* par GUILLAUME DE SAINT-PAIR, poète anglo-normand publié par Francisque Michel, Caen, 1856, vers 3532 à 3750. L'édition allemande de ce roman publiée à Marburg en 1894 par le Dr Paul Redlich, est bien supérieure à l'édition française par la pureté du texte et par la science de la critique.

(2) THOMAS LE ROY, *Les Curieuses Recherches* ; Ed. Eugène de Beaurepaire, tome I, pp. 106-107.

médiocres poutres d'un pied et demy d'escarrissage et au milieu, à costé de deux poustres qui vont de coing en coing paroit un trop de bois surpassant le reste d'environ ung pied. On ne voist où il est entré, ce qui faict croire que ceste charpente va bien bas. Ce bon père dict s'est assis dessus. L'endroit où est la dicte croix est entre le dortoir des religieux et le rocher de Tombelaine, environ à la quatrième partie du chemin, plus près du dict dortoir que du dict rocher de Tombelaine, dans un endroict qui fait un coude de sable à la rivière qui l'environne. En foy de quoy, j'ai remarqué et signé, le 5 janvier 1647 : THOMAS LE ROY, moine bénédictin indigne (1) ».

Ainsi qu'on l'a vu, l'incertitude règne sur l'étymologie du mot Tombelaine et les ombres de la mystérieuse forêt de Scissy s'étendront longtemps encore, pour ne pas dire toujours, sur l'origine des deux monts. Aussi, l'imagination a-t-elle créé de toutes pièces des légendes tristes ou joyeuses sur ces deux rochers. La tradition populaire veut que, sur ces îlots, Satan et Saint Michel aient bâti de superbes palais et que Montgommery, ce personnage extraordinaire et fabuleux, composé de plusieurs Montgommery historiques et réels, y revienne la nuit fabriquer de la fausse monnaie au fond d'insondables souterrains. Le Mont-Gommery de la conquête normande y aurait même aimé, en secret, une châtelaine du voisinage et, chaque année, le soir anniversaire de la bataille de Hastings, une colombe s'échappe de Tombelaine, portant dans son bec un rameau d'olivier, qu'elle va déposer, de la part de la châtelaine, sur la tombe de celui qui mourut glorieusement au cours de la terrible lutte engagée contre Harold par Guillaume, duc de Normandie. Enfin, au dire de Rabelais, dans sa chronique Gargantuine, Tombelaine et le Mont Saint-Michel ne seraient que des pierres jetées dans la baie par Gamelle et Grangousier !

Si l'on s'échappe du domaine légendaire pour entrer dans celui de l'histoire, on éprouve encore de grandes difficultés et l'on doit convenir que ce n'est qu'au onzième siècle seulement que l'on trouve sur Tombelaine des documents un peu précis.

Vers 1048, ce roc cessa d'être désert : Anastase de Venise et

(1) Cf. DOM HUYNES, *Histoire Générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel* tome I, p. 86 et EUGÈNE DE BEAUREPAIRE, *Les Miracles du Mont Saint-Michel* Fragment d'un Mystère du XIVe siècle. Avranches, 1862, pp. 6-23.

le moine Robert, appelé, dans la suite, Robert de Tombelaine, s'y retirèrent et s'y vouèrent à la vie contemplative. Tombelaine était alors ce que les chartes appellent un lieu propice à la contemplation, un « *culmen contemplationis* ».

En 1067, Robert qui priait à Tombelaine depuis dix-huit ans, quittait ce rocher pour rétablir à Saint-Vigor, l'ordre de Saint-Benoît ; mais le séjour du savant moine à Tombelaine n'avait pas été stérile. Il y avait composé la première partie de son travail sur le Cantique des Cantiques, étude fort appréciée des critiques religieux (1).

En 1137, Bernard, 13e abbé du Mont Saint-Michel, y avait fondé une prieuré. Dom Le Roy (2) s'exprime ainsi à ce sujet : « L'an 1137, le bon abbé, ayant mis son monastère et au spirituel et au temporel au dernier période de la perfection, il lui restoit une chose pour la conservation (ou à tout le moins) faciliter de continuer en la vie unitive avec Dieu, pour à quoy parvenir les plus grands saints, cherchant, de temps en temps, des lieux écartés et éloignez, pour rappeler leurs esprits et faire rendre compte à leur conscience du passé : notre Bernard ne jugea pas de lieu en ce pays plus commode et plus propre pour le faict que le rocher de Tombelaine, distant de cestuy-ci de 2.000 pieds environ. Ayant donc considéré ce lieu très propre à la contemplation, il y fist bastir une belle église telle qu'elle se voit encore aujourd'hui, avec des logis suffisamment pour loger un prieur et deux religieux d'ordinaire et les religieux du Mont, quand ils les iraient visiter. Il tenoit toujours trois moines dans ce nouveau domicile cœleste, comme les voulant refondre dans la vie spirituelle, lesquels y ayant esté quelque temps, trois autres y estoient envoyés pour leur succéder, et leur fournissoit-on tout ce qui leur estoit nécessaire à la vie humaine, de ce Mont. Ils estoient en leur rang et ce lieu en solitude, comme quand nous faisons nos exercices de dix jours à présent. Mais, comme tout se corrompt avec le temps, les trois religieux ne restèrent plus longues années à faire cest excellent métier : il y en resta un seulement auquel les abbés de ce Mont, exacts à l'observance régulière,

(1) CHARLES LEBRETON, *Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du XIe siecle*, publiée dans les Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches. Tome VI, pp. 1 à 56.

(2) THOMAS LE ROY, *Curieuses Recherches :* Ed. Eugène de Beaurepaire, tome I, p. 151.

affectèrent des revenus pour sa nourriture, l'énervant de celui général du monastère ».

En 1337, le Mont, ayant été visité par l'abbé de Marmoutier, délégué du pape, Tombelaine fut imposé à 28 livres 5 sous ; le prieur de Tombelaine recevait chaque année de la prévôté de Genets 513 livres tournois et trois saumons des cuisines de l'abbaye : « *Debet sumere de prepositura de Genez 13 lib. Turon et 3 salmones a coquinario.* » Il recevait aussi son pain quotidien de l'abbaye : « *Prior de Tumbahelene in cellario Montis cotidie percepit duos panes albos* ». Tombelaine payait au Mont une dîme : « *Taxationes ad decimam prioratus Tumbahelenes ad 28 l. 5 s.* » Au Nécrologe du Mont, dressé au quatorzième siècle, figurent comme bienfaiteurs deux prieurs de Tombelaine, Thomas Goutir et Vincent Corbelin. D. Huynes, parlant de ce dernier dit : « L'an 1519, Fr. Vincent Corbelin, moine profès de ce monastère et prieur de Tombelaine, fit quelques acquisitions en Fougeray, qu'il donne à ce prieuré pour la fondation d'une messe le samedy à perpétuité (1) ».

La période religieuse étant finie, la période guerrière allait commencer. Et c'est encore avec les origines du Mont une ressemblance frappante. Le Mont, on le sait, commence par être un oratoire, « une isle de paix au sein de la mer tempestueuse du monde », dit l'un de ses vieux chroniqueurs. Mais, bientôt, des remparts ceignent l'abbaye, puis la ville. Il en fut ainsi pour Tombelaine qui, prieuré tout d'abord, devint forteresse, dans la suite des temps.

Ce fut en 1356, sous Edouard III, que les Anglais réussirent à s'emparer de Tombelaine, probablement au cours de l'expédition dirigée contre la Normandie par le duc de Lancastre. Nicolas le Vitrier était alors abbé du Mont Saint-Michel. Les chroniqueurs et les annalistes signalent seulement le fait ; mais il est probable que l'occupation du petit fortin, bâti sous Philippe-Auguste et qui devait être l'embryon de la forteresse que les Anglais allaient bientôt construire, fut un coup de surprise et qu'aucun combat important ne fut livré sur les grèves (2).

Les Anglais se hâtèrent de transformer le petit bastion. Ils

(1) Cité par Le Héricher, *Avranchin historique et monumental*, II, p. 427.

(2) Le Cartulaire manuscrit n° 210 de la Bibliothèque d'Avranches dit : *Anno MCCCLXXII, in festo translationis S. Nicholai venerunt Anglici apud Tumbam Helene causa inibi morandi.*

avaient immédiatement reconnu l'importance stratégique de Tombelaine, tant au point de vue de l'attaque qu'à celui de la défense. Ce rocher élevé, entouré chaque jour par la mer, très peu distant du Mont Saint-Michel, qui commandait toute la côte depuis Champeaux jusqu'au Grouin ; du Sud, en Saint-Léonard, était pour eux un lieu de refuge qui puisait sa force et sa sécurité dans un isolement absolu. C'était, pour les Anglais, la meilleure des sentinelles avancées, un endroit incomparable pour y exercer un guet constant et facile et, au besoin, en cas de revers, un lieu favorable à la retraite.

« Les Anglais, rapporte D. Huynes, fortifièrent ce rocher de haultes et solides murailles. » D. Le Roy (1) s'exprime ainsi : « L'an 1419 les Anglais étant les maistres, presque partout de la province de Normandie, vinrent se camper sur le rocher de Tombelaine et le fortifièrent très fortement y faisans les bastiments et la forteresse que nous y voyons encore ce jourd'hui à cette fin que, de là, ils vinssent plus facilement attaquer le Mont Saint-Michel, ayant un lieu de refuge. Ce que ceux du dit Mont ne purent jamais empescher à cause que le fleuve de Couesnon, ayant l'espace de plusieurs mois changé son cours ordinaire, passant au-dessus de ce Mont, allant joindre les fleuves de Genêts (Selonne et Sée) et par après passant ensemble entre ce Mont Sainct-Michel et le roc de Tombelaine, tellement que ces rivières ainsi unies, empeschoient la garnison et les soldats de ce Mont d'aller donner assault à ceux qui, à leur vue, se fortifiaient pour après les battre ».

Observons, cependant, que D. Le Roy avec D. Huynes place ce fait en 1419, tandis que la *Chronique du Mont Saint-Michel* lui donne pour date 1420. « L'an mil quatorze cent vingt, la rivière de Caynon passa et courut long temps entre le Mont et Tombelaine (2) ».

Un autre passage de cette même chronique assigne à l'occupation anglaise de Tombelaine la date du 23 février 1423. Il y a dans les textes quelques contradictions qui ne permettent pas, croyons-nous, de donner à cet événement une date précise. D'a-

(1) THOMAS LE ROY, *Cur. Rech.* I. 349.

(2) *Chronique du Mont Saint-Michel*, Bib. Nat. fonds latin, n° 5696, 57 verso. Cf. aussi l'édition de cette chronique par SIMÉON LUCE, I, p. 22 et ETIENNE DUPONT, *Le Mont Saint-Michel a-t-il été en Bretagne ? Revue d'Aleth*, novembre 1904.

près M. Siméon Luce (1), cette occupation serait postérieure au 27 juillet 1422, jour où les religieux du Mont Saint-Michel déclarèrent prendre avec le consentement de Jean le Juif, prieur de Tombelaine, 3000 l. de plomb qui devaient être affectés tant à des citernes qu'à d'autres constructions, en s'engageant à rendre ce plomb ou à en rembourser la valeur au dit prieur (2).

Quelle était l'architecture du château-fort de Tombelaine ? Nous n'avons à ce sujet aucun document précis et nous sommes réduits à faire de pures hypothèses. De vieilles gravures, datant, pour la plupart, du milieu du dix-septième siècle représentent le château qui était construit sur Tombelaine, comme un triple fort carré dont les trois étages se superposaient symétriquement. Ils étaient flanqués, chacun, d'une tour crénelée, percée de meurtrières étroites, tandis que les murailles étaient encore protégées par des contreforts énormes, au nombre de six sur chaque face. De larges terrasses, bordées de mâchicoulis, couronnaient chaque étage. Si l'ennemi parvenait à forcer les premières défenses qui protégeaient la base du rocher à fleur d'eau ou à fleur de grève, il se butait au fort intérieur ; si, galerie par galerie, il s'était rendu maître de cette partie de la citadelle, la garnison assiégée pouvait se réfugier dans le second fort, dont la porte s'ouvrait sur la terrasse supérieure ; ce second étage pris, restait encore le troisième qui offrait la même disposition et, ce dernier étant escaladé, la lutte finale et désespérée s'engageait sur la plate-forme d'en haut qui dominait de trois cents pieds les grèves et les côtes (3).

Tombelaine, au cours de la guerre de Cent Ans, alors que l'Angleterre y tenait une garnison, était donc pour le Mont Saint-Michel un voisin redoutable. Quelle était la composition de cette garnison ?

L'annaliste D. Huynes n'est pas très explicite : « Les Anglais, dit-il, avaient mis une forte garnison sur le roc de Tombelaine ». On sait combien D. Huynes exagère les effectifs anglais »; aussi, croyons-nous que, tout d'abord, la garnison de Tombelaine ne

(1) Loc. cit. I, p. 25.

(2) Cf. *Archives du Département de la Manche*, série H, n° 15. 356.

(3) Une gravure de Mérian de 1660 (120mm × 30mm), représente, au second plan, le rocher de Tombelaine paraissant entouré d'un mur plein ; la porte est tournée vers l'est ; l'intérieur de la citadelle paraît contenir deux corps de bâtiments ; la partie occidentale est flanquée d'une construction d'une forme bizarre. D'après nous, le dessin est tout de fantaisie.

compta qu'une quarantaine de soldats et que le fort, construit sur le rocher, n'avait pas non plus l'importance que lui donnent les anciennes gravures.

En 1363, c'est-à-dire, sept ans après leur établissement à Tombelaine, les Anglais menaçaient déjà le Mont Saint-Michel et comme la guerre était déchaînée entre la France et l'Angleterre, les religieux du Mont appelèrent à leur tête « un chef aussi capable de commander à des religieux en qualité d'abbé qu'aux soldats en qualité de capitaine. » Il se nommait Geffroy de Servon. Sa prélature fut marquée par de nombreuses escarmouches entre les troupes du roi de France et celles du « roi insulaire » ; mais aucun événement saillant ne paraît s'être produit soit à Tombelaine, soit autour de Tombelaine.

Bientôt la lutte allait devenir plus ardente. En 1418, la garnison anglaise de Tombelaine était déjà assez importante, s'il faut en croire le registre du Chartrier de Torigni ; on y lit : « *Tumbehelaine comes Suffolk XVI lanceas equestres VIII lanceas pedestres et LXXII archiers et habet tot gentes armorum pro eo quod est propinqua fortalicio vel la garnison Montis sancti Michaelis* » (1).

En 1425 se livrèrent plusieurs combats sur les grèves. L'un d'eux fut important : « Tandis que le roy de France, rapporte D. Huynes (2), donnait plusieurs beaux privilèges à ce monastère, les Anglais tâchèrent de le surprendre et de s'en rendre maîtres. Nous avons déjà dit qu'ils avoient fait réparer et fortifier le roc de Tombelaine et mis sur y celui une forte garnison. Icelle étoit tous les jours aux attaques et escarmouches contre ceux de ce mont, lesquels à la vérité en estoient grandement incommodés et particulièrement lors que ces ennemis se faisaient assister des aultres garnisons d'autour de ce mont. Mais un jour, ils laissèrent toutes leurs carcasses sur les grèves. Car ceux de ce mont s'étant résolus de les poursuivre et charger à outrance, ils le furent si brusquement et courageusement, l'an mil quatre cent vingt cinq, vers la Toussainct, qu'ils les laissèrent presque tous occis et estendus sur les grèves ».

(1) *Le Registre de Torigni* a été publié par M. Dubosc, dans le premier numéro du *Journal des Savants de Normandie*. Il présente un grand intérêt au point de vue de la langue hybride, dont il est composé comme on peut le remarquer par cette citation.

(2) D. Huynes, *Hist. Gén.* II, p. 114.

Quand l'annaliste écrit que les soldats de Tombelaine « se faisaient assister des aultres garnisons autour du mont », il fait allusion aux Anglais : Ceux-ci avaient garni plusieurs bastilles environnantes. Non seulement, en effet, ils occupaient solidement la citadelle de Tombelaine qui était pour eux, nous le verrons bientôt, une base d'opération par mer, mais encore ils étaient retranchés dans plusieurs fortins construits par leurs soins pour rendre plus pressant le siège et le blocus du Mont Saint-Michel.

Quelle était l'importance et la situation de ces bastilles ? Il serait téméraire de répondre d'une façon indiscutable à cette double question. Toutefois, en analysant certains documents, il est possible de reconstituer, à peu près, ce moyen d'attaque et de défense.

Nous trouvons traces de quatre bastilles : à Ardevon, à Saint-Jean-le-Thomas, à Genêts et à Saint-Léonard.

La bastille d'Ardevon était considérée comme la plus importante. Au dire des gens de l'endroit, elle était située auprès d'une chapelle dédiée à Sainte Catherine et si rien aujourd'hui n'en fait remarquer la place, du moins peut-on raisonnablement supposer qu'elle se trouvait aux environs d'un champ, appelé encore Champ de la Bastille. La distance qui la séparait du Mont était d'environ 4.500 mètres. Comme toutes les bastilles, elle était en bois. Elle fut brûlée en 1434.

En effet, on lit dans la *Chronique du Mont Saint-Michel* (1) ce vers chronogramme :

> **Pardos IVg VLa VIt CanCro MIChaeL tVa VIrtVs.**
> **Pardos jugulavit cancro tua virtus.**

On remarque, dans ce mauvais vers (?) latin 1 M = 1000, 3 C = 300, 2 L = 50×2 = 100. 6 V = 6×5 = 30 + 4,1 = 4. Au total 1434 et le texte continue ainsi : « Après cela les dis Anglois, voiant qu'ils ne pouvoient autre chose faire, mirent une bastille à Ardevon là où elle avait autrefois esté ».

Elle avait été établie, le 13 septembre 1424 par les soins de Richard Colibert, charpentier, qui y travailla avec une nombreuse équipe pendant cent deux jours et qui reçut, pour ce travail, une somme de 39 livres tournois. Un mandement de paiement, délivré par Burdett à un bourgeois de Coutances qui avait fourni un millier de chausse trapes. 6 livres de clous à lattes et 10 livres

(1) Siméon Luce, *Chr. du M. S.-M.*, tome I, p.

de fil destiné à faire des cordes d'arbalètes, prouve que les Anglais veillaient aux soins à l'entretien de ces sortes d'ouvrages (1).

Les bastilles étaient entourées d'un fossé. Le 10 novembre 1424, Nicolas Burdett ordonnait le paiement de deux chaînes destinées au pont-levis d'une bastille « nouvellement construite à Ardevon ».

Quelques jours après « trois maisons étaient construites à la mesme bastille », très probablement pour servir de casernement aux troupes qui la défendaient ; les « maisons » étaient recouvertes d'ardoises, reposant sur des lattes.

Quel était l'effectif de sa garnison ? Il varia un peu. Au 12 novembre 1424, on y comptait 20 lances et 60 archers ; le 8 mai 1425, 46 hommes d'armes et 69 archers à cheval s'y trouvaient réunis ; le 20 juin de la même année, l'effectif s'élevait à 43 hommes d'armes et à 120 archers à cheval. Les Anglais réglaient, semble-t-il, leurs effectifs d'après les circonstances (2).

De cette bastille, ils surveillaient le Mont par le côté sud. De leur bastille de Saint-Jean-le-Thomas, ils le guettaient par le nord et pouvaient ainsi communiquer avec leur flottille qui, souvent, barrait la baie depuis la pointe de Cancale, jusqu'à celle de Champeaux en Normandie. Onze kilomètres environ séparaient cette bastille du Mont Saint-Michel.

Il ne reste, maintenant, aucune trace de ce fortin sur le territoire de la commune de Saint-Jean-le-Thomas, mais son existence n'est pas discutable. En effet, la date du 6 octobre 1434, un mandement des gouverneurs des Finances en Normandie mentionne la levée d'une somme de dix mille livres tournois destinée à l'entretien de cent lances et de trois cents archers de la bastille d'Ardevon, *ainsi qu'à la construction d'une nouvelle bastille* à Saint-Jean-le-Thomas. De plus, le 9 avril 1435, Henri VI ordonne au sire de Scales de tenir garnison à Saint-Jean-le-Tho-

(1) *Bibl. Nat.* Pièces originales, vol. 462, dossier 10.303 n° 4, au mot Burdet. Cité par S. Luce. *Chr. de M. S.-M.*, I, p. 161.

(2) D'après les règles de l'organisation des armées anglaises en France, au cours du quinzième siècle, on peut dire qu'en principe la proportion des archers par rapport aux hommes d'armes était de 3 pour 1 ; chaque homme d'armes était escorté d'un page et d'un coutilier ; chaque couple d'archers avait un servant. Si donc, à une date déterminée, il est dit qu'il y avait 20 hommes d'armes, à Tombelaine, il faut en conclure qu'il y avait 20 hommes d'armes, 60 archers, 20 pages, 20 coutiliers et 30 servants : au total 150 hommes.

mas, avec 50 lances à cheval 20 lances à pied et 210 archers, « afin de bloquer la garnison française du Mont Saint-Michel, dont le désemparement de la bastille d'Ardevon, a redoublé l'audace (1) ». L'année précédente, les Etats de Normandie, réunis à Rouen, votaient une somme de 420 livres tournois pour la solde des 20 lances à pied et des 60 archers, composant la garnison de la bastille commencée à Saint-Jean-le-Thomas (2).

L'existence de cette bastille, mise en doute par quelques auteurs, nous paraît ainsi absolument démontrée.

Plus rapprochées du Mont, étaient les bastilles de Genêts et de Saint-Léonard. Une lieue environ les séparait du Mont Saint-Michel. Elles avaient été construites en 1428, ainsi que nous l'apprend le registre de comptabilité de Pierre Surreau, receveur général de Normandie. Ce fut un charpentier de Coutances qui fut chargé de diriger leur construction (3). Ces bastilles devaient être importantes, puisqu'en 1428 le roi mandait à ses trésoriers de payer les 20 hommes d'armes et les 100 archers à cheval tenant garnison à Genêts et à Saint-Léonard (4) ; cette force devait se répartir entre les deux bastilles, « *au mieux qu'il verra contenir* », est-il dit au texte. Le registre de comptabilité de Surreau est confirmé par le mandement du 9 avril 1428, au terme duquel les habitants du Cotentin sont imposés pour 5.300 livres tournois à l'effet d'entretenir à Genêts ou à Saint-Léonard 18 hommes et 52 archers « afin de destraindre de vivres et aultres choses les ennemys du dit seigneur (Henri VI), estant audict Mont-Saint-Michel ».

La bastille de Genêts avait coûté 1.400 livres tournois (5) ; le prix de revient de celle de Saint-Léonard ne nous est pas connu.

A quel endroit les bastilles s'élevaient-elles (6) ? Aucun vestige

(1) *Bibl. Nat.* Quitt. t. 67, n° 2500.

(2) *Bibl. Nat.* Quittances, t. 59, n° 838.

(3) Cf : Siméon Luce, *Chr. de M. S.-M.*, I, p. 265, en note.

(4) *Bibl. Nat.* Quittances t. 59, n° 838.

(5) *Bib. Nat.* ms. fr. 4488, f° 211.

(6) Peut-être enfin existait-il une cinquième bastille sur la paroisse des Pas, à environ 6 kilomètres à l'est du Mont Saint-Michel. Dom Huynes (ms. 210 de la Bibliothèque d'Avranches), dit : « Les Anglois ayant basti du côté de la grève une bastille en la rive d'Ardevon *et une dans la paroisse d'Espas*. » Mais c'est, à notre connaissance du moins, le seul texte qui mentionne une bastille dans cet endroit peu stratégique, d'ailleurs. Nous croyons que D. Huynes s'est trompé ; les erreurs sont assez fréquentes chez cet annaliste, surtout en ce qui concerne les opérations de guerre.

(il ne faut pas oublier qu'elles étaient en bois) n'est resté d'elles, nous croyons que celle de Genêts avait été bâtie près de l'extrémité d'un petit cap, appelé aujourd'hui le Mont-Manet ou au Bec d'Andaine et celle de Saint-Léonard, au bout du promontoire schisteux et assez élevé, dit le Grouin du Sud (commune de Vains).

En 1427, la garnison anglaise de Tombelaine se composait de vingt hommes d'armes et de soixante archers ; elle était sous les ordres de Thomas Burgh, écuyer, capitaine d'Avranches. Ce fait est constaté par un mandement de Hamon Belknap, trésorier, et de Pierre Surreau, receveur général des finances en Normandie, pour le roi d'Angleterre. Cet acte conservé à la Bibliothèque Nationale (1) et rapporté par M. Siméon Luce (2), est daté du 16 juillet 1427.

Un autre document, classé aux Archives Nationales (3), établit qu'en juillet 1429 la garnison de Tombelaine se composait de vingt-trois lances à cheval, de six à pied et de cinquante-cinq archers. Le contrôleur de la garnison était alors Georges Nessefeld. On sait que l'office de contrôleur était très important et que les contrôleurs, appartenant à cette époque aux garnisons anglaises de Normandie, ne relevaient que du duc de Bedford, avec lequel ils correspondaient directement. Deux archers étaient spécialement attachés à leur personne et les secondaient dans leur charges. Ils touchaient même pour cela un traitement particulier (4).

Le document, nous donnant la composition de la garnison de Tombelaine en 1429, comprend la liste nominative des hommes d'armes. Nous la reproduisons ici, *in-extenso ;* les appellations Anglo-Normandes des défenseurs de Tombelaine présentant un curieux intérêt de linguistique :

(1) *Bib. Nat.* Quittances, t. 59, n° 752.

(2) Siméon Luce, *Ch. du M. S.-M.*, I, p. 261.

(3) *Arch. Nat.* Sect. hist. K. 63, n° 7[6].

(4) En ce qui concerne G. Nessefeld, contrôleur de Tombelaine. Cf. *Arch. Nat.* K, 63, n° 19[2].

« Ce sont les monstres des gens d'armes et de trait de la garnison de Tombelaine, prinses par Jehan Josse et Vigor de saint Gabriel, vicomte d'Avranches, a ce commis, en la présence de George Nessefeld, escuier, contre-roulleur de la dicte garnison, pour le mois de juillet le VIIIe jour du dicte moys, l'an mil III et XXIX.

LANCES.

Jehan Nessefild.
Guillaume Nessefild.
Guillaume Hillecton.
Adam Warde.
Thomas Boterel.
Georges Nessefild.
Guillaume Strewde.
Thomas de Whirst.
Thomas Personne.
Hion Sactin.
Hion Creston.
Jehan Creston.
Jehan Sactin.
Greffrei de Whirst.
Jehan Lavicton.
Christoire de Whirst.
Jehan Bechamp.
Henry Norton.
Robert Crosseby.
Jehan Houillier.
Jehan Butillier.
Guillaume Keif.
Robert Yeop.

Somme : XIII lances.
XVII à cheval.
VI à pied.

ARCHIERS

Pierre Ourey.
Thomas Orien.
Thomas Rinston.
Jehan Ferding.
Jehan Robourg.
Guillaume Roussel.
Jehan Jaques.
Jehan Prestrel.
Jehan Erbestre.
Henry Armurier.
Philippe Basset.
Henry Baron.
Thomas Mayn.
Jehan Allain.
Thomas Kouke.
Richard Philippe.
Thomas Clive.
Morice Brom.
William Wacesse.
William Barbier.
Jehan Cherp.
Jehan Taillefer.
Philippe Rousse.
Jehan Perrey.
Henri Vigot.
Perrin Hemdis.
Thomas Hospas.
Thomas Dautid.
William Martin.
Henry Coucytry.
Guillaume Bollay.
Robert Howton.

Jehan Sandrey.
Allain Ratford.
Jehan Tieullières.
Raoul Gerves.
Ricart Ruverwarde.
Ricart Stansford.
Jehan Laurier.
William Croston.
Jehan Laige.
Richard Saudrey.
Jehan Brom.
Jehan Bourtlies.
Jacques Bischart.
Ricart Branseby.
Jehan Broc.
Guillaume Brunet.
Jehan Vigueroux.
Jehan Petit.
Robert Walton.
Germain Hais.
Symonnet le Feuvre.
Jehan du Bisson.
Jehan Tremain.

Somme LV archiers.

Les soldats anglais de la garnison de Tombelaine capturaient, de temps en temps, des hommes d'armes appartenant à la garnison française du Mont Saint-Michel. En 1429, deux de ceux-ci, André de Semilly et Perrin d'Auxais, furent faits prisonniers sur les grèves par Edouard Beauchamp et Cristophe de Weist; le premier fut rançonné à 18 saluz d'or, le second à 20 saluz (1).

En 1432, la garnison de Tombelaine se composait de 22 lances à pied et de 78 archers. Elle était sous les ordres de Guillaume de la Pole, comte de Suffolk. Nous possédons aussi le relevé nominatif de cette garnison (2), établi au sujet d'une revue ou montre, passée le 5 mai 1432 par Vigor de Saint-Gabriel, vicomte d'Avranches et Jean Boby, commissaire du receveur général de Normandie, en présence de Georges Nesfefeld, écuyer, contrôleur de la garnison. Cette pièce est presqu'identique à celle que nous venons de citer; aussi ne la reproduisons-nous pas.

Il n'est point douteux que, pendant toute la période militaire qui s'étend de 1420 à 1450, Tombelaine fut pour les Anglais un centre de ravitaillement en armes, en munitions, en aporovisionnements. C'est à Tombelaine que furent certainement organisés les sièges contre le Mont-Saint-Michel; c'est de Tombelaine que furent amenées les grosses pièces d'artillerie qui battirent

(1) Bib. Nat. Quittances t. 61, nº 1220. Cf: Siméon Luce, *Ch. du M. S.-M.*, I, 292, les gains de guerre étaient soumis à un contrôle très minutieux. Cf. Etat certifié par deux contrôleurs des vacations et gains de guerre des gens d'armes, composant la garnison de Tombelaine. *Arch. Nat.* sect. hist. K. 67. nº 21.

(2) *Bib. Nat.* Titres scellés de Clairambault. vol. 201. fº 8420, rapportés par S. Luce, *Chr. du M. S.-M.*, II, 21.

les remparts en 1434 (1) et dont quelques-unes furent abandonnées sur les grèves, par les Anglais surpris par la marée, au cours de leurs opérations de guerre.

C'est de Tombelaine également que les Anglais surveillaient les pèlerins allant au Mont. On connaît le culte que les habitants de la grande île professaient pour Saint Michel. A cet égard, l'annaliste D. Huysnes s'exprime ainsi : « Ethelred, père du susdict saint Edwuard, n'avoit pas moins déclaré auparavant l'estime qu'il faisait de ce Mont Sainct Michel, lorsque l'an mil trois cent, s'estant piqué contre son beau-frère Richard, second duc de Normandie, et ayant envoyé fondre sur ce pays pour s'en venger une puissante armée, avec commandement de mestre tout à feu et à sang, il deffendit, quant et quant, qu'on se gardât bien de faire aucun tort à ceste église ny à ce Mont Sainct Michel. Si telle estoit la dévotion des Anglais pour lors, combien pouvons nous penser qu'elle fut augmentée quand les Normans et les Anglois estoient tellement enflammez à respecter ce saint lieu que, par la révolution du temps, cette province estant hors de dessous l'obéyssance de leurs roys, elle ne s'éteignit de leurs cœurs ; et, à fin qu'elle y persévérast, Estienne, archevêque de Cantorbie, tenant un concile à Oxford, lan mil deux cent vingt-deux, pour la réformation de l'Église Anglicane, commanda qu'on célébrait la dédicace de l'église de ce Mont-Saint-Michel (ou plutôt qu'on poursuivit de la célébrer) et qu'on s'abstint ce jour-là du travail manuel (2) ».

Mais on était loin de cet heureux temps où les rois d'Angleterre venaient au Mont en pèlerins, en visiteurs, en amis y laissant de généreuses offrandes.

En 1422, le monarque anglais avait prohibé absolument les pèlerinages au Mont Saint-Michel. Le 11 octobre de cette année, Guillaume Breton, bailli de Caen, avait fait publier une ordonnance aux termes de laquelle « nul, de quelque état de condicion qu'ilz soy, ne pouvait aller en pélerinage au Mont, sous peine de confiscacion de corps et de biens » (3).

Mais les Anglais se ravisèrent. Le culte de l'archange leur était-il tellement cher qu'ils considérèrent comme un acte impie cette

(1) Et non en 1427, comme l'ont écrit plusieurs auteurs.

(2) D. Huynes, *Hist. Gén.* I. p. 24.

(3) Bib. Nat. Quittances, t. 53, n° 5776, rapp. par M. Siméon Luce, *Chr. de M. S.-M.*, I. 119.

prohibition radicale, ou plutôt trouvèrent-ils seulement un profit matériel, appréciable, en levant cette interdiction? Toujours est-il qu'ils autorisèrent les pèlerins à se rendre au Mont, à la double condition d'obtenir des saufs-conduits et de payer une redevance.

En effet, le 14 décembre 1433, Maykin of Langworth, lieutenant à Tombelaine du comte de Suffolk, donnait quittance à Pierre Surreau, receveur général de Normandie, d'une somme de soixante livres tournois, prélevée sur les pèlerins allant au Mont Saint-Michel, à raison de 3 bretons ou 6 deniers tournois par chaque homme et de 2 blancs bretons par chaque femme (1)

Il est probable que le paiement de ces taxes se faisait à Tombelaine et que le sauf-conduit, sous réserve de ce paiement, était délivré dans la paroisse d'origine du pèlerin. On lit, en effet, ceci dans les mentions relatives à des pèlerinages au Mont Saint-Michel, qui se trouvent dans le Registre des saufs-conduits octroyés par les Anglais et conservés aux Archives Nationales (2). « LXX livres tournois pour plusieurs partis de pélerins passez par les mettes d'icelle cappitanerie qui alloyent au Mont Saint-Michel, dont il a été pris, de chaque homme, trois bretons et de chaque femme deux blancs bretons ».

En 1440, au moment d'une accalmie, il se produisit une détente entre les moines du Mont et le gouverneur anglais de Tombelaine. A ce propos, M. Le Héricher (3) signale un document aussi intéressant pour la langue que pour l'histoire. Nous en citons quelques articles, portant réglement, à Tombelaine :

« Que les gendarmes se gardent de mouvoir débats et riotes ;

« Que ne soient mises aucunes femmes, pour le déshonnêtement ;

« Que les gens d'armes, logés au manoir du Fénil, souffrent aller les gens des religieux ;

« Que les religieux ne pourraient bonnement gouverner, sans avoir illec trois personnes pour laver les draps, un boucher, un poissonnier et plusieurs marinaulx pour aller à la mer ».

Enfin, les religieux avaient un droit de prise « ès rivières de Senne et de Coynon, des saulmons, marsouins et esturgeons (4). »

(1) Bibl. Nat. Quittances, t. 66, n° 2125.

(2) *Arch. Nat.* KK. 324. Revenus du Sceau du duc de Bedford dans le Comté du Maine.

(3) Le Héricher, *Avranchin historique et monumental*, II. p. 429.

(4) Cf. Escouchy, XXII, p. 175.

Cependant, les défenseurs du Mont Saint-Michel n'avaient pas abandonné tout espoir de reconquérir Tombelaine. Vers la fin du mois d'août 1449, d'Estouteville, capitaine du Mont, chargea Jacques de Luxembourg de faire contre Tombelaine la même entreprise que celle qui venait de lui réussir si bien à Mortain. Il donna assaut à la citadelle anglaise. Mais, « pour tant que la mer va et vient deux fois nuict et jour, autour d'iceluy châtel », les assiégeants furent dans l'impossibilité d'emporter de force cette place, « par faulte d'échelles, alors qu'on en debvoit mon dict sieur d'Estouteville fournir (1) ».

Tombelaine toutefois devait bientôt rentrer en possession de la France.

Si le blocus de l'abbaye forteresse s'était desserré au point que, virtuellement, il n'existait plus, cependant les troupes du roi insulaire occupaient toujours Tombelaine. C'était une menace, un danger pour le Mont. Aussi, après la bataille de Formigny et la prise d'Avranches (12 mai 1450), le duc de Bretagne et le connétable n'eurent-ils-il rien de plus pressé que de mettre le siège devant Tombelaine. La garnison, dont le capitaine était Maquin Langueur (2), se composait d'une centaine d'Anglais (3).

Tombelaine eut pu résister quelque temps encore. « C'était, dit J. du Clercq, une place forte imprenable tant qu'il y avait à manger ». Mais Maquin Langueur comprit qu'il n'avait plus aucun secours à espérer de l'Angleterre et il signa avec le duc de Bretagne une capitulation très honorable. Il eut, ainsi que tous ses hommes d'armes, la liberté de sortir de la place avec armes et bagages. L'artillerie seule fut laissée dans la forteresse; mais, à titre d'indemnité, le gouverneur reçut cinq cents écus.

Avec cette capitulation se terminent les événements militaires qui s'étaient déroulés sanglants, nombreux et variés, avec des alternatives de succès et de revers, pour les deux partis, sur les grèves du Mont Saint-Michel.

Au XVI[e] siècle, Tombelaine joua encore un rôle assez important, durant la Ligue. En 1592, la forteresse se soumit au roi.

Elle devait disparaître au cours du XVII[e] siècle.

Les auteurs ne sont pas bien d'accord sur les causes de la dé-

(1) Cf. Escouchy, xxii, p. 175.
(2) Cf. J. du Clercq, i, 25.
(3) Francisation de Maykyn of Langworth.

molition du château. Masseville (1) s'exprime ainsi : « Tombelaine, île dans laquelle il y avait un chasteau, qui avait servi de retraite à des corsaires, fut rasé, l'an 1669. » M. Cousin (2) dit simplement, qu'en 1660, les quelques habitants qui vivaient sur ce rocher se retirèrent.

Enfin, on a prétendu que cette démolition eut pour origine la disgrâce du surintendant Fouquet, seigneur de Belle-Ile et de Tombelaine ; Fouquet, l'aurait possédé « par une de ses créatures et l'aurait acheté dix mille livres ».

Cette estimation de revenu nous paraît considérablement exagérée. Tombelaine, cependant, n'était pas privé de revenus. Le Pouillé du Diocèse assignait au prieuré de Tombelaine, à la date de 1648, un revenu de 300 livres.

L'abbé Desroches dit, sans donner aucune référence : « Fouquet occupait Tombelaine par un ancien domestique. Il avait fait reconstruire une rangée de croisées du château et réparé toutes les ruines. Le roi donna des ordres pour détruire toutes les fortifications et cette île ne servit plus qu'aux fraudeurs de la côte qui déposaient au milieu des décombres leurs marchandises prohibées (3) ».

Enfin, il est appris que, dès 1598, les Etats de Normandie, supplièrent le roi de démolir Tombelaine, « qui, disaient-ils, en leurs doléances était une de ces forteresses d'où les gentils hommes faisaient des incursions sur le peuple et où ils se soustrayaient aux lois ».

Il est probable que la garnison de Tombelaine fut retirée dès 1648, par mesure d'économie et que le château, devenu inutile, fut la proie des entrepreneurs.

La démolition des bâtiments qui s'élevaient sur Tombelaine fut loin de satisfaire les religieux du Mont Saint-Michel. Le cahier d'addition que dom Etienne Jobart a interfolié entre les feuillets 150 et 151 du manuscrit 209 de la Bibliothèque d'Avranche (4) dit ceci : « c'est le sieur de la Chastière, gouverneur, qui a esté l'autheur de la démolition du fort de Tombelaine, soit par jalousie pour en oster la prétention aux gardes des costes de

(1) Masseville, *Etat Géographique de la Normandie.*

(2) Cousin : ms. de la Bibliothèque d'Avranches, XVIIIe siècle, compilation en 20 volumes.

(3) Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, II, p. 227.

(4) Copie de D. Huynes, par *Louis de Camps.*

mer, de Normandie, qui le prétendaient, soit pour nous faire déplaisir en remuant notre église-prieuré, situé dans le dict fort de Tombelaine ; car, il en escrivit en cour, alléguant que les Anglais pourraient bien s'en emparer et de la bastre notre nom, ce qui est toutefois ridicule. C'est pourquoi la charge de la démolition en fut soumise à un certain homme dit Des Houillières, homme vénal et fripon, qui prit et nous en leva de nostre église nostre cloche qu'il vendit et friponna et nous fist d'aultres pièces pour faire plaisir au dict sieur de la Chastière, avec lequel ils s'étendaient. Et quoy qu'il fust bien payé du roy pour cette démolition, ils firent travailler, quasi-gratis, les paysans d'alentour et surtout nos sujets pour les vexer, environ quatre mois que dura cette démolition ».

Cette démolition, d'après l'ordre chronologique du récit de D. Etienne Jobart, dut s'effectuer dans le courant de l'année 1666. M le Héricher (1) commet donc une erreur en écrivant que ce fut en 1669 que Louis XIV ordonna la démolition du château de Tombelaine et en attribuant à D. Huynes le récit qui précède ; D. Huynes étant mort le 18 août 1651.

De ce château, de ce prieuré, c'est à peine si, maintenant, on peut trouver traces. Les pierres de ces constructions militaires et religieuses ont servi à bâtir des maisons à Genêts et au Mont Saint-Michel et à faire des endiguements sur la côte normande. Les belles dalles de granit,sur lesquelles résonnèrent jadis les semelles lourdes des arbalestriers anglais, s'inclinent aujourd'hui sur les bords de l'Aire au sortir de la bourgade de Genêts et les lavandières aplatissent sur ces pierres leur linge à grands coups de battoirs. Sur le haut terre-plein qui dominait le large et d'où Suffolk, jadis, guettait sa proie, un lapin de garenne broute le serpolet, tandis que les lézards frileux sortant de l'ombre sous les troënes, se chauffent au soleil, parmi les herbes sèches.

Point de débris, non plus, de cette chapelle vénérée placée sous le vocable de Sainte-Appoline, de Sainte-Marie de Tombelaine ou de Notre-Dame-de-la-Gisante, où l'ermite, d'après Victor Hugo (2), confessait Madeleine et l'on chercherait vainement aussi

(1) Le Hericher, *Avranchin hist. et monum.* ii, p. 423.

(2) V. Hugo, *Odes et Ballades :* Ballade 9e :

Si j'étais, ô Madeleine,
L'ermite de Tombelaine
Dans son pieux tribunal.....

le tombeau de cette belle et mystérieuse Hélène qui, d'après Wace, donna son nom au rocher.

Toutes les constructions, édifiées aux siècles précédents et lointains, sont tombées sous la pioche des démolisseurs de 1666 : aussi ne peut-on s'empêcher d'admirer l'imagination puissante de Mme de Créquy, qui aurait visité Tombelaine au commencement du XVIIIe siècle : « A quelques centaines de toises du Mont, on aperçoit une sorte d'îlot sablonneux (*sic*) qui reste à fleur d'eau. On y voit des débris d'une construction gigantesque en quartiers de roches brutes et la tradition rapporte que c'était un sépulchre pour les druides. C'est là que se trouve aujourd'hui le cimetière des religieux et des montois. Au pied de la montagne et du côté de l'occident, il y a sur la pointe du roc une petite chapelle de la Vierge, où les navigans affluent toujours en arrivant de leurs voyages de long cours. La chapelle est bâtie de cailloux roulés par l'Océan; les parois et la voûte à l'intérieur, sont toutes couvertes de branches de corail, de mamelons d'ambre, de prismes d'aigue marine et des coquillages éclatants recueillis sur tous les rivages connus et rapportés par de pieux matelots. L'autel est un quartier de roches à qui l'on a laissé les aspérités d'un écueil et, dans le pourtour, on voit suspendus comme *ex-voto* des ancres de sauvetage et des chaînes de captifs. Nous y vîmes arriver une longue file de marins bretons »(1).

Sur les débris de l'ancien château, on établit au commencement du XIXe siècle, un sémaphore dont un guetteur, le vieux Choisnel, marin des guerres du premier Empire, joua son petit rôle de folkloriste, vers 1840. M. Le Héricher a tracé de ce marin une légère esquisse que nous reproduisons ici, parce qu'elle se rattache un peu à l'histoire légendaire de Tombelaine : « Le père Choisnel fut, onze ans, l'observateur du sémaphore de Tombelaine, au retour des prisons d'Angleterre. Ses récits sont un mélange d'histoire et de légende : ce sont les moines du Mont essayant d'extraire les barils d'or de Tombelaine et mis en fuite par des bruits épouvantables, hurlements de la tempête, écroulements de pierres; c'est Hélène, la belle Hélène, reine d'Angleterre, princesse de Tombelaine, enterrée là par Montgommry; ce sont les histoires de ce dernier, faux monnayeur; ce sont les

(1) Est-il besoin de signaler l'inexactitude, l'invraisemblance, la prétention de ce récit, œuvre de haute fantaisie? On sait, d'ailleurs que les mémoires de Mme de Créquy sont apocryphes.

apparitions des Anglais dans la baie, leur débarquement à Tombelaine, la frégate et la corvette qui, vers 1804, viennent sous Carolles, la corvette qui échoue et la frégate qui brûle, les sinistres des grèves, le corps de la petite fille prise avec un havenet (filet de pêcheur) dans la Fosse à Tombelaine, etc., etc. (1) ».

A l'époque de la Révolution, Tombelaine fut vendu comme bien national à M. Bienvenu de Genêts. Il passa ensuite aux mains de la famille Tardif de Moidrey.

Telle est, esquissée à grands traits, l'histoire de Tombelaine. Certes elle est loin de présenter le même intérêt que celle de son glorieux voisin ; nul l'éprouvera, d'ailleurs, à cet égard, la moindre désillusion ; mais il nous a paru curieux et utile de mettre en relief certaines particularités de ce rocher, perdu dans les grèves immenses de la baie normano-bretonne et qui, à différentes reprises, a joué un rôle important dans l'histoire du Mont Saint-Michel, surtout pendant l'occupation anglaise de la Normandie.

ETIENNE DUPONT.

(1) LE HÉRICHER, *Avranchin, Hist. et mon.* II, p. 434, en note.



SAINT-MARS-LA-JAILLE

ET SES ANCIENS SEIGNEURS

(Suite [1]).

Le 30 juillet 1789, des détachements de gardes-nationaux de la milice bourgeoise d'Ancenis furent envoyés, dans différents châteaux, pour en enlever les armes et s'assurer si l'on n'y faisait pas d'accaparement de grain. On rapporta de ces courses huit petits canons et quelques fusils et on saisit notamment, au château de Saint-Mars-la-Jaille, deux guidons qui furent envoyés à l'Assemblée nationale pour être brûlés, et de petits obusiers (2).

Nous ignorons à quelle époque eut lieu le pillage et l'incendie du beau château de Saint-Mars, qui, à peine achevé, fut presque anéanti par la fureur aveugle des révolutionnaires. On nous a raconté qu'un soir, surprise par l'arrivée inopinée d'une de ces bandes destructrices, la jeune marquise n'eut que le temps de s'échapper à demi-vêtue, et, passant la rivière à la hâte, à la faveur de l'obscurité, d'aller chercher un refuge momentané à la Moulinière, chez des fermiers dévoués à leurs maîtres.

Toujours est-il que nos châtelains ne furent pas au nombre des émigrés de la première heure, car la présence du marquis de la Ferronnays à Saint-Mars-la-Jaille, en 1790, se trouve constatée par un curieux document dont nous dirons ici quelques mots (3). On sait que, le 19 juin 1790, la municipalité d'Ancenis avait décidé

(1) Voir la *Revue* de juillet 1909.

(2) E. Maillard, *Ancenis pendant la Révolution*.

(3) *Archives de la Loire-Inférieure*, G. 582.

que, suivant le décret de l'Assemblée Nationale du 4 août 1789, toutes marques honorifiques et toutes armoiries seraient détruites à Ancenis. Cette mesure égalitaire fut bientôt étendue à toute la région, et, le neuf octobre 1790, les citoyens André Bourget et Charles-Alain Terrier, administrateurs du directoire du district d'Ancenis, « en conséquence de l'arrêté du département du 28 septembre » précédent, se rendirent à Saint-Mars-la-Jaille « pour examiner l'état de l'église, de la chapelle dite du château, des monuments et intersignes honorifiques qui peuvent exister... etc. »

Descendus « *à l'auberge du bon Conseil* » ces braves délégués remplirent leur patriotique mission « en présence de MM. Jacques Letort (1), maire, René Blanchet, François Lépicier, René Hourdeau, Jean Bourgeois et René Audiganne (2), officiers municipaux, de M. Jean-François Jousselin, procureur de la commune, en présence aussi de *M. Jacques-François Ferron* ».

Ce document est intéressant, en outre, en ce qu'il donne la description détaillée de l'enfeu seigneurial des La Ferronnays, et de la chapelle dite « du château attenante à l'église » chapelle voûtée, antérieure, sans doute, à l'église paroissiale, qui fut reconstruite en 1531. Nous croyons que cette chapelle fut jadis la chapelle du prieuré. On y voyait, en effet, « dans les pilliers buttants aux angles extérieurs de la chapelle » deux niches contenant, l'une une statue de saint Benoît, l'autre une statue de saint Bernard. Or, chacun sait que ces saints sont deux des patrons des bénédictins de Saint-Nicolas d'Angers, jadis fondateur du prieuré de Saint-Médard.

Le marquis protesta, sans succès sans doute, contre la destruction projetée des tombes armoriées de ses ancêtres et des statues au pied desquelles les écussons des anciens seigneurs de Saint-Mars témoignaient de leurs libéralités. Aucune de ces images, certainement intéressantes par leur antiquité, n'échappa à la rage stupide de ces modernes vandales, pas plus le « *Saint-Georges à cheval foulant aux pieds un dragon* » orné « *d'armoiries*

(1) Il fut fusillé, quelques années plus tard, par les chouans sur la place de l'Église, le 25 frimaire an II (16 décembre 1793), à l'âge de 48 ans. Son acte de décès ne fut dressé qu'en 1806. (*Registres de l'état-civil de Saint-Mars-la-Jaille*).

(2) Père ou aïeul du célèbre publiciste et économiste distingué, Pierre-Armand Audiganne, né à Ancenis le 2 septembre 1814, mort à Paris en 1875.

composées d'un lion, deux croissants (1) et autres marques peu apparentes » que les « *dix statues en tufe décorées d'écussons* » placées auprès du grand autel, du côté du nord. Les raisons invoquées en faveur de la destruction de celles-ci sont des plus plaisantes : d'abord, elles ne sont « point un embellissement pour l'église » et ne pourraient « au contraire que contribuer à sa difformité et produire un mauvais effet sur les femmes enceintes qui fixeraient, avec trop d'attention, ces grandes figures qui ne paraissent être que celles d'anciens guerriers ». Quelle admirable sollicitude !.. Enfin « à ce vieux monument s'attache beaucoup de poussière, qui, dans cette partie, rend l'église malpropre... » Il est donc à supposer que ces statues, couvertes de la poussière des siècles, disparurent à tout jamais, avec le souvenir des vaillants preux, dont elles avaient, jusqu'à ce jour, perpétué la mémoire.

EMIGRATION. — INCENDIE DU CHATEAU. — LES PRÊTRES DE SAINT-MARS PENDANT LA TERREUR.

Le marquis et la marquise de la Ferronnays émigrèrent, sans doute, peu de temps après, et figurent sur la liste officielle qui fut définitivement dressée, des émigrés du district d'Ancenis, en 1792 (2).

Nous ne retrouvons plus leurs traces dans la commune et paroisse de Saint-Mars-la-Jaille jusqu'au mois d'avril 1816, ainsi que nous le dirons plus loin. La seigneurie de Saint-Mars fut démembrée, toutes les terres des émigrés, mises à l'encan, trouvèrent acquéreurs ! Le château, cependant, demeura propriété de la commune qui y logea, tout d'abord, une brigade de gendarmerie, et, bientôt, les fonctionnaires du nouveau régime, sous la protection des troupes que l'on y caserna et qui s'y tenaient fort mal.

Le 24 germinal an II (13 avril 1794) les commissaires délégués

(1) Ce croissant semble appartenir aux de la Porte de Vezins qui s'armaient « *de gueules à un croissant montant d'hermines resarcelé d'or.* » (C. Port).

(2) E. Maillard *Ancenis pendant la Révolution*. Une maison nommé « l'Eperon » avec magasin cour et jardin appartenant aux Ferron de la Ferronnays fut également vendue à Ancenis l'an III. *Ibid*

du Club de *Vincent la Montagne*, installé par les Jacobins en l'église Sainte-Croix de Nantes, vinrent à Saint-Mars-la-Jaille :

« L'esprit y paraît bon, — dit leur rapport — les officiers municipaux vont bien ; ils se dégagent du fanatisme au point qu'ils ont, devant nous, et d'après les discours que nous leur avons prononcés à la tribune, changé le nom de leur commune en celui de commune d'Erdre (1), nom de la rivière qui passe dans leur bourg, ce qui a reçu notre approbation par écrit. Nous leur avons conseillé d'en donner avis à leur District, au Département de la Loire-Inférieure et à la Convention, pour faire sanctionner ce changement. Nous avons couché dans cette commune. Nous avons observé que les volontaires qui sont casernés au Château commettent des dégradations très nuisibles à ceux à qui la propriété en est dévolue ; ils remplissent les chambres d'ordures, ce qui leur a attiré des reproches et des représentations de notre part. La danse et le petit repas ont été faits à l'ordinaire » (2).

Ce fut, croyons-nous, peu de temps après, que le château fut livré aux flammes, ainsi que ses archives et celles de la paroisse de Saint-Mars.

Ici se termine l'histoire des anciens seigneurs de Saint-Mars-la-Jaille, dont nous venons de retracer l'existence, durant une période de près de huit siècles. Nous avons vu l'aurore de cette châtellenie à l'époque même où le christianisme de nos ancêtres s'établissait, grâce à leurs libéralités, pour la gloire et la prospérité de la patrie française, nous voyons cet antique fief disparaître, avec tant d'autres puissances, avec la monarchie elle-même, tombant sous les coups des démolisseurs de cette même religion que le régime nouveau prétendait anéantir !... Elle seule pourtant devait survivre à tant de ruines !

En même temps que les gentilshommes, les évêques et les prêtres prenaient le chemin de l'exil. Ceux de Saint-Mars étaient,

(1) Plusieurs documents de l'époque, notamment ceux du greffe de la justice de paix, portent ce nom de *commune d'Erdre*, mais particularité qui témoigne bien de l'incohérence qui régnait dans l'administration du nouveau régime — ces mêmes actes sont *enregistrés à Saint-Mars-la-Jaille*.

(2) *Registre de correspondance du district d'Ancenis*. Extrait du journal des délibérations de la Commission de Vincent-la-Montagne de Nantes. *Archives de la Préfecture*.

à cette époque, l'abbé Brandeau, recteur (1), l'abbé Bonnin (2) vicaire, et l'abbé Gaignard, aumônier du château. Tous refusèrent courageusement de prêter le serment à la Constitution civile du clergé. L'abbé Brandeau et son vicaire demeurèrent à leur poste jusqu'à la dernière heure. Le recteur fut bientôt réduit à se cacher et trouva asile à la Goupillère, en Bonnœuvre, où il mourut le 23 mai 1792, et fut enterré, le premier, sans cérémonie religieuse. Sa dernière signature, au registre paroissial de Saint-Mars, est du 27 avril 1792 ! (3).

L'abbé Pierre Bonnin, vicaire de Saint-Mars depuis 1788, suivit dignement ce bel exemple et continua, lui aussi, l'exercice de son ministère sacré, non seulement dans la paroisse, mais dans les bourgs voisins, privés de leurs pasteurs légitimes.

De cachette en cachette, il sut longtemps braver le mauvais vouloir et dépister les recherches de ses persécuteurs et rendit d'immenses services à la religion, mais son héroïsme devait lui coûter la vie !

Une nuit qu'il avait été bénir un mariage à Freigné, il rentra, un peu avant le jour, au village des Riantières, où il se cachait en ce moment, dans la famille Robert, qui partageait avec les Beziau le périlleux honneur de lui donner asile. L'abbé Bonnin venait de se mettre au lit quand ses hôtes le réveillèrent en sursaut, et le prévinrent qu'une troupe armée et ennemie cernait le village. Accompagné des deux frères Beziau, Pierre Bonnin parvient cependant à gagner la campagne et cherche un refuge dans les taillis du Treillage. Mais il était suivi de près, et, quelques instants plus tard, ce confesseur de la Foi tombait, mortellement atteint par une balle révolutionnaire (4).

Son corps resta longtemps sans sépulture dans les fourrés du Treillage, où il avait cherché un refuge. C'est environ un an

(1) Joseph-Augustin Brandeau, né en 1722, mort à la Goupillère en Bonnœuvre, le 23 mai 1792 (L'abbé Briand, *Notices sur les confesseurs de la Foi dans le diocèse de Nantes pendant la Révolution*).

(2) Natif de la Chapelle-Montrelais.

(3) *Registres paroissiaux de Saint-Mars-la-Jaille.*

(4) Les registres de l'Etat civil de Saint-Mars portent la déclaration de son décès, faite en l'an cinquième de la République, par Guillaume Deslandes et François Bossé, qui déclarent l'avoir *trouvé mort dans les bois du Treillage en la commune de Freigné*, le quatorze vendémiaire an II de la République. Cette déclaration est du 5 germinal an V°.

après que ses ossements y furent retrouvés. La dépouille du martyr fut inhumée au cimetière qui entourait alors l'église de Saint-Mars, et près de la croix. Hélas ! pas un monument, pas une pierre ne porte gravé le nom de ce confesseur de la Foi, au lieu où il paya de sa vie son généreux dévouement ! L'oubli croît vite sur les tombes ! Aussi, bien que cela sorte un peu de notre sujet, avons-nous tenu à offrir ici à ce saint prêtre l'hommage de notre respectueuse vénération en perpétuant, par ces lignes, selon notre humble pouvoir, la mémoire de son héroïsme et de son martyr !

L'abbé Gaignard passa en Espagne, après avoir refusé le serment, et continua à s'y livrer aux sciences et aux lettres. Il mourut, le 25 mars 1801, à Santander (Espagne) des suites d'une cruelle maladie, la pierre, au moment où il s'apprêtait joyeusement à rentrer en France. C'était un prêtre aussi remarquable par sa foi profonde, ses mœurs irréprochables, que par ses talents et sa science, et qui, si les circonstances d'une époque troublée l'ont empêché de devenir plus célèbre, n'en fut pas moins l'un des personnages les plus distingués de notre clergé breton, à la fin du XVIIIe siècle (1).

(1) L'abbé Charles Gaignard, fils de René Gaignard et de Suzanne Cotineau, laboureurs, naquit le 10 février 1735, au Puits-de-la-Haye, paroisse de Bonnœuvre. Il fut élevé et instruit par les soins de M. Joseph Brossais, prieur de Bonneuvre au collège de Châteaubriant ; ordonné prêtre à Nantes, nommé vicaire à Riaillé, puis principal du collège d'Ancenis. La linguistique fut la science qui, tout d'abord, flatta particulièrement ses goûts et capta son attention. Il apprit ainsi six à sept langues, d'après lesquelles il fit des études comparatives, cultivant surtout le latin et l'hébreu et joignant à ces travaux abstraits l'agrément des arts, la musique, le dessin et aussi la poésie ; devenant enfin architecte, pour faire reconstruire la moitié des bâtiments du collège d'Ancenis, pour tracer les plans du château de Saint-Mars. Parmi les ouvrages de Charles Gaignard, citons :

Vers 1784, *Voyage en ballon autour du diocèse de Nantes avec les observations du voyageur* — *Les Synonymes latins* (manuscrit en partie détruit pendant la Révolution, et auquel l'abbé Gaignard tenait particulièrement). — *Les frères*, drame en un acte ; et *Observations sur ce drame*. — *La prise de possession*, conte en vers. — *Remarques sur le nouveau Propre nantais.* — *Propositions d'hymnes et autres morceaux pour remplacer ce qui serait retranché du Propre nantais.* — *Projet d'éducation publique ou Nouvelle manière d'enseigner la langue latine* (16 pages, daté de Saint-Mars-la-Jaille, le 11 avril 1788). — *La Fable dévoilée*, 3 vol. in-4°, composé en Espagne et perdu, croit-on, comme la plupart des travaux de l'abbé Gaignard, et sa bibliothèque qui disparut dans le pillage du château de Saint-Mars.

APRÈS LA RÉVOLUTION

Retour des Emigrés. — Le comte et la comtesse de Gosset.

En 1816, le marquis et la marquise de la Ferronnays revinrent de l'exil et reprirent possession d'une partie de leur château à demi ruiné. Ils avaient fréquemment comme hôte le chevalier *de Lostanges, Arnould-Louis-Charles-Rose*, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, âgé de 56 ans en 1816, frère de la marquise Louise-Julie-Charlotte de la Ferronnays née de Lostange. La fille unique du marquis et de la marquise, Louise-Marie-Adélaïde-Gabrielle Ferron, comtesse de la Ferronays, chanoinesse du chapitre noble de Geseke, était âgé de 31 ans au retour de l'émigration. Enfin un domestique, que la famille de la Ferronnays s'était attaché en Allemagne, l'avait suivie à son retour en France. Ce domestique se nommait Anton Vülner, né en Allemagne, évêché de Paterborn, et mourut à Saint-Mars, au château, le 4 octobre 1721. L'attachement de ce serviteur fidèle eût, certes, de plus nobles mobiles que l'or et l'argent !

On conçoit aisément le sentiment de tristesse qui dut se mêler à la joie du retour, pour ces exilés, qui, après un long séjour sur la terre étrangère, ne rentraient au village natal que pour y trouver, partout sur leur passage, ruine et désolation. La guerre civile, avec toutes ses horreurs, avait passé par là, laissant, après elle, trop de traces évidentes de son passage ! Les superbes domaines, composant jadis la riche châtellenie de Saint-Mars, avaient, à la faveur d'une loi inique, passé aux mains de nouveaux propriétaires, dont quelques-uns toutefois n'en jouissaient pas sans quelques remords, et l'on se figure sans peine dans quel état de délabrement, sinon de ruine, le marquis et sa famille durent trouver la demeure de leurs ancêtres.....

Toutefois, l'accueil de la population leur fut sympathique. Les registres paroissiaux de Saint-Mars-la-Jaille nous montrent les châtelains signant comme parrains et marraines de plusieurs enfants nés dans la paroisse, dans les semaines qui suivirent leur retour au château, touchante manifestation de la satisfaction réciproque du revoir (1), et, dès le 26 juin 1816, le marquis Pierre-

(1) Registres paroissiaux de l'année 1816. *Archives de Saint-Mars-la-Jaille*

Jacques de la Ferronays signe les actes civils, en qualité de maire de sa commune.

Le 22 novembre 1825 a lieu à Saint-Mars-la-Jaille le mariage de Mlle *Louise-Marie-Adélaïde-Gabrielle Ferron de la Forronnays*, âgée de 40 ans, fille du marquis et de la marquise et de M. *Pierre-Jean-Baptiste de Gosset*, colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, « âgé de 56 ans moins six jours », né à Commercy (Meuse), habitant Nancy, en présence des témoins et amis de la famille parmi lesquels nous relevons les noms suivants : Chevalier de Lostange, Arthur-Louis, comte de Lostange, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, capitaine de grenadiers dans le 4e régiment de la Garde royale, Charles-Henri, baron de Turpin de Crissé, colonel, Antoine de l'Esperonnière, comte de Vritz, Daniel-Alexandre Robineau de la Rochequairie, etc... (1)

Le 31 mars 1828, la marquise de la Ferronnays décéda au château de Saint-Mars (2). Le marquis lui survécut dix ans, et rendit son âme à Dieu, également au château de Saint-Mars, le 9 juillet 1838, à une heure quinze minutes de l'après-midi. La déclaration de son décès fut faite à la mairie par M. Charles-Arthur comte de Lostange, âgé de 48 ans, propriétaire demeurant à son château de la Ferté, en Loiré (Maine-et-Loire) et par M. Louis-Adolphe Joret, âgé de trente ans, propriétaire à Lisieux (Calvados) et habitant présentement au château.

Le marquis et la marquise laissaient pour fille unique et héritière Mme de Gosset, née de la Ferronnays, veuve, depuis le 14 août 1829, de M. Pierre-Jean-Baptiste de Gosset et sans enfants (3). Elle mourut en 1856, le 22 août, à deux heures du soir (4), laissant son héritage à son cousin M. de Lostange, à condition qu'après la mort de ce dernier, le château de Saint-Mars et ses dépendances, en partie reconstituées, revinssent aux La Ferronnais, descendants d'*Emmanuel-Henri-Eugène Ferron*, comte *de la Ferronnays* et de *Marie-Anne-Adélaïde Fournier de Bellevue*.

(1) Registres de Saint-Mars-la-Jaille, année 1825.

(2) Ibid., année 1828,

(3) Ibid., année 1829.

(4) Ibid., année 1856.

Le comte Auguste-Pierre-Marie de la Ferronnays (1777-1842).

L'usufrutier ne vécut que peu de temps, et le château de Saint-Mars devient la propriété définitive du comte Auguste-Pierre-Marie Ferron de la Ferronnays, cousin germain de Mme de Gosset, fils du comte *Emmanuel-Henri-Eugène*, mestre de camp de cavalerie, et de *Marie-Anne-Adélaïde Fournier de Bellevue* (1).

Né à Saint-Malo, le 4 décembre 1777, le comte Auguste-Pierre de la Ferronnays était fort jeune quand il émigra avec sa famille, en 1791. Il fut bientôt attaché à la personne du duc de Berry qui l'avait fait premier gentilhomme de sa chambre. Il suivit ce prince dans les diverses étapes de son exil, et, au cours d'un voyage de Prague à Naples, se rencontra avec Châteaubriand, dans un hôtel d'Uldine. Cet incident nous vaut les lignes suivantes, bel éloge adressé à quelqu'un qui le méritait, par un écrivain d'esprit et de talent et un philosophe, qui, s'y connaissant en hommes, appréciait M. de la Ferronnays à sa juste valeur.

« Le comte de la Ferronnays, mon compatriote à double titre, puisqu'il est Breton et Malouin, a entremêlé ses destinées politiques aux miennes : il était ambassadeur à Pétersbourg, quand j'étais à Paris ministre des affaires étrangères ; il occupa cette dernière place et je devins à mon tour ambassadeur sous sa direction. Envoyé à Rome, je donnai ma démission à l'événement du ministère Polignac, et la Ferronnays hérita de mon ambassade. Beau-frère de M. de Blacas, il est aussi pauvre que celui-ci est riche, il a quitté la pairie et la carrière diplomatique lors de la Révolution de juillet ; tout le monde l'estime et personne ne le hait, parce que son caractère est pur et son esprit tempérant. »

Le comte de la Ferronnays rentra en France en 1814 avec le duc de Berry. Louis XVIII le nomma maréchal de camp, le 4 juin de la même année, et pair de France, le 17 août 1815. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, le 25 août 1817, il passa, en cette double qualité, à la cour de Russie deux ans après, et se concilia, par sa loyauté et la noblesse de son caractère, non seulement les bonnes grâces, mais l'amitié

de l'empereur Alexandre, qui voulut tenir un de ses enfants sur les fonts du baptême.

La Ferronnays suivit ce prince au congrès de Troppau en 1820 et sut en cette circonstance se servir, dans l'intérêt de son pays, de l'ascendant qu'il exerçait sur l'empereur de Russie. Au mois de janvier 1828, il fut appelé à faire partie du ministère Martignac, où le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié, au grand avantage du pays dans ses relations extérieures.

Mais bientôt sa santé affaiblie le força de résigner ces laborieuses fonctions, et, en 1829, il fut nommé ministre d'Etat et membre du conseil privé.

Il dût ensuite se rendre à Rome, pour demander à un climat plus doux le rétablissement d'une santé chancelante et l'Académie Tiburina l'inscrivit au nombre de ses membres honoraires, en mémoire des services qu'il avait rendus à la cause des Grecs au cours de sa carrière diplomatique. L'Académie archéologique suivit cet exemple.

La Révolution de juillet 1830 avait à tout jamais brisé la carrière diplomatique du comte de la Ferronnays. Mais quinze années d'honneurs, dans les plus brillantes situations ; passées de cour en cour, de capitale en capitale, de salon en salon ; vécues dans le monde le plus séduisant, n'avait pas fait oublier à cette famille chrétienne les épreuves des jours d'exil, les privations et les tristesses de l'émigration. Le comte et la comtesse de la Ferronnays, ainsi que les trois fils et quatre filles nés de leur union, rencontrant de nouveau la pauvreté, l'accueillirent comme une ancienne connaissance, et avec la résignation du chrétien, trouvant, dans leur affection mutuelle, la plus douce consolation devant cette nouvelle adversité. Elle devait être, par la suite, suivie de plus d'un deuil cruel !.....

Un livre charmant, « *Le Récit d'une sœur* », écrit par l'une des filles du comte de la Ferronnays, Mme Augustus Craven (1866), nous initie à la touchante intimité de cette famille durant son séjour en Italie.

Le comte de la Ferronnaye mourut à Rome, le 17 janvier 1842, emportant l'estime et la considération de tous les partis. « Beau, « brillant, brave, intelligent, il portait dans son cœur, à son « front, et dans toute sa personne, quelques-unes de ces qualités « qui font du vrai gentilhomme français, au milieu de tant d'hu- « mains laids et bornés, le plus présentable et le plus accompli

« des habitants de la terre » (1). Ainsi le dépeint un de ses con-
« temporains.

EPILOGUE

La propriété du château de Saint-Mars-la-Jaille est demeurée depuis dans la branche cadette des Ferron de la Ferronnays, devenue branche aînée. A la mort du comte Auguste-Pierre, le château appartint à son fils *Fernand Ferron, comte de la Ferronnays*, puis à son petit-fils, le marquis *Henri-Marie-Auguste de la Ferronnays*, né à Paris le 15 septembre 1842, décédé à Saint-Mars-la-Jaille, le 25 septembre 1907, et inhumé dans cette paroisse, au milieu d'une grande affluence de population, le mardi 1er octobre suivant. Voici les états de service, tant militaires que civils, de l'homme remarquable, éminent et distingué que fut le marquis de la Ferronnays :

Engagé volontaire au 9e régiment d'artillerie en novembre 1861. Passé au régiment d'artillerie à cheval de la Garde impériale en novembre 1862. Admis à l'Ecole impériale spéciale militaire de Saint-Cyr au concours de 1863 avec le n° 25 au classement. Classements successifs 5e et 6e. Sous-Lieutenant au 7e régiment de cuirassiers, 1er octobre 1865. Admis au concours de 1865 à l'Ecole impériale d'Etat-Major, entré à la dite école le 1er janvier 1866.

Détaché sur sa demande à la Légion Romaine le 19 janvier 1867. Campagne de 1867 dans les Etats Pontificaux. Successivement lieutenant puis capitaine au titre de l'armée pontificale. Rentré avec son grade de sous-lieutenant au 7e cuirassiers le 15 juillet 1870. Campagne de l'armée du Rhin, action d'éclat à la bataille de Rézonville (citation à l'ordre de la division pour avoir chargé, avec 14 cuirassiers, trois escadrons de cuirassiers prussiens — proposition de citation à l'ordre de l'armée du Rhin et pour la croix), en captivité après la capitulation de Metz. Rentré au 7e cuirassiers le 21 mars 1871.

Attaché militaire en 2e à l'ambassade de France à Berlin, (février 1872). Lieutenant en avril 1872. Chevalier de la Légion d'honneur par reprise de la proposition du 16 août 1870 en mars 1873. Capitaine au 3e dragons en 1875. Passé au 15e régiment de dragons, (octobre 1875) et nommé attaché militaire près l'ambas-

(1) Augustin Cochin, *Correspondant*, année 1866.

sade de France à Berne en octobre 1875. Nommé attaché militaire près l'ambassade de France à Londres en août 1876. Proposé pour chef d'escadron au tableau de 1879-1880, démissionnaire en novembre 1880, à l'occasion de l'application des décrets.

Services Civils. — Conseiller général pour le canton de Saint-Mars-la-Jaille depuis 1876 (élection partielle). Conseiller municipal de Saint-Mars-la-Jailie depuis 1881 (?) Maire de Saint-Mars-la-Jaille depuis 1884. Député de l'arrondissement d'Ancenis depuis 1885. Président du Conseil général depuis 1898.

Décorations. — Légion d'honneur, Saint-Grégoire, Mentana (chevalier). Le Christ de Portugal (grand officier). Pie IX et Danebray (Danemarck) commandeur.

Sa mort fut un deuil public dans toute la région. Tout le département, tous les pouvoirs publics, tous les partis politiques, furent représentés à ses obsèques. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de transcrire ici, en terminant l'histoire des seigneurs de Saint-Mars-la-Jaille, l'article que nous consacrâmes nous-même à la mémoire de cet homme de bien à l'occasion de ses obsèques (1).

Un grand homme et un grand chrétien
Le Marquis de la Ferronnays.

« Le mardi 1er octobre 1907, sera une date mémorable dans l'histoire de la paroisse de Saint-Mars-la-Jaille. Dès la première heure de ce jour, une animation inaccoutumée régnait dans les rues de l'humble bourgade, et particulièrement aux abords de l'église et du château.

» Qu'allait-il se passer ? Quel vent, ce matin-là, agitait les vagues humaines qui, d'instant en instant, envahissaient nos rues et nos places publiques ?... L'expression attristée et recueillie des physionomies eût promptement répondu aux regards interrogateurs de quiconque eût été assez étranger à la localité pour ignorer l'événement du jour. Le souffle de la mort avait passé par là !... Impitoyable et cruel, il venait d'éteindre un magnifique flambeau, dont les rayons, durant de longues années, brillèrent sur notre pays. La mort du chrétien avait mis fin à l'une de ces existences précieuses dont la terminaison est une perte irrépa-

(1) *Journal d'Ancenis*, du 6 octobre 1907.

rable pour la région, pour la France, pour la sainte Eglise elle-même.

» Et quand la mort eut accompli son œuvre, semant de larmes amères un foyer près duquel l'honneur, l'opulence et le bonheur familial avaient, jusqu'alors, régné de concert, la croix consolatrice, gage des éternelles espérances, était venue à son tour se poser sur la dépouille mortelle du défunt, M. le marquis de la Ferronnays.

» Dans la chapelle ardente, la foule pieuse avait défilé, répandant l'eau sainte sur le cercueil, récitant, à mains jointes, les plus ferventes prières pour celui qui ne prierait plus sur la terre, pour ceux aussi qui le pleuraient ici-bas.

» L'heure allait sonner où la famille, les amis, les adversaires même de l'homme distingué qui venait de disparaître allaient lui rendre les derniers devoirs et accompagner son cercueil jusqu'au cimetière. Le corps du gentilhomme allait être déposé dans le tombeau de ses ancêtres. C'est cet instant solennel que la foule attendait dans le recueillement et le silence. Tout le pays s'était levé, tous les rangs étaient confondus, tous les cœurs unis dans un même sentiment de respect, de vénération, d'affection et de tristesse.

» Ce fut un spectacle inoubliable que l'imposant cortège qui bientôt se déroula dans les rues de Saint-Mars-la-Jaille : ceux qui en ont été témoins en garderont un immortel souvenir !... Le défilé des parents, des amis, des représentants de tous les pouvoirs publics ; les hautes personnalités religieuses, politiques, militaires et civiles, pénétrèrent dans l'enceinte sacrée du temple, où la divine Victime allait être immolée afin d'obtenir de Dieu, pour cette âme si chère, le repos et la paix. De l'église trop étroite débordaient les flots d'une foule immense et compacte, témoignant, elle aussi, par sa présence et son attitude, de la haute valeur et de la bonté de celui que nous avons perdu : « La voix du peuple est la voix de Dieu » et son expression est toujours sincère.

» D'autres voix, cependant, s'élevèrent peu après sur les bords de la tombe entr'ouverte. Elles rendirent un éclatant hommage au soldat, au gentilhomme, à l'homme politique et même au maire de village que voulut bien être le grand citoyen que nous pleurons. Pour lui, en effet, rien ne semblait petit et négligeable de ce qui était « le Devoir ». D'ailleurs une situation ne diminue

jamais l'homme qui l'occupe honorablement : c'est l'homme qui ennoblit cette situation et l'élève à la hauteur de sa dignité ou de son génie.

» D'autres ont été à même d'apprécier notre illustre concitoyen dans l'ardeur des débats de la Chambre, tenant haut et fier le drapeau de la cause conservatrice et catholique, ils l'ont vu au sein des délibérations du Conseil général, présidant notre assemblée départementale avec autant de courtoisie que de talent, forçant l'admiration et la sympathie de ses adversaires eux-mêmes.

» Mais nous, habitants de la région, de la commune, du bourg de Saint-Mars-la-Jaille, nous qui l'avons vu séjourner au milieu de nous, vivre de notre vie, assister à la messe de notre paroisse, prendre part à nos fêtes et à nos deuils, affirmer sa foi en toutes circonstances, la tête haute et le cœur franc, ne le connaissons-nous pas mieux encore ?

» Tous les moments qu'il pouvait dérober à ses obligations d'homme politique, il les passait ici. Maire de sa commune depuis 23 ans, il en était devenu le conseiller, le bienfaiteur et le père. Près de lui, nul n'était rebuté : aux pauvres il ouvrait sa bourse sans compter ; à tous il dévoilait son cœur et sa délicate bonté, et communiquait les lumières de sa haute intelligence, de sa science presque universelle. Toujours sur la brèche, il était présent partout où il y avait du bien à accomplir, un bon exemple à donner, une salutaire initiative à encourager.

» Les cultivateurs du pays étaient les privilégiés de son cœur. M. de la Ferronnays honorait de son concours et de sa présence tous les comices agricoles de la région et s'entretenait, avec bonheur, de toutes les questions qui intéressaient les travailleurs des champs. Tous pouvaient serrer la main loyale que leur présentait ce véritable ami et dont l'étreinte était affectueuse et franche.

» Dans ces grandes choses : la foi vive et agissante, l'honneur, la charité, les services rendus sans limites et sans acception de personnes, les traditions et les principes de ses pères inviolablement gardés, se résume parfaitement la vie du vrai gentilhomme et du chrétien fidèle que tous nous avons connu et apprécié.

» Dieu a voulu que M. de la Ferronnays terminât sa carrière si honorable au milieu de ceux qu'il avait tant aimés, de cette population dont il s'était fait une seconde famille, comme si notre excellent député, après nous avoir montré comment on doit

vivre et agir en chrétien, eût voulu nous enseigner également comment on meurt en saint.

» Tous nos lecteurs connaissent les détails de ses derniers instants qui ont été excellemment racontés dans le *Journal d'Ancenis* du 29 septembre. Le souvenir en restera gravé dans nos cœurs. Il sera une consolation pour la noble femme qui fut associée à sa vie, pour ses enfants et petits-enfants, qui, en lui, ont vu la personnification parfaite des traditions de leurs aïeux, chez qui le patriotisme et l'esprit de foi se sont transmis de génération en génération, comme un patrimoine de famille. Les Ferron de la Ferronnays ont toujours été, on le sait, depuis de longs siècles, de vaillants serviteurs de la France et de l'Eglise. Quand l'un d'eux meurt sur la brèche, en soldat sans peur et sans reproche, son fils, héritier de son nom et de sa gloire, est près de lui pour saisir, sans retard, l'épée arrachée par la mort à son étreinte suprême. « *In hoc ferro vinces ! Par ce fer tu vaincras !* » (1) Qu'importent la lutte et les combats alors que l'on est armé pour la victoire et résolu à ne pas faillir à son devoir ?...

» En présentant, une fois de plus, à M. le comte de la Ferronnays l'expression émue de nos plus sympathiques condoléances, nous nous plaisons à saluer en lui le digne continuateur de l'action bienfaisante de son vénéré père, non seulement au milieu de nous, mais dans le cadre plus étendu et plus vaste où ses qualités personnelles et les traditions de sa famille, de même que l'estime de ses concitoyens, l'appelleront, sans doute, à suivre les traces paternelles.

» Succéder à un homme de la valeur de M. le marquis de la Ferronnays, c'est une lourde tâche, nous en convenons, mais elle ne saurait effrayer celui qui a recueilli le nom, les traditions et les suprêmes conseils de ce grand citoyen, de cet excellent chrétien :

« Souvenez-vous, — disait-il à son fils, quelques jours avant de quitter la terre — souvenez-vous, mon fils, que votre principal guide dans la vie doit être le sentiment du devoir. Or, *faire son devoir*, c'est faire non seulement *tout* ce que l'on doit, mais, souvent, *plus* qu'on ne doit. »

» Terminons sur cette belle maxime, qui est le résumé de la vie et de la mort du marquis de la Ferronnays, et songeons, chers lecteurs, que, pour la mettre en pratique, il n'est point néces-

(1) Devise des La Ferronnays.

saire d'être un grand savant et un grand homme, il suffit d'être un bon chrétien. »

Le marquis de la Ferronnays laisse un fils, le marquis *Henri Ferron de la Ferronnays*, marié, en 1906, à Mademoiselle Françoise de Kerjégu, fille du député de ce nom.

Ici se termine notre tâche. Complaisante à exalter les gloires du passé, à saluer selon leurs mérites ceux qui ont disparu de ce monde, notre plume s'embarrasserait à louer les vivants : elle est plume d'historien impartial et non de courtisan.

D'ailleurs, chacun ici-bas, par ses actes, n'écrit-il pas, en quelque sorte, sa propre biographie ? L'histoire n'est, en somme, que l'assemblage de celles des hommes illustres par leurs vertus, leurs talents, leurs belles actions, ou leurs méfaits et leurs crimes. Si cela est vrai en ce qui concerne l'histoire générale d'une nation, n'est-ce pas plus exact encore, en ce qui regarde l'histoire locale d'un village, d'une paroisse, d'une commune.

Bienheureux donc est celui dont l'éloge est gravé, non par la main des hommes, sur de fragiles feuillets, mais par l'estime et l'affection de ses contemporains, dans le cœur des petits et des misérables, et sur le grand Livre de l'Eternité, par la main même de Dieu !

St-Mars-la-Jaille, le 22 octobre 1907.

J. Baudry.



MONOGRAPHIE

DE LA

COMMUNE DE CHARTRES

à 9 kilomètres de Rennes.

Les habitants de l'humble petit bourg de Chartres ne se souviennent plus que leur paroisse fut jadis célèbre, et reçut la visite de rois et de grands personnages. Rien, dans cette commune, ne rappelle, aujourd'hui, son antique splendeur.

Des titres de 1223 et 1247 sont les plus anciens faisant mention de la paroisse de Fontenay, qui a précédé celle de Chartres.

Le château seigneurial appartenait à la famille de Fontenay, illustre en Bretagne, et dont l'un des membres figura au combat des Trente.

Ce qui reste de cette antique demeure a été transformé en ferme.

En 1860, un savant, M. de Kerdrel, découvrit dans les ruines de ce château, des cheminées, remontant aux XV[e] et XVI[e] siècles, surmontées de tuyaux octogones. Dans la chapelle on voyait au chevet une fenêtre de style flamboyant du XIV[e] siècle, et un retable d'autel du XVII[e] ; mais ce qu'il y avait de plus curieux, c'était sous la fenêtre de ce chevet, et dans la partie basse du mur méridional, un appareil très régulier de maçonnerie, en petites pierres cubiques, semblable à celui des constructions romanes, certainement antérieur au XII[e] siècle, ce qui indique que le château avait été construit avant cette époque.

Fontenay appartenait, comme nous l'avons dit, à de hauts et puissants seigneurs, et relevait directement du duc de Bretagne.

La seigneurie s'étendait sur neuf paroisses : Chartres, Noyal-sur-Seiche, Châtillon-sur-Seiche, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Erblon, Bourg-Barré, Coësmes, Corps-nuds, Chanteloup, et comprenait une dizaine de fiefs.

Elle appartint, d'abord, à la famille de Fontenay qui apparaît dans l'histoire de Bretagne, à la moitié du XIII[e] siècle, et dont presque tous les membres furent inhumés dans la chapelle des Cordeliers de Rennes.

Le plus célèbre de cette famille fut Amaury de Fontenay, qui combattit à côté de Du Guesclin, notamment au siège de Bécherel, et qui fut chambellan du duc de Bretagne Jean V, et capitaine de Rennes. Vers 1409, il fit démolir l'ancien château des comtes de Rennes, devenu le palais des premiers ducs de Bretagne. Ce donjon élevé, selon l'usage féodal, sur une motte, était situé à peu près où se trouve actuellement l'hôtel de la Rivière, rue Rallier.

Amaury de Fontenay employa l'argent provenant des matériaux de démolition à ouvrir l'enceinte gallo-romaine, et à commencer la porte Saint-Michel qui ne fut achevée qu'en 1425. Par une lettre, en date du 1[er] juillet 1409, Jean V le félicita de la façon dont il avait accompli sa mission.

Le petit-fils du précédent, Guillaume de Fontenay, capitaine de Saint-Malo, en 1419, fut le dernier représentant mâle de sa maison, et sa fille Judith, par son mariage avec Jean, sieur d'Acigné, seigneur de la Lande, en Guichen, fit passer dans cette famille la baronnie de Fontenay.

A partir de cette époque, cette baronnie, ainsi que le marquisat d'Acigné, restèrent réunis dans les mêmes mains, et appartinrent successivement, par suite d'alliances ou d'achats, aux familles d'Acigné, de Cossé de Brissac, Le Meneust de Brequigny et Guy de Morant. Les descendants de ce dernier les possédèrent jusqu'à la Révolution.

Jean V d'Acigné, seigneur de Fontenay, marié à Anne de Montejean, mourut le 19 mars 1540. L'histoire nous apprend que sa veuve prenait part aux délibérations des Etats de Bretagne, par Procureur. Elle intervint, notamment, dans la délibération qui fixa Rennes comme lieu de résidence du Parlement de Bretagne, délibération qui fut envoyée au roi et approuvée par lui.

Ce droit à une femme de prendre part, par Procureur, aux travaux des Etats de Bretagne nous a semblé assez curieux pour être signalé.

⁂

Le domaine des sires de Fontenay comprenait le château qui, à l'origine, devait être d'une importance relativement considérable et probablement même fortifié, ses dépendances, sa chapelle, les deux métairies du Marais et de la Retenue, les deux moulins à eau des Bois-de-la-Seiche et de Teslé (ce dernier en Saint-Erblon), le moulin à vent de Fleury en Noyal-sur-Seiche, l'étang de Teslé, enfin l'hôtel de Fontenay, sis à Rennes, rue du Four-du-Chapitre.

Leurs principaux droits féodaux étaient de tenir foires et marchés au village de la Poterie,et au bourg de Noyal-sur-Seiche,de nommer et de révoquer l'instituteur chargé d'instruire les enfants pauvres de la paroisse, et divers droits sur les potiers dont il sera question à propos de cette industrie.

Le château de Fontenay reçut, par suite de sa situation près de Rennes, de son importance et de la notoriété de ses propriétaires les visites :

1° Le 15 août 1532, du dauphin François III, qui venait de se faire couronner duc de Bretagne dans la cathédrale de Rennes ;

2° Le 8 mai 1598, du roi Henri IV, qui avait quitté Nantes l'avant-veille, et qui fut reçu par la maréchale de Brissac. Il y passa la nuit avec toute sa suite. Ce voyage en Bretagne avait eu lieu sur les conseils de Sully, et le roi le fit en compagnie du dauphin, des ducs de Bouillon, de Brissac et de plusieurs autres grands personnages ;

3° En août 1626, de Louis XIII, qui y resta trois jours, n'osant entrer dans sa bonne ville de Rennes, où régnait une épidémie. Le Parlement vint en robe le saluer à Fontenay ;

4° Le 5 mars 1643, du maréchal de la Meilleraye qui, sur le point de faire son entrée solennelle dans la capitale de la Bretagne, s'y arrêta 48 heures pour s'y préparer, et y recevoir la députation de la ville envoyée au devant de lui.

Nous avons oublié le duc de Mercœur, chef de la ligue en Bretagne qui, en 1593, ayant formé le projet de s'emparer de Rennes, établit ses troupes dans les environs, pour chercher à nouer des intelligences secrètes dans la ville. Il resta 15 jours à Fontenay, refusant plusieurs fois le combat au maréchal d'Aumont, envoyé par Saint-Luc, avec des renforts pour défendre la cité.

Le séjour du duc de Mercœur au château de Fontenay a donné naissance à des récits macabres qui se transmettent de génération en génération.

Le château de Fontenay, à l'époque de la Révolution, fut vendu comme bien national à un bourgeois de Rennes appelé Paignon.

*
* *

Il existe aux *Archives Nationales* la pétition suivante :

« *Pétition des habitants de Chartres, canton de Bruz, district de Bain, en faveur de leurs prêtres assermentés, du IVe jour complémentaire de l'an III de la République française (20 septembre 1795).*

« A la Convention nationale, citoyens représentants.

« Excusez la liberté que nous prenons de vous écrire. Nous ne vous ferons pas de beaux compliments parce que nous ne savons pas les faire ; mais nous vous dirons la vérité.

« Nous croyions que nous avions déjà assez fait de sacrifices pour la République, sans nous en demander un qui est trop grand pour que nous l'endurions sans nous plaindre. Nous avons donné nos enfants pour défendre la République, nous avons fourni nos grains, nos bestiaux pour son service, nous travaillons encore tous les jours pour fournir du pain à ceux qui la défendent ; nous avons enduré toute sorte de maux et de peine sans murmurer ; mais, Citoyens, nous ne pouvons pas souffrir qu'on nous ôte nos prêtres, comme on veut le faire. Vous avez décrété que tous les cultes étaient libres, nous nous en tenons là.

« Et pourquoi ne voulez-vous pas que nous ayons des prêtres comme nous les voulons ? Voulez-vous encore nous donner des jureurs ? Nous vous déclarons que nous n'en avons jamais eu et que nous n'en aurons jamais. Ce sont des gens qui sont prêts à tout faire ; nous ne voulons pas de cela. Il est dit que vous ne voulez plus de prêtres, à la bonne heure pour vous ; mais pour nous autres, nous en voulons parce que nous en avons besoin pour nous consoler dans nos peines et nos malheurs, nous ne voulons pas vivre comme des bêtes, comme nous avons fait pendant trois ans.

« On dit que vous avez décrété, il n'y a pas longtemps, qu'il fallait que tous les prêtres feraient soumission. Notre ancien recteur qui n'a pas juré et qui n'a jamais sorti de France et que

le bon Dieu nous a conservé en avait déjà fait une. Pourquoi faut-il qu'il en fasse une autre ? Il ne veut pas la faire comme vous la demandez. Il veut la faire comme il l'a déjà faite avec des restrictions. Il disait dans sa soumission qu'il se soumettait aux lois civiles, mais qu'il exceptait tout ce qui était contre sa conscience. Et vous ne voulez pas de cela ! Vous voulez donc qu'il jure ? Non, il ne jurera pas ; nous ne l'aimerions plus. Dès qu'il apprit que ce décret était venu, il a tout de suite cessé de dire la messe et de faire ses besognes, de sorte que nous sommes encore comme si nous n'avions pas de prêtre.

« Législateurs, cela est bien triste après avoir tant souffert. Mettez-vous à notre place pour un petit moment. Que feriez-vous ? Nous vous demandons, citoyens, que vous cassiez le malheureux décret que vous venez de faire et qui est contraire à ce que vous nous disiez dans la constitution que vous nous avez envoyée, afin que le citoyen Levesque, notre ancien recteur, puisse nous dire la messe et faire toutes ses fonctions comme à l'ordinaire. C'est un bonhomme qui nous prêcha toujours la paix et l'union et qui nous dit sans cesse qu'il faut pardonner à ceux qui nous font du mal. Nous vous le redemandons afin que nous puissions servir le Bon Dieu au moins le dimanche puisque nous travaillons tous les jours pour gagner du pain pour vous et pour nous.

« Nous attendons une bonne réponse, législateurs, et nous espérons que vous aurez pitié de nous.

« Tous ceux qui ne savent pas signer vous demandent la même chose que nous, car nous sommes tous du même sentiment, et même tout notre canton pense comme nous.

« A Chartres, le 4e jour complémentaire de l'an III de la République Française.

« M. Launai ; J. Heligon ; J. Brisou ; P. Lardennec ; François Gauvin ; Thomas Levesque ; G. Joubaire ; Perrine Levesque ; Rosalie Rougé ; Pierre Hervé ; Antoine Châtel ; Jacques Robin ; P. Delamarre ; M. Divet ; P. Daudi ; J. Dautri ; J.-B. Paignon ; L. Gauchard ; Marie Anne Jeusset ; P. Jubaut, fils ; F. Amiot ; M. Boré ; Jean Drouadaine ; P. Pigeant ; Jean Cheret ; Joseph Texier ; M. Damour ; Joseph Morel ; Marie Renaut ; J. Lechau ; J. Ian ; P. Germain ; M. Baunard ; M. Guignette ; J. Cherel ; Marie Brohan ; Constance Ménage ; Prudence Ménager. »

On lit en marge de cette requête : « Renvoyé au Comité de Sûreté générale, 27 vendémiaire an IV (19 octobre 1795) ».

Cette pétition ne manquait pas d'une certaine crânerie en se reportant à la date où elle fut adressée.

*
* *

Le village actuel de la Poterie, le plus important de la commune, servit, en second lieu, de centre à la paroisse qui portait à l'origine, comme nous l'avons dit, le nom de Fontenay.

Vers la fin du XIIIe siècle, cette paroisse de Fontenay fut supprimée, et l'on construisit, à un autre endroit, une église et un presbytère destinés à devenir le centre d'une nouvelle paroisse à laquelle on donna le nom de Chartres. Mais pendant fort longtemps ces deux nouvelles constructions furent isolées au milieu des champs et tout le centre commercial resta dans l'ancienne paroisse de Fontenay. L'église, dont il vient d'être question, n'existe plus. Elle a été remplacée par celle que l'on voit aujourd'hui au village de la Poterie, et qui fut bénite le 2 octobre 1873. C'est un élégant édifice de style ogival primitif construit sur les plans de l'architecte Régnault et du chanoine Brune. C'est ce qui explique les deux dénominations du vieux bourg et du nouveau bourg.

*
* *

Dans les premières années du XVIe siècle, non loin du château de Fontenay, s'établit une importante fabrique de poterie, créée ou tout au moins perfectionnée par les seigneurs du pays, et qui donna naissance au village de la Poterie.

Cette industrie, dont on peut voir des échantillons au musée archéologique de Rennes, fut très artistique à son début, puis elle alla en déclinant et finit par ne plus donner que des produits absolument grossiers.

Ce que l'on fabriquait le plus, à l'origine, c'étaient — à cause de la mode de l'époque — des épis vernissés pour orner les toits des maisons ; des médaillons représentant des personnages du pays, ou bien Henri II et Catherine de Médicis. Ils étaient en terre cuite et peints à la main.

On a découvert, à diverses époques, aux environs de Rennes, quatre pièces extrêmement curieuses, de formes spéciales et différentes, mais toutes similaires quant à la nature de la terre et du vernis, à la couleur et au poinçon, ce qui permet de bien préciser le lieu de l'origine. C'est d'abord une corbeille à pain

bénit, dont la paroi du fond représente la Cène, et la partie supérieure des têtes d'anges et des rosaces. Ensuite un grand plat, imitation Palissy, décoré de guirlandes de fleurs, d'une feuille de fougère, de médaillons, de reptiles, et des armes de France et de Navarre. En troisième lieu des épis de blé en terre sigillée. Enfin, un petit monument céramique, forme de grotte, avec colonnes torses, entourant un tombeau sur lequel repose le corps du Christ.

Les plaques tombales, en faïence, du cimetière intérieur de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, et celle d'une dame Le Bouteiller, décédée en 1653, sont également de Fontenay, attendu que les premières faïences créées à Rennes, ne sont pas antérieures au XVIII[e] siècle. D'un autre côté, il est difficile de les attribuer à un établissement autre que Fontenay en raison de l'identité de la terre et de leur couleur.

Les seigneurs de Fontenay exerçaient les droits suivants sur la poterie :

Il leur était dû une pièce par chaque fournée, et à leur prise de possession de la baronnie, ils choisissaient un nouveau maître potier.

Chaque année, le mercredi des Cendres, ils élisaient une commission composée de deux prévôts et de quatre maîtres potiers, qui surveillaient les fournées, détruisaient les produits défectueux, et devaient, la veille de la Pentecôte, se rendre, précédés de tambours, de bombardes et autres instruments de musique, en leur château, et leur présenter deux cierges de cire décorés d'écussons seigneuriaux. Le lendemain, fête de la Pentecôte, et fête patronale des potiers, le seigneur apportait à l'église les deux cierges en question et les allumait.

L'après-midi, dans le mail du château, les maîtres potiers devaient offrir au seigneur et aux officiers le représentant, une collation composée de viandes grillées ou rôties, de viandes froides, de pain blanc et de vin du pays.

***

Les curiosités à visiter dans cette commune sont assez nombreuses :

A côté de la mairie on voit encore la maison de justice des anciens seigneurs de Fontenay.

Au sud du bourg est un petit édicule qui a remplacé une cha-

pelle du XVe siècle. La statue de la Vierge qui s'y trouve est, croit-on, celle de *Notre-Dame-des-Potiers* qui existait dans la vieille chapelle. Des traces de l'ancien sanctuaire sont près du nouveau, à l'endroit où est présentement une mare.

L'ancienne fabrique de poterie artistique n'a laissé aucun vestige. On suppose qu'elle devait être près du château de Fontenay.

La grosse poterie actuelle est confectionnée chez quatre habitants du bourg. Elle est vendue aux marchés des environs.

A part ces quelques potiers, tous les autres habitants sont cultivateurs ou chauffourniers. Il existe sur le territoire de Chartres de nombreuses carrières de pierres à chaux.

La villa moderne du Marais, située sur le bord de la route nationale de Saint-Malo à Bordeaux, et les nombreuses fermes qui en dépendent, sont la propriété de M. le Marquis de Janzé.

La partie de la commune baignée par la rivière la Seiche est très fertile, aussi y voit-on de beaux pâturages et de magnifiques cultures maraîchères.

***

Quelques traditions populaires sont encore contées aux veillées d'hiver. Entre autres la légende chrétienne de *Notre-Dame-des-Potiers* (1), et celle ci-après, très ancienne, assure-t-on, sans toutefois, pouvoir préciser la date.

Lorsqu'on va de Rennes à Pont-Péan, par la route de Nantes, on aperçoit, à gauche, en arrivant dans ce village, non loin du pont qui traverse la rivière la Seiche, un pavillon carré qui n'a pas grande apparence.

Au temps jadis, ce pavillon fut habité par un ancien corsaire, qui avait une fille unique d'une beauté sans pareille.

Le fils du seigneur de Chartres en devint follement amoureux ; mais il n'osa en parler à son père, redoutant la colère de ce dernier, qui n'aurait pas accepté, pensait-il, une pareille mésalliance.

L'ex-corsaire passait pour être extrêmement riche, et le seigneur était fort pauvre.

Comme le jeune homme dirigeait toujours ses pas vers le

(1) *Contes du Pays Gallo.* Un volume in-12, Champion, éditeur, 9, quai Voltaire, Paris.

pavillon, le père se douta de l'amour de son fils, et lui dit un jour :

— Tu aimes donc bien notre voisine ?

— Elle est si belle et si bonne, répondit le jeune garçon en rougissant.

— Et si j'allais demander, pour toi, sa main à son père, cela te ferait-il plaisir ?

— Comment ! mon père, vous consentiriez ?

— Et pourquoi pas ?

Le jeune homme, ivre de joie, se jeta dans les bras du vieillard.

Deux mois plus tard, le mariage eut lieu.

L'ancien pirate, quelque temps après le mariage de sa fille, dit à son gendre : « Tu peux acheter toutes les métairies du pays qui seront à vendre, et qui te plairont, je me charge de les payer. »

Et voilà comment le seigneur de Chartres devint le plus riche propriétaire de la contrée.

ADOLPHE ORAIN.



UN GÉNÉRAL DE CAMPAGNE

LE VERGER, TRÊVE DE TALANSAC

Ce général nous est conservé sur trois registres différents. Le premier est de quatre « *rolles* » et contient les délibérations du 22 décembre 1709 au 1er janvier 1712. Le bas des pages a été rongé par l'humidité, mais la détérioration n'a fait tort qu'à des signatures et à des inventaires, choses de peu d'importance. Le second registre, de quatre rolles également va du 12 novembre 1713 au 25 août 1715. Ces deux registres sont chiffrés et millésimés par le sénéchal Lesné de la juridiction de la Bédoyère et Talansac, *pour servir de livre de délibérations à la fabrique du Verger*. Le troisième registre est chiffré par le Procureur en l'absence du juge. Il comprend 12 rôles et va du 22 avril 1725 au 27 décembre 1729

Ces trois registres pouvaient à bon droit être considérés comme perdus, au fond de la vieille malle où ils dormaient depuis 1827 sans que personne eût osé déranger leur sommeil. Ils avaient échappé à la longue et minutieuse enquête de feu Dupuy dans ses « *Etudes sur l'administration municipale en Bretagne au* « *XVIII*e *siècle* ». Connus, ils modifient ses conclusions sur la présidence de ces assemblées qu'il dénie aux recteurs et sur leur rôle de greffiers qu'il ne mentionne pas ; il n'eût pas cité enfin, comme une exemption indiscutable de la charge de trésorier, le fait de l'avoir déjà supportée. (Dupuy, pp. 97-113.)

Le général ne se réunit que le dimanche ou les jours de fête. Il s'assemble « *en corps politique, en l'endroit de la porte com-* « *mune, à la sacristie.* » L'assignation s'en fait d'ordinaire au prône, le dimanche précédent, mais la règle ne va pas sans de nombreuses exceptions. Si, pour un cas urgent, la convocation en est faite le matin même, en dehors de l'église, l'assignation est néanmoins dûment certifiée par le Recteur au prône de la

grand'messe. La composition du général semble assez obscure. « Elle comprenait 12 paroissiens qui avaient été trésoriers et « dont les comptes avaient été « rendus et soldés »; de plus, deux « trésoriers en fonctions. A ces quatorze membres se joignent « le Recteur et les juges de la juridiction d'où l'église relevait. « (F. Duine, *Les généraux des paroisses bretonnes, Saint-Martin « de Vitré*). A Saint-Martin de Vitré, très bien : la chose est faisable ; mais au Verger !

De 1709 à 1712, les procès-verbaux des séances disent « le Général » sans aucune espèce d'addition. Les signatures varient entre 10 et 12, celles du Juge et du Recteur comprises. Plus tard le général nous est dit « *représentant la meilleure et plus saine partie du Verger* », l'énumération des noms qui suit varie de 11 à 17 et le nombre des signatures est à peu près égal à celui des présences : l'écart entre elles, soit en plus, soit en moins, n'est jamais que de deux ou de trois. Ces membres désignés ne représentent pas tout le général, ils sont toujours suivis de la mention et « *autres* ». A certains jours l'on voit les héritiers de M. Lohéacq, ancien recteur et fondateur de la messe du matin, se mêler officiellement au général et prendre part à ses délibérations.

L'on ne doit pas s'ennuyer à ces réunions quand M. le Sénéchal et M. le Recteur sont aux prises, ou quand M. le Chapelain que l'on s'accorde à blâmer vient à résipiscence. Il doit bien aussi y avoir quelque plaisir à ne point se réunir quand M. le Recteur vous convoque et vous attend. La situation n'est plus la même quand, sur la question des fouages, il faut se défenre de Talansac qui songerait à vous imposer avec excès ; quand les modestes revenus de la fondation Chevallier l'empêchent de trouver preneur ; que l'on enregistre plusieurs refus successifs et que M. le Chapelain choisit pour s'absenter précisément ce moment où le vicaire est mort et n'est pas remplacé. Présenter les fondations, assurer leur acquittement, défendre les intérêts civils et religieux de la paroisse : tels sont les gros soucis du général. Le reste, l'élection annuelle des trésoriers, le bon placement en constitut de l'argent des fondations, s'opère sans difficulté aucune. S'il en était, la loi serait là pour les lever.

Parmi les membres du général, on distingue en tout premier plan le Recteur licencié-ès-loix. Il signe aux années 1709-1710, curé du Verger, vice gérant du promoteur de Beignon. Le registre des délibérations le nomme curé et vicaire perpétuel du Verger.

C'est que Le Verger n'est pas paroisse, mais seulement église succursale de l'église de Talansac.

En 1712, il prend le titre de Recteur, encore qu'il n'en ait pas le droit, et un arrêt rendu au Présidial de Rennes le lui rappellera, en date du 11 août 1732 (1). A partir de 1713, il signe Recteur et Official de Saint-Malo de Beignon et sa signature s'agrémente du signe caractéristique des hommes de loi. Il assiste aux inventaires annuels des trésoriers et d'ordinaire les signe. Il signe également toutes les délibérations du général, le premier, toutes les fois que sa présidence n'est pas mentionnée. Aucune ne l'est jamais dans les deux premiers registres : dans le troisième, elle est la règle et ne supporte d'exception ni de la présence de Jan François Gouro de Pommery, seigneur de Bonnais ou de son procureur fiscal, Me Simon Lesné ni de celle de Me Trillard, substitut du procureur fiscal de la Bédoyère. Le recteur est fier de sa présidence, il met quelque coquetterie à nous l'apprendre, et si le procès-verbal de la séance oublie de le mentionner, sa signature l'indique.

M. le Recteur préside des délibérations. Il n'a pas pour cela la haute main sur la Caisse. Si son presbytère est grevé d'une rente au profit de l'église, il la versera aux mains des tréroriers. S'il connaît des difficultés financières, il pourra emprunter au Général, mais ce sera suivant les règles communes, au vu et au su de tous. Nos braves trésoriers ne sont peut-être pas très préparés de par leurs études antérieures à diriger des travaux ou à faire des achats revêtant un caractère quelque peu artistique. Dans ce cas le Recteur s'en chargera, le Général lui donnera procures et le Recteur évitera avec soin de les prolonger plus que de raison. Si Monsieur le Sénéchal trouve l'occasion bonne de le molester, tant pis pour lui ! le Recteur aura la ressource de remercier des procures, d'en appeler à l'opinion et le général lui donnera raison. C'est que l'on ne manque point de confiance en son Recteur. On lui remet même, le cas échéant, le soin de veiller aux intérêts matériels de la paroisse : on l'invitera, par exemple, à représenter la paroisse, à l'examen du rôle des fouages. Curieuse figure que celle de ce prêtre ! Il a entretenu des relations avec un saint, Grignon de Montfort ; il lui a fait prêcher chez lui une mission. Son acte de décès nous le dit : « *très éclairé et fort sçavant* », ses

(1) Paris-Jallobert, *Talensac.*

remontrances au général semblent aussi l'indiquer. Soit qu'il attire son attention sur la propreté intérieure de l'église, sur ses réparations nécessaires, ou sur la nécessité de faire de bons choix, lors d'une vacance de chapellenie, ses remontrances sont « *toutes tendantes au bien et salut des âmes* ».

Le voisinage de Messire Joseph Orain, le chapelain, dont la vie ne vaut pas la sienne, lui est une souffrance. Il ne s'en cache pas, il le dit tout haut. Mais qu'y faire? La modestie de sa situation assure son indépendance. L'âge ne l'assagira pas. En 1741, il sera dénoncé au visiteur épiscopal, de passage à Talansac. Ses libertés vis-à-vis de sa fondation, sa sobriété peu édifiante en seront cause.

Ce Messire Joseph Orain est un enfant du pays. Il est né à la Fosse, un village du Verger. Il appartient à l'une des plus vieilles familles de l'endroit. Ses compatriotes lui ont offert la plus riche de leurs fondations ; il y a peut-être droit, comme parent du fondateur. Le frère du recteur, Messire Jan Théault, s'en est démis en sa faveur. Ses libertés vis-à-vis de sa charge mécontentent tout le monde : le recteur, le général, les parents présentateurs. Les chapelles domestiques, même la paroisse-mère, le tentent davantage que son service à l'église. Le recteur aimerait l'associer à son ministère des confessions. Préoccupation sacerdotale, toute à l'honneur de son auteur ! Mais avec Messire Joseph Orain, elle ne trouvera pas son emploi.

A côté de lui, l'on voit des chapelains d'allures toutes différentes : Messire Julien Rouxel et Messire Jan Théault. Messire Julien Rouxel ne fait que passer. Messire Jan Théault est le frère du recteur. Il meurt en 1725 et sa famille offre à l'église ces choses qui ne peuvent servir qu'à un prêtre. On offre sa succession à Messire Jan Bohuon, un prêtre de la paroisse. Il accepte tout d'abord, puis se ravise, « *remercie le général de l'honneur luy fait* ». Il trouve ailleurs conditions plus avantageuses. Petit philosophe, il les préfère.

Les délibérations nous esquissent, en plus, quelques silhouettes de laïques. Au tout premier rang, M. le Sénéchal de la Bédoyère. Sa personnalité n'est point de celles qui s'effacent. Il n'est ni le délibérant amorphe, qui veut bien comme M. le Recteur voudra, ni l'hésitant qui se range à l'avis de la majorité. « J'ai été d'avis, nous met-il en 1709, au bas de sa signature, que « Roul Fresnel et Pierre Dauet soient trésoriers ». Notez que

le procès-verbal d'élection ne mentionne aucun incident. Les trésoriers ont été élus à l'unanimité ; s'il y avait eu discussion, la réflexion se comprendrait. Il n'en a rien été. M. le Sénéchal nous fait quand même connaître son avis. Roul Fresnel et Pierre Danet doivent être bien heureux d'avoir été les candidats de M. le Sénéchal.

Il voit avec regret, M. le Sénéchal, le curé du Verger, pourvu du bénéfice-cure de Saint-Malo de Beignon. C'est pour lui un abus et il greffera un conflit sur son mécontentement. C'est la loi de la lutte qu'il y ait un vaincu, M. le Sénéchal le fournira. Il signe parfois, Sénéchal de la Bédoyère, tout simplement ; parfois aussi Sénéchal et paroissien ; d'autres fois Avocat au Parlement, Sénéchal et paroissien. En même temps ou après lui, nous voyons d'autres officiers de justice : Mᵉ Simon Laisné, procureur fiscal de Bonnais, Mᵉ Pierre Forest, procureur fiscal de la Bédoyère, Mᵉ Joseph Trillard, substitut du procureur fiscal. Tous sont d'humeur plus pacifique. Messire Jan François Gouro de Pommery paraît une fois aux réunions du général. Ce jour-là, il s'agit de désigner un successeur à Messire Jan Théault. L'affaire est d'importance et il vient.

Ceux dont le général nous parle plus souvent sont les trésoriers. Les trésoriers sont ses officiers. Nommés par lui pour un an, ils sont préposés au matériel de l'église. C'est un honneur que servir l'église, mais c'est aussi une charge. Refuser ne vous avancerait à rien. Il serait procédé contre vous à vos frais suivant les voies de droit. Le jour même de l'élection, le cas de votre refus a été prévu et les trésoriers sortants sont munis de pouvoirs réguliers contre vous si vous faites le récalcitrant. « J'ai déjà servi, direz-vous ». Ailleurs, ce pourrait être une excuse, au Verger, cela ne comptera pas. Mieux donc vaut se soumettre de bon cœur. Avant d'entrer en fonctions, les trésoriers prêtent serment, et ils procèdent à l'inventaire. L'inventaire se fait très bien un jour sur la semaine, et il n'a rien d'un inventaire de complaisance. Trouve-t-on du linge sale ? on le note. Une écharpe égarée l'année précédente ? On le note encore. La comptabilité est réelle. Responsables « *des hardes et ornements* » de l'église, les trésoriers le sont de ses derniers. Ils perçoivent le produit de certaines quêtes, les aumônes et les dons, le revenu des fondations au profit de l'église, les droits de tombages, de sonneries et de luminaires aux enterrements et aux services. L'industrie aidant,

leurs budgets s'augmenteront de la vente des carreaux à chasses et le jour de la Chandeleur de celle des cierges. La vente des pommes du cimetière constituera encore une de leurs recettes. Et c'est sur eux que le général se reposera du soin de vendre au meilleur compte possible après « *plusieurs bouts et debouts* » toutes les offrandes en nature, « *lin, cochons, joues de cochons, morceaux* « *de viande, bouétées de beurre, menues denrées et autres* ». En revanche, l'entretien ordinaire et les réparations de l'église sont à leurs charges. Ils doivent faire face aux frais du culte, luminaires, ornements, missels et le reste. Ils veillent aussi à l'acquittement des fondations. Et si quelqu'une devient vacante, il est du devoir de leurs charges, de rappeler au Général ses obligations « *de la faire desservir* ». Ils n'ont pourtant pas la haute main sur les finances de l'église, le Général seul décide des constituts de fondation. Ils ont la clef de tous les coffres : ceux de l'église comme de la sacristie ; l'ensemble leur forme un joli trousseau. Ils rendent des comptes. Si la tentation leur est venue de faire leurs ressources de la fabrique, même 18 ans après, une assignation prônale pourra bien convoquer « *à l'examen et appure-* « *ment de leurs comptes* » tous ceux qui ont intérêt à y veiller. S'ils ont failli, on leur en montrera les inconvénients. De pareilles éventualités seraient redoutables, si les trésoriers prévoyants ne gardaient par devers eux, la dresse en bonne et due forme sur papier timbré « de leurs comptes tant en charge qu'en décharge ».

Le Général a aussi son greffier. A deux reprises, l'on reconnaît la main d'écriture de deux délibérants, Jan Robin et Jan Macé. Jan Macé s'en tire encore passablement. Mais pour Jan Robin, l'orthographe compte de tels mystères, qu'au beau milieu d'une délibération, il cède la place à un plus digne. Le plus digne sera le vicaire ou le sénéchal. On pourra voir une fois Me Trillard consigner ses observations sur le cahier de délibérations. Tous ces greffiers seront l'exception. D'ordinaire celui qui rédigera en langue vulgaire pour les faire passer jusqu'à nous le résultat des mûres délibérations de la docte assemblée sera le Recteur Pierre Théault, qui ne verra point d'incompatibilité entre son rôle de président et sa charge de greffier.

L'analyse de ses écrits pourra revêtir quelque intérêt pour les curieux d'histoire.

31 décembre 1709. – Inventaire des « *hardes et ornements de*

« *l'église* ». Les trésoriers sortants en saisissent les trésoriers entrants.

1er janvier 1710. — Réunion du Général suivant assignation prônale lui donnée le 15 décembre 1709. La délibération portera sur la fondation du sieur Lohéacq et les procures que le général a données au recteur les 4 novembre 1708 et 3 mars 1709, tant pour le recouvrement des deniers de la fabrique du Verger que pour l'emploi des menues denrées.

Fondation Lohéac. — Messire Pierre Théault fait la déclaration suivante : « Comme titulaire de la fondation de M. Lohéac, « je consens que le général de ladite paroisse conjointement « avec les parents et alliés du sieur Lohéac fasse desservir ladite « fondation conformément à l'intention du sieur Lohéac, par « prêtre résident au Verger, à condition d'acquitter les charges « de ladite chaplnie, et les décimes et de se faire payer comme « bon lui semblera des propriétaires des terres hypothéquées de « ladite chaplnie, réservant cependant ledit sieur Théault à se « faire payer des mêmes propriétaires de quatre-vingt-treize « livres sept sols deux deniers lui deues pour les termes échus « et préférablement à tout autre comme créancier antérieur et a « signé ledit jour. »

Procures. — La soumission qu'il doit à l'Evêque de Saint-Malo l'oblige d'aller à la Nouë (1). La distance le met dans l'impossibilité de continuer par lui-même les procures. « Que le recteur les « continue par substitut, répond le général, on l'aidera dans « toute la mesure du possible. » — Signatures : Lesné, Pierre Théault, Ju. Rouxel. Le sénéchal signe avant le Recteur. Autres signatures.

25 décembre 1710. — Nomination des trésoriers. — Signatures : Ju. Rouxel, curé du Verger. — Lesné. J'ai été d'avis que Roul Fresnel et Pierre Danet soient trésoriers. — J. Forest, procureur fiscal. Dix autres signatures.

Inventaire de l'Église

15 mars 1711. — Le général est unanimement d'avis que « M. Théault, prêtre licentié aux loix curé de la Nouëe, fasse

(1) La Nouaye faisait partie comme le Verger de l'ancien diocèse de Saint-Malo. La Nouaye et le Verger sont maintenant communes du canton de Montfort. La distance qui les sépare est de six lieues.

« marché avec un seulleur pour faire ledit retable, et lad. figure « de Saint-Sauveur à la somme de...... et pour cet effet le « général donne procure aud. sieur Théault d'éliger et toucher « les relicats de comptes deus par les trésoriers de 1709 et « 1710...., même de recevoir les aumônes qui pourraient être « faites pour aider à la confection dudit retable. » 13 signatures. Pierre Théault accepte la procure.

25 décembre 1711. — De tout temps, avoir deux messes le dimanche, a été considéré par les paroisses rurales comme une réelle bonne fortune. Malgré le petit nombre de ses habitants (1), le général estime nécessaire une messe du matin. Comme il faudra pourvoir à la subsistance du prêtre, on lui attribuera les fondations Chevallier et Lohéac. Les petites fondations des Jolive, Flot et la Le Sec demeureront à l'avenir unies à la cure comme par le passé. Les revenus échus de ces fondations seront partagés par moitié entre le chapelain et le curé. Au cas où un troisième prêtre viendrait s'habituer au Verger, le chapelain devra abandonner en sa faveur l'une des deux fondations. Et ce, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Evêque de Saint-Malo et de ses Vicaires Généraux ou official. Signatures.

27 décembre 1711. — Nomination des trésoriers et inventaire.

Le registre de 1712 à nov. 1713 est malheureusement perdu.

12 novembre 1713. — Noble homme Pierre Mathurin Lesné, sieur de Bellin, sénéchal de la Bédoyère et Talansac veut rembourser les 529 # faisant partie de la fondation de M. Lohéac. D'après l'intention du fondateur, cette somme doit être replacée en constitut. Noël Garnier et Ollive Favrais, sa femme la demandent. D'avis unanime, elle leur est accordée. Ils passeront un contrat en bonne et due forme au profit de la chapellenie, hypothéqueront leur métairie de la Houdinais, tant pour le capital que pour la rente au denier 18. Cela fera par an 29 # 7 s. 8 d.

(*A suivre*). G. BÉNARD.

(1) En 1741, le secrétariat de l'évêché de Saint-Malo comptait au Verger 200 communiants. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Série H. Fonds de l'évêché de Saint-Malo. Pouillis du secrétariat.

Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères.

RECHERCHES

SUR LE

PARCOURS DE QUELQUES VOIES ROMAINES

DANS LA PARTIE ORIENTALE DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

La Table de Peutinger, si précieuse pour ceux qui étudient la viabilité à l'époque gallo-romaine, ne nous fournit aucun renseignement sur la région qui va faire l'objet de cette étude.

Mais, malgré le mutisme de cet antique document, il est certain qu'il a existé des stations gallo-romaines dans la partie orientale de notre arrondissement, et il est non moins certain que des voies romaines, encore reconnaissables, mettaient en communication les unes avec les autres ces différentes stations. En affirmant l'existence de ces anciennes voies, en leur assignant un trajet parfaitement défini, nous ne ferons pas œuvre d'imagination : nous nous appuierons, au contraire, sur des données tout à fait scientifiques, d'une précision et d'une certitude quasi mathématique. Quelles seront ces données ?

I

Nous recueillerons sur le terrain une partie des renseignements nécessaires ; les autres nous seront fournis par l'étude des cartes et du cadastre.

Sur le terrain, nous rechercherons les ruines, substructions et vestiges d'établissements gallo-romains ainsi que les voies larges et rectilignes passant auprès de ces établissements et les unissant les uns aux autres.

Les camps sont de tous ces établissements ceux que les profanes remarquent le plus : mais, dans le monde des non-initiés

l'on applique à tort et à travers le nom de *camps romains* à des fortifications de forme, de construction et d'époques très différentes ; à des fortifications qui sont réellement gallo-romaines comme à d'autres qui remontent à l'époque gauloise ou appartiennent, au contraire, au Moyen-Age.

Les camps gallo-romains, qu'on s'en souvienne bien, sont généralement quadrangulaires avec un fossé à l'entour. Les angles de certains remparts sont souvent nets dans notre région ; parfois cependant on y a observé des tours (bois d'Elliant, bois de Pleuven) ; ces remparts sont presque toujours plus ou moins croulants ; la terre y domine, les moellons y sont rares ; cependant certains postes militaires ont présenté des murs d'enceinte en petit appareil caractéristique : le poste de Park ar Groaz, à Civitas Aquilonia, en était un exemple. La présence à l'intérieur de ces camps rectangulaires de substructions en petit appareil, de tuiles à rebord, de débris d'amphores, etc. . permettra d'affirmer encore mieux leur origine gallo-romaine.

On peut, il est vrai, rencontrer ces débris dans des camps de forme différente de ceux qui nous occupent en ce moment. Mais cela ne prouve pas que ces camps sont d'origine gallo-romaine. Cela indique seulement que les Romains, en prenant possession du sol de notre pays ont trouvé là des camps à leur convenance et s'y sont installés se dispensant ainsi d'entreprendre de nouvelles constructions.

Les habitations gallo-romaines de notre pays sont édifiées en matériaux de petit appareil, plus ou moins cubiques pour les parements extérieur et intérieur, et de forme quelconque pour le blocage entre parements. Ces matériaux sont noyés dans une abondance de mortier calcaire que l'on appelle à tort *ciment* romain et qui ressemble beaucoup plus aux *chaux hydrauliques* employées de nos jours.

Les enduits intérieurs des murs, les aires de béton ou les mosaïques qui recouvrent le sol sont caractéristiques, on les reconnaît de suite ; aussi je n'insiste pas.

Les tuiles à rebord qui abondent généralement au milieu des ruines d'habitations gallo-romaines ne sont pas moins faciles à reconnaître et, quand on en a vu, ne fut-ce qu'une fois, on ne s'y trompe plus.

Je n'insiste pas, non plus, sur les fragments d'amphores et de poteries, sur les monnaies que l'on peut rencontrer dans les

habitations gallo-romaines ; tout cela est facile à déterminer.

Les thermes sont caractérisés par leurs aménagements intérieurs dont je n'ai pas à faire ici la description. Dans leur voisinage on pourra espérer de trouver des restes de tuyaux, conduites d'eau en terre cuite, ou des vestiges d'aqueducs maçonnés.

Dans notre région l'on a noté encore d'anciens fours de potiers ayant servi à cuire soit des tuiles à rebord, soit des statuettes, soit encore, en fait de pièces de vaisselle, ces curieux petits creusets de forme rectangulaire, à parois minces retrouvés sur la côte est de la baie de La Forêt, à Kerobestin, en Combrit et sur le bord de la rivière de Quimper, à Keraing, en Gouesnac'h, où ils étaient encore en place dans le four : on sait que ces ustensiles servaient selon toute vraisemblance, à la préparation du sel marin.

En fait de vestiges de l'industrie gallo-romaine on tiendra compte également des découvertes de meules de moulins à bras.

Enfin, comme fait accessoire, mais ayant son intérêt, on recherchera aux abords des établissements gallo-romains la présence du buis qui accompagne çà et là les ruines d'habitations de cette nature dans notre région. C'est le cas, je le rappelle, pour les établissements du Pont-de-Buis, en Quimerc'h ; du Perennou, en Plomelin ; du Cavardy, en Saint-Evarzec ; du Stang, en la Forêt-Fouësnant (Finistère) ; de Mauves (Loire-Inférieure), pour ne citer que les lieux que j'ai visités.

Les voies romaines se présentent sous l'aspect de larges chemins sensiblement rectilignes circulant principalement sur les hauteurs, les plateaux, franchissant des côtes très raides sans faire de lacets.

Plusieurs d'entre elles subsistent encore sinon intactes du moins très reconnaissables sur de grandes étendues. D'autres ont été sauvées de la ruine parce qu'elles ont servi de grandes routes à travers tout le Moyen-Age et jusqu'à une époque assez rapprochée de nous : telle la voie de Civitas Aquilonia à Châteaulin. D'autres se maintiennent au point de vue de la direction générale parce que l'Administration des Ponts-et-Chaussées les fait entrer dans les réseaux vicinal ou de grande communication. C'est ce qui s'est passé depuis une cinquantaine d'années pour plusieurs chemins du coin de pays où nous opérons en ce moment. Mais, dans certains ca , la voie est plus ou moins abandonnée sur une partie de son parcours ; elle se rétrécit ici entre

les talus que les riverains ont élevé pour élargir leurs champs; plus loin, elle se couvre d'un fourré d'ajoncs à travers lequel s'avance — grandeur et décadence — un mauvais chemin landier tout creux indiqué surtout par des ornières séculaires. Ailleurs encore, elle disparaît complètement pendant 50, 100 mètres et plus, dans les champs, sous les buissons, au milieu des bois. En dehors de leur rectitude, de leur largeur et de leurs connexions avec des établissements gallo-romains, nos voies romaines ne présentent aucun caractère de construction qui les fasse ressembler les unes aux autres ou qui fasse ressembler entre elles les différentes parties de leur parcours. Dans tel bas-fond marécageux, la chaussée a été surélevée : cela s'observe très bien sur la voie de Civitas Aquilonia à Concarneau. Ailleurs, le même travail a été fait et la chaussée ainsi surélevée a été flanquée de deux fossés de 1 m. à 1 m. 50 de largeur sur autant de profondeur : c'est un mode de construction adopté dans les endroits où le sol était de consistance variable et inégale, dans les endroits particulièrement exposés aux intempéries et au ravinement. L'empierrement était-il bien régulier ? L'état actuel des voies abandonnées ferait supposer le contraire. Si, en effet, sur certains points on rencontre un macadam formé de gros cailloux il est d'autres endroits où la chaussée paraît uniquement composée de terre, du sol même des lieux qu'elle traverse. Mais, dans ce cas, ne peut-on pas supposer que l'empierrement de mauvaise qualité s'est, au cours des siècles, complètement désagrégé, et que ses débris ont été entraînés par le ruissellement des eaux pluviales ? Cette explication, quoique basée sur une hypothèse, est, somme toute, plausible dans un pays comme le nôtre où les précipitations atmosphériques jouent un rôle si important. Enfin, quelques parties de nos voies étaient dallées, mais ce mode de revêtement me paraît exceptionnel dans notre région.

Voilà pour les monuments divers que les constructeurs et les ingénieurs gallo-romains ont élevés sur notre sol. Parfois, il s'en faut que les traces de leur occupation, aient l'importance, le relief que j'ai essayé de faire ressortir dans les pages précédentes : en plus d'un point, arrivant trop tard, après des labours répétés, j'ai dû, me contenter, pour affirmer la présence d'un établissement gallo-romain dans telle parcelle de terrain, de fragments de tuiles à rebord mêlés à de petits moellons épars à la surface du sol. Mais, pour laborieuses, pour patientes que

doivent être nos investigations, il ne faut pas nous laisser rebuter : nous arriverons par un examen approfondi de tout ce qui peut être gallo-romain à réunir des documents de première valeur sur les travaux accomplis dans notre pays par les Gallo-Romains.

Nos recherches sur le terrain seront tantôt complétées, tantôt dirigées par l'étude du cadastre et de la première édition de la carte de l'Etat-Major. Là, nous relèverons d'anciens noms de lieux ; là, également, nous pourrons reconnaître à l'avance ou reconstituter après nos constatations dans les champs, le parcours des anciennes voies romaines.

Les noms de lieux peuvent être répartis en deux catégories : ceux qui sont relatifs à des établissements et ceux qui concernent la viabilité.

Les dénominations qui se rapportent à des établissements sont assez variées. La plus caractéristique, c'est *Kerromen* (villa romanorum). Dans le même ordre d'idées, citons aussi *Guiler* qui se rapporte à un *villare* gallo-romain. *Kroaz-ru* (La croix rouge), *Ty-ru* (la maison rouge), *Ménez-groaz-ru* (la montagne de la croix rouge), sont aussi à signaler : à Kroaz-ru, en Ergué-Gabérie, et à Ménez-groaz-ru, en Ploneïs, on a, en effet, trouvé des vestiges de l'occupation romaine, en particulier ces tuiles ou briques dont la couleur si tranchée dans ses anciennes murailles avait valu à Rennes le nom de « Ville Rouge ». Les appellations suivantes : *moger* (muraille) et ses pluriels *mogeriou* et *mogerou*, de même que *mogermeur* (1) (la grande muraille) retiendront également notre attention ; de même *mur* et *murriou*. Dans le nom de lieu *Kosker* (2) (le vieux village) nous trouvons une forme digne aussi de nous intéresser : l'adjectif qualificatif placé avant le nom nous reporte à la période du breton moyen et l'*s* me paraît placé là pour remplacer un *th* dur qui s'est mieux conservé dans les autres langues britonniques (3). Ce nom de Kosker ne nous indique cependant pas infailliblement des vestiges de villas gallo-romaines : parfois, il s'agit de monuments d'une époque plus reculée ; ailleurs, il s'applique bien à des subs-

(1) La carte de l'Etat-Major orthographie toujours *Moguer*.

(2) *Cosquer*, sur la même carte.

(3) Le dialecte breton de la presqu'île de Batz a connu cependant ce *th* dur ; c'est ainsi qu'on y écrivait *hi si*, sa maison (à elle) pour *hi thi* (voir E. Ernault *Etude sur le dialecte breton de la presqu'île de Batz*, tirage à part, p. 14).

tructions gallo-romaines ; par exemple, au village du même nom, en Saint-Evarzec.

Kastel (1) (le château) employé seul ou en composition s'applique à d'anciens retranchements, mais pas forcément à des camps romains.

Ar Zal, ar sal, ar Zaliou, ar salou, (la Salle, les Salles) sont des noms de lieux qui peuvent, au besoin, nous mettre sur la voie d'un établissement gallo-romain.

Mais nous avons à tenir beaucoup plus compte des termes *Beuzen* et *Beuz* (buis, au singulatif et au pluriel) et des formes de même racine ou à peine modifiées comme *Beux*, *Beuzit*, *Buzit ;* à ce groupe de formes nous joindrons *La Boissière*, *La Boixière* qui sont souvent caractérisées par des établissements gallo-romains. Pour le premier groupe j'ai rappelé ci-dessus le Pont-de-Buis *(Pont ar Beuzen)* ; c'est également au-dessus d'un moulin des buis (*Meil ar Beuz*) que se trouve le poste gallo-romain du Stang, en La Forêt-Fouësnant. Mais je m'arrête, car dans la suite nous aurons plusieurs fois l'occasion de reparler de ce groupe de formes.

Examinons maintenant les dénominations qni se rapportent aux anciennes voies.

L'une des plus typiques est *Kerstrat* (le village de la route) ; aussi en tirerons-nous un bon parti.

Je ne citerai que pour mémoire *Hent* (chemin) dans *Hentmeur*, *Hent-Is*, *Hent-Braz-Koz*, parce que ce nom et ses composés ne sont pas usuels dans notre champ d'études.

Nous y trouvons, au contraire, des villages de *La Haie :* l'appellation est considérée comme caractéristique dans d'autres régions.

Enfin, il est une série de lieux-dits qui peuvent nous permettre de retrouver le parcours des anciennes voies ; ce sont : *Le Temple, La Madeleine*, *L'Hôpital*, les chapelles *Saint-Jean* et *Locjean*. Ces noms, de prime abord, ne sentent pas le gallo-romain d'une lieue et cependant il est facile de voir qu'ils se répartissent le long des voies romaines ; au Moyen-Age, en effet, l'on continua à se servir des anciennes voies, faute de pouvoir faire mieux, et les établissements hospitaliers du Temple, de Saint-Jean, etc... se multiplièrent le long de ces voies pour le plus grand bien des voyageurs. Somme toute, ces établissements succédaient, en

(1) *Castel* sur la carte de l'Etat-Major.

quelque sorte, aux *mansiones* et aux *mutationes* de l'époque gallo-romaine et s'élevaient peut-être sur leurs ruines en plus d'un point.

Comme moyen de direction et de contrôle à la fois pour nos recherches, je signalerai en terminant l'examen des divers chemins reproduits sur le cadastre et sur la carte de l'Etat-Major.

Ceux qui retiendront particulièrement notre attention ce sont ceux qui ont une direction rectiligne et qui unissent des stations connues comme gallo-romaines, ou, encore, qui passent à proximité de ces mêmes stations.

Tels sont les principes sur lesquels nous devrons nous baser pour les recherches concernant la viabilité à l'époque gallo-romaine.

J'ai cru devoir en parler avec assez de détails pour montrer que les présentes études reposent sur des fondements solides et que l'archéologie, telle que je la comprends, n'est pas synonyme de fantaisie ou d'imagination.

II

Mon champ d'études, la partie orientale de l'arrondissement de Quimper a déjà été visité et fouillé par divers archéologues.

Comme travail d'ensemble, (déja ancien malheureusement), où il soit question de nos voies, je citerai l'*Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine* (1) du regretté René de Kerviler. D'utiles renseignements se trouvent encore dans les publications suivantes :

P. Du Chatellier, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 2e édition, Quimper, 1907.

R.-F. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine*, (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome II).

J.-M. Abgrall (Chanoine), *Etude de la voie romaine et du chemin de pélérinage des Sept-Saints entre Quimper et Vannes* (Mémoires de l'Association Bretonne, congrès de Concarneau, 1905.)

(1) Mémoires de l'*Association Bretonne*, congrès de Quimper, 1873.

De Villiers du Terrage (Vicomte), *Note sur les anciens chemins de la paroisse d'Elliant* (Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1907).

Moi-même j'ai entamé la question dans mon mémoire sur *L'Occupation romaine dans le bassin de l'Odet* (73 pages et 3 cartes), publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, en 1906. Mais, outre que ce travail n'était pas uniquement consacré aux voies romaines, j'ai pu depuis sa rédaction, surtout par mes séjours et mes excursions dans l'est de notre arrondissement, étudier de plus près les anciennes voies qui s'y rencontrent et j'ai complété les renseignements recueillis sur le terrain par d'autres empruntés aux travaux des archéologues cités ci-dessus et à la première édition de la carte de l'Etat-Major. Je ne veux pas laisser perdre le fruit de mes recherches et c'est ce qui m'a poussé à coordonner les résultats obtenus et à les exposer dans cette *Revue*, en toute sincérité. A quoi bon différer, d'ailleurs, puisqu'une partie de ces résultats offre un caractère définitif ?

Jetons d'abord un rapide coup d'œil sur les principaux centres gallo-romains de la région à laquelle s'appliquent nos recherches.

J'ai montré dans mon étude sur *l'Occupation romaine dans le bassin de l'Odet* comment la ville de Civitas Aquilonia s'étendait sur le plateau couronnant le Mont Frugy et sur ses pentes occidentales vers Locmaria, tandis que les maisons de ses faubourgs s'égrenaient au sud, le long ou au voisinage de la baie du Lédanou, puis plus loin, sur l'une et l'autre rive, jusqu'à la mer.

A l'est de cette cité plusieurs autres agglomérations existaient à l'époque gallo-romaine. A l'intérieur, des vestiges de cette époque marquent l'emplacement des bourgs actuels de Scaër, d'Elliant et de Saint-Evarzec. Sur le littoral, on remarque au moins trois groupements importants d'établissements gallo-romains. Le premier s'étend le long d'une anse entre l'île Raguenès, en Névez, et la pointe de Trévignon, en Trégunc. Le second comprend la pointe du Cabellou, en Lanriec, la côte de Concarneau et celle de Beuzec. Le troisième se développait à l'entrée de la rivière d'Odet avec extension jusqu'à l'anse du Groasquin, des établissements isolés se retrouvant, par ailleurs, sur le littoral sud de Fouësnant, par exemple à Kerrolland et à Kerouanguen.

En dehors de ces quelques centres de nombreux établissements et postes militaires isolés ont laissé des traces sur le sol de cette

région : je n'en parlerai pas en ce moment, mais j'y reviendrai plus loin lorsque nous les rencontrerons le long des anciennes voies.

Mon étude sur *l'Occupation romaine dans le bassin de l'Odet* énumérait quatre voies divergeant à l'est de Civitas Aquilonia et unissant cette ville à Carhaix, par Coray ; à Scaër, par Elliant ; à Sulim, par l'Eglise Blanche et Quimperlé, et à Quimperlé, par Concarneau, Trégunc et Pont-Aven. J'y notais trois voies transversales : celle de Carhaix à La Forêt et Concarneau, par Coray ; celle de L'Eglise Blanche, en Bannalec, au Forestic, en Beuzec ; celle de Carhaix à La Porte-Neuve, en Moëlan, par Scaër et Bannalec. De cette dernière, je ne m'occuperai plus ici puisqu'elle est dans l'arrondissement de Quimperlé, mais j'ai fait de nouvelles et intéressantes observations sur les six autres voies, et j'ai constaté, à la suite de M. P. du Châtellier, l'existence d'une septième voie unissant Civitas Aquilonia à Rosporden et s'étendant même, par Kernével, jusqu'à Loge-Cabel, en Scaër.

Cette dernière voie offrant un intérêt tout particulier, je désire attirer spécialement l'attention sur elle et j'en parlerai d'abord.

La partie située à l'ouest de Rosporden, comme je l'ai rappelé plus haut, a été déjà mentionnée par M. P. Du Châtellier. Le vénéré président de notre Société Archéologique note, en effet, dans *Les Epoques préhistoriques et Gauloises dans le Finistère,* à l'article Saint-Yvi (1), que « la voie romaine de Quimper à Rosporden passe en Saint-Yvi, à Kervabo, à Kerliano-Bihan, à Ker lagadec, à Pointe-Philippe ». Et, si maintenant nous nous transportons sur les hauteurs qui s'étendent de Saint-Yvi à Rosporden, nous constaterons, à la suite de l'éminent archéologue, l'existence d'une ancienne voie d'une remarquable rectitude, très large par endroits et offrant, par endroits également, des restes d'un solide empierrement. L'amorce occidentale de cette voie paraît, de prime abord se trouver sur le vieux chemin de Saint-Yvi-Concarneau, derrière la maison située à la côte 151, à 1 kilomètre au sud du bourg de Saint-Yvi. Mais si, placés à ce carrefour, d'où l'on jouit d'un immense horizon s'étendant au nord jusqu'aux Montagnes-Noires, nous jetons un coup d'œil sur la *pente ouest* du plateau où nous nous trouvons, nous apercevons dans la direction de Quimper un chemin tout raviné, long d'en-

(1) *Loco citato*, 2e édition, p. 341.

viron 800 mètres qui prolonge l'ancienne voie jusqu'à Ménez-Riou-Bihan sur la voie de Carhaix à La Forêt. De là, après un parcours de 400 mètres, vers le sud, nous arriverions sur la grande voie directe de Quimperlé à Civitas Aquilonia et il y a lieu, en conséquence, d'admettre que c'est ainsi que se reliaient l'une à l'autre la grande voie et celle indiquée par M. P. Du Châtellier. Laissons maintenant derrière nous cette extrémité occidentale et suivons la voie qui nous intéresse dans la direction de Rosporden. Nous constaterons alors qu'elle s'étend à l'état de chemin non entretenu sur une étendue d'environ 4 kilomètres, presque toujours au sommet du plateau, jusqu'à Kerléanou-Bihan. Les 5 derniers kilomètres ont été transformés en un chemin vicinal moderne et l'administration des Ponts-et-Chaussées doit, m'a-t-on dit, continuer cette transformation dans la direction de Quimper. Cette ancienne voie s'arrêtait-elle à l'est sur les bords de l'Aven, à Rosporden ? Je ne le crois pas. Il est possible qu'il y ait eu là quelque établissement gallo-romain : Flagelle a, en effet, trouvé en 1868 une tuile à rebord à l'ancien château de Rosporden (1). Cependant, un tronçon de voie de cette importance (plus de 3 lieues gauloises), n'a pas dû être créé pour desservir une station vraisemblablement peu étendue. A mon avis, cette voie se prolonge, au contraire, vers l'est, sur une étendue de 4 lieues gauloises, jusqu'à la rencontre de la voie de Carhaix à la Porte-Neuve. Et, quoique toute cette dernière section pour ainsi dire soit dans l'arrondissement de Quimperlé, elle offre trop d'importance pour que je n'en dise pas quelques mots. La première partie de cette dernière section est située entre la ville de Rosporden et le bourg de Kernével. Quoiqu'elle ne fut pas entretenue lorsque je la parcourus (2) elle se présentait sous l'aspect d'un large chemin courant sur un plateau de 113 à 116 mètres d'altitude. Au delà, entre le bourg de Kernével et Loge-Cabel, où cette voie rejoint celle de Carhaix à La Porte-Neuve, elle a été remplacée par un chemin vicinal. Remarquons que cette voie passe, en Kernével, à 400 mètres au sud du village du Buzit-Bras et, en Bannalec, au village du Buzit, localités où ont été trouvées des tuiles romaines (3).

(1) Le Men, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine*, art. Rosporden ; P. Du Chatellier, *Les Epoques préhistoriques et gauloises*, éd. 2, p 340.

(2) Le 1er avril 1897.

(3) Le Men, *Statistique monumentale du Finistère*, art. Bannalec et Kernével.

Sa direction presque rectiligne, sa situation, sa largeur, son passage à proximité de stations gallo-romaines permettent donc de voir une voie romaine dans ce chemin de 17 kilomètres de longueur qui unit Loge-Cabel, en Scaër, à la colline de Ménez-Riou, en Saint-Yvi.

Deux autres voies dirigées aussi sensiblement de l'est à l'ouest vont maintenant retenir notre attention.

Occupons-nous d'abord de la voie de Civitas Aquilonias à Sulim. C'est à tort, je le dis en commençant, que dans l'*Occupation romaine* (1), etc... j'ai confondu cette voie avec celle de Juliomagus à Gesocribate, par Sulim, indiquée sur la Table de Peutinger. A la suite de cette rectification, je vais résumer les observations que j'ai faites sur une partie du parcours de cette voie qui devint au moyen-âge le chemin de pèlerinage des Sept-Saints. J'avais remarqué que cette voie n'offrait plus aux abords de la chapelle de Loc-Maria-An-Hent la même largeur qu'entre Le Petit-Guélen, en Ergué-Armel, et Ménez-Riou-Bras, en Saint-Yvi ; que, de plus, son trajet était, par endroits, un peu encaissé aux abords de la même chapelle de Locmaria ; je me suis demandé, en conséquence, si le parcours que lui assignaient mes devanciers était bien exact entre Ménez-Riou-Bras et Quimperlé. Il s'agissait de reconnaître, en un mot, si cette voie passait bien par Loc-Maria-An-Hent, La Trinité, Le Moustoir, L'Eglise-Blanche et La Madeleine pour aboutir à Quimperlé ou si, au contraire, elle empruntait pour rejoindre cette ville la voie de Saint-Yvi à Rosporden avec prolongement sur Quimperlé. Or, il est facile de constater que le trajet par Loc-Maria-An-Hent, La Trinité, Le Moustoir, etc... nous présente des traces incontestables de l'occupation romaine. Voici, en allant de l'ouest à l'est, Parc-ar-Broc'h, où ont été rencontrés des tuiles et monnaies romaines. Voici, au lieu dit L'Hôpital, des ruines où M. le chanoine Abgrall signale un fragment de brique qui pourrait bien être d'origine romaine (2). Voici, tout près de la voie, un village de Kerarbeux (pour Kerarbeuz). Voici, un peu plus loin, La Trinité, puis l'enceinte fortifiée située près du Moustoir où ont été trouvées des tuiles romaines. Tous ces points sont répartis dans la commune de Melgven et trois d'entre eux sur cinq (L'Hôpital, La Trinité et Kergoat)

(1) *Loco citato*, p. 26 et suivantes.

(2) J.-M. Abgrall (Chanoine), *Etude de la voie romaine et du chemin de pèlerinage des Sept-Saints*.

jalonnent pour ainsi dire la voie : or, si elle passe par ces points, elle doit passer forcément par Loc-Maria-An-Hent et l'on doit admettre que, si elle n'est plus reconnaissable aux approches de la dite chapelle, c'est à cause des travaux effectués pour sa transformation en chemin vicinal.

J'ai tenu à insister sur le parcours de cette grande voie parce que son aspect dans la partie sud-est de la commune de Saint-Yvi n'a plus rien de caractéristique, et que ceux qui la parcourront pourront être amenés à se poser les interrogations que je me suis posé à moi-même.

L'autre voie dirigée de l'est à l'ouest dont j'ai maintenant à entretenir mes lecteurs, c'est celle que j'ai appelée voie de l'Eglise Blanche au Forestic et que M. P. du Châtellier nomme, de son côté, voie de Roudauic (en Lauriec), à Locmarzin (en Bannalec). Ces qualificatifs désignent, d'ailleurs, à peu près la même chose; seulement M. P. du Châtellier a vu mieux que moi en quel point du littoral aboutissait l'extrémité ouest de cette voie ; pour mon compte, je l'avais reportée beaucoup trop haut en la faisant aller jusqu'au Forestic, en Beuzec, et j'avais eu tort, me semble-t-il, de lui attribuer un embranchement pour la pointe du Cabellou (1). De même, à l'est, M. du Châtellier a fort bien remarqué que cette voie se prolongeait bien au-delà (6 kilomètres) de L'Eglise-Blanche, jusqu'au hameau de la chapelle de Locmarzin. Cette voie de 19 kilomètres de long qui unit presque en ligne droite Locmarzin et Roudauic subsistait encore à l'état de chemin non entretenu dans l'édition de la carte de l'Etat-Major publiée en 1863. Depuis lors, elle est entrée entièrement dans le réseau vicinal, sauf pour les 3 derniers kilomètres de son extrémité est (2). Je rappelle que cette voie passe au nord de Kervez, en Nizon, où l'on a signalé des vestiges gallo-romains et aux villages de Kerstrat et de Kervagueur, en Trégunc : le premier a un nom significatif que nous utiliserons encore plus loin ; quant au second nous savons qu'il existe à 50 mètres à l'est un « retranchement à l'intérieur duquel on trouve des fragments d'amphore (3) ».

(1) *L'Occupation romaine*, p. 50.

(2) Carte de l'Etat-Major, au quatre-vingt millième, révision de 1895, feuilles de Châteaulin, S.-W., et de Lorient W.

(3) P. Du Chatellier, *Les Epoques Préhistoriques et Gauloises*, 2e édit, p. 254.

Je ne vois pas jusqu'ici quelle station pouvait desservir à l'est la voie de Locmarzin à Roudauic ; j'ignore le passé du hameau où se trouve la chapelle de Locmarzin ; je sais seulement qu'elle a été bâtie en 1668 (1) ; mais rien n'empêche de supposer que la chapelle et les édifices du hameau ont remplacé une station beaucoup plus ancienne ; espérons que des trouvailles ultérieures confirmeront le bien fondé de cette hypothèse. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette voie établissait une communication entre l'intérieur du pays et Concarneau, car elle aboutit tout près de cette dernière localité, de l'autre côté d'un étroit bras de mer que traversait également (nous ne savons comment) la voie venant de Quimperlé.

Ces renseignements que je viens de donner éclairent et complètent l'étude des voies romaines dirigées de l'est à l'ouest dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper ; je ne crois pas, cependant, que le sujet soit épuisé. Mais, sur une matière aussi délicate, on ne peut rien affirmer sans avoir réuni un faisceau suffisant de preuves et non de probabilités ; il faut, je le répète, faire œuvre de critique pour ne pas s'exposer à voir démolir tôt ou tard des hypothèses qui nuiront autant à la science qu'à la réputation de leur auteur. Aussi, m'inspirant de ces principes, je ne parlerai pas des autres tronçons de voies sensiblement parallèles aux précédentes que l'on pourrait faire entrer dans le réseau gallo-romain de la partie orientale de l'arrondissement de Quimper. Je préfère exposer maintenant mes nouvelles observations sur les voies romaines à direction nord-sud qui traversent cette partie de notre arrondissement. Ces voies, à peu près perpendiculaires aux précédentes, établissaient la communication entre Carhaix et la baie de la Forêt, par Coray.

Avant d'aller plus loin, j'insiste sur ce point que le chemin des Poissonniers qui unit Carhaix et Concarneau n'est pas une voie romaine, dans la plus grande partie de sa portion située entre Coray et la mer, sauf sur une longueur de 3 kilomètres 600 mètres entre Coray et Elliant. Sa description comme telle remonte à Bizeul pour la portion qui s'étend de Carhaix jusqu'auprès de Coray ; à Flagelle et au docteur Halléguen pour la portion qui, de

(1) *Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1902, p. 282, *in* monographie de la paroisse de Bannalec par MM. les chanoines Peyron et Abgrall.

là, va jusqu'à la mer (1). Je regrette de me trouver au sujet de cette voie en contradiction avec M. P. Du Châtellier qui la considère comme romaine (2) ; mais je ne puis admettre cette manière de voir parce qu'il n'y a pas d'établissements romains sur son parcours entre Coray et la côte, c'est-à-dire sur une longueur d'environ 24 kilomètres tandis que les tracés que j'ai étudiés sont, au contraire jalonnés de vestiges gallo-romains.

Mes nouvelles recherches ont apporté peu de changements à la description que j'ai faite de la voie bifurquée qui unissait Carhaix à La Forêt et à Concarneau (3), mais j'ai fait depuis la publication de l'*Occupation romaine* assez d'observations intéressantes sur cette partie de notre réseau pour me croire obligé de les mentionner ici.

Dans l'*Occupation romaine*, je plaçais sur la voie de Carhaix à Civitas Aquilonia, à peu près à 4 kilomètres à l'ouest de Coray, le point de départ du tronc commun des voies de La Forêt et de Concarneau ; en réalité, le trajet de notre voie entre Coray et Elliant me paraît être beaucoup plus direct. Il me semble qu'elle quittait Coray au sud par Les Salles (chemin actuel de Tourch) ; au bout d'un fort kilomètre elle obliquait à l'ouest pour aboutir au bourg d'Elliant après avoir passé à Leignoc, à Kerambélec, au Run, au Quinquis. Cette partie de la voie est maintenant entrée dans le service vicinal, mais elle était encore presque entièrement visible à l'état de vieux chemin sur l'édition de la Carte de l'Etat-Major de 1863. Actuellement, je crois en retrouver une amorce, ayant conservé plus ou moins l'état ancien dans une avenue solidement empierrée, à direction N.-S., d'environ 300 mètres de long, qui aboutit à la voie de Scaër à Civitas Aquilonia, à l'est et presque à la sortie du bourg d'Elliant. Le chemin qui commence presque en face et paraît la continuer vers le sud n'a, vraisemblablement rien de romain ; c'est, au moins en Elliant, une espèce de bourbier très encaissé et très accidenté par endroits qui se continue jusqu'à Loc-Maria-An-Hent. Je pense que ce casse-cou servait au Moyen-Age à faire communiquer Elliant

(1) R. De Kerviler, *Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine*.

(2) P. Du Chatellier, *Les Epoques Préhistoriques et Gauloises*, édit, 2. p. 339.

(3) Dr A. C. Picquenard, *L'Occupation romaine dans le bassin de l'Odet*, p. 50-54 et p. 63-64.

et Concarneau à l'aide du chemin des Poissonniers qui passe justement à Loc-Maria-An-Hent.

Remarquons que le trajet de la voie entre Coray et Elliant, tel que je le comprends ici, laisse à 1500 mètres au nord plusieurs établissements romains: les substructions des hauteurs de Stang-Askel et les deux camps de Tréanna et du bois d'Elliant.

La sortie d'Elliant dans la direction de Saint-Yvi se faisait par une pente assez raide; la voie franchissait le Jet et remontait sur le plateau à la hauteur de Coskéric et présentait une largeur remarquable jusqu'à Kerancalloc'h : les travaux entrepris en ces derniers temps pour la transformer en route départementale l'ont en partie dénaturée dans son trajet entre ces deux villages, mais je me souviens toujours de ce qu'elle était précédemment, en 1905, par exemple. La voie franchit encore une fois le Jet et gagne le bourg de Saint-Yvi par une montée très raide: de la cote 60, au bord de la rivière elle atteint au bourg la cote 120, en l'espace d'un kilomètre.

La voie en sortant du bourg de Saint-Yvi franchit presque en ligne droite le côteau de Ménez-Riou-Bihan. Ici, tout près de sa rencontre avec la voie de Rosporden se trouvait un établissement gallo-romain dont j'avais soupçonné depuis plusieurs années l'existence (1) mais que je n'ai reconnu définitivement qu'en décembre 1908. Les fondations en ont été, en effet, fouillées et complètement démolies en certains points pour la mise en culture du terrain de lande où était situé l'établissement. Celui-ci, ou du moins ce que j'en ai reconnu, n'occupait pas tout à fait le sommet du coteau, mais plutôt le versant nord. De là, l'on jouit d'un vaste panorama où pointent les clochers de Saint-Yvi, Elliant, Coray, tandis qu'à l'horizon se dessinent les silhouettes des Montagnes Noires, masses arrondies du Ménez-Hom et de La Motte, à l'ouest ; crêtes aiguës de Stang-Kergoulas, de Kerrek-An-Tan, de la Roche des Voleurs, à l'est.

Les substructions de l'établissement qui dominait ce beau site m'ont paru constituées principalement par un rectangle dont les côtés est et ouest ont 25 mètres, les côtés nord et sud 50 mètres de longueur. Ces fondations, dans lesquelles, je n'ai pas trouvé trace de mortier calcaire étaient constituées presque exclusive-

(1) Dr C.-A. Picquenard, *L'Occupation romaine*, p. 53, note.

ment par des matériaux de petit appareil, dont certains paraissent rougis par le feu, matériaux de fortune, il est vrai, parmi lesquels j'ai trouvé jusqu'à un bloc de quartz hyalin blanc un peu plus gros que le poing. J'y ai recueilli des morceaux de tuiles et deux fragments d'un vase en terre commune, micacée. Il est possible que cet établissement ait été un poste militaire, mais étant donné son état de ruine complète, je ne saurais l'affirmer.

Après Ménez-Riou-Bihan, la voie descend vers le bois de Pleuven en croisant la voie de Civitas Aquilonia à Sulim. Elle donne ensuite, à gauche, l'embranchement de Concarneau. A la lisière du bois elle s'arrête brusquement et n'est continuée jusqu'au carrefour principal que par une étroite ligne perdue sous les frondaisons. Cependant cette ligne est encore employée comme chemin de traverse par les piétons. Je suppose, d'ailleurs, que dans ce bois très bien entretenu par presque tous ses propriétaires, y compris les Domaines qui l'ont aliéné vers 1820, (en même temps que le bois d'Elliant) (1), on a fait disparaître tout ce qui gênait l'aménagement y compris la plus grande partie de la chaussée de la voie romaine : c'est ce qui se produit constamment le long de ces pauvres voies ! Ici, au carrefour principal s'élevait un superbe camp romain de forme quadrangulaire, sensiblement plus long du nord au sud que de l'est à l'ouest. Ce camp dont les remparts sont en terre est entouré d'un fossé. Le Men a reconnu que les angles étaient flanqués de tours rondes (2) : actuellement, il n'est guère possible de vérifier le fait, ces retranchement étant envahis par une vigoureuse végétation forestière. A l'intérieur et un peu au sud de ce camp, il a été recueilli des fragments de tuiles par Le Men, puis par moi.

La voie gagnait ensuite le plateau de Keranbarz où un large tronçon est visible sur plusieurs points et où, somme toute, le chemin rural qui traverse la propriété a, pour ainsi dire, remplacé d'un bout à l'autre l'ancienne voie. Celle-ci décrit bientôt une courbe à l'ouest et rejoint le chemin vicinal reliant Saint-Yvi à La Forêt. En cet endroit que l'on nomme Chapel-Guiler, sur le côté droit de la voie juste dans l'angle qu'elle forme avec le che-

(1) Je tiens ces renseignements du propriétaire actuel du bois de Pleuven qui est toujours très soigné, tandis que le bois d'Elliant, vendu par petits lots ces dernières années, est maintenant presque entièrement défriché et remplacé par des cultures qui, je le crains, ne seront jamais bien florissantes.

(2) R. F. Le Men, *Statistique monumentale*, art. Saint-Yvi.

min vicinal, j'avais remarqué dans un petit champ de lande des mouvements de terrain. Quand on le défricha en 1907 j'en vis extraire beaucoup de pierres, mais je n'y attachai pas d'importance. En janvier 1909, seulement, en pénétrant dans ce champ, je reconnus que le sol en était parsemé de menus moellons, que les travaux de défrichement et de labour exécutés en 1907 et 1908 n'avaient pas fait disparaître les mouvements de terrain et j'y trouvai, de plus, un morceau de tuile à rebord. Il y avait donc eu un établissement gallo-romain en ce lieu où aujourd'hui il n'existe pas de *chapelle*, et ce *Guiler*, comme me l'a fait remarquer fort justement M. de la Rogerie, mon érudit collègue de la Société Archéologique du Finistère, c'est un *villare* dont le nom a subi une évolution remarquée déjà ailleurs (1). Notons, comme point de comparaison, qu'à 12 kilomètres à l'est de Chapel-Guiler, on trouve, sur les bords de l'Aven, en Kernével, un autre Guiler avec un moulin de Guiler, et qu'à côté, à Kerjariou, se trouve une station gallo-romaine (villare).

A partir de la Grande-Halte (ou Kroaz-Kerriou) la voie se continue vers La Forêt sous la forme d'un chemin irrégulièrement entretenu. J'ai longuement décrit ailleurs le vaste établissement gallo-romain du Stang qu'elle traversait 500 mètres plus loin (2) ; je n'y reviendrai pas.

Au sortir de cet établissement la voie vient buter contre le talus d'un taillis et semble disparaître ; mais son relief se reconnaît toujours à travers les cépées. Enfin, elle reparaît à une centaine de mètres plus loin et, passant à Ménez-Plain, vient se terminer au fond de l'anse de La Fôrêt.

On voit, d'après les nouvelles découvertes d'établissements gallo-romains que j'ai faites au bord de cette voie méconnue avant mes travaux, que son authenticité, indiquée déjà par sa rectitude et sa largeur, se confirme de plus en plus.

L'embranchement de Concarneau a été de ma part l'objet de nouvelles observations que je vais résumer maintenant. C'est à tort que j'ai fait partir cet embranchement de Saint-Yvi, par le vieux chemin de Concarneau. Son tracé est bien plus simple ; c'est à Keryaval-Bras, sur la gauche de la voie de La Forêt, que

(1) Evolution parfaitement normale, du reste.

(2) Voir mon mémoire sur ce sujet dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1906.

se trouve la bifurcation. La voie de Concarneau passe à Toulgoat, à Kerstrat, présente un peu plus bas un aspect très caractéristique, franchit le ruisseau de Lesnevar se confond pendant 500 mètres successivement avec le chemin de service du château du même nom, puis avec un chemin vicinal ; s'en détache à gauche, coupe la route moderne de Concarneau à la cote 80, passe à Keruhel (en Beuzec), puis à 100 mètres à l'ouest de la chapelle de Lochrist, traverse la voie ferrée, le village du Sins et aboutit à la Maison-Blanche, où son trajet se confond, pendant ses deux derniers kilomètres, avec la route actuelle de Rosporden à Concarneau. J'ai donc modifié le tracé indiqué précédemment pour la première partie de cette voie entre le bourg de Saint-Yvi et le village de Kerstrat, en La Fôrêt. Ce parcours supprimé avait une longueur d'environ 3 kilomètres, avec une lacune d'environ 500 mètres au sud de Kervénec, en Saint-Yvi. Je dois ajouter que j'avais eu beaucoup de peine à l'établir tandis que le tracé que j'ai reconnu depuis satisferait les plus exigeants.

Au cours de mes recherches sur le trajet de nos voies romaines j'ai été amené à faire quelques constatations curieuses sur la distribution des monuments anciens qu'on rencontre sur leur parcours.

En ce qui concerne les monuments gallo-romains, la voie de Carhaix à La Forêt-Fouësnant nous offre des particularités intéressantes : les vestiges rencontrés à Ménez-Riou-Bihan sont, en effet, séparés du camp du bois de Pleuven par la distance d'une lieue gauloise (2.222 mètres) ; en continuant vers le sud, nous trouvons encore une lieue gauloise entre ce camp et Chapel-Guiler : il y a là, en un mot, une symétrie curieuse à constater et qui répond bien à l'idée que nous nous faisons, d'après les historiens, de la dispersion des établissement le long des voies romaines.

Mais les établissements gallo-romains ne sont pas seuls à être séparés par des distances correspondant à des lieues gauloises. Sur la voie unissant Sulim à Civitas Aquilonia, j'ai relevé, entre cette dernière ville et Quimperlé, des faits non moins curieux relativement aux positions des croix en pierre qui jalonnent ce chemin. Par la voie romaine, il y avait entre les deux villes 18 lieues gauloises (39 kil. 996 m.) ; or, plusieurs des croix situées le long de la voie sont séparées soit par un intervalle d'une

lieue gauloise, soit par une distance correspondant à un nombre entier de lieues gauloises, et *les croix* dont je veux parler *sont situées aux points où des bornes milliaires auraient marqué des lieues gauloises*, soit que l'on parte de Civitas Aquilonia pour aller à Quimperlé, soit que l'on effectue le voyage en sens inverse. Ainsi, en venant de Quimperlé, la croix de Ty-Névez, en Melgven, correspond au milliaire n° 10; la croix de Kermartret, en Saint-Yvi, au milliaire n° 12; celle de Kéréonnec, dans la même commune, au milliaire n° 13. Le cas de la voie de Civitas Aquilonia à Sulim est-il isolé? Pas du tout; on peut faire sur la voie de Civitas Aquilonia à Carhaix une constatation analogue. Entre le camp de Park-Ar-Groaz, point le plus important, centre militaire de Civitas Aquilonia, et la croix antique de Kerampensal, en Ergué-Gabéric, il y a une lieue gauloise. Plus loin, au bord de la voie l'on trouve les lieux-dits Kroaz-Ru (la Croix-Rouge), et la Croix Saint-André); en ces deux points il n'y a pas de croix de pierre; au premier point on a constaté des vestiges gallo-romains (1) et j'ai trouvé, de plus, qu'il était exactement à une lieue gauloise de la croix de Kerampensal; quant au second point, la Croix Saint-André, il se trouve exactement à 2 lieues gauloises de la Croix-Rouge; je ne veux pas prétendre qu'il a existé des croix de pierre à Kroaz-Ru et à Saint-André, car ces noms de lieux-dits s'expliquent par leur situation à un carrefour (Kroaz); mais il y a, au moins, une coïncidence curieuse entre les positions de ces deux « Croix » et les positions qu'auraient eu les milliaires le long de la voie.

On m'objectera que d'autres croix élevées au bord des voies de Civitas Aquilonia à Carhaix et à Sulim ne se trouvent pas en des points où des milliaires auraient pu exister; je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que c'est le cas pour la croix de Lanardé, en Melgven; pour celle dite de Toulgoat, en Saint-Yvi, et pour celle de Quillihuec, en Ergué-Gabéric, mais je n'en persiste pas moins à croire que dans un certain nombre de cas les croix ont remplacé des milliaires. La première étape dans la christianisation de ces bornes a consisté à les surmonter d'une croix, comme on l'a fait pour les menhirs : c'est ainsi que fut traité le milliaire situé sur la voie de Scaër, à quelques centaines de mètres

(1) Comme autre exemple, je citerai encore l'ancienne croix monolithe, dite Kroaz-An-Itron, sur la voie de Civitas Aquilonia à Concarneau, à 4 lieues gauloises de la première ville, à 5 de la seconde.

à l'est du bourg d'Elliant. Peut-être même, d'autres lechs, surmontés de croix situées çà et là et trop petits pour être des menhirs retaillés, représentent-ils, eux aussi, d'anciens milliaires? Quoiqu'il en soit, on peut parfaitement admettre pour les milliaires authentiques christianisés que la piété des fidèles aura, au cours des âges, remplacé certains de ces monuments dépourvus de style par d'autres présentant un caractère plus architectural. Le fait que plusieurs de ces croix sont situées en des points où devaient se trouver des milliaires donne à cette hypothèse une force singulière. Du reste, en un point, au moins, à Kéreonnec, en même temps qu'on trouve une croix, on constate la présence de vestiges gallo-romains et rien n'empêche de croire que la même constatation sera faite ailleurs.

Mais, en dehors des établissements gallo-romains et des croix il est tel monument dont la position le long de nos voies peut faire supposer qu'il a plus ou moins succédé à un établissement gallo-romain. C'est le cas de la chapelle de Sainte-Anne-de-Guélen, en Ergué-Armel, située sur la voie de Civitas Aquilonia à Sulim, au point où devait se trouver le milliaire n° 17, en venant de Quimperlé, ou n° 2, en venant de Civitas Aquilonia. L'origine de cette chapelle remonte loin, puisque Sainte-Anne-du-Guélen faisait partie des biens que Jeanne de Plœuc apporta en mariage en 1292 à Tanguy de Kergorlay (1). Mais, n'oublions pas qu'un camp romain s'élevait près de là, à Keranaël-Fresk.

En résumé, on ne saurait méconnaître la régularité avec laquelle certains établissements romains sont distribués le long de nos anciennes voies : ceci est particulièrement évident pour les vestiges gallo-romains constatés à Ménez-Riou-Bihan, au bois de Pleuven, à Chapel-Guiler qui sont tous trois séparés les uns des autres par la distance d'une lieue gauloise. On ne saurait, non plus, nier que certaines croix monumentales situées au bord de nos voies romaines occupent la place où devaient s'élever des milliaires et semblent avoir remplacé ceux-ci. On ne saurait nier que certains lieux-dits où subsiste le nom de Kroaz se trouvent, eux-aussi, là où devaient s'élever des milliaires. Enfin, il est possible que tel établissement du moyen-âge situé là où

(1) D'après Trévédy (*Pélérinage des Sept Saints*), cité par MM. les chanoines Peyron et Abgrall dans leur monographie de la paroisse d'Ergué-Armel (*Bulletin de la commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, 1908 p. 281.)

devait aussi s'élever un milliaire ait remplacé un établissement gallo-romain ou ait été construit dans son voisinage.

J'ai, peut-être, un peu insisté sur ces particularités que l'on relève le long de nos anciennes voies et, pourtant, je n'ai fait que donner un aperçu du champ ouvert à la patience et à la sagacité des archéologues. Il est à souhaiter, en particulier, que ceux-ci relèvent soigneusement les noms de toutes les parcelles situées auprès des voies romaines ; ils y trouveront, peut-être, d'utiles jalons pour leurs études, des appellations relatives à des particularités intéressantes pour ceux qui essaient de reconstituer le passé à l'aide des quelques traces qui en ont subsisté jusqu'au temps présent.

Docteur C. A. PICQUENARD.



CONTRIBUTION

A L'ÉTUDE DU RECUL DE LA LIGNE DE RIVAGE

SUR

LA CÔTE SEPTENTRIONALE DE LA BRETAGNE

DÉCOUVERTE D'UNE FORÊT SOUS-MARINE A LA POINTE DE TRÉGASTEL (CÔTES-DU-NORD) EN 1767

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Archives départementales d'Ille-et-Vilaine C. 1318*).

La question si controversée des mouvements du sol du littoral de la France, (principalement dans le golfe normanno-breton) est encore à l'ordre du jour (1). Le commandant *Devoir* vient de publier un « Essai sur les mouvements de la mer aux abords du Mont Saint-Michel » (2). Les observations géodésiques récentes de *L. Cayeux* (1906) ont montré nettement l'existence d'oscillations multiples du sol, depuis la période historique. « La côte septentrionale de la Bretagne à une époque géologique récente, et même à l'époque historique, a reculé progressivement d'une

(1) Voir à ce sujet : *Ch. Delavaud.* Note sur une forêt sous-marine dans l'anse de Sainte-Anne (Rade de Brest) (*Bull. Soc. Acad. de Brest*, 1858). Extrait 1 broch. *Chèvremont.* (*A*) Les mouvements du sol sur les côtes occidentales de la France et particulièrement sur le golfe normanno-breton (Paris, Leroux, 1882). *Hénos.* Variations des limites du rivage aux environs de Saint-Brieuc (*Comptes-rendus Académie des Sciences*, LXXIII, 1871).

(2) *Bulletin Institut océanographique de Monaco* (15 novembre 1908).

Le commandant Devoir (alors lieutenant) avait présenté au Congrès des Sociétés Françaises de géographie (Nancy 1901) une thèse d'après laquelle les côtes occidentales de Bretagne seraient le théâtre d'un mouvement positif dû à l'affaissement du rivage. Cette théorie fut combattue par Camille Vallaux dans un article des *Annales de géographie*, 1903, p. 19-30. « *Sur les oscillations des côtes occidentales de la Bretagne* ». De même, voir sa thèse sur la « Basse-Bretagne » (1907).

part sous l'assaut des vagues de l'autre par voie d'affaissement relatif. » (O. Barré). Les troncs d'arbres trouvés dans la mer (région de Saint-Malo-Cancale), les forêts entières noyées et dont on retrouve les vestiges sur la plage septentrionale du Léon et du Trécorrois tendraient à prouver la marche envahissante de la mer.

Nous nous proposons dans cette courte notice de produire quelques pièces, inédites selon nous, et qui ont trait à la découverte en 1767 d'une forêt sous-marine sur la côte septentrionale du Trécorrois.

Ce sont des lettres échangées entre l'Intendant de Bretagne et son subdélégué à Lannion, M. de Pravalan. Cette correspondance qui a quelques lacunes s'étend de mai 1767 à décembre 1771 (1).

PREMIÈRE LETTRE

Lannion, 31 May 1767.

Un recteur de la côte, à qui j'avais écrit en conséquence de la lettre dont vous m'avés *(sic)* honoré le 20 mars dernier (2), me fit savoir qu'à la pointe de la paroisse, dans un endroit qui n'est découvert que dans les grandes marées se voyaient des arbres qui paraissaient n'y avoir pas été transportés. La curiosité m'y conduisit le 12 de ce mois. La mer était absolument basse. Je remarquai sur une grève dont le sable était naturellement blanc des endroits noirs. J'y fis fouiller de distance en distance et partout je trouvay des arbres, les uns presque réduits en pourriture, les autres encore sains, parmi ces derniers j'en distinguai qui avaient encore plus de quinze pieds de longueur, ils avaient leurs troncs, leurs racines et quelques branches. J'y fis hacher et j'en ai un morceau garni de son écorce, qui témoigne que c'estoit du chêne. Le bois quoique très dur ne paroit plus propre ni à la charpente ni même au feu. J'observai que ces arbres étaient plantés en allignement *(sic)* à deux rangs en forme d'avenue. Je

(1) Elle se trouve aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. C. 1318, 5 pièces papier.

(2) Nous n'avons pu retrouver cette lettre qui ne figure pas au dossier. L'intendant désireux de collaborer aux journaux de Paris (*Gazette de France ou Mercure*) avait dû demander à des subdélégués des renseignements sur les faits intéressants et curiosités naturelles de la région de leur ressort.

les suivis pendant près de 200 pas ; la mer m'empêcha d'étendre mes recherches plus loin. Si le temps me permet je compte pousser ma découverte à la marée d'équinoxe. Je m'informay dans le quartier s'il y avait quelque tradition à cet égard, il n'y en a aucune ce qui prouve que l'évènement est très ancien. Il paroit que c'est l'effet de quelque irruption de la mer. Peut-être est-ce une suite de celle par laquelle les *Sept Iles* (1) furent séparées de notre continent, dont il est fort probable qu'elles faisoient autrefois partie.

J'ignore si cet objet est du nombre de ceux sur lesquels vous me chargés (*sic*) de vous adresser des bulletins. Je suis... etc.

2e LETTRE

Brouillon de réponse de l'intendant,

5 juin 1767.

J'ay reçu Monsieur votre lettre du 31 du mois dernier. Le détail curieux qu'elle contient me paroit propre à faire un bon article dans la *Gazette de France*. J'envoye un extrait de votre lettre aux Directeurs de cet ouvrage...

3e LETTRE

Le subdélégué de Lannion a l'intendant a Rennes.

28 juin 1767.

Dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 3 may dernier omis de dire en quelle paroisse étoit l'avenue antique dont j'y parlais. Quelques personnes m'ont reproché cette inatention (*sic*) ; il est juste de satisfaire une curiosité que j'ay fait naître. L'avenue ou plutôt ses vestiges sont à la pointe de la paroisse de *Trégastel* (2) dans une petite anse nommée la *Grève*

(1) Archipel du département des Côtes-du-Nord à 4 ou 5 kilomètres de la pointe de Ploumanach.

(2) Trégastel (Côtes-du-Nord), commune de 1250 habitants à 6 kilomètres de *Perros-Guirec* (arrondissement de Lannion).

blanche (1). Si vous jugés à propos de faire insérer cette note dans la *Gazette,* je vous supplie Monseigneur, d'engager les Directeurs à n'y pas mettre mon nom. Ma lettre du 31 may a fait tenir tant de sots propos dans le païs que j'en conclus qu'il faut se résoudre à voir les objets sans estre affecté ou du moins sans témoigner l'être. Je suis....

4e LETTRE

BROUILLON DE RÉPONSE DE L'INTENDANT.

5 juillet 1767.

J'ai reçu Monsieur votre lettre du 28 juin au sujet de l'article curieux que vous avez fourni pour la *Gazette de France* et de sots propos qui ont été tenus dans votre pays à cette occasion. Puisque vous le désirez vous ne serez plus nommé à l'avenir dans les articles que vous m'enverrez pour la *Gazette*, car je vous prie de ne pas abandonner vos recherches pour de vains propos auxquels sont exposés généralement tous les gens d'esprit qui travaillent à des objets utiles et curieux.

5e LETTRE

Lannion, 15 décembre 1771.

Il est sensible que la mer a gagné considérablement sur le terrain de la paroisse de Trégastel, évêché de Tréguier. La preuve s'en tire de ce que sur le rivage au nord de cette paroisse on voit une grande quantité de chênes déracinés et dont la situation témoigne qu'ils étaient plantés en allignement (*sic*) et de ce que la mer couvre toute cette partie en haute marée de plus de quinze pieds d'eau. L'époque de cet accroissement est inconnue. Ne pourrait-on pas y attribuer la formation d'un hâvre voisin nommé *La Fouillé* (2) qui suivant le raport (*sic*) des habitants du can-

(1) Nous n'avons pu retrouver cette « *Grève blanche* » sur la carte d'Etat-major au $\frac{1}{80.000}$.

(2) Nous ne savons pas exactement de quelle localité le subdélégué veut parler ici

ton presque tous pescheurs et gens de mer, a un excellent mouillage sur huit ou dix brasses d'eau dans la plus basse marée.

L'entrée de ce hâvre qui est peu fréquenté par ce qu'apparemment il n'est pas porté sur les cartes n'est pas bien difficile et au bord du rivage on trouve une source très vive et qui ne tarit jamais. Si ce lieu de refuge était plus connu on présume qu'il arriverait moins de naufrages à notre côte. On l'indique entre les Triagots et les Sept îles, à une lieue de la rade de Perros (1).

Tels sont les quelques renseignements que nous a fournis le subdelégué lannionais sur la forêt sous-marine de Trégastel dont l'existence viendrait fortifier la théorie d'après laquelle la côte septentrionale de la Bretagne a reculé sensiblement devant la marche progressive de la mer.

F. Bourdais.

(1) Pour suivre cette description voir la carte d'Etat-Major au $\frac{1}{80.000}$ (Tréguier).



MONOGRAPHIE

DE LA

COMMUNE D'ORGÈRES

à 15 kilomètres de Rennes.

Le touriste qui aime les grands horizons et les beaux paysages n'éprouvera aucune désillusion en allant visiter la commune d'Orgères qui n'est qu'à 15 kilomètres de Rennes.

On s'y rend par la route de Nantes, et lorsqu'on a dépassé Pont-Péan, on aperçoit, à gauche de la route, le clocher de cette commune.

Un chemin vicinal y conduit directement ; mais après l'avoir suivi un instant, il est plus agréable de prendre une avenue que l'on ne tarde pas à rencontrer et qui est appelée dans le pays : « *La rabine du château d'Orgères.* »

Ce château rappelle de nombreux souvenirs : d'après un aveu de 1764, il se composait à cette époque, d'un grand corps de logis avec dôme central, et pavillons latéraux, le tout construit dans une vaste cour carrée entourée de tous côtés de douves constamment remplies d'eau. Deux ponts-levis y donnaient accès. Dans l'un des angles de la cour était la chapelle, et dans l'autre les bâtiments de service.

Une prairie de soixante jours de terre, un étang et un mail, planté de marronniers, de chênes, de sapins, entouraient cette princière demeure vers laquelle convergeaient plusieurs avenues.

On croirait que ce château n'a pas voulu survivre à la puissante famille à laquelle il appartint pendant plusieurs siècles, qui y recevait toute la noblesse du pays et y donnait des fêtes qui sont restées légendaires.

Détruit par un violent incendie au commencement du XVIII[e] siècle, il n'a été rebâti qu'en partie, et, si cette nouvelle

construction a encore un aspect imposant, on n'y voit plus ni tours ni créneaux, l'étang a été desséché et l'eau des douves semble dormir d'un éternel sommeil.

* * *

La seigneurie d'Orgères appartint d'abord à la famille de ce nom, qui apparaît pour la première fois, dans l'histoire de Bretagne, à la fin du XII[e] siècle, puis s'éteint un siècle plus tard, en la personne de Jean, seigneur d'Orgères, conseiller de la duchesse Constance, bienfaiteur de la cathédrale de Rennes, mort sans enfant, et laissant pour héritière sa sœur Perrine d'Orgères, mariée à Jean Moraud.

Un descendant de ces derniers vendit, à la fin du XV[e] siècle, la seigneurie d'Orgères à un chanoine de Rennes, Jean Bouëdrier, qui prit part au curieux droit de la *bassinée de bouillie ursée de l'abbaye de Saint-Georges*, en 1476, et à celui des *pélotes lancées à la raquette dans le cimetière de l'église Saint-Etienne de Rennes*. A sa mort, il fut enterré dans la cathédrale, près l'autel de la chapelle Sainte-Claude, fondée par lui. La seigneurie d'Orgères échut au fils de sa sœur, Jean Bourgneuf, prévôt de la monnaie de Rennes, anobli quelques années plus tard.

Cette famille de Bourgneuf devait, par la suite, donner deux évêques à Nantes, huit premiers présidents aux parlements de Paris et de Bretagne, six présidents à Mortier, cinq maîtres de requêtes, etc.

Ce fut en faveur de l'un des descendants du nouveau seigneur d'Orgères, Henri de Bourgneuf, que la seigneurie de Cucé, près Rennes, fut érigée en marquisat, et celle d'Orgères en châtellenie. En 1644, Louis XIV érigea cette châtellenie en baronnie.

Vers 1680 Calliope d'Argentré, épouse d'Henri de Bourgneuf, vint à mourir sans enfant, léguant ce qu'elle possédait à son frère Hippolyte d'Argentré, seigneur de Betton.

Par suite de dépenses exagérées Henri de Bourgneuf s'était vu forcé, en 1640, d'aliéner une partie de la baronnie d'Orgères à des étrangers, et d'abandonner le surplus, avec le château à sa femme pour le remboursement de la dot de celle-ci.

Mais à sa mort il laissa une succession tellement obérée que, le 15 novembre 1713, la seigneurie d'Orgères fut vendue judiciairement au nommé Guy Déniau.

Ce dernier la laissa à la fille de sa sœur, Elisabeth de Cornulier

mariée à Jean-Paul Hay, baron de Nétumières, qui lui, le 24 avril 1745, la céda à Blaise de Bonescuelle mort en 1762, ayant pour héritier Yves Blaise de Bonescuelle officier de dragons de la reine, créé baron d'Orgères en 1774, comte en 1777, et enfin maréchal de camp en 1784.

Blaise de Bonescuelle fut bon pour ses vassaux et laissa, après lui, les meilleurs souvenirs dans l'esprit des habitants d'Orgères. Son fils aîné, Joseph, alla se fixer dans le Nord où s'est établi sa postérité. Quant au cadet, Albert, il est mort célibataire à Rennes dans un humble petit logement du Vau Saint-Germain, le 5 avril 1859.

Un Bonescuelle de la Roche-Durand fut procureur du Roy en la sénéchaussée et siège présidial de Rennes. Les actionnaires de la mine de Pontpéan furent condamnés, en 1760, à lui payer une somme de 23,974 livres, deux sols, dix deniers pour pertes et dommages causés à ses propriétés.

Le hasard nous a fait découvrir l'hôtel des seigneurs de Bonnescuelle dans la ville de Rennes.

Lorsqu'on pénètre par la porte cochère du n° 4 de la rue Lafayette, on arrive dans une cour. Si en se retournant on regarde au-dessus de la porte par laquelle on vient de passer, on aperçoit un bel écusson représentant les armes des seigneurs de Bonnescuelle.

C'était là, en effet, leur hôtel à Rennes et leur résidence d'hiver. On voit encore au premier étage des pièces superbes et principalement un salon qui possède des boiseries sculptées fort remarquables.

La cour de l'hôtel est propre. Elle renferme un puits assez original près duquel un cerisier se dresse sur le haut d'un mur. Une charmante petite fleur, la *Linaria cymbalaria*, court à travers les pavés de la cour, et les galeries de bois des maisons voisines sont d'un effet pittoresque. Enfin, un escalier spacieux conduit aux divers étages de la maison.

A l'époque révolutionnaire, le château et les terres d'Orgères furent vendus comme bien national, et rachetés par un membre de la famille de Bonescuelle. Quelques années plus tard, après l'incendie du château, le nouvel acquéreur céda tout ce qu'il possédait, dans la commune d'Orgères, à la famille Huchet de Cintré. Ces biens appartiennent aujourd'hui à Mme de la Villesbret qui a fait restaurer le château.

.·.

Jusque vers la fin du XVIIe siècle, la seigneurie d'Orgères relevait de celle de Bourgbarré, à cause du fief de l'Alleu où se trouvait situé le château ; mais en 1640, Henri de Bourgneuf devint propriétaire de ce fief, et depuis lors les seigneurs d'Orgères relevèrent directement du roi.

Cette seigneurie comprenait sept fiefs, ayant tous haute, moyenne et basse justice, et s'étendant sur quatre paroisses : Orgères, Laillé, Saint-Erblon et Bourgbarré.

Sa haute justice s'exerçait dans le prétoire situé au bourg, et l'on voit encore, en face de l'église, la maison qu'habitait le prévôt. Elle sert actuellement d'auberge dont les caves, qui furent jadis des geôles, ont conservé encastrés dans les murs les anneaux auxquels étaient attachés les prisonniers.

.·.

Quelle est l'origine du bourg et du château d'Orgères, et à quelle époque doit-on la faire remonter ? Il est difficile de répondre d'une façon précise à cette double question, et de dire lequel des deux, du bourg ou du château, a précédé l'autre. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il est question, pour la première fois, de l'un et de l'autre, vers le milieu du XIIe siècle, lorsque Payen d'Orgères apparut, en 1148, à la cour du baron de Châteaugiron.

Construites sur un coteau, entourées de collines boisées, les maisons d'Orgères sont pittoresquement groupées autour de l'église qui est surmontée d'une colonnade ajourée de soixante mètres de haut.

Cette église, sans aucun style, n'a conservé que quelques restes insignifiants du XVe siècle, époque de sa construction. A l'origine ce n'était qu'une simple nef, dans le chœur de laquelle se trouvait, du côté de l'évangile, le banc à accoudoir des seigneurs et où étaient accolées, à gauche et à droite, les deux chapelles seigneuriales du Noyé et du Châtenay. Au XVIIe siècle, le chœur fut relevé et forma le haut de la croix, dont les deux bras furent représentés par deux annexes bâties à la même époque. En 1825, on construisit la nouvelle sacristie et, en 1884, la tour ajourée. Depuis cette époque, d'importantes restaurations ont été faites.

On ne voit plus, dans l'ancienne chapelle des sires du Noyé, la

belle fenêtre de style flamboyant dont parlent les anciens du pays ; mais l'on y voit encore le tombeau seigneurial relativement bien conservé. C'est, dit M. Guillotin de Corson, dans son Pouillé : « une arcature ogivale surbaissée, ornée d'une guirlande de feuillages taillée dans le granit, surmontée d'un riche panache avec écusson fruste et accostée de deux pinacles appliqués à la muraille ; mais l'arcade est vide et il ne s'y trouve ni statue, ni inscription. »

Enfin, dans une chapelle latérale, est un tableau représentant le martyre de Saint-Laurent. C'est la copie d'un tableau de maître par un artiste du pays M. Dumas, du village de l'Hermitière, commune d'Orgères.

Jadis on ne comptait pas moins de six chapelles dans la paroisse, toutes détruites depuis longtemps.

1° *La chapelle de l'Hermitière*, dont le nom semble confirmer la tradition d'après laquelle un ermite aurait habité ces lieux. Il ne reste plus qu'une vieille cloche conservée dans le village, et lugubrement sonnée chaque fois qu'un de ses habitants vient à mourir ;

2° Le souvenir de *la chapelle du Châtenay*, disparue en même temps que le château du même nom, est conservé grâce à la motte, entourée de douves, sur laquelle elle s'élevait et qui existe toujours non loin des ruines de l'antique donjon ;

3° *La chapelle de Notre-Dame-du-Noyé*, abandonnée bien avant la Révolution ;

4° *La chapelle de Bout-de-lande*, qui n'existait déjà plus en 1770 ;

5° A l'entrée de l'avenue du château est un pavillon en ruines qui fut, dit-on, *la chapelle du Bas du Bourg* ;

6° *La chapelle du château d'Orgères*, complètement abandonnée, se voit encore à l'angle de la cour carrée où elle avait été construite.

∴

A un kilomètre, au sud du bourg, au milieu des champs, est la ferme du Châtenay, dernier vestige de l'antique château de ce nom, qui appartint aux familles de Montgermont, de Chaumont, d'Auvergne, Bernier et de Cahideuc. En 1551, René de Bourgneuf l'acheta et l'engloba dans sa baronnie d'Orgères.

On remarque encore, sur la porte d'entrée de la ferme, un

écusson dont les armes ont été mutilées. A droite de l'habitation est une très belle motte féodale, ombragée de chênes, où des blaireaux ont élu domicile.

Un peu plus loin est le vivier qui servait à approvisionner de poisson les cuisines du château.

Un poteau, placé sur des ruines, indiquait encore, dans les premières années du XVIIIe siècle, qu'un seigneur du Châtenay avait mis à la raison trois de ses vassaux révoltés contre lui. Ce seigneur aurait, paraît-il, pendant la nuit, fait couper à hauteur d'homme, les arbres entourant son donjon, qui furent ensuite recouverts de vêtements guerriers. L'aube venue, il se précipita avec quelques serviteurs, sur la troupe des trois révoltés, et parvint sans peine à la mettre en fuite, parce qu'elle crut voir devant elle presque une armée.

Le seigneur de Châtenay avait le droit de tenir une foire le jour de Saint-Laurent, à Orgères, et jouissait dans l'église paroissiale, de tous les droits de seigneur prééminencier, supérieur et fondateur.

Parmi les redevances, rappelons que les habitants du fief de Foulgerasse devaient offrir au seigneur du Châtenay, chaque année, à un jour fixé, une paire de gants blancs ; deux chapeaux, l'un de feuilles de pervenches, l'autre de fleurs de pentecôtes, un chausson, et enfin une botte de jonc.

∴

Une toute petite distance sépare la ferme du Châtenay de celle *du Noyer*, elle aussi est construite près de l'ancien manoir noble *du Noyé*, démoli en 1806, et dont il ne reste plus qu'un amas de pierres à moitié enfouies dans le sol, ou cachées par des plantes parasites. Il avait successivement appartenu aux familles Le Bigot, Champion de Cicé, Boutin et Porée du Parc. Son nom complètement défiguré, est aujourd'hui *le Noyer*.

Le manoir *du Noyé* était, sans doute, ainsi appelé, parce qu'en cas d'alerte il pouvait être entouré par les eaux *du pré de la Fontaine* et *du Refour* petit affluent de la Seiche qui traverse la commune.

Près de la ferme du Noyer, est une carrière de schiste, ou phyllade rouge, employé pour la construction.

A deux cents mètres plus loin, se trouve le coteau *Des Vola-*

rières, l'un des sites les plus pittoresques des environs de Rennes. De son sommet, l'on aperçoit devant soi, à l'ouest, Laillé, Goven, Talensac et Montfort. A droite Chartres, Noyal, Vern, Nouvoitou, à demi-cachés dans la verdure. Dans le lointain, au nord, d'un côté Rennes, son Thabor et ses monuments, et d'un autre côté, au milieu d'arbres, de nombreux clochers.

Le vallon *des Drumonts*, à l'aspect sauvage et fantastique, est au pied des Volarières. Partout, dans cette vallée, gisent de nombreux blocs de pierre épars çà et là ressemblant à des dolmens renversés.

La plus curieuse de ces pierres était celle connue sous le nom de *pierre du diable*, qui mesurait 2m50 de longueur sur 1m de largeur. Elle était appuyée, à l'une de ses extrémités, sur deux autres gros cailloux. Enfin, sur le dessus, était une empreinte ressemblant à une main ouverte.

Ce curieux monument mégalithique a, hélas ! été détruit il y a quelques années.

On lit, dans un charmant petit livre, intitulé « *Fleur des Landes* », par Jules Louail, la légende suivante : « La pierre du diable fut lancée du haut de la colline par la druidesse Irmanda, contre Saint Martin évangélisant le pays, et les creux observés sur la pierre sont l'empreinte de la main de la druidesse. »

M. Louail est décédé au mois d'août 1907 et repose dans le cimetière de sa petite patrie qu'il a tant aimée et qu'il a décrite avec amour dans de nombreux opuscules : après *Fleur-des-landes*, — *Les chouans de Kerdor*, — *Le Pays d'Orgères*. — *Sur les bords de la Vilaine*, — *Fleur des bois*, — *Les fées du Méné*, — *Le Juron*.

Il était né au village du Tertre, qui se trouve au flanc d'un ravissant coteau, tout à côté des anciennes landes d'Orgères aujourd'hui défrichées. On y voit, écrivait-il, des arbres d'une grosseur surprenante, et il y a peu d'années, on pouvait admirer deux châtaigniers, véritables géants, dont le pied de chacun égalait, en grosseur, un tonneau de sept barriques.

A l'ouest de la commune, près de la route de Nantes est une villa moderne appelée *le Reuzel*. Cette propriété appartient à M. Ernest Leconte, ancien magistrat. Elle est entourée d'arbres qui projettent leur ombre sur un étang.

Les galeries de la mine argentifère de Pont-Péan existent sous une partie du territoire de la commune d'Orgères.

*
* *

Jusqu'au jour où les minoteries ont été cause de leur abandon, trois moulins à vent se dressaient sur les points les plus élevés de la commune.

Le premier, le plus ancien, était situé un peu plus haut que le village du Tertre. Il devait son nom *la Briantais*, à la beauté des paysages des alentours.

Le second, en ruines et dépourvu d'ailes, appelé *la Chicane*, parce qu'il fut, jadis, l'objet d'un procès interminable, est à deux pas de la butte du Plessis. Ce coteau du Plessis est encore une des curiosités d'Orgères et l'un de ses sites merveilleux. Il est surmonté d'un cromlech, et possède une grotte qui, d'après la tradition, servit autrefois de demeure à une sorcière.

Dans la vallée, l'ancienne gentilhommière du Plessis, transformée en ferme, est un vieux logis du XVI[e] siècle, dans le style italien, formé d'un pavillon et de deux ailes au fond d'une vaste cour dont le portail d'entrée est très grand et d'une architecture remarquable.

Le troisième moulin couronnait la butte *de Bouharée* dont il portait le nom. Il n'en reste plus trace. Du sommet de ce monticule, la vue s'étend sur dix-sept communes, dont on distingue facilement les clochers.

Les Romains ont laissé des traces de leur passage à Bouharée. En effet, on y a trouvé, à diverses époques, des briques à rebord, et des pans de murs calcinés. Quelques misérables maisons forment actuellement le village de Bouharée où existe une vieille demeure seigneuriale flanquée d'une tourelle.

L'abbé Vanneau, curé d'Orgères, fut député en 1789 aux Etats généraux. Il est mort recteur de Saint-Aubin de Rennes, en 1803.

En outre de la rivière la Seiche, de nombreux cours d'eau : *le Reflour*, déjà cité, *le Vlobert* et d'autres ruisselets sillonnent les vallées au milieu de vertes prairies entourées de coteaux boisés et alimentent de petits étangs ainsi que le moulin *de Hayen*. L'étang de la justice est sur la limite des deux communes d'Orgères et de Laillé.

Bientôt les habitants de Rennes pourront aller en moins d'une heure, dans le charmant pays d'Orgères, par le tramway de Rennes au Grand-Fougeray, qui fonctionnera vers la fin de 1910.

RÉCITS DU FOYER.

Un vicaire d'Orgères, l'abbé Joseph Bougerie, ne voulut pas pendant la Révolution quitter le pays. Ce malheureux prêtre fut dénoncé et arrêté en même temps que le chef d'une bande de chouans appelé Jouault et qu'un médecin de Paris qui s'était enrôlé dans cette bande. On les conduisit à Rennes devant le tribunal révolutionnaire qui les condamna à mort. Leur exécution eut lieu, sur la place du Palais le 1er juin 1794.

Voici un autre épisode de ces temps malheureux.

Les royalistes, après un combat contre les bleus, avaient été battus dans le village du Pâtis, sur le territoire d'Orgères, et plusieurs de leurs morts jonchaient le sol. Parmi eux se trouvait un pauvre diable qui semblait agoniser sur le revers d'un talus.

Un jeune homme et sa fiancée, revenant de Rennes, où ils étaient allés faire leurs emplettes de noces passèrent à cet endroit et le futur marié dit en regardant le chouan : « Qu'il rende donc l'âme et que ce soit le dernier. » Ce jeune homme paya cher ces affreuses paroles.

Le blessé ne mourut pas et se rétablit même assez promptement. Il avait entendu la réflexion du fiancé et l'avait répété à son chef. Celui-ci indigné, jugea à propos de faire un exemple. Il attendit pour cela le jour de la noce, et, le soir de la fête, au moment où le marié pensait à toute autre chose qu'à mourir, il le fit empoigner par ses hommes. On le conduisit près du bourg d'Orgères, dans le pré Benoist où il fut assommé à coups de hoyaux. Les chouans ne le fusillèrent pas, dans la crainte d'attirer les bleus qui seraient accourus au bruit des détonations.

∴

Un royaliste, du nom de Théaudière, de la bande de Laillé, s'était fait aimer de la meunière du moulin de la Chicane qui rendit d'incontestables services au parti de son ami : Selon que les ailes de son moulin étaient en croix ou en forme d'X, les blancs savaient que les bleus étaient plus ou moins éloignés, et que les chemins des alentours offraient peu ou prou de sécurité.

Les meuniers *courant la pochée*, c'est-à-dire toujours par monts ou par vaux, allant à dos de cheval de village en village, de

hameau en hameau, d'auberge en auberge, pour prendre du grain ou porter de la farine, étaient plus à même que qui que ce soit de donner des renseignements sur les événements et sur la présence ou l'absence dans le pays des troupes régulières.

LE SEIGNEUR DE BONESCUELLE

Ce seigneur était adoré de ses vassaux auxquels il rendait plus de services qu'il n'exigeait de corvées ; mais il aimait à rire et à jouer quelques tours de sa façon.

Un jeune gars et une jeune fille allèrent un jour lui manifester le désir qu'ils avaient de se marier.

C'est très bien, mes enfants, leur dit-il ; mais vous connaissez mes droits, et comme la fillette est jolie, je compte en profiter. Il faudra qu'elle vienne seule me trouver le jour de la noce.

Qu'on juge de la frayeur de la pauvre enfant, et du désespoir du futur.

Que faire ? que devenir ? Hélas ! il n'y avait qu'à se soumettre.

La mariée se rendit au manoir en tremblant.

— Ah ! te voilà enfin, ma fillette. Viens ici près de moi, et il lui donna un baiser retentissant sur chaque joues en lui glissant dans la main quelques pièces d'or pour payer les frais de la noce.

— Va maintenant retrouver ton mari.

Rayonnante, la fille rentra chez elle rassurer son époux, et faire luire les pièces d'or.

Tout le monde de la noce alla remercier le seigneur de Bonescuelle de sa générosité, et le prier de vouloir bien assister au bal. Il y alla et fit danser non seulement la mariée mais d'autres jeunes filles qui enviaient le sort de leur camarade.

Adolphe Orain.



UN GÉNÉRAL DE CAMPAGNE

LE VERGER, TRÊVE DE TALANSAC

(Suite [1]).

24 décembre. — Joseph Menier, de la Houdinaye, Joseph Peignard, de la Renaudaye sont nommés trésoriers pour 1714. Ils prêteront le serment en la manière accoutumée, le jour de Saint-Jean l'Evangéliste.

Eu égard à la remontrance du recteur, le général est d'avis que les trésoriers fassent réparer l'église tous les ans.

Les deux trésoriers élus pour servir l'église pendant l'année se chargent de l'inventaire des hardes et des ornements de l'église. La veille, ils ont prêté serment.

Inventaire. — Au grand autel, six chandeliers de cuivre, la patte de la croix aussi de cuivre, un bénitier et deux échelettes de métal, trois nappes sur l'autel, un encensoir et une navette de cuivre.

A l'autel de la Sainte Vierge. — Trois nappes, deux chandeliers de cuivre, un chandelier d'étain.

A la tour. — Un grand coffre où se trouve le grand calice, le grand soleil d'argent doré, une croix d'argent et ses quatre écharpes. Le coffre ferme à clef, les trésoriers la prennent.

Dans la tour également. Le coffre des archives où sont les papiers et « *tiltres* » du Verger. Le coffre ferme à trois clefs.

(1) Voir la *Revue* d'août 1909.

L'une est aux mains du Recteur, le Sénéchal de la Bédoyère possède la seconde, Joseph Ménier se saisit de la troisième.

Dans la sacristie se trouvent les ornements. Un ornement noir avec voile et chape. Un ornement de velours noir avec dalmatiques. Un ornement blanc avec voile. Un autre de toutes couleurs. Une chape, deux dalmatiques et une étole rouges. Une chapelle de brocart. Une chape, deux dalmatiques, une étole et trois ornements violets dont l'un fort vieux. Une chapelle verte. En plus, le tour du poële, un pavillon et devant d'autel noir.

40 nappes, celles des autels comprises, 29 essuie-mains, 3 nappes de communion. Tout ce linge est en excellent état.

Les trésoriers entrants se chargent des clefs dont ils ont la garde. Ils en donnent décharge aux trésoriers sortants, et signent: Jan Soufflet pour Rozé, Peignart signe lui-même.

30 septembre 1714. — Noble et discret Messire Pierre Théault, Recteur du Verger et Recteur aussi et Official de Saint-Malo de Beignon, réunit le général pour délibérer sur quelques augmentations et ornements de l'église.

« Quoiqu'il eust accepté cy devant plusieurs procurãons pour « le bien de lad. église, cependant, en ayant tenu trois comptes « différens, il n'a pour ainsi dire plus de qualité d'agir, à moins « que le général ne voulust lui en donner une nouvelle, ce qu'ont « fait les soussignants représentans la plus saine et noble partie « du général, [et la présente valable pour trois mois seullement, « attendu que led. sieur THÉAULT EST POURVU DU BÉNÉFICE-CURE « DE SAINT-MALO DE BEIGNON] le suppliant d'achepter pour lad. « église un encensoir d'argent de 200 livres, un encensoir d'ar- « gent de 60 ou 80 #, une figure de la Sainte Vierge aussi d'ar- « gent de 100 # pour porter aux processions du Rosaire, et une « troisième cloche proportionnée aux deux autres pour servir « tocxin, et à cet effet de prendre au coffre des archives ce qu'il « y a d'argent, ce qui est deu par les trésoriers ou autres à lad. « fabrique, et ce que les fidèles lui voudront donner pour lesd. « augmentãons, et a led. sieur Théault accepté lad. procuration « [POUR LE TEMPS DE TROIS MOIS SEULEMENT], et s'oblige d'en « tenir [UN BREF MÉMOIRE DE] compte [AUX NOTABLES PAROISSIENS « SANS FRAIS, ET SANS EXAMEN, SUR LA REPRÉSENTATION DES « ACQUITS DES ORFEUVRES ET FONDEURS,] et ont lesd. sieurs « Théault et paroissiens signé led. jour et an que devant. Lesné

« Avocat au Parlement, Sénéchal et paroissien, le tout valable « pour trois mois seulement ». Le paragraphe tout entier émane de Lesné. On reconnaît son écriture et sa signature brille seule.

Le licencié-es-loix, Recteur du Verger, ne se laissa point faire. Il proteste en ces termes. « Nous, Pierre Théault, recteur du « Verger et vice-gérant de l'officialité de Saint-Malo de Beignon, « veu la susdite délibération datée du dimanche trentième sep-« tembre dernier, avons refusé de la signer et accepter, à moins « que le général n'en voulut rayer et biffer..... les passages « entre parenthèses et en caractères gras......, tous lesquels « mots sont **PRÉJUDICIABLES A L'INTÉRÊT DE L'ÉGLISE, OU CONTRAIRES « AUX LOIX, OU INJURIEUX A L'AUTORITÉ DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE « DE SAINT-MALO, ET MARQUENT LA MANIÈRE INDIGNE DONT NOUS « TRAITE** celui qui a écrit ou fait écrire le presdite délibération, « ce qui nous a obligé d'assigner ce jour neuvième octobre mil « sept cent quatorze le général du Verger pour délibérer sur ce, « et pour donner ladite procuration à qui bon lui semblera « P. Théault. »

14 octobre. — L'affaire s'arrange au mieux pour le recteur. « Les délibérants ont consenti que les mots fussent rayés et dé-« claré qu'ils ont été écrits sans leur consentement, et ont prié « ledit sieur Recteur du Verger d'accepter leur procuration et de « s'y comporter, avec son zèle ordinaire, pour le plus grand bien « de l'église. » 13 signatures de délibérants. Celle de Lesné man que évidemment. »

21 octobre. — Le Recteur accepte la procuration. L'incident est clos.

23 décembre. — Election des trésoriers. L'on décide de choisir désormais les trésoriers trois mois avant le premier de l'an. Comme il y a peu de personnes capables de servir à l'église, on choisira même des anciens trésoriers quand le général le jugera utile « *à sa seureté et à l'intérest de la fabrique* ».

25 décembre. — Prestation de serment.

28 décembre. — Inventaire. Quelques changements insignifiants. Rien de particulier, sinon le détail des livres d'église : « processionnaux, rituel, antiphonaires et autres. »

24 août 1715. — Un dimanche ! Réunion extraordinaire du général. Attendu la célérité, l'assignation dûment certifiée par Messire Pierre Théault, lui en est faite seulement le matin par

Jean Orain, la Fosse et Guillaume Soufflet nommés égailleurs. Le général comprenant Messire Pierre Théault, recteur, Messire Jean Théault, curé, Noble homme Pierre Mathurin Lesné, sénéchal de la Bédoyère, suit une liste de 13 noms et autres, doit délibérer sur les sommations qui lui sont faites ainsi qu'à Julien Berthelot, trésorier de 1709, à la requête de Mᵉ Pierre Forest, procureur fiscal de la Bédoyère et de Mᵉ Macé, curé de Breteüil. 1° Les délibérants sont unanimement d'avis, sous le bon plaisir de Messire Charles Marie Huchet, « *Chevallier* » Seigneur « *Compte* » de la Bédoyère, conseiller du Roy en ses conseils et son Procureur Général au Parlement de Bretagne, qu'en ce qui concerne la fondation de la Touche-Laurent (1). Le Verger en ayant porté les bons comme les méchants deniers, le trait du bourg de Tallansacq (2) en dispose à son tour comme bon lui semblera. 2° Les anciens trésoriers de Tallensacq et du Verger présentent leurs « *rolles* » de fouages depuis trente ans. Monsieur le Recteur du Verger est nommé pour assister, s'il le veut, à l'examen de ces rolles. Monsieur le Sénéchal de la Bédoyère a déclaré sur ce sujet ne pouvoir ouvrir son sentiment. 3° Quant à la nourriture de l'enfant exposé dans un four du bourg de Tallensacq, qu'il soit par provision « *receu* » à l'hôpital aux frais de celui à qui il sera vu appartenir. Au cas où les deux généraux y devraient contribuer, le général du Verger n'y consent à moins que celui de Tallensacq ne s'engage à l'aider également en pareille circonstance, au prorata de ses fouages. 4° Pour ce qui est du « *tiltre* » patrimonial en Le Verger de M. Macé, curé de Breteüil, qu'il en soit passé par le conseil de trois avocats. Pour les raisons qu'il a verbalement déduites, M. le Recteur du Verger a déclaré « *ne vouloir donner voix ni pour ni contre* ». Signatures. Fait et chiffré ledit jour et an que dessus. Lesné.

Troisième Régistre.

25 et 29 avril 1725. — La réunion a lieu à la sacristie et est consacrée à la lecture des grosses originaires de fondations. D'où

(1) Gentilhommière et village, à mi-route entre Le Verger et Tallansac. Le Verger et Tallansac sont distants de 5 kilomètres.

(2) On comptait trois traits dans la paroisse de Talensac : le trait du bourg le trait de Mons, le trait du Verger. Le trait du Verger est devenu la paroisse. On dit encore le tre de Mons.

il « *appert* ». La présentation de la fondation Chevallier est du ressort exclusif du Général.

. . . .

La famille n'y a aucun droit d'intervention : les prêtres mêmes ne sauraient prétendre à un droit de préférence. La fondation Magdelaine Lailler semble attachée à la cure. La fondation Lohéacq est présentée par le Général de concert avec les parents du fondateur ; Les prêtres de la famille doivent être préférées aux autres. Toutes les fondations du Verger sont remplies, Messire Jan Théault fait alors la déclaration suivante : « Messire « Jan Théault, prêtre, faisant fonctions curiales au Verger depuis « le 20 novembre 1712, pour subsistance desquelles fonctions « curiales les fondations de MM. Lohéacq et Chevallier auraient « été unies par délibérations du Général des 6 décembre 1711 et « 20 novembre 1712, à condition toutefois d'en abandonner une, « lorsqu'il se trouverait un troisième prêtre habitué au Verger. « Et sur l'avis qu'il a eu que le général espérait que le sieur « Joseph Orain, prestre dud. Verger, avait dessein de s'y habi- « tuer, et pour l'engager lui ou un autre prêtre, il a déclaré se « démettre aux mains du général et parents du sieur Lohéacq de « cette fondation la plus considérable du Verger, réservant de « se faire payer ce qui est dû jusqu'à ce jour au marc la livre et « tous termes arréragés pour les années précédentes. 29 avril. « 11 heures du matin. Jan Théault »

Le Recteur prend la parole. Il espère du zèle et de la piété des fidèles qu'ils ne présenteront la chapellenie qu'à un prêtre rési- « dant au Verger « qui la desservirait à l'issue de la première « messe, et y fairait le catéchisme et remplirait les autres condi- « tions dudit acte, pour les raisons qu'il a verbalement déduites, « TOUTES TENDANTES AU BIEN ET SALUT DES AMES QUE DIEU A « CONFIÉES A SES SOINS ». Comme cette fondation a été unie à celle de M. Chevallier pour subsistance des prêtres faisant fonctions curiales, celui qui en profitera se mettra sous deux ans en état « *par ses bonnes vie et mœurs, science et capacités* » de mériter d'être approuvé pour les confessions. Faute de quoi la chapellenie serait vacante *ipso facto* et il serait permis de plein droit aux présentateurs de l'offrir à nouveau à un autre prêtre capable. P. Théault.

D'un avis unanime, les délibérants la présentent à Messire Joseph Orain, prêtre du Verger. Et l'on signe après en avoir préa-

lablement conféré à M. le Procureur Général, seigneur, supérieur, fondateur et patron du Verger.

« Je consens desservir la fondation de M. Lohéac aux points « d'icelle et non autrement, et ce sous le bon plaisir de Monsei- « gneur et de Monsieur du Verger. Joseph Orain, prêtre.

2 septembre 1725. — M. Orain renouvelle par écrit son intention de desservir la fondation Lohéacq. Ses arrérages du mois d'avril seront employés en messes, à raison de dix sols l'une. Onze livres du principal de la fondation sont égarées, le Général donne procure au chapelain pour les faire rentrer. En cas de procès, on lui désignera trois avocats. Signatures nombreuses. P. Théault, président de ladite délibération et précédentes.

7 octobre. — Election des trésoriers pour 1726. Ils prêteront le serment en la manière accoutumée, et au cas où ils se refuseraient de servir l'église, les trésoriers en charge reçoivent procure pour les y faire contraindre à leurs frais par voies de droit.

26 novembre. — Prestation de serment des trésoriers.

30 décembre. — Jean Robin et François Riand, trésoriers sortants déposent au coffre à valoir à leurs débits de compte, Robin 8 # 16s. 8d., Riand 33 # 2s. 5d.

1er janvier 1726. — Inventaire de l'église. J'y note seulement es additions suivantes.

Au grand autel. La lampe de cuivre devant le Saint-Sacrement, 2 clochettes de métal pour les messes, 2 burettes d'étain et 2 croix de cuivre.

A l'autel de la Sainte Vierge. Le chandelier d'étain sert à présent à mettre le cierge bénit.

A la tour. — Le coffre qui contient les vases sacrés sert aussi à ramasser le fil. Il contient de plus qu'en 1724 une image de la Sainte Vierge en argent, un encensoir, sa navette et sa cuiller également d'argent.

Au coffre des archives. Ses richesses nous sont mentionnées. Elles comprennent les « *tiltres* » ou enseignements de la fabrique, le bénéfice, les affaires du général, les fondations.

Dans la tour. Trois cloches sonnantes, tintantes et accordantes. Celle du tocsin est de nulle valeur, il faut la changer.

L'on ouvre le coffre du trésor. Vingt sous s'y trouvent. Grégoire s'en saisit et s'en charge.

Quant à l'autel du Rosaire, n'en faisons mention. Le prévôt de la confrairie est chargé de ce qui le concerne.

Mentionné la place dans la nef de l'étui des trois bannières, du coffre où l'on met le beurre.

Dans la sacristie. Le banc des cierges. L'encens, le mortier, le piloir de fer. Un confessional. Une table de délibérations garnie de 3 bancs. Les paniers pour le pain bénit. Une crédence neuve garnie de deux tiroirs. Le banc des cierges. Dans une caisse, un crucifix argenté, un christ d'argent et six bouquets argentés. Le petit coffre des denrées et luminaires à deux clefs : l'une est aux mains des trésoriers, l'autre en celles du recteur.

Les cartons du grand autel sont neufs, ceux des petits autels de nulle valeur.

Linge. — Douze nappes de lin, y compris celles qui servent au grand autel et à l'autel de la Sainte Vierge. Six nappes de toile blanche dont deux garnies de dentelle. Deux nappes de communion. Quinze essuie-mains.

Les ornements sont les mêmes qu'en 1715.

Les trésoriers se chargent ensuite des différentes clefs dont ils ont la charge. Ils n'en ont pas moins de neuf : clef du tronc, clef du trésor, clef du coffre des menues denrées, clef du coffre des archives, clef du coffre où l'on met le beurre, clef du coffre des vases sacrés, clef de la tour, clef de l'étui des bannières, clef du magasin de la fabrique. L'inventaire s'arrête, ici pour être continué le 6, un dimanche.

6 janvier. — Ouverture du coffre du trésor. Jean Robin y dépose 40 sous à son débit de compte, François Riand, 20 sous, Et l'on referme le coffre.

Ouverture du coffre des archives. — L'on y dépose le compte des trésoriers de 1723, Raoul Morin et Guillaume Even ; des trésoriers de 1724, Me Simon Lesné et Jean Menacé ; un livre de délibération du Général du 2 novembre 1715 au 15 avril 1725 (1) ; deux quittances d'indemnité attachées ensemble pour les terres de la fondation Chevallier ; une copie du contrat passé entre le général et Joseph Chesnel et sa femme vendeurs de pièces et quantité de champs hypothéqués à l'église en date du 16 juillet 1725. L'on referme le coffre.

Puis c'est l'exposé aux nouveaux trésoriers des besoins de l'église. Elle a droit, c'est trop clair, à son entretien ordinaire. Mais en plus, que de choses ! Un missel neuf, les deux autres

(1) Précisément, celui qui précède celui-ci et qui nous manque.

sont usés. La clef du coffre des cierges demande à être raccommodée, le tocsin une corde neuve. L'église est bonne à dresser et repaver, les murailles à blanchir. Le chœur, la chaire, les fonts supporteraient fort bien un vernis couleur de bois, et la montée de la tour couleur du ciel serait du plus bel effet. Encore, il faudra raccommoder les ornements et les bannières, peindre la carrée de bois ou rétablir le drap mortuaire ou le changer en neuf, avoir une chape et un ornement noirs, faire raccommoder toutes les vitres fort « *dégâttées, retoffer* » le grand autel et figures de l'église, même faire construire un outrevent à la porte du milieu de l'église en forme de celui de Mordelles. Les trésoriers ont promis de le faire, ayant deniers, le général y consentant. Signatures du recteur et des trésoriers entrants.

29 septembre 1726. — 1° Mathurin Lailler du Breil et Julien Jehanin sont nommés trésoriers pour 1727. — 2° Bertrand Outrequin est nommé provost du Saint-Sacrement aux lieu et place de feu François Lailler. — Yves Jan, « *ancien paroissien et trésorier* » est chargé d'une clef du trésor et d'une clef du coffre des archives. Les héritiers de feu Lailler en sont déchargés. Les trésoriers sortants reçoivent les procures ordinaires en cas de refus des nouveaux trésoriers.

21 décembre 1726. — Messire Pierre Théault, curé du Verger, remonte qu'il aurait acquis d'h. h. Joseph Chesnel par contrat du 23 Juillet 1725 la pièce et quantité de champs au terrouër de la Reculais, à condition de faire payer annuellement à la fabrique la rente constituée à son profit par Messire César de Perrouze, seigneur de Bonnais jusqu'au franchissement de la somme principale de 150 #. Il désire verser cette somme aux mains de qui voudra s'en charger, se subroger en son lieu et place et s'obliger à en payer la rente à la fabrique. Il requiert copie de la présente délibération, même de l'acte de copie qui interviendra. Mathurin Outrequin offre de prendre les 150 #, mais il passera un contrat en forme avec « *les délibérants représentans le général* », hypothéquera un fonds valable et mettra à ses frais aux archives une copie du contrat.

Les parents et héritiers de M. Lohéac représentent, qu'il avait fondé une seconde messe, pour y être célébrée dans l'église du Verger, les dimanches et les fêtes vers huit heures du matin, à l'autel Saint-Cadoc. Ils en sont présentateurs conjoitement avec le général. Or le sieur Orain, à qui elle a été offerte et qui l'a

acceptée, n'en a point exécuté les conditions. Depuis deux mois, on ne l'a pas vu. A peine a-t-il dit en tout 20 messes au Verger. Il affecte d'aller à la Touche-Rolland, ou à Talansac, et ce contre la parole donnée au général, l'obligation contractée par ses signatures, l'intention du fondateur, de ses parents et héritiers, du général. Or, de ce qui a été convenu, la fondation est vacante du fait même de n'avoir pas été desservie. Il leur est permis de la présenter à nouveau. En conséquence, ils requièrent qu'on le fasse. « Nous avons présenté la chapellenie au sieur Orain, répond le général, mais n'avons point approuvé pour cela sa manière de faire. Nous lui avons cédé le meilleur du revenu de notre église, nous pensions ainsi l'engager à son service comme aussi à nous rendre les services que l'on attend d'un prêtre. Nous sommes prêts à délibérer pour le soutien de nos droits ».

« Par continuation et suivant la légitime possession que j'ai « de la fondation de Monsieur Lohéac, je consens comme posses- « seur et parens (en interligne, on lit ces mots écrits de la main « de Pierre Théault : du côté d'Adam !!) d'icelle de la desservir « aux fins d'icelle. J. Orain, prêtre. »

Sur ces déclarations, les parents du sieur Lohéac et le général lui continuent sa fondation. Onze livres en sont égarées, elles seront payées sur le testament de Toussainte Bougeard, mises au coffre du trésor pour y être reprises et jointes au premier constitut qui sera franchi et colloquées par le général au profit de la fondation. P. Théault et autres signatures.

1er Janvier 1727. — Prestation de serment des nouveaux trésoriers. Inventaire habituel. A noter seulement quelques petits changements insignifiants.

14 essuie-mains. Ils sont sales ainsi que les nappes de lin. Les trésoriers sortants devront le rendre blanc suivant la coutume.

Ouverture du coffre du trésor, du tronc de l'église.

Aucune des réparations mentionnées au procès-verbal de l'an passé n'a été faite. Les trésoriers y devront employer le premier argent disponible.

5 octobre. — Nomination ordinaire des trésoriers.

21 décembre. — Prestation de serment.

1er *janvier 1728.* — L'inventaire. On a retrouvé la meilleure des écharpes égarée l'an passé. On le note.

Ouverture du tronc de l'église. Ouverture du coffre : Julien Jehanin y verse à deux reprises un total de 10# 12 s. Le coffre

est refermé. Julien Jehanin y dépose 11 # que lui a remises le Recteur sur le testament d'h. femme Toussainte Bougeart. Elle sera employée comme il a été décidé plus haut.

11 janvier. — Ouverture du coffre-fort du trésor. Mathurin Lailler y dépose 15 #, Julien Jehanin 14 # 8 s. Le coffre est refermé.

Ouverture du coffre des archives. L'on y dépose : Une grosse de contrat de vente passé entre Guillaume, Thomas et Jan Lailler, père et garde naturel des vendeurs et Messire Mathurin Thomas, recteur du Verger, acquéreur d'une aitre de maison et quantité de herbregements contenant en tout 8 sillons avec prise de possession, bannies et appropriement, le tout sur vélin. — Un aveu rendu à la juridiction d'Artois par Messire P. Théault, recteur du Verger pour la fondation de Jeanne Le Sec du 2 janvier 1723. — Un acte portant partage des rentes dues sur le fond de la chapellenie et autres pièces y étrangères hypothéquées du 9 janvier 1723. — Une assignation incluse au susdit contrat, notifiée à Me Raoul Lailler au sujet de la fondation d'Yves Lailler à requête de Guillaume Lohéac, recteur du Verger et Julien Geffroy, prêtre, en date du 15 juillet 1670. — Les comptes des trésoriers de Jan Robin et de François Riaud, trésoriers de 1725. — Une liasse de 19 pièces ayant trait au spirituel des habitants du Verger. Le coffre est refermé.

23 mai. — Le titulaire de la fondation Chevallier, Messire Jean Théault est mort. Il a été inhumé le 31 mars dernier dans le sanctuaire de l'église. Le général et les parents du fondateur s'assemblent. Les trésoriers font « *les remontrances* ». Ils font observer qu'il est « *du devoir de leurs charges* » de rappeler les obligations de ne point laisser la fondation non desservie. Le Recteur préside et l'on discute en sa présence du mérite des candidats, prêtres proposés ou dont on a pu entendre parler. D'avis unanime, l'on décide, qu'après en avoir conféré à M. le Procureur Général et Patron du Verger, l'on écrira à Monseigneur l'Evêque de Saint-Malo ou à Messieurs ses grands vicaires pour demander « *un prêtre de bonnes vie et mœurs, approuvé pour les confessions* ». D'ici-là, on ne décidera rien. La présente délibération est prolongée jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste prochaine. Par provision, Messieurs le Recteur et prêtres du Verger desserviront la fondation, avec prières nominales pour le sieur Chevallier, le lundi de chaque semaine et le lendemain des fêtes.

27 juin. — La fondation sera présentée au prêtre qui sera nommé par Monseigneur l'Evêque de Saint-Malo. D'ici-là, les trésoriers en charge en percevront les revenus. Le fonds en sera grossi de cette manière dont l'on décidera plus tard.

10 octobre. — A la pluralité des voies recueillies par le Recteur, Yves Saulnier et Joseph Morin sont nommés trésoriers pour 1729.

19 décembre. — Prestation de serment. Inventaire de l'église.

1er janvier 1729. — 1° Feu Messire Jan Théault et ses héritiers donnent à l'église trois « *ampoulles* » d'argent, un petit missel, deux petits livres de chant, un surplis de toile bretonne, ses purificatoires et corporaux.

2° Tronc de l'église. — 13 sous. Saulnier s'en charge.

3° Coffre du trésor. — Herbert y dépose 18 # d'une part, 6 de 'autre. Bougeart y dépose 40 # 12 s. 11 d. et un « *pochon de toile* » contenant 33 # 10 s. de la chaplnie de M. Chevallier.

4° Coffre des archives. — Dépôt d'un aveu rendu à la seigneurie de Monterfil par le feu sieur Théault en qualité de titulaire du sieur Chevallier, fondateur de la première messe de cette église.

7 août 1729. — A noter la présence du seigneur de Bonnais, proche fief de la Bédoyère en le Verger, Messire Jan François Gouro de Pommery ; Me Simon Lesné, procureur fiscal de Bonnais ; Me Joseph Trillard, substitut de Me Rousseau, procureur fiscal de la Bédoyère. Autres délibérants : 14 et autres. En plus, le Recteur président. Les trésoriers ont la parole. La situation est grave. Les deux fondations Chevallier et Lohéac sont vacantes. Le titulaire de la première est mort, celui de la seconde l'a abandonnée pour aller jouir dans la paroisse de Mordelles d'un avantage plus considérable. 1° Il est de l'intérêt de tous, général et parents du fondateur, de ne les présenter qu'à prêtres de bonne vie et mœurs. 2° Un prêtre a été désigné par Monseigneur l'Evêque de Saint-Malo comme pouvant accepter la fondation Chevallier. Suivant une délibération précédente (23 janvier 1728), les trésoriers en perçoivent les revenus, en acquittent les charges. Leurs comptes arrêtés le 7 mars dernier, ils ont déposé la somme de 33 # 10 s. pour l'année échue le 29 septembre 1728. Sur cette somme, il reste à faire dire 30 messes : à la Saint-Michel prochaine, il y en aura 74. Que le général décide et « de l'acquit des messes et du revenant bon de « cette fondation. » P. Théault, Jean Soufflet,

Y. Morin. 3° M. Bohüon, prêtre du Verger obtient une majorité pour la fondation Lohéac. Il en touchera les revenus depuis le 17 juillet dernier. 4° Pour la pestimonie de M. Chevallier, la délibération du 27 juin dernier garde toute sa force. Les trésoriers de l'an passé ont laissé un reliquat. L'on prendra cette année 80 # pour augmenter le capital. Le reste des levées sera employé aux grosses réparations, si besoin en est, à l'acquit des rentes, foiges et tailles. Les prêtres du Verger acquitteront les messes avec prières nominales à raison de 10 s. H. H. Jean Macé de la Russotais est nommé économe de la chapellenie. Il avisera aux réparations dont il pourra être besoin. Lesné (de Bonnais), Grégoire, Even et Menacé se sont retirés sans avoir signé, on le consigne au procès-verbal. Le paragraphe quatrième est rédigé par le substitut du procureur fiscal. On reconnaît son écriture.

25 septembre. — Jean Macé a pris au coffre du trésor les 33 # 10 s., qui y étaient déposés ainsi que les 13 # 10 s., contenus dans un billet consenti par Joseph Morin. — Yves Saulnier a déposé à son débit de comptes 18 # 10 s. en présence d'honorables gens Yves Jan, Saulnier, Joseph Morin, Guillaume Bougeard, Mathurin Lailler.

2 octobre. — Election des trésoriers. Procuration de contrainte aux trésoriers en charge.

27 décembre. — Le recteur fait la remontrance. « La fondation Lohéacq est toujours vacante. Messire Bohüon à qui le général l'a présentée et qui à ce moment y consentait, par sa missive du 10 septembre « A REMERCIÉ LE GÉNÉRAL DE L'HONNEUR LUY FAIT », et marqué trouver conditions plus avantageuses dans les diocèses de Rennes et de Nantes. Le Général est donc à même de la présenter à nouveau. Que ce soit « à un prêtre de bonnes vie « et mœurs, non yvrogne, menteur ni imposteur, et qui soit en « état de travailler au salut des âmes ».

Le brave recteur avait préparé d'avance tout le procès-verbal de sa délibération. Il n'avait même pas omis la phrase sacra- « mentelle : « sur quoi ledit général, après avoir mûrement « délibéré tant sur ledit exposé et réquisitoire que ce qui a « été verbalement déduit dans ladite assemblée a été d'avis ». Mais il n'y eut point de réunion de général et mélancoliquement il ajouta :

« Fin. ledit général ne voulut point s'assembler et me firent

« seulement dire que Mr Orain, prêtre du Verger était de retour,
« qu'il se vantait d'avoir trois bénéfices et qu'il fallait le laisser
« choisir, on voirait quel parti il prendrait et le mercredi suivant,
« jour Saint-André, il commença de plein droit à dire la messe
« pour Mr Lohéac. P. Théault ».

28 décembre 1729 et 1er janvier 1730. — Prestation de serment des nouveaux trésoriers. Inventaire.

Ouverture du tronc de l'église, du coffre du trésor, du coffre des archives. Rien de particulier.

Fait à la sacristie lesdits jour et an. Chiffré le même jour. Trillard.

Nous ne possédons pas les comptes des trésoriers correspondant aux années dont nous avons le général. Nous sommes plus heureux pour l'année 1731 et le relevé des comptes de Julien Lohéac et de Pierre Bohüon va nous initier aux mystères de leurs budgets.

CHAPITRE DE LA CHARGE DES COMPTABLES

CHARGE DE JULIEN LOHÉAC

	#	s.	d.
Trouvé à son entrée en charge dans le tronc de l'église. .	2	5	10
Don de Jean Robin du Breil le même jour		8	
Du débit de compte d'Augustin de la Lande, trésorier de l'année 1730.	2	10	5
Portion du débit de compte de Pierre Hurel, consort d'Augustin de la Lande.	8	13	4
En exécution de la délibération du général du 15 octobre 1730. Cette somme a été déposée au coffre des archives de l'église pour servir au rétablissement des fonds diminués de la chaplnie. Le trésorier n'en demande ni charge ni décharge, simplement acte	Dont Acte.		
Vente des cierges au jour de la Chandeleur.	2	9	
Adoration de la Vraie Croix le Vendredi-Saint à l'autel de la Sainte Vierge.		7	
Dons à la fabrique de diverses sommes de 3, 10, 24, 10 sous formant un total de	2	7	
Reçu de Monsieur du Verger pour moitié de la rente due à la fabrique pour la fondation de Magdelaine Lailler, terme échu le 21 janvier 1731	1	10	
Reçu des héritiers d'Ollivier Outrequin une année de la rente échue le 8 janvier 1731. Fondation de Messire César de Perrouze.	9	7	6

Une année de jouissance de trois rayes de pré, au milieu du pré de la fontaine de la Houdinais. Données pour l'entretien de l'encens.	1		
Offrandes à l'autel de la Sainte Vierge le jour de la Saint-Jean-Baptiste		3	3
Menues denrées de sa demi-année consistant en cochons, morceaux de viande, bouëtées de beurre, joües de cochons et autres spécifiées dans son livre de marque	14		
Recettes des luminaires et sonneries aux enterrements, services et introduction des femmes pendant sa demi-année, non compris les non-valeurs et articles des pauvres. .	31	6	
Luminaire fourni au trentain de Joseph Chollet	5	8	
Droit de tombage de sa demi-année	5		
Vente de carreaux à chasse de sa demi-année.	4	11	
52 livres de beurre données à l'église pendant l'année de sa charge, et données à Tanguy de la Lande après plusieurs bouts et debouts, à 4 sous la livre. Soit.	10	8	

CHARGE DE PIERRE BOHUON

	#	s	d
Pour pommes, poires et autres revenus du cimetière attribués à Jean Soufflet	2	10	6
Reçu de Jeanne Rozé une année de la rente constituée à la fondation de M. Lohéac	11		2
Reçu de M. de Pomery le jeune une année de la rente constituée échue le 2 décembre 1731, due par lui à la fondation de M. Lohéac suivant délibération du Général du Verger du 15 octobre 1730	25	15	6
Reçu de l'héritier de Maître Mathurin Fortin pour la moitié de la rente due à la fabrique sur la fondation de Magdelaine Lailler, échue le 29 septembre 1731.	1	10	
Reçu de M. le Recteur du Verger pour une année de la rente hypotécaire due sur une maison du presbytère . .	2		
Pour une année échue le 26 juillet 1731 de la rente constituée due à la fabrique par Pierre Guilloré et Raoulette Riand, sa femme	11	2	2
Offrandes à l'adoration de l'Enfant Jésus devant l'autel de la Sainte Vierge		2	2
Reste de chandelles de la nuit de Noël		2	6
Don de Jean Robin du Breil.		8	
Menües denrées données à l'église pendant sa demi-année et consistant en cochons, morceaux de viande, joües de cochons et autres	9	17	
Sonneries, luminaires pour services, enterrements et introduction de femmes dans l'église pendant sa demi-année .	17	13	
Pour le tombage de Jeanne Chollet, inhumée au bas de la nef.	3		

Vente de carreaux à chasse pendant sa demi-année . . .	3	10	
Vente le 27 décembre 1731 de deux paquets de lin. . . .	1		
Vente de plus de 41 # de lin donnés à l'église pendant l'année de sa charge, et données après plusieurs bouts et debouts à François Aubeg à 15 sous la livre.	31		

CHAPITRE DE LA DECHARGE DES COMPTABLES.

Décharge de Julien Lohéac.

	#	s.	d
A Me Jean Le Roy, pour 16 journées qu'il a été occupé à réparer l'église	9	10	
Clous à lattes et chevilles employées à ces réparations. .	3	10	
Pour les pots à mettre le beurre.	1	4	
Pour le service de fondation de Messire César de Perrouze, seigneur de Perrouze et de Bonnais, non compris les luminaires des autels, la quarrée, les torches. cierges bénits et droits de sonnerie.	2	1	
A déposé au coffre du trésor à la sortie de sa charge . .	6	1	
Pour fourniture de cire et de cierges.	30		
Fourniture d'huile pour la lampe pendant sa demi-année.	3	6	
Encens		8	
A versé à Me Vincent Méhault, l'un des trésoriers qui l'ont suivi	4	10	

Décharge de Pierre Bohuon.

	#	s.	d.
Fourniture de cire, cierges et façon de cierges pendant sa gestion	2	6	3
Fourniture d'huile et chandelles.	1	9	
38 # 17 s. 8 d. appartenant à la fondation de M. Lohéac et qu'il a déposés au coffre des archives suivant délibération du général du 15 octobre 1730.	38	17	8
A la sortie de sa charge, il a déposé au trésor de l'église.	37		
A versé à Me Vincent Méhault, l'un des trésoriers qui l'ont suivi	1		
Payé à Thomas Orain	9	7	9
Frais du présent. Pour la vacation de M. le Commissaire, pour le git et calcul, pour la dresse du présent gratis, pour le papier timbré de ce compte.		3	4

Les comptes des trésoriers sont soumis à une inspection sévère. Une assignation prônale peut convoquer à l'examen et appurement de leurs comptes la paroisse toute entière, de longues années après leurs charges. Nous résumons un examen de

compte des trésoriers qui s'est réalisé dans ces conditions, attaché aux comptes des trésoriers de 1731.

1er et 3 mars 1736. — « Veu par nous soussignants, assemblé « aux fins d'assignation prônable donnée à tous ceux ayant droit « et intérest d'assister à l'examen des comptes du Verger pour « revoir et examiner les comptes du Verger depuis 1718, les « comptes des trésoriers des années 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, « 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730 et 1731, marques « et quittances au soutien ».

1718. — Jean Macé Russotais a payé son débit de compte à Jean Robin du Breil, trésorier de 1719 et à Noël Garnier et à Pierre Bellé, trésoriers de 1721. Aussi est-il jugé quitte.

Guillaume Soufflet, fils Raoul, consort du précédent a payé à Jean Robin et à Pierre Bellé son débit de compte et partant est quitte.

1719. — Jean Robin du Breil, trésorier de 1719 a payé depuis le 12 mai 1721, jour de l'apurement de son compte les 10 # 19 s. 7 d. dont il était redevable aux trésoriers de 1721. Et aussi l'avons jugé quitte.

Bertrand Outrequin, son consort, a aussi payé son débit de compte aux trésoriers de 1721. Il demeure quitte.

Et ainsi de même pour les trésoriers des années :

1720. — Pierre Razet et Pierre Ollivier.

1721. — Noël Garnier et Pierre Bellé. Ils ont payé leurs débits de comptes aux trésoriers de l'année suivante.

1722. — Yves Jamet, Pierre Rozé.

1723. — Raoul Morin, Guillaume Even.

1724. — Simon Lesné, Jean Menacé.

1725. — Jean Robin du Bourg et François Riand, trésoriers de 1725 se sont pareillement acquittés de leurs débits de comptes par le paiement qu'ils ont fait à leurs successeurs à réserve de 31 s. 8 d. pour une partie du luminaire fourni à un service fait pour le sieur Lesné de Bellin que ses héritiers nous ont payé.

1726. — Joseph Grégoire et Joachim de la Lande se sont acquittés de leurs débits de comptes, Mathurin Lailler, trésorier subséquent en ayant pris la charge.

Se sont acquittés de la même façon les trésoriers de

1727. — Mathurin Lailler et Julien Saulnier, et de

1728. — André Halbert et Guillaume Boujard — Yves Saulnier en prend la charge.

1729. — Procédant à l'examen du compte d'Yves Saulnier et Joseph Morin, trésoriers de 1729, il se trouve que la charge prise par Saulnier se monte à la somme de 198 # 15 s. 4 d. et la décharge par lui demandée ne monte qu'à 100 # 17 s. 6 d.

Il est donc redevable de 97 # 17 s. 11 d. Mais comme il paraît par le compte de 1730 qu'il aurait payé depuis la dresse de son compte 63 # 1 s. 3 d. il n'est plus redevable que de 34 # 16 s. 7 d.

Joseph Morin, son consort est chargé de 71 # 1 s. 8 d. et déchargé seulement de 40 # 7 d., il reste donc redevable de 31 # 1 s. 1 d. Mais comme depuis la dresse de son compte, il a payé aux trésoriers de 1730 22 # 10 s. 8 d., il doit encore 8 # 10 s. 5 d. Seront ces débits payés sous un mois.

1730. — A l'examen des comptes d'Augustin de la Lande et Pierre Hurel, trésoriers de 1730. Augustin de la Lande est trouvé redevable de 56 #, et Pierre Hurel de 18 # 10 s. Seront ces débits payés sous un mois.

1731. — Comptes des trésoriers de 1731 : Julien Lohéat et Pierre Bohuon.

Lohéat est chargé de 101 # 14 s. 4 d. et déchargé seulement les 60 # 10 s., reliquataire de 41 # 4 s. 4 d. : mais ayant payé au sieur Méhault, trésorier subséquent de 1732 4 # 10 s., il ne doit plus que 36 # 14 s. 4 d.

Bohion, consort de Lohéat est chargé de 121 # 13 s. 6 d. et déchargé seulement de 110 # 3 s. 9 d., il est donc reliquataire de 11 # 9 s. 9 d. ; mais comme depuis la dresse de son compte, il a payé au sieur Méhault 1 # et à Thomas Orain 9 # 7 s. 6 d. il ne doit plus que 22 s. 3 d. Seront les deux débits payés sous un mois.

Sera le présent appurement attaché à la fin du compte de 1731. Arrêté sous nos seings les 1er et 3 mars 1736. J. Trillard, substitut du procureur fiscal. P. Théault, curé perpétuel du Verger. Méhault.

Sur le feuillet suivant, on lit en date du 22 mars 1736. — *1731.* — Avons rechargé Bohion, l'un des trésoriers de 1731 de 9 # 7 s. 6 d., dont il a demandé décharge sans en avoir pris charge, cette somme reçue en compte de ce qui est dû à la fondation de Bonnays par les héritiers d'Ollivier Outrequin et imputée à l'année de la rente échue le 8 janvier 1728. Bohuon sera redevable en tout de 10 # 9 s. 9 d.

Avons aussi diminué à Julien Lohéac, consort de Bohuon 21 s. Arrêté ce jour.

1729. — Le même jour, avons diminué sur le précédent débit d'Yves Saulnier, trésorier de 1729 la somme de 26 # 7 s. 2 d. pour les débits de comptes des trésoriers de comptes de 1725 et 1728 qui faisaient partie de la charge qu'il a prise et dont il n'a été payé, mais dont Pierre Bohion a reçu portion, et de la somme de 10 # qu'il a été payée depuis la dresse de son contrat à Augustin de la Lande, trésorier suivant. Saulnier doit seulement 9 # 9 s. 5 d. Arrêté ce jour.

1730. — Avons diminué à Augustin de la Lande, trésorier en 1730 la somme de 9 # 9 s. 5 d. du débit de compte d'Yves Saulnier. Il ne l'a point touchée et pourtant elle fait partie du second article de sa charge. Arrêté ledit jour. J. Trillard, substitut du procureur fiscal. P. Théault, curé perpétuel du Verger.

Jugé quitte en 1744. J. Trillard, procureur fiscal.

G. BÉNARD.



LÉONARD DE VINCI

ET LA CANALISATION DE LA VILAINE

AU XVI

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

Léonard de Vinci a-t-il canalisé la Vilaine ?

Il est de tradition, lorsqu'on écrit l'histoire de la rivière de Vilaine, de rapporter au grand peintre italien Léonard de Vinci les premiers efforts faits au XVI[e] siècle pour aménager le lit de cette rivière et la rendre navigable dans sa partie inférieure, depuis Rennes jusqu'à Redon. Amené, au cours d'une étude sur la navigation intérieure en Bretagne(1), à rechercher les preuves historiques de cette tradition, nous n'avons rien trouvé qui pût la confirmer ; bien plus, un simple rapprochement de dates suffit pour rejeter dans le domaine de la légende le rôle qu'on a prêté en cette occasion à Léonard de Vinci.

Voici classées dans l'ordre chronologique quelques-unes des versions touchant l'intervention du maître italien dans la canalisation de la Vilaine. On lit dans un ouvrage de l'abbé Manet : *Histoire de la Petite Bretagne ou Bretagne Armorique* (Saint-Malo, Caruel, 1834), tome I, p. 43, note 29 : « C'est (la canalisation « de la Vilaine) la plus ancienne entreprise de ce genre qui ait « eu lieu en France. Le fameux Léonard de Vinci en avait donné « le plan avant sa mort et le monarque précité (François I[er]) en

(1) F. Bourdais, *La Navigation intérieure et le commerce par eau en Bretagne depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours.* Mémoire présenté au Diplôme d'Études supérieures d'histoire et géographie. Rennes, 1907 (Voir une analyse dans les *Annales de Bretagne*, tome XXIII, 1907-1908).

« fit commencer l'ouvrage en 1538 (1). » Nous retrouvons le même fait rapporté dans la très intéressante et très documentée *Histoire de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve et Maillet (Rennes, Ed. Moreau, 1845, p. 222-223) : « Il ne faut pas oublier que le « nom de Léonard de Vinci s'y trouve attaché comme ingénieur « (1540). Le grand peintre avait un instant quitté ses pinceaux « pour venir étudier et tracer sur le terrain l'œuvre utile accor- « dée aux Rennais par son royal protecteur. » Enfin, plus près « de nous, Adolphe Orain dans son *Guide Pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine* (Rennes, A. Le Roy, 1882, p. 13), écrit : « La canalisation de la Vilaine commencée en 1538, sur les plans « dressés par Léonard de Vinci, est le premier travail de ce « genre qui ait été entrepris en France. Le grand peintre vint « lui-même faire les études et le tracé sur le terrain. »

Ainsi, avec quelques variantes, les trois auteurs que nous venons de citer rapportent comme un fait historique le rôle de Léonard de Vinci dans la canalisation de la Vilaine. Ce n'est là, à notre avis, qu'une tradition ne reposant sur aucun fondement historique. Léonard de Vinci, appelé en France après la bataille de Marignan, par le roi François Ier, vint à la fin de l'année 1515 habiter l'hôtel de Cloux dans le voisinage du château d'Amboise. Il y passa les dernières années de sa vie, doté d'une pension de 700 écus et il y mourut le 2 mai 1519. Or les lettres patentes que François Ier accorda aux Rennais pour canaliser la Vilaine de Rennes à Messac sont datées de *Chantilly, août 1539* (2). Les travaux ne furent commencés qu'après cette date, et il nous paraît difficile d'expliquer la présence de Léonard de Vinci en Bretagne *vingt ans* après sa mort !

Comment a pu naître et se développer cette légende ? Le caractère même du génie et de l'œuvre de Léonard de Vinci l'explique en partie. Il est représentatif de son époque, esprit universel et encyclopédique comme ses confrères les savants et artistes de la Renaissance. Il fut sculpteur, poète, peintre, archi-

(1) On trouve, dans un article non signé du journal *Le Vitréen* (17 mai 1840) et intitulé *Des projets de canalisation de la Vilaine et de sa jonction avec la Mayenne*, la même opinion mais sous une forme peu moins affirmative : « Un « autre [ingénieur] venu d'Italie fit construire deux écluses en pierres. On croit « que cet ingénieur est le célèbre Léonard de Vinci. Du moins on est certain « qu'il en donna les plans. »

(2) Voir une copie de ces lettres patentes. Archives municipales de Rennes, liasse 80.

tecte, ingénieur militaire, géologue. Il s'était distingué par la construction des canaux de Lombardie (canal de la Martesana à Milan, canal San-Cristoforo). Tout jeune encore il avait eu l'idée de rendre l'Arno navigable. Il projetait, à travers les plaines basses et fertiles du Pô et de ses affluents des canaux devant servir tout ensemble à la navigation et à l'irrigation (1).

Lorsqu'il vint en France (1515-1519), il conçut le projet d'un canal de ce genre. Il songeait à creuser un canal destiné à traverser la marécageuse et infertile Sologne, par le Romorantin. Ce canal, établi au confluent de la Sauldre et du Morantin, alimenté en partie par les eaux du Cher, devait « assainir et « fertiliser un pays triste et pauvre et rapprocher l'Italie du « cœur de la France. » (NUCHARZENSKI, *op. cit.*). La mort empêcha le maître italien de réaliser son plan (2).

Léonard de Vinci a donc eu au XVI[e] siècle, comme ingénieur et constructeur de canaux, une grande réputation. C'est à lui qu'on rapporte l'introduction en France des « écluses à sas » remplaçant les anciens barrages qu'on avait établis aux points de rupture de pente des rivières. On a pu écrire que « aujour- « d'hui l'on compte en France plus de 2000 écluses à sas, sur la « totalité des canaux qui sillonnent le pays, et c'est à Léonard de « Vinci que l'invention en a été pendant longtemps attribuée(3). »

Nous pouvons donc arriver à déduire ce fait : « Léonard de Vinci est connu par ses projets et ses travaux sur les canaux italiens. Venu en France, il conçoit le projet d'un canal. »

Or, ce fut justement son « royal protecteur », François I[er], qui accorda aux habitants de Rennes des lettres patentes leur permettant de canaliser la Vilaine de Rennes à Messac.

De là un rapprochement facile entre le nom du peintre ingénieur-hydraulicien et l'entreprise de la canalisation de la Vilaine. D'autant que parmi les ingénieurs qui vinrent sans beaucoup de succès (entre 1550 et 1580) construire des écluses sur la Vilaine, se trouva un Italien, *Laurent Barthazolo* (aliàs Berthesol), envoyé à la requête de la communauté par le duc de Nevers, prince de

(1) Cf. NUCHARZENSKI, *Un Ingénieur du XV[e] siècle, Léonard de Vinci* (*Revue scientifique*, tome XXXVI (1885), 2[e] semestre, p. 208-214-242-246.

(2) Cf. G. SÉAILLES, *Léonard de Vinci, l'artiste et le savant* (*1452-1519*). P. Perrin, 1892, p. 161-162.

E. MÜNTZ, *Léonard de Vinci, l'artiste, le penseur, le savant*. Paris, 1899. p. 476.

(3) NUCHARZENSKI, *op. cit.* Ceci a été écrit en 1885.

Mantoue. Le gentilhomme italien, ingénieur en renom, passa un contrat avec la communauté de Rennes qui lui accordait 250 livres tournois pour frais de voyage, et s'engageait à lui payer 100 écus pistoles pour le procès-verbal et nivellement de la rivière ; plus 50 écus par mois et à lui fournir une haquenée de la valeur de 35 écus (1). Mais, peu de temps après, Laurent Barthazolo, ayant vu que la chaussée de pierre construite par lui sur la rivière avait été rompue à la première inondation, « s'absenta » sans avoir achevé le travail qu'il avait entrepris. Les travaux de canalisation de la Vilaine se continuèrent cahin-caha jusqu'en 1585, date à laquelle, grâce à une société d'actionnaires rennais, la navigation se trouva assurée au moyen de douze écluses, de Rennes à Messac et à Redon.

Or, nulle part, ni dans les lettres patentes du roi de France, ni dans les délibérations de la communauté (1539-1585), le nom de Léonard de Vinci n'est mentionné. S'il avait sur l'ordre du roi François Ier fait sur le papier un projet de canal, il est probable que les ingénieurs angevins, flamands et italiens qui se succédèrent en Bretagne, s'y seraient référés et l'auraient pris pour guide.

D'ailleurs, il nous semble qu'en 1519 (date de la mort de Léonard de Vinci), l'idée de la canalisation de la Vilaine ne s'était pas encore fait jour et que ce ne fut qu'en 1536 et 1538, à l'imitation des habitants de Laval qui avaient obtenu le 6 février 1537 des lettres patentes pour canaliser une partie du cours de la Mayenne (2), que les échevins de Rennes demandèrent au roi François Ier la même faveur.

Un contemporain, le *Maréchal de Vieilleville*, nous a laissé dans ses curieux *Mémoires* un récit de la canalisation de la Vilaine (3). Son récit sur les pourparlers et les négociations entre les Etats de Bretagne et le roi François Ier est, en tous points, inexact. Le

(1) Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C. 4986, 21 juillet 1567.

Quittance à Lorenzo Barthazolo, gentilhomme italien, de la somme de 250 livres (frais de voyage) + 75 livres. Total 325 livres.

Au bas se lit : Io Lorenzo Barthazolo afermo quanto e sopra scritto.

(2) Abbé Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Laval, Goupil, 1900-1902, 3 vol. 8°.

(3) *Mémoires de la vie de François Scépeaux, seigneur de Vieilleville, comte de Duretale, maréchal de France* (par Vincent Carloix [son secrétaire], publiés par le *Père Griffet*, 1757, 5 volumes 12, p. 118 et sqq. et (Coll. Petitot et Monmerqué, 1re série. Tomes XXVI, p. 88, sqq. 3 volumes.



voyage du roi en Bretagne « qui, pour visiter les lieux, descen-« dit jusqu'à Redon, et prenait lui-même la peine de faire plan-« ter les peuls (pieux), aligner le cordeau, niveler et adoucir « toutes choses nécessaires à la perfection de cette entreprise, « comme un ingénieur », est sorti tout entier de l'imagination féconde du brave maréchal (1). Mais cependant il nous semble que l'auteur qui, au milieu des aventures de guerre, a cru devoir consacrer tout un chapitre (chapitre XXXI) au récit de la canalisation de la Vilaine, aurait fait allusion au nom, alors si célèbre, du grand peintre italien, si celui-ci, comme le veut la tradition, avait dressé les plans de la canalisation de la rivière.

Ainsi, à notre sens, le rôle de Léonard de Vinci dans cette entreprise (la première en date des tentatives de canalisation essayées sur les rivières de France) nous semble purement légendaire. Présenté tout d'abord comme une simple conjecture il a été transformé en un fait historique, par une série de rapprochements superficiels entre des événements contemporains ou analogues :

1° La Vilaine a été la première rivière de France rendue navigable par des écluses à sas et à doubles portes, et Léonard de Vinci est considéré comme ayant, non pas inventé, mais importé en France ce genre d'écluses, perfectionnement énorme apporté au système rudimentaire et dangereux des simples chaussées ou barrages, établies au moyen-âge sur les rivières, aux points de rupture de pente.

2° C'est François Ier, le protecteur de Léonard de Vinci, qui accorda aux Rennais les Lettres patentes destinées à permettre et à faciliter la canalisation de la Vilaine.

3° Un ingénieur italien a collaboré aux travaux de cette canalisation.

Mais rien dans les manuscrits du grand peintre ne nous renseigne sur la canalisation de la Vilaine. Le nom de Vinci est absent de tous les documents historiques (manuscrits ou imprimés) qui nous restent sur cette question. Enfin, et surtout, la différence chronologique entre la mort du peintre (1519) et les Lettres patentes de François Ier (1539) nous conduit à regarder comme légendaire, un fait fondé sur quelques conjectures, plausibles

(1) Sur François de Scépeaux, seigneur de Vieilleville, cf. Mme Coignet, *François Scépeaux, maréchal de Vieilleville*, Paris, 1886, 8º.

à coup sûr, mais ne s'appuyant sur aucune donnée vraiment historique. Ces quelques pages, destinées à éclairer un point d'histoire locale, ne touchent en rien à la gloire du Vinci, et, si l'histoire nous oblige à mettre en doute son rôle et son influence dans la canalisation de la Vilaine, nous rendons pleine justice au Maître de la *Joconde* en terminant cette étude par ces mots de M. Gabriel Séailles : « La science moderne ne commence pas « au XVII° siècle avec Bacon et Descartes, elle commence au « XVI° siècle en Italie et Léonard est à cette date son plus glo- « rieux représentant (1). »

F. BOURDAIS.

(1) Article de M. Séailles sur *Léonard de Vinci* (*Grande Encyclopédie*), tome XXXI, p. 1028-1831.

NOTE

—

Notre chronique ordinaire *A Travers la Bretagne* paraîtra dans notre prochain numéro.

N. D. L. R.



Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

NOS ÉCRIVAINS

IGNOTUS DU " FIGARO " (1

Baron FÉLIX PLATEL

Comment se connurent ou s'épousèrent Robert Patris de Culey et Jeanne-Victoire de Ganges? Nous l'ignorons.

Nous savons seulement (2) que de leur mariage naquit en 1778 une fille : Victoire-Louise, qui, peu d'années après, restée orpheline, fut inscrite malgré son jeune âge, dès 1785, parmi les dames de la cour de Marie-Antoinette.

« N'ayant pour toute fortune, dit cette plaquette, qu'une dotation qu'elle perdit en 1790, à la suite d'un procès où ses intérêts étaient représentés par M. Mayou d'Aunois, elle fut attachée en 1792 à la personne de sa bienfaitrice : la princesse de Lamballe, dont elle était la nièce, sous le nom de sa mère : comtesse de Ganges.

« Mise en prison avec la surintendante, elle fut sauvée par un sous-maître des écuries, nommé Ménin. Envoyée à Amiens, elle comparut devant un tribunal décidé à la mettre en liberté.

— « Comment t'appelles-tu, citoyenne, lui demanda Lebon?

— « Victoire Patris, répondit-elle.

— « ... Victoire et Patrie, s'écria le président du tribunal, c'est un trop beau nom pour être aristocrate!

« Elle fut relâchée.

(1) De 1864 à sa mort.

(2) Par une plaquette imprimée chez E. de Soye, 2, place du Panthéon. *On le le présume fils de Louis Patris de Culey, descendant du duc d'Estouteville*, mais il n'existe, paraît-il, aucun dossier sur Patris-Culey au Ministère de la Justice (Garde des Sceaux).

« Mais, seule, sans appui, ayant perdu sur l'échafaud ou dans l'exil tous ceux qui la protégeaient, qu'allait-elle devenir?

« Elle eut le bonheur de rencontrer un honnête homme : Louis Platel, issu d'une vieille famille des environs de Calais qui, après la perte de sa fortune, était allée se fixer à Lille dès 1692 ou 1792 (1).

« Leur mariage fut célébré en pleine Terreur ».

De cette union naquit à Hailles (Somme), le 8 vendémiaire an III (29/30 septembre 1794), à onze heures du soir, un fils qui reçut le prénom de *Victorique* (2).

Cette naissance eut lieu : place de ce bourg, dans la maison d'un cultivateur nommé Joseph-*Victorique* Herte, âgé de 28 ans, qui donna l'un de ses prénoms à l'enfant.

Chose étrange, ce fut lui et sa fille : Marie-Adrienne-Jeanne-Madeleine-Lucye Herte, âgée de 14 ans, qui servirent de témoins avec le père de l'enfant pour la déclaration de naissance du jeune Platel, à la salle de la maison commune de Hailles, par devant le citoyen Jacques Fagard, membre du Conseil général.

« Mais Louis Platel étant parti ensuite pour la Belgique, nous raconte-t-on, et plus tard pour l'Italie, sa femme connut la plus grande misère, malgré les secours que lui envoyait son mari.

« Cependant, Napoléon, sur la recommandation de Talleyrand, qui, ayant connu la jeune femme chez Mme de Lamballe, fut en correspondance avec elle, accorda pour son fils Victorique Platel une bourse et un trousseau à l'école militaire.

« En 1815, Mme Platel reçut une pension de 4000 francs, et, quelque temps après, son mari fut nommé à un emploi de la Cour, qu'il échangea contre celui d'inspecteur des approvisionnements (recensement des bois à brûler) de Paris qui lui rapportait 6000 francs.

« Le jeune Platel entrait ensuite dans la maison militaire de la duchesse d'Angoulême. Les Bourbons se trouvaient alors avoir payé leur dette envers cette famille ».

Assez heureux pour découvrir l'acte de naissance de Victorique Platel nous n'avons pu trouver l'origine des noms de famille Patris, Culey, de Ganges, Platel.

(1) La plaquette porte 1692.

(2) La mère est désignée dans cet acte de naissance sous les noms de : Madelaine-Victoire Patris, comme l'avait proclamé le juge, et aussi Patry sur un acte antérieur, ainsi que sous les prénoms de : Victoire-Marie-Magdeleine Patris, dans d'autres pièces.

L'Armorial général ne contient que quelques Patris et Patrix s'appliquant à des prêtres du diocèse de Montpellier dont les armoiries sont « *d'argent fretté de gueules* » ou « *de gueules à un griffon d'or* ».

Mais les pièces originales (1) de d'Hozier renferment divers noms de Patry en Bretagne et en Normandie, l'un dans la généralité de Brest et l'autre dans celle de Caen :

1° Guillaume Patry, marchand à Brest, dont les armes sont : *un pale d'argent et d'azur de 4 pièces, au chef de gueules, chargé de 3 coquilles d'or* ;

2° Pierre Patry, écuyer, seigneur de Percaville, dont les armoiries représentent : *3 fleurettes d'argent sur fond de gueules.*

Le nom de Culey existe comme localité dans la Meuse, à Bar-le-Duc, canton de Ligny, puis dans la Saône-et-Loire, hameau de Chissey-les-Mâcon ; enfin dans le Calvados nous trouvons Culey-le-Patry, canton de Thury-Harcours.

La commune de Culey-le-Patry, nous dit un archiviste (2), faisait partie avant la Révolution de la vicomté de Falaise. Son origine étymologique paraît la suivante : *Curlei*, du latin *Cory letum*, puis *Corletum*, d'où *Curletum*, *Curlet*, *Culey*. Les premiers seigneurs de Culey furent des Patry, dont plusieurs membres accompagnèrent Guillaume-le-Conquérant en Angleterre ; d'autres figurèrent à la croisade avec Godefroi de Bouillon, une de leurs branches se fixa en Anjou au XIV° siècle.

La seigneurie de Culey, de la branche normande, passa aux Malet de Valsème, en 1548, et les derniers descendants de Culey s'éteignirent à Bayeux vers 1870, portant les armoiries ci-après : *de gueules graineté d'or à 3 quintefeuilles d'argent.*

Nous lisons le nom de Ganges dans la même circonscription de Montpellier, s'appliquant à une ville dont les armoiries sont écartelées « *d'argent et de sable, avec 4 lions de l'un en l'autre* ».

Mais en compulsant les vieilles archives (3) de la Bibliothèque nationale nous avons extrait les passages suivants, concernant la région de Puylaurans : « Pons Pierre de Ganges, brave capitaine du roy de France, tué en guerre contre le comte de Tolose, vers l'an 1242 ».

(1) N° 2213 Bibliothèque nationale.
(2) M. Emile Boissais, avocat à la cour d'appel de Caen.
(3) Dossiers bleus 306, Cote 7660.

En Lorraine, nous trouvons un Rémy Platel, écuyer, qui porte comme armes : « *d'argent à un chevron d'azur, chargé de 5 larmes d'or, accompagné de 3 soucoupes de gueules* » et le dernier de ce nom semble être un Nicolas-Hyacinthe Platel, né à Saint-Mihiel le 18 septembre 1767 (1).

II

Sur une autre partie de la France, aux confins de la Bretagne et de la Vendée, mais vers la même époque vivait en hobereau Jean Monnier qui épousait Marie Thenaud, dont il avait trois enfants : Augustin, Marie et Joseph.

Ce dernier, Joseph Monnier, né au Breil, à la Marne (Loire-Inférieure), le 30 avril 1773, s'engageait à vingt ans dans l'armée du Bas-Poitou, commandée par Charette de la Contrie.

Le 10 mars 1793, il était nommé capitaine de la paroisse de Marne, et assistait à trois ou quatre engagements du côté de Machecoul, de Pornic et de Challans.

Promu chef de bataillon, aide-major de la division (21 juin 1793), il se trouvait à l'affaire de Saint-Gervais, dans laquelle il restait au pouvoir de l'ennemi et en était délivré par M. Joly. Mais il se battait de nouveau à Pont-Jame, à Legé, à Palluau, à Petit-Père, Aizenay, Saint-Philbert, où il était blessé de deux coups de sabre dans une charge exécutée par les hussards de la mort.

L'année suivante, il se retrouvait comme précédemment, dans toutes les collisions qui éclataient entre Blancs et Bleus : aux Moutiers et aux Mauxfaits, à la Vivandière (2) ou à la Roche-sur-Yon, aux Bazoges et aux Landes de Béjary, à Bouin, à Noirmoutier...

Nommé major de la division (juin 1794), il prit part à différents combats du côté de Torfou, Montaigu, Saint-Fulgent, la Chambaudière ; il fut blessé d'un coup de baïonnette en délivrant des mains de l'ennemi qui l'entourait le chef de division Pajot.

Il continua à faire partie de la division de Machecoul jusqu'à la fin de la guerre en Vendée, sous les ordres du marquis de Suzannet, et assista avec le même grade aux brillantes escarmouches des Roulières, de Frétigné, de Saint-Jean du Mont.

(1) Biblioth. nationale : Cherin 157, cabinet d'Hozier 270. Pièces originales 2298.
(2) Ou Vivantière.

En sa qualité d'officier supérieur, il commandait en chef les troupes réunies à Touvois, et, au moulin Guérin, il fut blessé de trois coups de feu, l'une des balles lui ayant traversé le corps et brisé deux côtes. Mais il se remit vite de sa grave blessure.

Deux personnages du même nom de Monnier, le sien et celui de Louis-Julien Monnier, divisionnaire de l'armée de Stofflet, illustrèrent ainsi les guerres vendéennes (1).

Les brillants états de service de Jean-Joseph Monnier ont été confirmés par Baudry Dasson de Provavaux, major-général de l'armée de Charette. Son intrépidité, sa valeur le firent remarquer d'autre part de Henriette-Renée Texier de l'Ouvrardière, qui lui accorda sa main et lui donna l'année suivante une fille : Henriette-Marie-Joséphine, née à Saint-Colombin (Loire-Inférieure) le 18 vendémiaire an X (10 octobre 1801).

Les années s'écoulent plus calmes.

Les Bourbons remontent sur le trône.

Le 24 mai 1815, Joseph Monnier est affecté, comme major de la subdivision de Saint-Philbert au 3e corps, où il se distingue par son zèle et son dévoûment. Le 22 juin de la même année, il se porte contre les ennemis qui voulaient s'emparer du bourg. Enfin le 24 janvier 1816, il était promu lieutenant-colonel de la garde nationale.

III

C'est à peu près l'époque où le jeune Victorique Platel entrait à l'école de Saint-Cyr (11 mars 1813) puis se présentait à l'école d'artillerie de la Fère et en sortait sous-lieutenant, le 1er février 1815 (2), pour assister au siège de Landrecies et au blocus de Vincennes.

Nommé lieutenant en second au 2e régiment d'artillerie à pied, après la campagne de France, le 15 juin 1815, il passait quelques

(1) Originaire de Clisson, et, veuf de Marie Robert, il épousa à Saint-Macaire (arrondissement de Montfaucon, Maine-et-Loire) où il se trouvait domicilié de droit, le 7 juillet 1795 : Rosalie Dabin, fille de feu J.-B. Dabin, notaire en la châtellenie de Clisson ; il mourut à Montfaucon vers 1830.

(2) Année où M. de Choiseul présentait au roi Louis XVIII un rapport en faveur de Mme Platel, et, Talleyrand écrivait en marge de la requête : « Elle a été la dernière figure amie qu'ait vue la princesse de Lamballe et elle doit être protégée par le souvenir de la reine Marie-Antoinette... Je l'ai connue enfant. Après avoir perdu dans un procès ce qui restait de la grande fortune de son père elle a rendu de véritables services en 1793 et 1794... Je me joins à un des fidèles

jours après dans l'artillerie à pied de la Garde. Spécialement recommandé, ainsi que son camarade Mayol de Luppé, par le duc d'Angoulême, il subit avec succès plusieurs examens (1816-1817) et se vit finalement maintenu dans l'arme de l'artillerie.

On rapporte (1) que : « le jeune officier, nommé écuyer de la duchesse d'Angoulême en 1816, sous le nom de Platel des Ganges — nom sous lequel sa mère était inscrite avec le titre de comtesse — une discussion s'éleva à ce sujet et que le jeune officier n'accepta pas la *Détermination* qui en fut la suite et lui donnait le titre de baron (2) ; il donna sa démission et entra chez l'architecte Fontaine en qualité de secrétaire ».

Cette mauvaise humeur ne dura pas longtemps, car nous le retrouvons capitaine en second, le 17 février 1819, époque à laquelle il fait avec ce grade la campagne d'Espagne de 1823 et reçoit à cette occasion (18 novembre) la croix espagnole de chevalier de Saint-Ferdinand.

Réintégré dans la garde royale, sur les instances de la duchesse d'Angoulême, avec le grade de *lieutenant* seulement, il y resta jusqu'au 1er octobre 1829, date à laquelle il prit un congé d'un mois pour se rendre à Dieppe, prétextait-il. Mais nous avons plus de raisons de croire qu'il alla se réfugier aux Jamonières, le château habité par un de ses amis : Juchault de la Moricière, dans les environs de Saint-Philbert de Grandlieu, où il se rencontra avec le chef vendéen Joseph Monnier et fit la connaissance de sa fille unique, grande et forte femme dont il s'éprit (3).

Capitaine en premier, par suite du licenciement de la Garde, survenu le 11 août 1830, il reçut un congé illimité le 30 septembre suivant. Sa mère perdait à cette occasion la pension qu'elle avait en qualité de dame attachée à la Cour. Cependant, la

sujets de Votre Majesté pour demander que la situation de Mme Platel soit établie d'après les titres joints. Mme Platel devait cinquante ans après rendre presque un service à la mémoire du prince de Talleyrand. Les lettres sur la jeunesse du fameux diplomate, qui ont été publiées par le Bibliophile français, le *Temps*, le *Français* et qui présentent Talleyrand sous un jour inattendu et presque favorable, proviennent de la succession de Mme Platel. (Plaquette de Soye, imprimeur).

(1) Même plaquette.

(2) Nous n'avons pu retrouver la trace de cette nomination qui serait, dit-on, du 1er ou du 11 août 1830, car ses états de services au Ministère de la Guerre ne le mentionnent pas, non plus ceux de la Chancellerie de la Légion d'honneur

(3) Elle pouvait avoir alors 28 ans ; elle n'avait plus sa mère à cette époque.

reine Marie-Amélie lui offrit, sur sa cassette particulière, une pension que sa fierté, nous affirme-t-on, l'empêcha d'accepter.

Réintégré dans l'état-major particulier de l'artillerie, dès le 3 décembre de la même année, il fut envoyé dans la circonscription militaire de Saint-Malo : à Granville, lorsqu'il obtint, le 6 mai 1831, l'autorisation de contracter mariage avec celle qu'il avait rencontrée aux Jamonières, à la condition formelle de rester dans l'armée vu son manque de fortune.

Parti le 21 juin suivant, en congé d'un mois, il épousait huit jours après à Saint-Lumine-de-Coutais (1) : d[lle] Henriette-Marie-Joséphine Monnier, fille du lieutenant-colonel de la garde nationale.

Ce dernier, intrépide soldat, qui joua son rôle dans la Guerre des Géants, mérite bien de retenir notre attention. Officier en 1793, devenu officier supérieur en 1795, passé dans l'armée du Bas-Poitou en 1799, ayant servi jusqu'à la pacification en 1800, emprisonné et mis en surveillance jusqu'en 1811, réintégré comme officier de l'armée du Bas-Poitou en 1815, s'était vu retraiter et conférer la croix de Saint-Louis (2), comme chef de bataillon, avec le brevet honorifique de lieutenant-colonel, après 26 ans et 4 mois de services effectifs (dont 6 ans et 4 mois comme campagnes).

Vivant avec les 1 200 francs de rente de sa femme et ne possédant personnellement aucune fortune, il s'était retiré à la Sorinière, en Saint-Colombin, où il avait pu obtenir une perception de 7 à 800 francs. Grâce aux témoignages des chefs sous lesquels il avait vaillamment servi : le comte Humbert de Sesmaisons, le comte de Moussac, le marquis de Goulaine, Lucas-Championnier (major de la division), puis L. de Cornulier, Guérin, Dubois (ses anciens chefs de division), il avait en outre obtenu une pension de 900 francs. Cette pension, certes, lui était bien dûe, car indépendamment de sa situation précaire plusieurs neveux lui restaient à charge, le père de l'un d'eux ayant été pris à la bataille de Luçon et condamné aux galères, ceux des autres ayant été tués dans la Vendée pour la défense de la cause royale.

(1) Commune de Saint-Philbert, IV[e] arrondissement du département de la Loire-Inférieure.

(2) N[o] 25 du VI[e] tableau, par ordonnance du 28 septembre 1816, reçu par M. Lauriston.

Par bonheur, la jeune épouse possédait quelques milliers de francs, en biens ruraux, provenant de la succession de sa mère ainsi que de celle de son oncle dont elle était légataire : Haureix de la Pellerie, mort le 12 décembre 1830, ce qui permettait au jeune couple de vivre dans un rang honorable.

Son congé expiré, le capitaine Platel en redemanda un autre au mois d'octobre suivant pour s'installer au Grand-Clavier, propriété située en Saint-Philbert, sur les bords du lac de Grandlieu.

Envoyé le 16 mars 1832 à l'école de Metz, il n'y fit qu'un court séjour, pour revenir au Grand-Clavier en congé de trois mois, pendant la naissance de son fils : Félix-Louis-Joseph, qui vit le jour le 8 avril 1832.

Le 4 mai 1833, il passa au 11ᵉ régiment d'artillerie et reçut la croix de la Légion d'honneur, le 18 avril 1834. Désigné pour appartenir au 12ᵉ régiment d'artillerie, le 14 juillet suivant, il se rendit à Toulouse, le 5 septembre de la même année, et revint au Grand-Clavier en 1835, où sa femme mit au monde un deuxième fils auquel furent donnés les prénoms de : Victor-Charles-Marie.

Resté plus de trois mois dans ses foyers, en 1838, il fut fait chef d'escadron au corps de l'artillerie, le 13 mars 1841, envoyé au 13ᵉ régiment en 1842 et au 7ᵉ en 1844 ; il devenait père d'un troisième enfant : Marie-Octave-Ferdinand, en 1845.

Nommé sous-directeur d'artillerie à Nantes, le 23 février 1847, il fit partie du 10ᵉ régiment d'artillerie, le 16 juillet suivant, et se rendit à Lyon, le 2 juillet 1849, pour y surveiller la construction des bâtiments de l'école.

Il reçut le cinquième galon de lieutenant-colonel, le 8 avril 1850, et se vit promu officier de la Légion d'honneur, le 10 septembre 1852, puis élevé au grade de colonel trois semaines après (1ᵉʳ octobre 1852).

C'est en cette qualité que dix jours après il partit pour Constantine avec une mission spéciale, comme directeur de l'artillerie, accompagné de sa famille. Mais il n'y fit qu'un court séjour jusqu'en juin 1853, par suite de maladie, et il rentra en France pour remplir à Nantes les mêmes fonctions de directeur de l'artillerie. Il succomba au Grand-Clavier, le 4 juin 1854, laissant à sa veuve une maigre pension de 750 francs acquise par 42 années de services ; son corps fut déposé dans le petit cimetière du bourg de Saint-Philbert, près de la tombe du général de la Moricière, dont il avait été l'hôte et était resté l'ami.

IV

Félix Platel, né en Saint-Philbert de Grandlieu comme ses deux frères : l'un Victor, devenu chef de bataillon d'infanterie (1), et l'autre Ferdinand, mort lieutenant de vaisseau, a donc grandi au Grand-Clavier (2), propriété contiguë au château des Jamonières et située à quelques kilomètres du bourg, qu'une route relie avec Saint-Lumine de Coutais.

C'est dans cette propriété qu'il a poussé à l'air libre, en rase campagne et sur l'eau, où le plaisir de la pêche et l'amour de la chasse l'attiraient. Il allumait sa pipe, sifflait ses chiens et allait en embuscade, le fusil sur l'épaule, tirer des halebrands parmi les joncs et les roseaux du lac.

Félix Platel eut un abbé pour précepteur et passa avec succès ses examens de baccalauréat, puis il vint terminer ses études de droit à Paris et s'y faire recevoir avocat. Sur les entrefaites, l'Empereur fit connaître à sa mère que ce qu'elle demanderait pour son fils aîné lui serait accordé, en souvenir des services du colonel Platel.

Elle sollicita en sa faveur une mission à l'étranger, mission qui, malgré le jeune âge du postulant, lui fut confiée en Italie par les ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères.

Investi de ce double pouvoir, il se rendit à Turin, auprès du prince de la Tour d'Auvergne, ministre plénipotentiaire de France, et, à la veille de la guerre contre l'Autriche, il publia les *Causeries franco-italiennes*, où l'on remarqua une admirable silhouette du comte de Cavour révélant en lui un talent déjà mûr.

Félix Platel entra bientôt en relations avec lui et remplit même les fonctions de secrétaire auprès de ce fin diplomate, dans l'intimité duquel il passa huit jours en Suisse, après sa démission de ministre.

Ses premières armes littéraires datent de cette époque et furent suivies d'un second volume sur la Savoie, qui lui valut un duel au pistolet avec M. Fillias, rédacteur en chef du *Progrès* à Cham-

(1) Sorti de Saint-Cyr au moment de la guerre d'Italie, à laquelle il prit part, il se battit contre l'Allemagne et fit l'expédition de Tunisie.

(2) Terre de 40 hectares, avec habitation modeste, située à 1 kil. au sud des prairies marécageuses du lac de Grandlieu.

béry et correspondant du *Siècle*. Deux balles furent échangées sans résultat dans le jardin des *Charmettes* qui appartint à la célèbre Mme Warrens, la maîtresse de Jean-Jacques Rousseau.

Un deuxième duel eut lieu plus tard entre un autre personnage et lui, à la suite d'une attaque du parti mazzinien contre une Italienne bien connue et fort jolie, dont il prit la défense : Mme Rattazzi.

Ces petites affaires, réglées à la frontière, il retourna en France vers 1864 et perdit sa mère au Grand-Clavier, le 5 octobre 1869, âgée de 68 ans.

Il se trouvait à Versailles pendant la Commune. Mais, après la victoire de nos troupes, il entra dans Paris avec elles et vit les ruines fumantes des Tuileries. Il assista à plusieurs exécutions des anarchistes dans le jardin du Luxembourg et ces souvenirs restèrent péniblement gravés dans sa mémoire. Le calme rétabli dans la capitale, il écrivit, sous le nom d'Et. Pall (anagramme de Platel), trois articles sur les jeux de Hambourg, qui lui suscitèrent un procès, à lui et au *Figaro*, quand, venant de se faire inscrire au barreau de Paris, en 1876, il remit à de Villemessant un magistral portrait en pied du duc de Broglie.

L'article eut un énorme retentissement sous le pseudonyme d'*Ignotus* qui devint presque aussi fameux que celui de P. Albane ou d'Alceste.

M. de Villemessant encouragea son collaborateur à continuer son œuvre, en lui interdisant par traité de publier quoi que ce soit sous ce nom dans tout autre journal ; il l'engagea même, quelque temps après, à remplacer son pseudonyme par son propre nom, en lui prédisant que, s'il tardait trop à le faire, le pseudonyme *mangerait* le nom.

La prédiction se réalisa, et, malgré ses efforts tardifs, le pseudonyme d'*Ignotus* devenait célèbre tandis que le nom de Platel restait ignoré.

Cette notoriété grandit avec autant de rapidité que d'éclat, sans qu'il parût surpris ni troublé par cette prompte renommée, sans qu'il parût même en soupçonner la force. En s'installant à l'entresol de la rue Drouot et écrivant chaque semaine des chroniques dans la première colonne du journal, Ignotus aborda successivement tous les genres : la cause correctionnelle, la partie criminaliste, le rétablissement des tours...

Il parcourut les préaux, parla aux condamnés, visita les crèches,

fréquenta les asiles de nuit, pénétra jusque dans les couvents, pour en tirer de curieuses révélations et signaler aux législateurs les réformes à apporter dans notre organisation sociale, leur indiquer notamment les terribles dangers de la loi sur les aliénés.

Plus que la politique, dont il s'occupait cependant, car il remporta près de 4.000 voix comme candidat à la députation dans l'arrondissement de Nantes (20 février 1876), les questions morales et sociales l'intéressaient. S'il se désista au premier tour de scrutin, après ces élections législatives, il se rattrapa dans le même arrondissement et battit son concurrent au Conseil général de la Loire-Inférieure, où il remplit jusqu'à sa mort les fonctions de secrétaire.

Ignotus analysa très à fond les phénomènes physiologiques puis il revint à ses études préférées, où d'un coup d'œil rapide, promené sur la société et la civilisation, il scrute les périls de l'un et envisage les bienfaits de l'autre.

Fouillant le cœur humain il en extirpe les passions. L'observation est son fort mais il a, j'oserais dire, un *faible* pour la peinture et il excelle dans les deux genres à mérite égal, avec une sûreté de touche incroyable. Il se lance à corps perdu dans la métaphore, aimant mieux par goût s'élever que ramper, et il jouit de son triomphe en artiste épris de la forme, en styliste amoureux de la couleur.

D'un mot, il définit une idée, esquisse une attitude. Toute note qu'il met dans son tableau jaillit comme un éclair et illumine l'œuvre. Si cette lumière pèche par quelque côté c'est toujours par excès, jamais par faiblesse, et sa hardiesse produit des reliefs saisissants.

Mais s'il veut pousser trop loin l'effet, s'il cherche à fignoler sa pensée, il dépasse alors la mesure et tombe quelquefois dans l'obscur. Ce n'est qu'une ombre qui passe, il est vrai, qu'une tache qui apparaît sur le soleil qui reluit de plus belle comme après un nuage ayant épaissi ses rayons. Une phrase le sauve, en pareil cas, et le voilà, enfourchant Pégase, reparti vers des régions où il plane avec sérénité dans le domaine de l'image, de l'allégorie.

Dès ses premiers articles, Ignotus obtint une vogue croissante par l'originalité de son esprit et la richesse de ses figures, qui lui assignèrent une place unique et lui valurent une clientèle dévouée.

— J'ai 3000 lecteurs, me disait-il un jour avec fierté, 3000 qui me suivent, achètent le journal quand ils voient mon nom.

Mais sa véritable gloire littéraire s'attache aux portraits qu'il sut peindre avec une remarquable maëstria. Le portrait à la plume, comme le portrait au pinceau, a toujours su plaire aux foules.

Un auteur a écrit : « Pour les esprits curieux et observateurs, le portrait a eu un irrésistible attrait. Les anciens auteurs dramatiques s'y sont essayés pour la plupart ; rarement ils ont manqué de consulter des esquisses griffonnées à l'avance d'après nature, de tirer parti de leurs ébauches pour dessiner et faire vivre les caractères qu'ils voulaient mettre à la scène. Au XVIIe siècle, il y eut pour le portrait un véritable engouement. C'était le siècle de la curiosité maligne, de cette curiosité qui procédait de la Réforme, de ses doctrines de libre examen. On se passionna pour ce genre, on accrocha partout le portrait : en chaire comme au théâtre, dans le roman comme dans les gazettes. Bossuet burina celui de Cromwell. Molière crayonna vingt types, alors vivants qui sont aujourd'hui des caractères. Les femmes elles-mêmes s'en mêlèrent, Mlle de Montpensier en fit beaucoup, sans négliger le sien ; les bas-bleus de l'époque ne manquèrent pas de suivre son exemple. Le XVIIIe siècle aima aussi le portrait ; Saint-Simon, pour ne citer que lui, en traça une série, esquissés en quelques coups de plume d'une incomparable vigueur. »

« Pourquoi ne pas avouer, ajoutait-il, que nous sommes de nos jours plus curieux encore que nos ancêtres et que le portrait bien planté d'un personnage en vue est toujours un morceau que savoure le public sans cesse en quête de nouveautés. Ce n'est point, à coup sûr, un défaut. Avec les habitudes d'investigations introduites par le journalisme moderne, en présence de cette soif de nouvelles et de détails inédits qu'il n'a pas peu contribué à aiguiser, quoi de plus naturel que le désir de pénétrer dans l'intimité de personnages dont on suit chaque jour avec intérêt les moindres manifestations de la vie politique ou littéraire ? Aussi les écrivains n'ont pas manqué de satisfaire ce besoin de faire connaître à leur contemporain le tableau de la vie publique et privée de nos gloires littéraires, artistiques ou politiques ».

Sainte-Beuve, Théophile Gautier, de la Guéronnière et cent autres ont suivi le courant et se sont surpassés dans un genre cher à toutes les époques.

« Voici, dit un biographe, un écrivain de race qui se cache derrière un pseudonyme aussi modeste que bizarre chez un portraitiste : celui d'*Ignotus*, lequel reprend leur succession en élargissant leur manière ».

Ignotus y apporte un tour de main, un savoir-faire qui lui est personnel et dont la note dominante est : le goût artistique, la recherche du coloris, avec des aperçus nouveaux et des vues d'ensemble qui lui sont propres.

« Les physionomies les plus opposées s'y coudoient, continue le même biographe, gens de robe et gens d'épée, diplomates, princes, empereurs, astronomes, avocats, toutes les célébrités du jour se trouvent réunies dans cette galerie de tableaux et ce n'est pas un des moindres mérites de l'auteur d'avoir su exactement définir ces caractères si divers, en nous donnant pour chacun d'eux le ton juste, esquissant la note dominante.

« Quel brio, quel entrain dans ces pages où l'on sent la fièvre du moment! Quel charme souvent dans ces parenthèses qu'une imagination, aussi riche que la sienne, ouvre parfois à l'endroit le plus émouvant, pour se donner libre carrière et vous élargir un horizon.

« A chaque pas on croirait entendre l'éclat de rire de Sainte-Beuve, fustigeant les ridicules d'un personnage ou l'on croirait voir une silhouette de la Bruyère reproduite par la plume de Gautier. Tout vous enchante, tout vous séduit, et si, deci ou delà, vous rencontrez quelques mots à effet, cherché, voulu, à la façon de Lucain, vous en trouvez aussi que Tacite n'eut point dédaignés. Ce n'est pas que l'amour de la satire soit le défaut d'Ignotus. Il est d'humeur clémente, au contraire, et passerait volontiers condamnation sur les travers de son modèle. Il les excuserait même. Mais il tient par-dessus tout à se montrer fidèle, et, pour ne pas l'être platement, sans élévation, il souligne les défauts d'une main légère, avec une malice qui n'exclut pas l'esprit ».

Ignotus, qui resta pendant cinq ans en Italie, séjourna à Rome et visita ses magnifiques palais.

Il contempla les sublimes galeries de la Ville-Eternelle, les fresques incomparables du divin Michel-Ange et conserva des souvenirs ineffaçables de la fameuse chapelle Sixtine. Sans vouloir établir le moindre parallèle entre ces deux artistes, ce qui

serait ridicule, il est possible que Ignotus ait gardé de Buonarotti la facture large de traiter les anges pour peindre en styliste les démons, les choses et les hommes. Même façon de brosser à grands traits sans souci du détail ni de la minutie, sans s'arrêter au poli, au fini de l'œuvre ; même manière de tailler.. en plein drap, oserai-je dire, sans s'inquiéter de la couture, pourvu que son sujet soit bien campé ; il le fait en se servant de mots d'une cadence musicale *sui generis* qu'il entremêle de balancements rythmiques et de consonnances syllabiques particulières.

Dans l'*Intransigeant*, où le pamphlétaire Henri Rochefort l'attaqua à plusieurs reprises, un rédacteur : Louis de Gramont, se plut à lui rendre cette justice que : « parmi des afféteries de langage et des contournements de phrases, il se trouvait des périodes bien venues et d'un beau jet.

Oyez, par exemple, cette citation, disait-il : ... « ainsi que des Tritons de bronze, qui sortent, nus jusqu'au nombril, des eaux des bassins de Versailles ».

Cela en effet a de belles sonorités orchestrales :

Ainsi que des Tritons de bronze
Qui sortent, nus jusqu'au nombril,
Des eaux des bassins de Versailles.

Ignotus fut en outre, comme nous l'avons raconté, le portraitiste de ceux qui occupèrent une situation élevée ou qui portent un nom dans les sciences, les lettres et les rangs de l'armée.

Parmi les écrivains et les peintres, citons : les biographies de Littré, de Louis Blanc, du comte de Falloux, d'Octave Feuillet, de Renan, de Buloz, de Dumas fils, de Fromentin, de Paul Baudry...

Aux princes par la naissance, tels que le prince de Joinville, le duc de Nemours et le duc de Chartres succédèrent les princes de la finance comme le baron de Rothschild...

Au nombre des orateurs du barreau et de la chaire, signalons : Lachaud, le père Hyacinthe, Jules Favre, Chaix d'Est-Ange...

Après les hommes de robe viennent les hommes d'épée : le maréchal Canrobert, le général Changarnier, le feld-maréchal de Moltke, les généraux de Charette, Chanzy...

Les hommes d'Etat y eurent leur tour : Grévy, Buffet, Dufaure, les ducs Decazes et d'Audiffret-Pasquier, sans oublier les étran-

gers, tels que les princes de Bismark et Gortschakoff, ni Garibaldi.

Enfin, comme pour couronner son œuvre d'un diadème royal, il a donné : la reine Victoria, l'empereur François-Joseph, le Czar Alexandre II, le roi Victor-Emmanuel...

En tout une centaine de portraits qui se retrouvent disséminés dans la collection du *Figaro* ou réunis en deux volumes, y compris le portrait de l'aliéniste Charcot, qu'il malmena quelque peu dans un article intitulé : *Cabotinage* (1) et qu'il n'hésita pas à appeler en consultation à son lit de mort.

Comme nous le disions, les physionomies les plus différentes se coudoient dans cette galerie de tableaux. Mais tout portrait est bien en vue, avec ses reliefs ou ses défauts, les qualités de l'un ne couvrant point les ridicules de l'autre. On peut ajouter qu'Ignotus, doué d'une imagination féconde et souple, a pétri ses phrases dans le moule qui lui était cher et en a sorti des modèles qui se meuvent bien dans le cadre qu'il leur a choisi. Le style en est peut-être d'ordre composite. Mais quel tableau serait exempt de reproche ! Quelle peinture ne serait point susceptible de retouche ? La correction parfaite n'est pas de ce monde, encore moins en art que dans toute autre chose. Car, si vous remarquez quelques imperfections dans le trait, si vous percevez parfois de la mollesse dans le contour, vous conviendrez que ces inégalités dans le détail sont vivement rachetées par les qualités maîtresses du modèle, où la grâce, l'harmonie et la *morbidezza* disputent la palme à la variété des images, qui captivent l'œil du lecteur en lui épargnant tout effort pénible de l'esprit.

Ignotus, dans ses descriptions quelquefois hasardeuses, recherche toujours le mot juste, ingénieux, chatoyant. Il entre dans le caractère intime de son personnage et en dissèque les diverses parties comme le ferait un professeur maniant des pièces anatomiques. Il découvre et signale les plaies de notre temps, flagelle et détruit les préjugés de nos jours. Il opère d'une manière plus moderne que la plupart de ses devanciers, à la façon de Théophile Gautier, ce qui l'empêche de verser dans un faux sentiment, souvent précieux et ridicule, grâce à la va-

(1) Paru le 18 avril 1883 dans le *Figaro* mais que sa longueur nous empêche de reproduire.

riété de ses connaissances et à la richesse de ses observations.

Quel imprévu il vous ouvre parfois avec ses parenthèses, disions-nous — parenthèses dont il criblait sa prose au début mais qu'il fut enclin à réduire vers la fin de sa vie. Ces deux tirets qui paraissaient en effet tout d'abord arrêter la pensée, l'isolaient parfois avec bonheur pour lui permettre ensuite de prendre plus d'essor.

En ce siècle d'électricité et de vapeur, qui nous emporte avec une vitesse étourdissante, beaucoup d'entre nous ne se recueillent pas avec complaisance dans ces anses de fraîcheur et ces oasis de verdure. Ils brûlent la phrase comme on brûle une étape pour arriver à la fin et non au but, se privant ainsi volontairement d'une source de plaisirs, plus lentement savourés, ou de découvertes plus agréablement surprises.

C'est un genre, d'ailleurs, qui lui valut sa renommée. Mais il serait fort à parier, qu'il ne l'eût point conquise s'il avait adopté au contraire un style plus simple et plus coulant, qu'il eut tendance à reprendre vers la fin de sa carrière.

En somme Ignotus, ajouterons-nous pour finir cette psychologie de l'écrivain, tout en brimant ses contemporains se montre plutôt indulgent. Il tance bien d'importance quelques travers, remarqués çà ou là, mais son attaque est courtoise. S'il souligne des torts chez un individu, c'est pour en montrer les qualités, placer des ombres à côté des clartés, sans jamais les pousser trop au noir, car son tempérament le porte à passer condamnation sur bien des faits en se préoccupant surtout de paraître véridique.

Ignotus se fit cependant beaucoup d'ennemis, non personnellement mais à cause du journal dans lequel il écrivit, car on pense bien que le succès du *Figaro* s'attira toutes les colères, par jalousie d'abord, pour cause politique ensuite.

Ignotus se trouva donc comme une cible excellente contre laquelle tout le monde plastronna à plaisir, d'autant plus que la forme nouvelle de cet écrivain laissait prise aux critiques, à leurs attaques. Donc nul ne l'épargna et personne ne le défendit. Beaucoup lui ravirent même ses idées sans le citer, lui empruntèrent ses métaphores en se les appropriant sans que jamais Ignotus songeât à revendiquer la paternité légitime de ces citations, la propriété naturelle de ses droits sur ces larcins.

Henri Rochefort, Jean Richepin, Francisque Sarcey, beaucoup

d'écrivains de talent, le lacérèrent de leurs flèches plus ou moins aiguës mais il semble qu'Ignotus, confiant en sa force, les ait dédaignées comme un taureau robuste secoue les banderilleras que des picadores plantent dans son encolure puissante.

La *Fanfulla* le traîna aux gémonies parce qu'il avait mal parlé de la nation italienne. Par contre, *The Continental Gazette* le rangea parmi les célébrités contemporaines. La *Liberté*, sous la plume de Paul Perret, en dit quelque bien, et le journal le *Nord*, sous celle de Henri de Bornier qui l'appela : le *leader* du *Figaro*, s'exprima en ces termes :

« ... Je voudrais savoir d'où vient ce maître peintre, où il a trouvé ce don de voir et de rendre, ce don d'observation et d'intuition à la fois, qui est en lui ; je voudrais savoir où en est la source.

« Je sais bien qu'Ignotus a un ancêtre littéraire : c'est le duc de Saint-Simon. Il a ce qu'avait le grand portraitiste : faculté terrible et divinatrice d'aller du connu à l'inconnu, de juger un homme sur un mot, un geste, un pli de son visage, sur un détail.

« Ce détail, il lui arriva de l'inventer de bonne foi, mais de l'inventer, et, alors, il mêle à cette faculté d'imagination une force d'induction dont la littérature offre peu d'exemples ».

M. Henri de Bornier ajoute :

« Donnez à Ignotus une photographie, celle du roi Alphonse XII ou du prince Milan, par exemple, et de cette photographie il fera un portrait en pied, vivant, profond, éclairé de je ne sais quelle lumière bizarre qui rappelle cette *obscure clarté* qui suffisait au Cid pour faire de la nuit un jour de victoire...

« ... De plus, il est poète ; on le sent à l'abondance des images, aux bonds soudains du style, à une sorte de mélancolie bretonne comme celle de René. Cela donne à son style une grâce particulière, un *inattendu* que l'on chercherait en vain dans le premier critique et écrivain moraliste de notre temps ».

Il termine par ces lignes :

« Le grand succès des portraits d'Ignotus est donc justifié et j'espère qu'il ira grandissant encore, car on sent dans l'auteur une force qui ne s'est pas dépensée et qui se renouvelle comme l'eau d'un lac dont la source est invisible ».

(*A suivre*). GEORGE BASTARD.

NOTES D'UN VOYAGE EN BRETAGNE

EFFECTUÉ EN 1780

PAR LOUIS DESJOBERT (1)

Jeudi 6 avril. — Parti de Paris à 5 heures 1/2 du matin, j'arrivai à Rosny (15 lieues 1/2) à 11 heures. J'ai été bien servi sur la route, quoique nous ayons couru 5 voitures ensemble jusqu'à Mantes. Le sieur Marcilly, aubergiste de l'*Image Notre-Dame*, m'a conduit lui-même au château de Rosny, bâti par le fameux duc de Sully. Il appartient aujourd'hui au jeune vicomte de Talleyrand, qui n'y vient jamais. Les appartements m'en ont été montrés fort obligeamment par l'ancien et le nouveau concierge, qui étaient à se promener dans la cour. Cette cour est entourée de trois corps de bâtiments dont les deux de côté n'ont point été portés à leur élévation, le duc de Sully en ayant fait suspendre les travaux à la mort de son bon maître, disant que

(1) *Louis* Charles Félix Desjobert, fils de Charles Desjobert, avocat au parlement de Paris, naquit vers 1750. Il se maria deux fois ; de sa première union avec Mlle Basly, il eut deux fils : Charles Desjobert, consul général à Naples marié à Eugénie de Lachaux, mort à Nice en 1832, laissant lui-même trois enfants décédés sans avoir été mariés. 2° Amédée Desjobert, né à Orsay (Seine-et-Oise), le 15 janvier 1796, député de la Seine-Inférieure de 1830 à 1851 : mort sans postérité en 1860.

De son second mariage avec Sophie Auvray, veuve Veillet de Marqueville, il eut une fille, Augustine Desjobert, qui épousa Charles Le Chanteur, conseiller à la cour de Paris dont un fils, mort sans avoir d'enfants.

Louis Charles Desjobert fut nommé en 1774 grand maître des eaux et forêts de Soissons, il avait son domicile à Paris rue du Jardinet et possédait aussi la terre de Launay, à Orsay (Seine-et-Oise).

Sa famille est originaire de Culan (Cher), ayant exercé les charges de notaire, de procureur, de bailly, et de secrétaire du Roi au Parlement de Grenoble.

Les papiers de Louis Desjobert m'ont été gracieusement confiés par sa famille que je suis heureux de pouvoir remercier ici chaleureusement de la confiance qu'elle a bien voulu mettre en moi.

Vicomte DE GROUCHY.

son château en porterait par là le deuil. Depuis, on s'est contenté de les couvrir. La position est très agréable, sur le bord de la Seine, grandes et belles allées, grands fossés. Ce château est bien bâti en briques à l'ancienne mode, mais sans tourelles, le plein-pied est vaste, chambre où a couché Henri IV, meubles anciens et ordinaires, dans le salon, cependant, belle partie en glaces qui répète des tapisseries, faites sur des tableaux de Teniers. Le sieur Marcilly a été cuisinier de la princesse de Condé, jouait de plusieurs instruments, était horloger et savait l'office, et à tout cela, n'a pas fait fortune, ayant fini par entrer dans une sociéte où il s'est ruiné. Il voudrait vendre son auberge et trouver une place de concierge ou autre. Sa fille est femme de chambre de la vicomtesse.

Parti de Rosny à midi, je suis arrivé à Evreux à 4 heures 1/2 (9 lieues 1/2). Dans cette route, lorsqu'on est à Pacy on passe à une lieue et demie environ du champ de bataille d'Ivry. On m'a dit que M. le duc de Penthièvre a fait élever un obélisque à la place où Henri IV s'est reposé après l'action.

J'a été sur le champ au château de Navarre, éloigné de la ville d'une demi-lieue. Les avenues, par lesquelles on y arrive, sont magnifiques. Deux très belles pièces d'eau, beaux gazons entourés de barrières. Cette entrée est magnifique. Le château est carré, ayant, au milieu un salon rond comme celui de Marly, mais les intérieurs sont en mauvais état, et malproprement entretenus. M. Goblet, secrétaire des commandements du prince chez qui je suis monté, m'a parfaitement bien reçu. Il m'a fait traverser l'île d'Hébé, bosquet qui doit être charmant dans la belle saison, avec un joli pavillon au milieu, dans le goût de celui de l'Ile-d'Amour, à Chantilly. De là, M. Goblet m'a mené chez le capitaine des chasses, chevalier de Saint-Louis, qui ne m'a pas moins bien reçu. Il me donnera demain son garde général pour me conduire dans la forêt. Revenu à 7 heures *Au Grand Cerf*, on m'a très bien servi à souper.

Vendredi 7. — Entré dans la cathédrale à 6 heures 1/2 du matin, elle est assez étroite et élevée, blanchie et n'a, d'ailleurs, rien de bien remarquable. J'ai vu, au reste, dans la chapelle de la Vierge qui est derrière le maître-autel, une description où il est dit que la famille d'un M. Duvancel, vicaire général d'Evreux, mort en 1707, avait fondé à perpétuité, suivant un concordat de

1708, avec le chapitre, et pour le repos de son âme une messe tous les samedis après celle de 8 heures, et une lampe qui doit toujours brûler et qui n'était pas allumée.

Côtoyé d'abord les jardins du château dont les eaux sont fort belles, on travaille nouvellement à mettre ces jardins à l'anglaise. Tout le rideau de la forêt, qui entoure le château n'a point été coupé par aucun duc de Bouillon et forme une assez vilaine futaie. Il y a une grande table de pierre au milieu du grand chambellan, de dessus laquelle on voit en plein le château de Navarre.

Je suis arrivé, ensuite, au château de Grisoles, qui appartient à M. de Boulainvilliers, prévôt de Paris, ainsi que plusieurs fiefs qui en dépendent, et de très belles prairies qui sont en face, sur les bords de l'Iton.

Arrivé à Conches à 11 heures, j'y ai trouvé ma voiture à l'auberge de la *Croix Blanche*.

J'en suis reparti à 4 heures et arrivé à Nouvel-Lire à 6 h. 1/2 à l'auberge du *Dauphin*. Cette auberge est assez mal bâtie, mais la maîtresse est une bonne normande née à Bernay, extrêmement prévenante, une très grande chambre sans tapisserie, fenêtre sans rideaux et fermant très mal. A 8 heures au soir, le sieur Corbery, danseur de chez Nicolet, à ce qu'il dit, a commencé ses tours de force, qui m'ont beaucoup étonné moi-même et d'autant plus qu'il ne pouvait y avoir là de supercherie, ni de planche élastique. L'assemblée était composée de faiseurs de clous, qui ont beaucoup disputé pour y entrer pour deux sols, ils ont beaucoup ri des mauvais rébus du petit paillasse, qui même, était très gauche. Ils éclataient surtout lorsqu'il répétait chaque fois platement « Et voilà la cabriole ! » mauvaise danse de la compagne de Corbery, lequel jouait en même temps du tambour et fort bien, mais le bruit en était affreux, renfermé dans une chambre. Ces bateleurs n'eut eu de leur soirée que 7 à 8 francs mais ils avaient gagné déjà beaucoup plus dans une abbaye de bénédictins et d'autres maisons aux environs.

Samedi 8. — Parti de Nouvel-Lire à 6 heures 1/2 du matin, je suis arrivé à la Trappe à 11 heures 1/2 par des chemins affreux, surtout depuis Laigle jusqu'à la Trappe ; ces chemins étaient, tantôt étroits et remplis de cailloux, tantôt bourbeux, tantôt sabloneux, on ne pouvait guère y aller que le pas. La ville de

Laigle est très riche par ses fabriques et le commerce d'épingles, ainsi que Rugles et plusieurs villages des environs. Beau et nouveau château de M. Devaux que l'on aperçoit de loin sur la droite dans la route de Nouvel-Lire à Rugles. Le château de M. de Laigle à Laigle même, est ancien et ne paraît avoir rien de curieux.

La maison de la Trappe est située dans un fonds entouré de collines couvertes de bruyères, ce qui en fait réellement un désert affreux. Il semble que les chemins deviennent encore plus mauvais lorsqu'on en approche, malgré cela, l'hospitalité que tous ces religieux donnent à tous ceux qui se présentent chez eux indistinctement, y attirent un concours de monde si considérable qu'ils y reçoivent tous les ans 5 à 6000 personnes. Ils donnent, en outre, du pain à un nombre au moins aussi considérable de pauvres mendiants et soutiennent de leurs charités, 2 à 300 familles de villages voisins, le tout avec 30.000 # de rentes environ, tandis qu'ils sont encore dans la maison environ 150 personnes, dont environ 60 profès, 12 novices, 40 frères convers (les frères convers sont en brun et ressemblent beaucoup aux capucins. Les frères donnés ont l'habit séculier et ne font point de vœux) 12 frères donnés et des domestiques. C'est un effet prodigieux de la frugalité et de l'économie.

Lorsque je me suis présenté à midi à la porte du couvent, deux profès (le premier se nommait frère Théodore et le second frère Célestin), chargés de recevoir les étrangers et nommés hôteliers, m'ont ouvert, je leur ai donné mes deux lettres pour le révérend père abbé, l'une était de M. l'abbé de Chaloche, qui m'avait été procurée par D. Bayard, procureur général des Bernardins, l'autre du prieur de Beaupré, un de ces religieux (Théodore) a porté ces lettres à M. l'abbé, l'autre, Célestin, après s'être mis à genoux devant moi, m'a conduit à une petite chapelle, où m'ayant présenté de l'eau bénite, je me suis mis à genoux pour faire ma prière. Il m'a ensuite mené dans une salle basse fort propre, et après m'avoir lu quelques passages de l'imitation de Jésus-Christ en français, il m'a fait du feu et a été me faire préparer à dîner. Une demie-heure après, on m'a apporté ce dîner, qui était composé d'une soupe maigre, une omelette, des betteraves cuites et des haricots verts. Pour dessert, du fromage, des pommes crues et de petites poires séchées fort bonnes. Le tout avec de bon vin et de bon pain. Lorsque je

finissais, M. l'abbé est entré me rendre visite, il n'est resté avec moi que quelques minutes, et comme il me permit de voir le travail des mains et la maison, je me mis en marche avec le frère Célestin.

Le travail consistait, ce jour-là, à voiturer du fumier, je vis les religieux, jeunes et vieux, aller l'un après l'autre charger de fumier sa brouette dans une basse-cour et la conduire sur un champ où ils la déchargeaient. Ils sont en habit de travail sans coule, marchent assez vite et baissent les yeux, lorsqu'ils passent devant les étrangers. Le frère Célestin m'a ensuite conduit à un bois de sapins où ils tiennent leurs conférences dans la belle saison, il y a deux salles avec des bancs de bois tout autour, l'une pour les anciens profès, l'autre pour les jeunes profès et les novices. Point de jardins : des prés et de grands potagers, des terres en valeur, auxquelles les religieux travaillent eux-mêmes. Tombeau de M. l'abbé de Rancé dans une petite chapelle au milieu du cimetière, bibliothèque. Salle par bas, où ils vont prendre leurs sabots et laissent leurs souliers pendant le travail, autre où ils déposent leurs coules, cloître fermé de vitrages dont un côté sert aux lectures et à écrire. Chapitre, où chacun a dans son banc une boîte pour mettre ses livres. Eglise petite et très simple, dortoirs fort propres. Cellule, où il y a une paillasse piquée sur un bois de lit et une couverture, une petite armoire, un porte-manteau, une chaise et une table. Les religieux n'y restent jamais que le temps de la nettoyer et la nuit. Etant toujours ensemble, à l'église, au travail, au chapitre, au chauffoir, dans le cloître et enfin au réfectoire, ce qui, à mon avis, doit les soutenir beaucoup et leur rendre la vie moins dure que celle des chartreux qui sont toujours seuls. Tout cela était vu à 4 heures 1/2 où je suis monté dans ma chambre. J'ai oublié de remarquer que, dans tous les derniers endroits où ils déposent leurs coules, le frère Célestin, qui me conduisait, a cessé de me parler.

A 6 heures 1/2 du soir, le révérend Père abbé est venu me rendre une petite visite, il se nomme Dom Théodore. C'est un vieillard de 72 ans environ, qui paraît avoir toutes les qualités nécessaires pour remplir une place aussi difficile. Quelques minutes après, on est venu le chercher pour le *mandatum*, ou lavement des pieds ; je l'ai suivi, conduit par le frère Célestin. Cette cérémonie se fait tous les samedis, tous les religieux sont

assis à leur place dans le côté du cloître qui sert aux lectures et deux religieux, dont l'un entre en semaine et l'autre en sort, leur lave les pieds, l'un présente le bassin et l'autre une serviette pour les essuyer. On chante pendant tout ce temps, qui est d'une demie heure environ, ou on fait des lectures. J'ai ensuite été souper. On m'a servi des œufs à la farce, de la salade et un plat de légumes avec le même dessert qu'au dîner. A 7 heures 1/2, j'ai entendu le *Salve* qui fait *Complies* et me suis retiré dans ma chambre à 8 heures.

Avant de se retirer, frère Célestin m'a fait entrer, par grâce spéciale et seul d'étranger, dans l'église. J'ai vu défiler tous les religieux devant M. l'abbé pour monter au dortoir. Il les a aspergés d'eau bénite l'un après l'autre, au pied de l'escalier, et ensuite les frères convers en commun. Pour moi, il m'a fait une salutation.

Dimanche 9. — Le frère portier est venu me réveiller à deux heures et je me suis rendu à *Matines* à 3 heures pour entendre le *Te Deum.* J'étais dans une petite lanterne à une seule place qui est au bout de la tribune des étrangers et dont on m'avait donné la clef, j'y ai allumé une chandelle qui est disposée pour un garde-vue, de manière que la lumière ne frappe point dans l'église, car aux offices de nuit, l'église n'est éclairée que par une seule lampe, tous les religieux savent l'office par cœur. Je suis ensuite venu me coucher à 4 heures jusqu'à 7 heures.

A 8 heures 1/2 j'ai été à la grande messe qui a duré jusqu'à dix heures. On célèbre l'office avec toute la dignité possible. Je n'ai cependant pas trouvé qu'au milieu des versets des psaumes, ils mettent autant d'intervalle que je l'avais entendu dire. A 10 heures 1/4, le frère Célestin est venu me conduire au chœur où il m'a placé à côté du prieur pour entendre *Sexte*. C'est le seul office où on admette les étrangers. Je n'ai pu y être embarrassé de ma contenance, car je n'ai pas vu un seul religieux lever les yeux sur moi. Le P. Abbé m'a ensuite conduit d'abord dans le cloître, où il a commencé à me parler dans un petit renfoncement, d'où nous avons vu défiler gravement tous les religieux pour aller au réfectoire. A la porte, le P. Abbé m'a versé de l'eau pour laver les mains, et frère Célestin m'a présenté la serviette pour les essuyer. (Tous les religieux se lavent les mains avant d'entrer au réfectoire). Etant monté au réfectoire, à la table d'en haut, où il n'y avait que le Père Abbé, le prieur et moi. Il y avait sur la table pour cha-

cun, une ample écuelle de soupe, un pot d'eau, un de cidre, un très gros morceau de pain, une cuiller et une fourchette de bois et une tasse de fayence à deux anses dans laquelle les religieux boivent à deux mains et des noix sèches. Après le *Bénédicite* et le signal de déplier sa serviette et d'en mettre la moitié sur la table, car il n'y a pas de nappe, chacun s'est mis à manger. Le second religieux à ma droite ayant laissé tomber une noix s'est prosterné à plat ventre jusqu'à ce que le Père Abbé lui ait fait signe de se relever en frappant de son couteau sur la table. On a ensuite servi à chaque religieux une ample écuelle de bouillie peu salée et assez bonne et rien de plus. On m'a donné d'extraordinaire un plat d'œufs, et pour dessert, du fromage, des pommes et des amandes, on m'avait aussi donné du vin, ce qui ne se fait que pour les étrangers de quelque considération, mais j'avais expressément demandé du cidre, qui au reste est aigre et assez mauvais, tout le service a été fait par les deux religieux de semaine, qui avaient fait, hier au soir, le lavement des pieds. Le tout dans le plus grand silence, car personne ne parle au réfectoire, pour quelque raison que ce soit, pas même le révérend Père Abbé avec les étrangers. Pendant tout le dîner, on a lu quelques versets de l'Ecriture Sainte en latin et ensuite la vie des R. R. Pères du désert en français. L'abbé ayant dit « *tu autem* » au bout d'environ 3/4 d'heure, tous les religieux sont sortis de leur place et se sont rangés en haie au milieu du réfectoire et on a dit les *Grâces* comme on avait dit auparavant le *Benedicite*. M. l'abbé m'ayant ensuite conduit hors du cloître, je lui ai fait mes adieux et il m'a fort poliment engagé à revenir.

Je suis donc monté dans ma chambre, environ à 11 heures 1/2, je dois dire plutôt mon appartement, car j'y avais autre chambre, chambre de domestique et chambre à coucher à Saint-Paul, le tout fort simple mais très propre. Vers midi, les deux hôteliers, frères Théodore et Célestin sont venus me voir et le premier a bien voulu rester avec moi jusqu'à mon départ, pour me satisfaire sur plusieurs choses que je désirais savoir. Le Père Abbé est nommé par le Roi sur les suffrages de chaque religieux, qui lui sont remis cachetés. On fait aux religieux la barbe 13 fois par an, et on leur tond en même temps les cheveux, sauf une couronne qu'on leur laisse un peu plus longue autour de la tête. Ils ne mangent jamais ni viande ni poisson, ni beurre, ni œufs, à moins qu'ils ne soient au mixte, au soulagement, à l'infirmerie.

Ils y font même gras. Ils n'ont point de linge et ne se déshabillent jamais n'ôtant que leurs souliers pour coucher. Ils sont vêtus à peu près de même, été et hiver, ils ont cependant un habit de plus l'hiver. Ils ne se parlent jamais entre eux, ils sont obligés de se donner la discipline le vendredi après les *Matines* sur les épaules, pendant un *Miserere*. Cette pratique a été établie lorsqu'on leur a donné de meilleur pain au commencement de ce siècle au lieu de celui grossier et plein de son qu'ils mangeaient auparavant. Ils ne déjeunent jamais, à moins qu'ils ne soient incommodés. Du 14 septembre à Pâques, ils n'ont le soir que trois onces de pain sans aucune autre chose, et même deux onces le jour, les jeûnes d'Eglise. Le reste de l'année, ils ont comme collation du fromage et de la salade. Pour voir tous les détails de cette maison extraordinaire, il faut consulter le livre des règlements généraux en deux volumes in-12. Dom Théodore, abbé actuel, se propose de les faire réimprimer parce qu'ils manquent actuellement chez Desprez. Il fera paraître en même temps une nouvelle vie de M. de Rancé avec une préface dans laquelle il répondra à ce qui a été dit contre la Trappe dans l'Encyclopédie.

Je suis enfin parti de la Trappe à une heure après midi et ne suis arrivé à Bellesmes qu'à 7 heures du soir, 9 lieues. Les chemins sont extrêmement mauvais en sortant de la Trappe, pendant 3 lieues et une lieue avant d'arriver à Bellesmes, dans la forêt. On y a bien tracé un nouveau chemin, mais il paraît qu'il ne sera pas fait de longtemps.

J'ai logé à Bellesmes à la poste chez de fort bonnes gens, j'y ai trouvé un poulet qui cuisait à la broche, et l'ayant accepté avec grand plaisir, j'ai soupé avec l'appétit de quelqu'un qui sort de la Trappe.

Je me suis rendu à 11 heures du matin chez M. Guerrier, il demeure à Saint-Martin du Vieux-Bellesmes, prieuré qu'il tient à bail emphytéotique de l'abbaye de bénédictins de Marmoutiers à Tours. Son bail est de 45 ans et en a 17 d'expirés, il donne environ 15.000 # à ces moines, et a, pour cela, 400 arpents en grains et en herbages, et des dîmes et cens considérables.

A une heure, nous nous sommes mis à table avec ses deux sœurs et nous avons fort bien dîné. Le marquis de Voyer, qui est venu souvent ici chez lui avec sa femme et de la compagnie, pour chasser dans la forêt dont il avait la conservation, lui a été

souvent plus à charge qu'utile. Il en est ainsi, souvent, de l'amitié des grands.

L'ancien château de Bellême tombe en ruines, la vue en est assez belle, car cette ville est sur une élévation comme Mortagne, mais n'est pas, à beaucoup près, aussi bien bâtie.

Mardi 11. — Déjeuné à Alençon dans une auberge en face la poste, et suis arrivé pour coucher à la poste à Mayenne, où j'ai fort bien soupé d'une poularde du Mans et de vin de Picardie blanc, qui était fort bon.

Mercredi 12. — Parti de Mayenne à 4 heures du matin, je suis arrivé à Laval à 8 (8 lieues) et m'y suis arrêté une heure et demie pour voir le jeu de paume.

Reparti de Laval à 9 heures 1/2, j'ai trouvé à Gravelle, 4 lieues au-delà, un bureau établi pour recevoir les droits de marchandises à l'entrée et à la sortie de France en Bretagne, et aussi pour empêcher l'entrée au sel en France et autres marchandises prohibées.

Depuis ce village de Gravelle, la campagne change entièrement de face. Elle est peu ou mal cultivée, on ne voit, le plus souvent, que des bruyères ou genets, (on rencontre aussi, souvent, du jeans, espèce de chardons élevés dont la fleur est jaune. Ils servent à chauffer le four et à nourrir les chevaux l'hiver), entourés d'arbres fruitiers, ou d'ormes, ou de châtaigniers ; dans quelques endroits, ce sont des chênes, mais l'usage est d'en couper toutes les branches au bout de 5 ou 6 ans pour en faire des fagots. La figure de ces arbres mutilés est singulière. Les charrettes sont attelées aves des bœufs et de vilains petits chevaux. Les paysans sont tous couverts avec une veste de peau de bouc ou de chien qui leur donne l'air de sauvages. Ce vêtement les garantit très bien de la pluie. Rencontré beaucoup de soldats en semestres, qui allaient rejoindre. Il y en a un qui est monté derrière ma voiture pendant une lieue, en arrivant à Vitré. Le postillon ne s'en est point aperçu. Vitré, à quatre lieues de Gravelle, est une ville fort mal bâtie en bois et en ardoise et tout a l'air le plus misérable. Beaucoup de femmes tricotaient à leur porte, le pavé de cette ville est affreusement mauvais, il donne aux voitures les secousses les plus rudes, voiture d'officier dont les ressorts ont cassé. Les remparts de cette ville, qui était forte

autrefois, sont élevés et en pierres d'ardoises. Tout le reste du chemin jusqu'à Rennes était fort mauvais, j'ai été horriblement secoué.

Je suis enfin arrivé dans cette ville à 10 heures moins un quart, c'est-à-dire qu'étant parti de Laval à 9 heures 1/2 du matin, j'ai mis, en poste, plus de 12 heures à faire 18 lieues. S'il y avait beaucoup de journées comme celle-ci dans un voyage, il faut avouer que la peine passerait le plaisir ; je dois encore m'estimer fort heureux de ce qu'il ne m'est arrivé aucun accident. J'ai, d'abord, été à Rennes, *A l'Ecu*, qu'on m'avait dit être la meilleure auberge, comme il n'y avait pas de place, je me suis fait conduire à l'*Hôtel d'Artois*. Cette auberge est malpropre, mais j'ai été fort content d'y avoir une assez vilaine chambre au second, d'autant que cette auberge est bien située près de la place du Palais.

Jeudi 13. — Sorti à 10 heures 1/2 avec le garçon d'écurie de l'auberge pour aller voir la ville, promenade de la Motte qui est une grande salle ovale entourée d'arbres en belle situation. La petite Motte est au-dessous, c'est une terrasse en forme de demie lune. L'église des Bénédictins, belle pour le pays, mais au-dessous de l'ordinaire partout ailleurs. Elle passerait, même en Flandre, pour être fort laide. Leur réfectoire est beaucoup mieux, la boiserie en est très belle et d'une noble simplicité, mais la promenade de cette maison qu'on nomme le Thabor est des plus agréables. Dans un fort petit espace, elle réunit tous les avantages d'une promenade plus étendue. On y a de l'air, du couvert, une très belle vue, il y a, surtout, une salle enfoncée, de la forme d'un vaisseau, où, l'hiver, on est à l'abri du vent, et, l'été, de la chaleur du soleil. Jolies petites allées de charmilles où on peut se promener délicieusement avec un livre. Cette promenade est publique pour les hommes, et les habitants de cette ville en profitent beaucoup. Place des Lices où se font les exécutions des criminels, la potence et l'échafaud pour la roue y sont toujours dressés. Le mail, ou autrement le cours est hors de la ville, c'est une fort belle et longue allée avec deux contre-allées en beaux ormes, deux canaux sont aux deux côtés et se réunissent au bout avec la rivière. Je n'ai pu y aller parce qu'il y avait des canons montés sur leurs affûts et une sentinelle qui empêchait d'en approcher. Le port est tout près. Maison d'éducation pour les enfants de gentilshommes peu riches, aux dépends des États.

Les deux tours de l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale, on l'a abattue parce qu'elle menaçait ruine. L'office de la cathédrale se fait aujourd'hui dans une fort petite et vilaine église qui dépend de l'hôpital Saint-Yves. Eglise des Jésuites la plus belle de Rennes, sans contredit. Au bas de la nef sont des tableaux à des autels de côté, dont l'un représente sainte Anne qui enseigne à lire à la Sainte Vierge et l'autre le martyre de trois Jésuites au Japon. Mur des Carmes, où le bourreau a pour logement une tourelle séparée des autres maisons de la ville. Le pont neuf est fort petit et d'ancienne construction.

Etant revenu dîner à 3 heures 1/2, j'ai vu l'après-midi, les salles du palais qui sont très belles et beaucoup au-dessus de celles de Paris, si ce n'est la grande chambre de Paris, qui est supérieure à celle d'ici, parce qu'elle est plus vaste, mais celle-ci est plus ornée. Les lanternes y sont cependant assez ridicules et ont l'air d'être en sucre.

J'ai examiné toutes les autres : les deux chambres des enquêtes la tournelle civile, celle criminelle, le parquet, la chambre du Conseil, elles sont toutes fort ornées de dorures et de sculptures, mais dans cette dernière il y a des peintures de Jouvenet au plafond, qui sont fort estimées. On y voit surtout une tête qui semble toujours fixer celui qui la regarde, quoiqu'il tourne autour. La place du palais est carrée et assez régulière, les quatre côtés étant bâtis uniformément, excepté, toutefois, la moitié d'un côté, où sont les Cordeliers. C'est dans le réfectoire de ce couvent que se tiennent les Etats, parce que c'est la plus grande salle de Rennes. Je n'ai pu le voir, parce qu'il est partagé en ce moment en différentes pièces pour loger des troupes. Au milieu de cette place est une statue équestre de Louis XIV, avec des inscriptions qui se trouvent dans la description de la France de Piganiol de la Force. La place royale ou place d'armes n'est séparée de celle du palais que par une petite promenade, on y voit la statue pédestre de Louis XV, au pied de laquelle sont deux figures, aussi en bronze, dont l'une est la Médecine et l'autre la Bretagne. Cette dernière remercie la première de ce qu'elle a rendu la santé au roi, lors de sa maladie de Metz. A côté de cette statue pédestre est l'Hôtel-de-Ville. Sur cette même place royale, on remarque deux salles, celle des repas et du concert, qui est bien éclairée et celle du Conseil, l'escalier en est assez bien, ainsi que le vestibule du rez-de-chaussée.

(*A suivre*) LOUIS DESJOBERT.

MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1).

XXIV. — Le Sens des Mots Loc, Lan et Plou

Il existe en Bretagne un assez grand nombre de localités dont le nom commence par le mot *loc*. Vingt-neuf communes et une quarantaine de villages et de hameaux sont dans ce cas. Sur le sens du mot *loc* dans ces composés il n'y a évidemment aucune hésitation. Comme presque toujours le nom qui suit est un nom de saint, *loc* désigne une église dédiée en l'honneur de ce bienheureux. Mais la plupart de nos érudits vont plus loin. Pour eux *loc* signifie *l'ermitage* ou le *monastère* habité par le saint dont le nom s'ajoute au mot *loc*, et ils partent de là pour dresser à l'aide de ces noms de lieux la carte des pérégrinations des saints dont la vie est à leur gré trop sobre de détails. Le fait qu'il existe des Lochrist, des Locmaria et des Locmiquel aurait dû cependant arrêter nos érudits ; de pareils noms équivalent simplement à ceux de Saint-Sauveur, Notre-Dame ou Saint-Michel, et personne, je pense, n'en conclura que Notre-Seigneur et la Sainte Vierge soient jamais venus en Bretagne. Sainte Brigitte n'est jamais venue elle non plus en Armorique, et cependant un *loc* porte son nom et lui est dédié : c'est Loperhet (2).

On voit donc combien il faut être sobre de déductions en cette matière. La présence d'une localité appelée Locrenan dans un pays où l'on sait que saint Ronan a vécu précise évidemment l'emplacement de son ermitage, mais ne suffirait pas à elle seule à prouver, si on ne le savait par ailleurs, 1° que saint Ronan est venu en Armorique ; 2° qu'il a vécu sur le territoire de la Cornouaille.

La même unanimité d'interprétation existe en ce qui concerne les *lan*, dont le nombre est encore beaucoup plus grand, puisqu'en y comprenant La Harmoye, anciennement Lanhermoët,

(1) Voir la *Revue* de juin 1909.

(2) F. Loth, *Les Anciennes Litanies*, *Revue celtique*, tome XI, p. 139.

Laurenan, anciennement Laurenan, et Lababan supprimée aujourd'hui comme commune, on ne compte pas moins de soixante-douze communes bretonnes et mancelles dans la composition desquelles entre le mot *lan* (1), auquel on ajouterait aisément un nombre au moins égal de villages et de hameaux. D'après M. Loth en effet (2), le mot *lanna* n'a pas conservé dans les pays brittoniques le sens qu'il avait dans ce qu'on appelle le vocabulaire vieux celtique ; dans celui-ci il indique simplement « un espace circonscrit et plan » ; dans ceux-là il désigne « un lieu consacré » ; certains érudits, généralisant même un texte de la *Vie de S. Paul*, y voient toujours « un monastère ». J'avoue qu'il m'est impossible de me ranger à cette théorie. Pour moi le *lan* désigne simplement aux V[e] et VI[e] siècles un domaine rural, une propriété privée, et si le monastère de Saint Guénolé porte le nom de Landévenec, c'est tout bonnement parce qu'à l'origine ce monastère fut le domaine, la propriété de saint Guénolé.

Il y a donc des *lan* qui représentent des propriétés ecclésiastiques, des abbayes ; Landévenec et Lampaul sont incontestablement dans ce cas ; mais il y a également des *lan* qui représentent des domaines laïques ; c'est ce que je vais m'efforcer de démontrer.

Il est un premier nom, Lannilis, qui ne s'explique guère si *lan* a toujours le sens de monastère. En effet le nom signifierait le *monastère de l'église*, ce qui serait une pure tautologie. En second lieu quel sens donnera-t-on à un nom comme Lanildut ? Dira-t-on que c'est un monastère fondé par saint Iltud, lequel ne vint jamais en Armorique, et si c'est un disciple d'Iltud qui l'a bâti et dédié à son maître, que devient alors le sens de monastère fondé par un saint, que l'on veut toujours attribuer au *lan*. En troisième lieu, si je prends une paroisse comme celle de Trégunc qui compte en plus de son église paroissiale une importante chapelle dédiée à saint Philibert, va-t-on conclure du fait que l'on y trouve trois terres nobles du nom de Lanénos, Lanénoret et Lanvintin, que cette paroisse comptait en plus trois monastères sur son seul territoire ? Et si l'on veut dire que dans ce cas *lan* a simplement le sens de *lande*, pourquoi ne pas en dire autant

(1) Je n'y compte évidemment pas Lantillac, mais j'y fais entrer Langon, quoique ce nom soit peut-être gaulois et que la forme Landegon, comme le pense M. J. Loth, puisse être une faute de scribe.

(2) *Revue Celtique*, tome XXX, p. 123.

de tous les *lan* qui ne sont que des hameaux et où il n'y a pas trace de chapelle, pourquoi surtout considérer Lanénoret comme renfermant un nom de saint, puisque l'orthographe de ce nom dans la réformation de 1536 est Lan-an-Helloret, ce qui indique que la seconde partie du nom n'est qu'un substantif devenu nom propre et non pas un prénom comme le serait un nom de saint. Comment se fait-il, dirai-je encore, si toutes les paroisses dont le nom commence par *lan* sont d'anciens monastères, qu'il y en ait un si grand nombre qui soient dédiées à des saints autres que ceux dont elles sont censées porter le nom. Voici par exemple Langonnet dédiée à saint Pierre, Landévant à saint Martin, Langoelan à saint Barnabé, Languédias à Saint-Armel, La Harmoye (anciennement Lanhermoët) à saint Gildas, Lanvollon et Lanvellec à saint Brandan. Je sais bien que l'on répond d'ordinaire que ce sont des curés peu instruits des traditions de l'Église celtique qui ont substitué à des saints qu'ils ne connaissaient pas des bienheureux dont la réputation était universelle. Le malheur est que cette réponse ne repose pas sur des faits suffisamment nombreux et suffisamment établis pour qu'on puisse lui donner l'extension qu'on lui donne généralement. Il faut ajouter que si cette théorie se comprendrait à la rigueur, s'il s'agissait du patronage de la Sainte Vierge ou de celui de saint Pierre, on ne voit vraiment pas pourquoi des saints dont le culte n'est pas plus répandu que celui de saint Armel ou celui de saint Brandan auraient été choisis pour être substitués à des compatriotes détrônés. M. J. Loth nous fournit lui même un argument à l'encontre de sa thèse. Il existe dans le département du Morbihan une paroisse appelée Lanvenegen ; elle est dédiée à saint Guénégan, et il semblerait à première vue que nous sommes en présence d'un monastère fondé par saint Conogan. M. J. Loth dissipe cette illusion. Le nom propre qui entre dans la composition de Lanvenegen n'est point, dit-il, Guénégan, c'est soit Finitgen soit Isien (1). Dès lors, pourquoi si l'on abandonnait Finitgen ou Isien, l'a-t-on remplacé par un saint fort peu connu, dont la vie s'était écoulée loin de là, dans les environs de Landerneau? N'est-il pas beaucoup plus logique de penser que, lorsqu'on a érigé en paroisse le *lan* ou domaine qui avait reçu d'un de ses anciens maîtres le nom de Lanvenegen, on a pris au petit bon-

(1) *Revue Celtique*, tome XXX, page 130.

heur dans le calendrier breton le saint dont le nom se rapprochait le plus du nom de la nouvelle paroisse.

L'histoire de saint Ricc me fournira mon dernier argument. La vie de saint Guenolé contenue dans le *Cartulaire de Landevenec* nous parle d'un saint personnage nommé Riocus, moine dans l'abbaye de Saint-Guénolé, qui à force de prières réussit à faire accepter de son abbé le don de ses biens patrimoniaux, *rura mei possessa parentis*. Or, comment les biens compris dans cette donation sont-ils appelés plus loin dans les chartes de ce même cartulaire ? Sous le nom de *lan Rioc* (1). Voilà bien la preuve que le *lan* est un domaine et non une abbaye. Rioc est un moine qui donne ses biens sur lesquels on établira plus tard une paroisse qui portera son nom, Lanriec, mais ne lui sera pas dédiée ; ce n'est pas un abbé dont les possessions abbatiales ont plus tard constitué une paroisse.

La question du *plou* me paraît devoir être tranchée dans des termes identiques à la question du *lan*. Mais sur ce point les opinions sont beaucoup plus divergentes. Celle qui est le plus généralement admise consiste à voir dans le *plou* « la petite colonie formée par la bande bretonne émigrée, s'établissant au « sortir des barques fugitives dans un coin désert de l'Armorique « sous la direction d'un brave guerrier, chef temporel, d'un pieux « moine, chef spirituel de cette petite société formée sur la terre « d'exil par la communauté du malheur... C'est le clan modifié, « relevé sur une nouvelle base (2). »

Tel n'est pas l'avis de M. J. Loth. Pour lui le *plou* a un caractère essentiellement ecclésiastique, ce n'est pas autre chose que la paroisse, et ce qui le prouve c'est que presque toujours « le nom suivant *plou* est un nom de saint » (3).

Si je comprends bien la thèse de M. J. Loth, il s'ensuivrait que le *plou* n'aurait pris son nom qu'au moment de la constitution des paroisses. Le savant doyen reconnaît cependant que selon toute apparence, en Bretagne comme en Gaule, le mot *plebs* désigne d'abord une circonscription civile, un domaine avec lequel s'est rapidement confondue la paroisse dotée par le propriétaire de ce domaine, l'église bâtie par lui pour les besoins spirituels des habitants de son domaine, paroisse et domaine ayant naturelle-

(1) *Cartulaire de Landevenec*, p. 81 et 152.
(2) De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, page 281.
(3) *Revue Celtique*, tome XXII, p. 107 à 110.

ment les mêmes limites. Le *plou* est donc comme le *lan* un domaine, la seule différence est qu'à l'origine en parlant du *plou* on aurait eu, je crois, surtout en vue les hommes qui habitaient le domaine et qu'en parlant du *lan* on aurait surtout pensé à la superficie territoriale occupée par ces gens. Il s'ensuivrait que le nom propre qui suit le mot *plou* ne serait jamais à l'origine un nom de saint, de saint ecclésiastique bien entendu, ce serait tout bonnement le nom d'un des anciens maîtres du domaine, et il aurait le même sens qu'un nom analogue suivant en pays français le mot *ville* ou le mot *château*.

Plus tard, quand on constitua les paroisses on plaça tout naturellement les églises bâties sur ces domaines sous le patronage des saints dont le nom ressemblait à celui de l'ancien maître dont le *plou* portait le nom : mais la dédicace ecclésiastique est ici encore postérieure à la dénomination laïque.

Trois arguments me suffiront ici pour appuyer ma thèse. Le premier m'a déjà servi à propos du *lan*, et je n'ai qu'à le répéter à propos du *plou*. Si le mot *plou* suivi d'un nom propre signifie toujours paroisse dédiée au saint qui porte un nom identique, comment se fait-il qu'un si grand nombre de *plous* soient dédiés à d'autres saints ; et si l'on peut admettre à la rigueur que c'est parce que l'on ignorait le vrai patron de Plouegat-Moysan ou de Plouneour-Trez qu'on a dédié ces deux paroisses à saint Pierre, on ne saurait vraiment prétendre la même chose en présence du même patronage dans des paroisses telles que Pleucadeuc et Pleumeleuc. Le second argument, c'est que M. J. Loth, malgré le dépouillement si consciencieux qu'il a fait de tous les documents hagiographiques de l'Église celtique dans son important travail sur *Les noms des saints bretons* (1), n'a pu trouver aucune trace de saint Ada qui serait le patron de Plouha, de saint Alré qui serait le patron de Ploaré, de saint Audren qui serait le patron de Plaudren, de saint Bara qui serait le patron de Plouvara, de saint Car qui serait le patron de Plougar. Le troisième argument nous est encore fourni par M. J. Loth. « Dans un certain « nombre de paroisses, dit-il, il y a un *les* (*lis*), résidence « seigneuriale, qui porte le nom du titulaire du *ploué* : Beuzec, « Leveuzec, Plogoff, Lescoff, etc. (2). » Mais en cas il me semble

(1) *Revue Celtique*, tome XXIX, page 222 et suiv. et page 271 et suiv. et tome XXX, page 121 et suiv.

(2) *Revue Celtique*, tome XXX, p. 222.

que l'on ne saurait prétendre que le personnage dont le *plou* porte le nom soit un ecclésiastique. Plogoff et Lescoff portent tous les deux le nom d'un personnage appelé Cov : M. J. Loth l'affirme et sa compétence philologique me suffit pour l'admettre. Mais si ce Cov avait son habitation seigneuriale à Lescoff, il est donc différent de saint Cov disciple de saint Iltud qui n'a jamais mis le pied en Armorique. Plogoff n'est donc pas la paroisse dédiée à saint Cov, c'est le territoire habité par les hommes, vassaux ou tenanciers, d'un chef laïque appelé Cov. Enfin, si le nom de Ploufragan prête à contestation et si malgré l'absence du nom de Fragan de tous les documents liturgiques, on juge suffisant pour le canoniser l'existence d'une trêve aujourd'hui paroisse appelée Saint-Frégan, on conviendra cependant, je l'espère, que Fragan est un saint laïque, un seigneur, et non un évêque, un abbé ou un solitaire. De plus il existe un autre personnage qui se trouve absolument dans le même cas que Fragan et pour lequel on ne peut même pas trouver une seule chapelle qui lui soit dédiée : c'est Crescentius, le père de saint Gonéri : or comme celui-ci est né, nous dit-on, à Plougrescant, c'est-à-dire sur les terres de son père, il est donc bien évident que là encore l'homme qui a donné son nom à Plougrescant était un laïque et non point un ecclésiastique. Plougrescant et Ploufragan sont d'ailleurs tous les deux dédiés à saint Pierre.

XXV. — Les Saints Riaucus et Blarcherius.

Les curieuses litanies du missel de Saint-Vougay, écrit au XI[e] siècle, donnent dans la série des martyrs les deux noms suivants *Riauce* et *Blarcheri* (1), lesquels, si la lecture est exacte, seraient la forme au vocatif de deux noms dont le nominatif serait Riaucus et Blarcherius. Comme ces deux noms sont inconnus, on y a vu deux noms bretons. M. de la Villemarqué en était persuadé (2), et M. Loth, tout en écartant Blarcherius, identifie Riaucus à notre saint Rioc, disciple de saint Guénolé (3). Or cette identification ne me paraît pas possible : d'abord les formes Brioce et Teconoce nous montrent que, s'il était question

(1) Albert le Grand, *Vies des saints* (édition de 1901), page 226.
(2) *Société Archéologique du Finistère*, année 1890, page 20.
(3) *Revue Celtique*, tome XI, page 149.

de saint Rioc, le nom serait écrit Rioce ; de plus le saint dont le nom est écrit Riaucus est placé dans la liste des martyrs, et notre saint Rioc n'a jamais été considéré comme tel ; enfin Riauce et Blarcheri figurent parmi les martyrs de l'Eglise latine, tandis que les saints bretons ou celtiques cités comme confesseurs forment une liste homogène à la suite des confesseurs latins. Or si l'on considère que Riaucus et Blarcherius sont placés après Dionisius, et que saint Denis eut pour compagnons dans son martyre deux saints appelés l'un Rusticus, l'autre Eleutherius, si l'on ajoute que les cinq jambages *iau* de Riaucus correspondent aux cinq jambages *usti* de Rusticus, que les quatre jambages *are* de Blarcherius correspondent aux quatres jambages *eut* de Eleutherius, on pensera, ce me semble, qu'il n'y a dans le prétendu Riaucus et le prétendu Blarcherius que deux fautes de copiste, et qu'il faut leur substituer Rusticus et Eleutherius.

XXVI. — Les vieilles litanies bretonnes.

Les litanies du missel de Saint-Vougay ne sont pas le seul document de ce genre que nous ait laissé la liturgie bretonne. Mabillon en avait déjà publié (1), et de nos jours MM. d'Arbois de Jubainville et Warren en ont à leur tour exhumé d'autres spécimens (2). Ces quatre litanies ont fait l'objet d'un savant travail de M. Loth (3), où l'éminent doyen de la Faculté des Lettres de Rennes s'est efforcé de restituer à certains de ces noms leur forme véritable, défigurée par les copistes et les imprimeurs.

Je viens à mon tour proposer quelques corrections nouvelles au texte de ces diverses litanies.

Cinq seulement parmi nos saints bretons figurent dans toutes les litanies, du moins dans le texte qui en a été imprimé : Brieuc, Corentin, Guénolé, Patern et Samson. Paulus ne figure que dans les litanies publiées par Mabillon et par Warren ; mais nous trouvons dans les litanies de Saint-Vougay un Paulininnus (écrit au vocatif Paulininne) et dans les litanies publiées par d'Arbois un Paulinnan (imprimé Paulninan par une faute évidente de copie ou d'impression) qui me paraît, sous une forme différente, identique, quoi qu'on en ait dit, à saint Paul. Il serait d'abord étrange

(1) Mabillon, *Vetera Analecta*, édition de 1723, p. 168-169.
(2) *Revue Celtique*, tome III, p. 449 à 450, et tome IX, p. 91 et suiv.
(3) *Revue Celtique*, tome XI, p. 135 et suiv.

que ces deux saints ne se rencontrent jamais ensemble dans les litanies et que, là où l'un manque, on trouve justement l'autre. De plus on ne s'expliquerait pas, dans le missel évidemment léonais de Saint-Vougay, l'absence du grand saint patron du diocèse. Enfin l'identité de Paulus et de Paulininnus ou Paulinnan était admise autrefois, puisque d'après le calendrier de Landevenec du X[e] siècle on fêtait le 12 mars la *depositio sancti Paulinennani*, le même jour où le missel du vice-chancelier Ynisan place la *deposicio sancti Pauli* (1).

Saint Tudual figure dans les litanies de Mabillon, d'Arbois et Warren. Il manque, dit-on, dans les litanies de Saint-Vougay. Mais remarquons que celles-ci ont un Jeagualus (écrit au vocatif Jeaguale) que nul n'a pu jusqu'ici retrouver dans aucun document hagiographique ou liturgique. Ce prétendu Jeaguale, que M. de la Villemarqué lisait d'ailleurs Teaguale, me paraît devoir être lu Tutguale. J'ai soigneusement examiné le manuscrit : le nom est assez effacé, mais la lecture Tutguale est très admissible, et il me semble que dans le doute il vaut mieux admettre une lecture qui nous donne un saint connu qu'une lecture qui, excluant des litanies un saint qui devrait s'y trouver, nous donne à la place un saint inconnu.

Enfin, si l'on admet l'identité de saint Gudual et de saint Gurval, comme trois litanies l'invoquent sous la première forme, et la quatrième sous la seconde, on aurait un effectif de huit saints bretons honorés dans toutes nos litanies.

Parmi les saints qui n'obtiennent que deux mentions, il en est un que les litanies de Mabillon et de d'Arbois appellent Racate ou Racat, et qui me paraît une faute de scribe pour Jacute ou Jacut, saint breton parfaitement connu, tandis que l'autre est absolument inconnu (2).

M. Loth avoue que le saint dont le nom figure dans les litanies de Warren sous la forme Iunanave ou Iunanane lui est complètement inconnu. Dès lors pourquoi ne pas l'identifier au saint invoqué dans les litanies de Mabillon sous la forme Toninnane et désigné dans la *Vie de saint Gurthiern* sous la forme Tonennani (au génétif). La finale *nane* est la même et les sept

(1) Duine, *Bréviaires et Missels*, p. 115 et 138.

(2) M. Loth propose de corriger Racate en Riacate. Je ne nie pas qu'il ait pu exister un saint Riacatus : mais les litanies de Mabillon donnant à la fois Racate et plus loin Riacate, le premier demeure inexpliqué.

jambages de *iuna* se retrouvent exactement dans les sept jambages de *tenen*. Ici encore une légère correction paléographique a l'avantage de substituer un saint connu à un saint inconnu.

Parmi les saints qui n'obtiennent qu'une mention, je relève Flocan, que M. Loth assimile à Frogan ou Fragan, Leubri qu'il identifie à Léry, et Lisure qu'il rapproche de Lisine, sans se prononcer d'ailleurs sur la personnalité de celui-ci.

Flocan me paraît plutôt Elocan, dont parle M. de la Borderie (1), car il suffit pour cela de changer une lettre et non pas deux ; Leubri ou Lenbri suppose un nominatif Lenbrius ou Leubrius, qui par le seul changement d'une lettre devient Lenorius, bien connu sous la forme Lunaire, tandis que la transformation de Laurus, forme latine du nom de Léry, en Leubri, me paraît assez difficile à expliquer ; en revanche, c'est Laure que je vois dans Lisure, les deux jambages de l'*a* de *Laure* se retrouvant dans les deux jambages *is* de Lisure. L'identification de Lisure et de Lisine, aujourd'hui abandonnée par M. Loth (2), ne nous amène pas d'ailleurs à une conclusion satisfaisante, car Lisure est un saint breton et le Lizinus honoré au XIII[e] siècle dans l'évêché de Saint-Brieuc est le saint angevin qu'on appelle communément saint Lezin. Quant à identifier Lisure avec saint Lijour, M. Loth, qui propose très dubitativement cette identification avec un saint inconnu, reconnaît qu'il faudrait que le nom fut écrit Lisiure. La correction que je propose me paraît beaucoup plus simple.

Enfin M. Loth n'a pas aperçu dans les litanies de Mabillon un saint breton très intéressant, saint Trémeur (écrit Dremore), parce qu'il se trouve isolé, terminant la liste des saints martyrs, au lieu de se trouver avec les autres dans le groupe des confesseurs. Cette réintroduction de saint Trémeur dans le groupe des saints bretons honorés dans les litanies est d'autant plus intéressante que M. F. Lot, trompé par la liste incomplète de M. J. Loth, en avait conclu que sainte Trifine, mère de saint Trémeur, figurait bien dans les litanies bretonnes, mais que son fils n'y était pas mentionné (3). On voit qu'il n'en est rien, et qu'à ce point de vue on ne saurait soutenir que les deux cultes ont été indépendants à l'origine.

(*A suivre*). V[te] CH. DE LA LANDE DE CALAN.

(1) *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 484.
(2) *Revue Celtique*, tome XXX, p. 133.
(3) *Annales de Bretagne*, tome XXIII, p. 293, note 3.

ETUDE DOCUMENTAIRE DE L'INDUSTRIE

EN ILLE-ET-VILAINE

(Suite) (1)

CUIRS ET PEAUX

Tanneries, Corroyeries, Mégisseries, Chaussures, Ganteries.

A cette catégorie se rattachent l'industrie de la chaussure et la fabrication des cuirs et la ganterie. La tannerie depuis un certain nombre d'années a fait de grands progrès au point de vue de la rapidité de la fabrication. Par contre, cette fabrication — précisément à cause de cette rapidité — a perdu beaucoup de sa qualité. Des cuirs qui autrefois étaient tannés à l'écorce de chêne, ou autres produits inoffensifs, sont actuellement presque exclusivement travaillés avec des acides qui brûlent les peaux.

Le cuir n'est pas seulement employé à des œuvres grossières ; mais sert aussi à fabriquer de véritables petites merveilles. C'est ainsi qu'autrefois l'on fabriquait des tentures d'appartement en cuir gauffré et qu'aujourd'hui la maroquinerie fait des choses superbes.

Depuis le temps où la chaussure consistait en une simple semelle tenue par des lanières et la chaussure élégante de l'époque actuelle, l'industrie de la chaussure a beaucoup varié. Au XIV[e] siècle, la chaussure se faisait avec de grandes pointes d'une longueur démesurée ; au XVII[e] siècle les bottes à larges revers en partie garnies de dentelles remplacèrent les souliers. Différents genres de chaussures furent en honneur au XVIII[e] siècle, et à l'heure actuelle il ne se passe pas de nouvelle saison qui n'amène de nouveaux modèles.

(1) Voir la *Revue* de juillet 1909.

Tannerie. — En 1806 le département d'Ille-et-Vilaine possédait un grand nombre de tanneries. Ces tanneries très importantes, approvisionnaient en partie le midi de la France et faisaient de nombreuses expéditions en Italie, en Espagne et en Portugal. En 1809, le département comptait environ 60 ateliers de cuirs et peaux à Rennes, Vitré et Fougères. Les peaux de veaux corroyées dans ce département avaient l'avantage d'être plus propres à être maroquinées que dans le reste de la France.

MM. Arot, Brizon, Bréhier, de la Touche et Sandt, propriétaires de tanneries dans l'arrondissement de Rennes, qui envoyèrent à l'exposition de 1806 des peaux tannées, corroyées et passées mégie pour gants, obtinrent un certain nombre de récompenses (1).

Dans l'arrondissement de Montfort existait, vers 1818, une importante tannerie, la plus belle du département. En 1820 plusieurs tanneries de l'arrondissement de Vitré occupaient un nombre relativement élevé d'ouvriers. On trouvait également un grand nombre de tanneries renommées dans les arrondissements de Rennes, Montfort et Fougères. Les peaux corroyées à Rennes, Fougères et Vitré étaient d'une finesse supérieure qui rendait propre à être maroquinées (2). Elles avaient un avantage sur toutes celles du reste de la France ; c'est qu'elles pesaient beaucoup moins, aussi étaient-elles très recherchées. En 1836, Rennes possédait 8 à 10 tanneries et 23 à 24 corroyeries dont une qui possédait une machine pour le broyage des écorces. Une tannerie importante avec « traite aux pleins, fosses, cuves, séchoirs installée à Vitré, cessa de fonctionner vers 1839. Le *Guide du Baigneur* signale d'importantes tanneries dans l'arrondissement de Saint-Malo, vers 1844.

Du 1er janvier 1852 au 31 juillet 1854 il fut installé trois tanneries et une corroyerie nouvelles dans le département. En 1858, l'industrie du cuir est en progrès et la mégisserie se fait dans les arrondissements de Rennes, Redon et Vitré. Une fabrique de Rennes entreprit vers la même époque la fabrication de la chamoiserie qui lui rapportait annuellement une somme d'environ 42.000 fr. Le nombre des ouvriers occupés dans les tanneries du département étaient de 308 (ouvriers et apprentis). En 1863 la fabrication du cuir avait pris une certaine importance dans le département. A

(1) *La France illustrée.*

(2) Description statistique de la France.

Rennes 29 tanneries, corroyeries, et mégisseries occupaient 172 hommes et 37 femmes dont le salaire moyen était pour les hommes de 2 fr. 10 par jour et pour les femmes de 1 fr. 20. L'arrondissement de Vitré avait 5 tanneries et corroyeries occupant 19 ouvriers qui gagnaient un salaire journalier moyen de 2 francs. On trouvait dans l'arrondissement de Fougères 7 tanneries et 1 corroyerie occupant 23 hommes et 4 femmes gagnant un salaire journalier moyen de 1 fr. 75 pour les hommes et 1 fr. 25 pour les femmes.

Ce nombre cependant relativement élevé de tanneries et corroyeries ne tarda pas à prendre un essor encore plus grand et l'industrie primitive à faire place à des usines plus importantes et plus perfectionnées.

En 1868 l'arrondissement de Vitré ne comptait plus que 4 tanneries sur les 5 que nous avions trouvées en 1863. L'arrondissement de Redon avait une tannerie à cette même époque et l'arrondissement de Rennes avait vu le nombre de ses tanneries, corroyeries et mégisseries passées de 29 à 30. L'arrondissement de Fougères comptait 9 tanneries et une corroyerie. Quelques années plus tard nous trouvons que la fabrication des cuirs et peaux dans le département occupe environ 2 à 3.000 ouvriers gagnant une moyenne de 1 fr. 25 à 2 fr. par jour. La main-d'œuvre nécessitée par le tannage et corroyage des cuirs, l'écorçage et le transport des écorces et leur réduction en poudre, représentait une valeur considérable. On travaillait également dans le département des cuirs forts importés de l'Amérique du Sud. Le nombre total des tanneries, corroyeries et mégisseries situées dans le département d'Ille-et-Vilaine était d'environ 200

Deux tanneries de Rennes les plus importantes du département possédaient des machines à vapeur (1). L'une d'elle avait une machine de 12 chevaux qui broyait l'écorce et l'autre qui comprimait le cuir et remplaçait le battage à la main.

En 1878 les tanneries étaient encore nombreuses et occupaient un personnel relativement élevé. Des établissements en ce genre existaient à Antrain, Bains, Bazouge-la-Pérouse, Chauvigné, Combourg, Dol, Fougères, Gosné, Grand-Fougeray, La Guerche, Guichen, Janzé, Liffré, Mélesse, Montfort, Noyal-sous-Bazouges, Paimpont, Plélan-le-Grand, Redon, Saint-Pierre-en-Coglès

(1) Rapport de la Chambre de Commerce.

Saint-Domineuc, Saint-Georges de Reintimbault, Saint-Malo, Saint-Méen, Tinténiac, Tremblay et Vitré.

En 1882 l'arrondissement de Fougères comptait 8 tanneries. L'arrondissement de Rennes possédait 30 tanneries, corroyeries et mégisseries. En 1895 on comptait seulement une douzaine de tanneries et mégisseries à Fougères, alors qu'autrefois cette branche de l'industrie avait connu des moments de prospérité dans tout l'arrondissement de Fougères.

En 1901 Rennes avait 9 tanneries, corroyeries et mégisseries. La ville de Vitré avait encore 2 tanneries et 2 mégisseries. Dans l'arrondissement il y avait 1 tannerie à la Guerche, à Retiers et à Martigné-Ferchaud. Dans l'arrondissement de Saint-Malo était installée une usine de tannerie et de corroyerie à Combourg, Dol et Tinténiac. Une ou plusieurs tanneries ou corroyeries étaient également installées à Bain-de-Bretagne, Fougères, Antrain, Bazouges-la-Pérouse, Montfort, Gosné, Saint-Brice-en-Cogles, Grand-Fougeray, Château-Giron, Bécherel et Saint-Méen.

A l'heure actuelle l'industrie de la fabrication du cuir a subi d'importantes modifications. Les usines qui jusqu'alors n'avaient pas de machines en ont installé et les maisons qui fabriquaient encore exclusivement avec les anciens procédés se sont vues dans l'obligation — de par la loi de la concurrence, — d'adopter les procédés modernes. Quelques-unes ont bien tenté de continuer malgré tout le tannage par l'écorce de chêne et autres anciens procédés ; mais elles ont vite été obligées d'employer la fabrication par l'acide pour satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante.

D'importantes usines existent à Rennes, Fougères, Redon, Saint-Malo, Retiers, Montfort, Gosné, etc... et occupent plusieurs centaines d'ouvriers. La profession des tanneurs est dangereuse pour les ouvriers et peu lucrative. Toujours infectés par les mauvaises odeurs qui se dégagent des peaux, ils sont des proies faciles à toutes les épidémies qui s'abattent sur une région. Si encore des mesures d'hygiène étaient prises pour les préserver quelque peu ; mais ils n'y prennent pas attention et un jour ou l'autre ils sont victimes de leur imprudence.

Chaussures. — Depuis que la chaussure existe, des « savetiers » puis des cordonniers ont sillonné le département ; mais cette branche de l'industrie, aujourd'hui la plus florissante du département, n'a guère existé avant 1829 ou 1830, dates à laquelle un

industriel implanta la fabrication des chaussures de tresses à Fougères. Cette fabrication, depuis cette époque, s'est presque exclusivement cantonnée dans l'arrondissement de Fougères. On trouvait bien vers 1840, des manufactures à Vitré, mais ces maisons ne fonctionnaient que par intermittence et n'occupaient à Fougères qu'un personnel restreint. La fabrication des chaussures, exception faite des cordonniers, occupant 2, 3 ou 4 ouvriers, occupait un nombre relativement élevé d'ouvriers (hommes et femmes). Les femmes tressaient la chaussure sur les formes, et les hommes plaçaient la semelle. Les salaires étaient peu élevés et c'est à peine si les hommes arrivaient à gagner 1 franc par jour et les femmes 15 à 20 centimes.

Dans son histoire de Rennes, Marteville dit qu'il n'existait pas de fabriques de chaussures à Rennes et que la production de cette branche de l'industrie, vers 1836, était inférieure à 10 000 paires.

Vers 1846 (1) on fabriquait à Fougères environ 12 à 15.000. Il y avait 10 fabricants occupant environ 500 femmes (chaussonnières et semelleuses) qui gagnaient environ 0 fr. 50 par jour, et 40 hommes dont le salaire journalier moyen était de 1 franc.

Vers 1848 les chaussons de feutre retourné, remplaça la fabrication du chausson de tresses qui donnait du travail à un grand nombre d'ouvriers et qui périclitait par suite de la concurrence des prisons. C'est aussi vers cette date que le chausson cloué fit son apparition à Fougères. De ce fait, les ouvriers en chaussures subirent une réduction de salaire qui était évaluée aux 2/3 des prix antérieurs. En 1849, le Préfet dans son rapport au Conseil général signalait l'extension que prenaient dans l'arrondissement de Fougères les divers ateliers de chaussures de tresses et les 2 fabriques de tresses de laine.

Vers 1852, la chaussure de cuir fit son apparition à Fougères (2). M. François Depasse dans son intéressant ouvrage : « Fougères et ses environs » raconte comme suit l'installation de cette nouvelle branche de l'industrie de la chaussure. « Un ouvrier « très habile vint, par hasard, à Fougères. Embauché par un « patron, il confectionna des bottines satin, claquées, à talons, « qui plurent beaucoup. Il travaillait au prix de 12 francs la dou-

(1) Maupillé, *Histoire de Fougères.*

(2) F. Depasse, *Fougères et ses environs*

« zaine et faisait une demi-douzaine par jour. L'exemple « séduisit à la fois le patron qui voyait un article à lancer et les « ouvriers qui étaient loin de gagner d'aussi fortes journées. » En 1853 la fabrication de la chaussure occupait à Fougères environ 4500 ouvriers et en 1861 il existait 8 fabriques qui occupaient 451 hommes, 906 femmes et 386 enfants. La moyenne des salaires était de 2 fr. 10 pour les hommes, 1 fr. 20 pour les femmes et 1 franc pour les enfants.

En 1868 le nombre des fabricants était passé de 8 en 1861 à 9 en 1868. Par la suite cette nouvelle fabrication se perfectionna considérablement. Vers 1872 (1) la machine à piquer fit son apparition dans les fabriques et en 1873 la couture des semelles à la main fut remplacée par les machines à coudre les semelles. D'après les statistiques, l'industrie de la chaussure faisait vivre en 1872 environ 5.000 personnes à Fougères et les environs. En 1879, 30 fabriques fonctionnaient à Fougères.

M. Ardouin-Dumazet dans son ouvrage : *Voyage en France : Bretagne péninsulaire*, constate que Fougères en 1896, possède 33 fabriques occupant environ 8.000 ouvriers plus 4 à 500 employés et voyageurs. On y fabriquait ajoute-t-il environ 5 millions de paires de chaussures valant environ 18 millions. Dans cette somme la main-d'œuvre entrait pour près de un tiers. Il existait en 1882 une fabrique peu importante à Vitré. L'industrie de la chaussure qui faisait vivre près de 10.000 personnes, appelait nécessairement des industries annexes. Parmi celles-ci nous devons citer les fabriques de boîtes pour empaqueter chaque paire de chaussures ; elles étaient au nombre de trois. Il existait également 4 maisons faisant exclusivement la confection des talons. La chaussure fabriquée à cette époque à Fougères se composait presqu'exclusivement de bottines pour femmes et fillettes. Cependant certaines maisons commencèrent à fabriquer de la chaussure pour hommes.

Depuis quelques années la majorité des fabriques fougeraises sont pourvues de machines à monter d'importation américaine et dites « Boston ». Les ouvriers (2) employés à cette machine « Boston » reçoivent les tiges et sont chargés d'y adapter les semelles. Pour fournir suffisamment de travail à une machine

(1) Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*.
(2) *Jeune Bretagne*, numéro du 1er janvier 1907.

une équipe de cinq ouvriers est nécessaire. Cette équipe est ainsi composée :

L'opérateur, s'occupant exclusivement de la machine ; le monteur en bout, dont le travail consiste à former le bout des chaussures ; l'afficheur de semelles, qui à l'aide de quelques semences affiche, c'est-à-dire, adopte la semelle pour faciliter le travail de la machine. Enfin 2 compagnons (de 13 à 18 ans), limite extrême, font un travail de moindre importance. Une machine peut faire en moyenne 100 paires par jour. Le travail à la machine « Boston » exige une grande attention, une dépense de force et d'énergie peu ordinaire à tel point qu'un opérateur, après une dizaine d'années passées à sa machine, ne peut continuer à moins qu'il soit doué d'une force extraordinaire (1). Les salaires avant la grève de 1906, étaient les suivants : L'opérateur 0 fr. 08 la paire sur lequel il devait prélever le prix des fournitures. Le monteur de bout, 0 fr. 065 la paire sur lesquels lui aussi devait prélever le prix de ses fournitures, et enfin l'afficheur de semelles, qui comme les précédents payait ses fournitures, avait 0 fr. 06 la paire. Les compagnons étaient payés à la journée et gagnaient environ de 2 fr. à 2 fr. 50 par jour. L'industrie de la chaussure à Fougères subit selon les années un chômage de plusieurs semaines.

A Rennes deux maisons importantes occupent près de 100 ouvriers et font des chaussures de luxe qui sont vendues dans des succursales parisiennes. Il y a quelques années, l'un des principaux fabricants de Fougères tenta l'installation d'un atelier à Rennes qui pour différentes raisons disparut peu après. Des maisons de Paris possèdent à Rennes des entremetteurs qui fournissent du travail à des ouvriers rennais. En résumé, l'industrie de la chaussure est la plus importante du département en ce sens qu'elle fait vivre le plus grand nombre de travailleurs.

Ganterie. — En 1836 (2), l'industrie de la ganterie possédait deux fabriques à Rennes qui produisait une moyenne de 70 à 75 paires de gants par semaine ou 14.000 paires par an. Aujourd'hui cette branche de l'industrie a presque complètement disparu et c'est à peine s'il existe encore quelques fabricants n'occupant pas d'ouvriers.

(*A suivre.*) J. Coupel.

(1) Marteville. — *Histoire de Rennes.* — (2) *Jeune Bretagne.*

A TRAVERS LA BRETAGNE

CONGRÈS DE L'U. R. B. A PONTRIEUX

De temps immémorial, le mois de septembre a été consacré aux congrès. Nos deux sociétés bretonnes n'ont garde de manquer à l'usage établi et leurs grandes assises annuelles se suivent généralement à une semaine d'intervalle, permettant à ceux de leurs membres — et ils sont nombreux — qui font partie des deux sociétés, de se rendre sans dérangement de l'une à l'autre et de se reposer des sérieuses études archéologiques et historiques de la docte association bretonne, en prenant une part active aux discussions d'un genre plus pratique, je ne dis pas moins sérieuses de sa jeune sœur, je dirai peut-être mieux sa fille : l'Union Régionaliste bretonne. N'est-ce pas en effet les admirables travaux de nos historiens et de nos archéologues qui ont préparé et rendu possible le mouvement breton moderne, et bardes et patriotes ne se proclament-ils pas les fils des trois hommes dont le nom restera gravé à jamais dans tout cœur breton et qui furent les fondateurs de l'association bretonne : Kerdrel, La Borderie et La Villemarqué.

C'est Pontrieux, charmante petite ville bretonne et bretonnante, qui avait été choisie comme rendez-vous des patriotes bretons : le choix était, on l'a bien vu, excellent, et l'U. R. B., tout habituée qu'elle soit à rencontrer partout la sympathie, n'a trouvé que rarement un accueil aussi enthousiaste ; rarement il a été démontré aussi clairement aux régionalistes bretons combien utile était leur propagande et combien elle pouvait être féconde. Nous ne décrirons pas par le menu tous les travaux et toutes les fêtes qui se sont succédé durant ces jours, les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont pu les lire dans les compte-rendus des journaux. Il sera plus intéressant et plus utile d'en noter les

résultats et de chercher à en retirer les enseignements pratiques qu'ils comportent.

Le programme de tout congrès comprend deux parties fort différentes et pourtant solidaires, les travaux et les distractions ; séances d'études et séances d'amusement, concerts, représentations dramatiques, excursions, sans parler de l'inévitable banquet et des non moins inévitables toasts. Il arrive même parfois que l'agréable l'emporte sur l'utile ; parfois même, disent les mauvaises langues, l'étude n'est plus qu'un simple prétexte, qu'un accessoire à réunions et à parlottes ; nous n'étonnerons personne en disant que ce n'est pas le cas de l'U. R. B., où l'étude a toujours eu la place prépondérante ; notons toutefois que à Pontrieux, grâce à la nouvelle organisation par section, le travail a été grandement facilité et les résultats par conséquent plus importants.

A l'U. R. B. d'ailleurs, et c'est là un point fort digne d'être noté, les réunions du soir et autres fêtes qui se succèdent pendant le congrès sont plus qu'un simple amusement : ce sont de véritables leçons de choses, des leçons pratiques de régionalisme, un moyen d'action simple et puissant à la fois d'agir sur le peuple et d'entrer en communion avec lui, pour réveiller en lui les énergies assoupies et lui inspirer, avec l'amour et le respect de son passé, la fierté légitime qui doit le guider dans sa marche vers l'avenir.

Et quand on a assisté ne fut-ce qu'une fois à ces congrès, on est contraint de reconnaître, quelque opposé qu'on soit au mouvement breton, que les bardes de l'U. R. B. ont vu juste et qu'ils savent parler à l'âme populaire et s'en faire comprendre. A Pontrieux, mieux encore peut-être qu'aux autres congrès, on a pu saisir l'influence profonde de ces réunions si simples, si vraiment populaires, — je ne dis pas démocratiques, je laisse le mot aux primaires et aux charlatans de la politique — où règne la vraie fraternité bretonne, et où bardes et chanteurs populaires, artistes en renom et cantatrices au talent affiné s'unissent pour donner au peuple une vision juste de ce que peut et doit être l'art, le vrai art populaire si différent de l'ignoble caricature que lui en donne chaque matin les journaux et les feuilletons parisiens. Constatons encore qu'à Pontrieux l'art breton a triomphé plus que toutes autres fois. C'est la chanson bretonne, la pure chanson bretonne, celle que chantent si bien les Yeodet et Taldir,

qui a été tout droit à l'âme du vrai peuple. Il y a là une précieuse tendance à noter, et l'entière confirmation de la doctrine régionaliste. Si vous voulez parler au peuple et l'élever, parlez-lui le langage du terroir et laissez à Montmartre les parisienneries de goût douteux, dont des hommes de bonne volonté assurément, mais de sens artistique moins développé, ont voulu nous inonder. On m'accusera sans doute de mériter le reproche que je faisais plus haut à certains congrès de ne penser qu'aux amusements, je dois pourtant parler encore pour être complet des représentations dramatiques qui ont pris dans le mouvement breton une importance si considérable et si inattendue. Le peuple breton s'est révélé passionnément épris d'art scénique et à Pontrieux comme partout, les séances dramatiques ont été suivies avec un enthousiasme toujours croissant.

C'était les « *Paotred gwuir zikour* » qui avaient la tâche de donner la représentation du dimanche ; ils ont enlevé avec leur brio habituel deux pièces : l'une comique, le « *Paotr vragouberr* » de Dir-na-dor, le barde Trecorrois qui connaît si bien l'âme populaire ; l'autre tragique, *Alan al Louarn* épisode des luttes contre les Normands, de Toussaint le Garrek ; deux chefs chacun dans leur genre, qui montrent combien notre théâtre breton contemporain mérite l'attention du monde littéraire.

Avant de quitter le théâtre, notons l'apparition des troupes enfantines de la « *Breuriez ar brezenek* », filles et garçons. Il y a là une innovation trop importante pour que nous ne la signalions pas au passage ; je vais revenir d'ailleurs sur les travaux de la *Breuriez*. Je veux noter pourtant l'excellent jeu de ces enfants qui montre combien, comme je le disais plus haut, le breton a le sens vrai du théâtre ; leur jeu est simple, naturel et convaincu, les jeunes filles en particulier étaient de tout point excellentes, et nous ne pouvons que répéter ici les louanges unanimes et si méritées qu'a su s'attirer la jeune fille qui jouait le rôle de Jeanne d'Arc. Disons d'ailleurs que la pièce était excellente, et contrastait heureusement — ne faudrait-il pas plutôt malheureusement — avec les lamentables élucubrations dont, à l'occasion de la béatification de l'héroïne, la littérature française s'est *enrichie* cette année.

J'ai fini avec la partie fête, car je ne range pas sous cette rubrique, bien qu'elle nous ait été donnée au cours d'une soirée,

la remarquable conférence de M. Pierre Huet, l'organisateur si dévoué et si aimable du congrès.

Depuis quelques années l'U. R. B. a résolument consacré une de ses séances du soir à une conférence sur l'histoire locale, excellente initiative d'autant plus pratique que ce travail est ensuite remis aux instituteurs soit libres, soit officiels, en leur demandant de s'en servir pour quelques leçons supplémentaires, permettant de faire connaître à leurs élèves l'histoire du pays où ils sont nés et de leur en inspirer le respect et l'amour ; à Pontrieux, le soin de donner cette conférence était remis à M. P. Huet. En outre du travail qu'elle imposait à notre infatigable collègue, la tâche avait un côté particulièrement délicat ; notre ami a su éviter toutes les difficultés et présenter aux Pontriviens, qui ne lui ont pas ménagé leurs applaudissements, un tableau exact et vivant de leur histoire locale qui contient des faits fort intéressants et tout à l'honneur de la petite cité bretonne. MM. les instituteurs ont désormais à leur disposition un manuel d'histoire locale.

On sait que l'U. R. B. est divisée en sections dont les travaux sont l'objet de rapports spéciaux et à l'examen desquels une séance spéciale est consacrée ; si ce mode d'opérer facilite le travail du Congrès, il n'est pas moins favorable au chroniqueur dont la tâche en est singulièrement facilitée, puisqu'il n'a qu'à rendre compte des résultats de chaque section.

C'est la section d'histoire et de littérature qui ouvrait le feu. Son excellent président, M. la Guichardière, nous a donné une étude très intéressante et très feuillée sur le regretté M. Paban, directeur du musée Kériolet et poète délicat autant qu'ardent Breton. C'est quelque chose, mais au point de vue historique, l'U. R. B. peut et doit faire mieux. Sans doute, l'érudition n'est pas son fait, son but à elle est de vulgariser les connaissances historiques et de révéler au peuple breton son glorieux passé tel qu'il apparaît dans les travaux merveilleux des érudits et des historiens bretons. Or, l'histoire populaire de Bretagne reste à faire malgré de louables efforts. La Bretagne a une école historique qui ferait honneur à une grande nation, elle attend encore un vulgarisateur qui se penche vers les petits, et fasse pour eux ce qu'un Stead a fait pour les petits Anglais avec ses admirables « books for bairns ».

J'ai parlé de louables efforts : nos amis du pays breton publient

en ce moment une ***Histoire de Bretagne*** qui, certainement remplira en partie la lacune que je signalais plus haut ; peut-être gagnerait-on beaucoup à prendre les conseils d'un instituteur, qui plus au fait que tous autres de ce qui convient à l'enfance, saurait donner à l'ouvrage ce caractère de simplicité et cette clarté que réclament les livres écrits pour la jeunesse. Il est un livre dont l'apparition a fait sensation : en raison des patronages tout particulièrement autorisés sous lesquels il s'est présenté au public et dont il ne pouvait ne pas être question au Congrès : nous voulons parler de l'histoire de M. du Cleuziou. On lui a quelque peu dit son fait ; nous avouons ne pas l'avoir lue, et par conséquent nous ne pouvons être que pur rapporteur des opinions exprimées. On lui a reproché d'être trop française, ce qui, assurément, est un grand défaut pour une Histoire de Bretagne, qui doit nécessairement être régionaliste si elle vise un but pratique. Un autre grave défaut est qu'elle ne conclut pas et s'arrête à mi-route, enfin elle n'est pas populaire ; pourtant un bon instituteur, animé de l'esprit breton, pourra en tirer parti et c'est quelque chose quoi qu'en dise le proverbe : « on fait souvent des civets sans lièvres ».

Je m'en voudrais de passer sous silence la remarquable Histoire de Bretagne composée par le barde « *Abalor* » et en cours de publication dans le *Clocher Breton*. Cet ouvrage, quand il sera publié, formera pour les classes cultivées un excellent manuel mettant à leur portée tout ce qu'un Breton intelligent doit savoir sur l'histoire de son pays ; au moins on ne pourra pas lui reprocher de n'être pas Breton. Ce n'est pas un cours populaire dans le sens exact du mot, toutefois, mieux encore que du livre de M. du Cleuziou, un instituteur pourra en tirer bon parti. Rédigé dans un esprit de modération et d'impartialité remarquable, souhaitons qu'ils en fassent usage, et que des influences extra-scolaires ne les fassent pas négliger ce précieux et puissant moyen d'éducation.

La section de langue bretonne a le plus souvent le privilège de soulever des tempêtes. Que voulez-vous ? quand on bataille et on bataille en Bretagne, il faut bien batailler contre quelqu'un ou contre des moulins à vent, et ce n'est pas le cas ici. M. de Gueniveau toujours sur la brèche a fait un relevé très étudié des pertes et des gains de la langue depuis vingt ans ; il y a des constatations fâcheuses sur la frontière, la langue a perdu sur bien des points.

Quelle en est la cause ? Ici commence la bataille. la cause ou plutôt les causes — car elles sont nombreuses — sont recherchées avec ardeur et révélées avec une sincérité qui, paraît-il, ne plaît pas à tout le monde, il me semble pourtant que le premier devoir du médecin est d'être sincère, d'aucuns et des meilleurs sont même vrais brutaux, qui pourrait s'en plaindre ? A côté des points noirs il y a des points consolants. De tous côtés et dans tous les rangs d'ardents défenseurs se lèvent pour la défense de la langue menacée ; on se groupe, ce qui vaut mieux, on fonde des œuvres telles que la « *Breuriez ar brezonek* », œuvre excellente et admirablement comprise qui a déjà réuni, dans le Trekor, sous sa bannière plus de 300 enfants, à qui elle apprend non seulement à lire et à écrire leur langue, mais, ce qui vaut mieux encore, l'amour du pays et le vrai esprit breton. Nos amis espèrent fonder, pour faire suite à la *Breuriez*, des cercles bretons qui grouperont l'élite de leurs enfants, puis quand l'heure du service militaire sonnera, des organisations analogues les attendront dans les villes de garnison. Il y en a déjà de ce genre à Nantes et ailleurs. Ainsi toujours soutenu le jeune Breton ne se sentira plus isolé et la fraternité bretonne ne sera plus un vain mot. Un vœu proposé par l'auteur de cet article et voté par le congrès aurait pour l'avenir de la langue la plus grande importance. Ce serait l'admission du breton comme seconde langue pour la section latine, langue du baccalauréat, ès-lettres conjointement avec les autres langues similaires ; provençal, basque et flamand, cette mesure aurait entre autres d'heureux effets, l'avantage de rattacher au mouvement breton l'armée des chercheurs de diplômes et la haute société qui lui sont pour le moment trop souvent indifférents. N'est-il pas au plus haut point regrettable de voir sur les tables de nos salons s'étaler les élucubrations trop souvent putrides de la littérature parisienne et les délicieuses productions de la littérature provinciale qui font le régal des délicats, dédaigneusement reléguées à la ferme.

La section d'économie politique pour évoquer peut-être moins de contracdictions, n'en a pas moins une place à part dans les travaux de l'U. R. B. Malgré l'absence de son éminent président M. Morvran Goblet, elle a fourni une telle somme de travaux, qu'on a dû lui consacrer à elle seule une journée et encore devrai-je lui rattacher la conférence initiale de M. le docteur Le Fur qui a traité avec sa compétence habituelle la question du foyer breton, ce qu'il est, ce qu'il devrait être.

La question de l'émigration était à l'ordre du jour. Elle nous a valu un merveilleux rapport de M. Choleau, bourré de faits et de chiffres que l'intérêt du sujet et la clarté de l'exposé faisait accepter sans peine, sinon sans fatigue. M. Choleau nous a fait un tableau exact et malheureusement trop vrai de la situation et de la marche du fléau dont rien, hélas ! n'a pu arrêter le progrès. S'il a décrit la maladie en vrai docteur avec une science et une sûreté d'observation à laquelle chacun a rendu hommage, nous craignons fort que les remèdes que lui-même et chacun à son exemple ont proposés à l'envi ne soient que des palliatifs ; enfin mieux vaut un essai quel qu'il soit que de rester les bras croisés en se lamentant. Au moins les œuvres sociales des Bretons à Paris, au Havre et ailleurs, luttent-elles pour enrayer le mal et redonner aux pauvres émigrés quelque réconfort au milieu des douleurs et des désillusions de l'exil. Saluons ces dévoués, et au premier rang le docteur Le Fur, toujours sur la brèche quand il s'agit de faire du bien à ses compatriotes. La crise sardinière venait après la question de l'émigration. M. Le Fur a montré encore une fois son universelle compétence non moins que son ardent patriotisme qui le fait se passionner pour toute question bretonne, Il est allé étudier le litige sur les lieux, ce qui nous a valu un exposé sérieux des faits et mieux qu'un exposé, une décision ferme de l'U. R. B. qui entrant résolument dans une voie nouvelle, a nommé une commission de trois membres pour aller offrir ses services et au besoin sa médiation aux deux parties que séparent des divergences d'intérêts, bien grandes peut-être, mais qui, avec un peu de bonne volonté, parviendraient sans doute à s'entendre à leur grand et mutuel avantage. Quel que soit le résultat pratique de cette résolution, elle aura au moins celui de montrer que l'U. R. B. s'intéresse à toutes les questions qui agitent le peuple breton, et cherche à y apporter une solution équitable pour tous sans parti pris et sans autre but que de chercher le bien public.

Non moins intéressante, quoique abrégée par suite de l'abondance des matières, est la communication de M. Vallée toujours sur la brèche quand il s'agit de la Bretagne. Il rendit compte, avec photographies à l'appui, de la création d'une nouvelle industrie à Saint-Brieuc par MM. Prud'home et de Saint-Méloir. Ces Messieurs ont installé au Legué une manufacture de drap entièrement bretonne, où des ouvriers du pays travaillent des

laines achetées dans le pays et provenant de moutons indigènes. Souhaitons à cette intelligente initiative tout le succès qu'elle mérite ; et que les dames puissent répondre comme cette dame irlandaise à qui M. Vallée faisait compliment sur le bon goût de sa toilette : « ce qui me plaît le plus en elle, c'est qu'il n'y a pas un fil qui n'ait été tissé par une main irlandaise. »

Nous allons d'ailleurs trouver des échantillons du travail de l'usine à l'exposition bretonne qui a été un des traits caractéristiques du congrès. Depuis deux ou trois ans l'idée d'annexer une exposition au cours du congrès avait été réalisée, l'U. R. B. ne faisait d'ailleurs que marcher sur les traces de la Société d'Émulation de Redon qui, la première, je crois, avait compris combien utile et féconde était l'idée des expositions régionales et régionalistes où les moindres initiatives locales seraient mises en lumière et encouragées.

Organisée d'abord à Rostrenen, si je ne me trompe, par les soins de notre sympathique ami M. Ely-Monbet; puis à Plougastel où elle prit un nouvel essort sous la même direction, l'exposition bretonne a pris à Pontrieux un développement on ne peut plus encourageant. Nous ne la décrirons pas ici; nos lecteurs ont pu lire dans les journaux des comptes-rendus détaillés de ce qu'elle contenait. Contentons-nous de noter la place faite aux petites industries locales et traditionnelles ; il y a là une indication précieuse comme aussi dans l'empressement vraiment extraordinaire des visiteurs et l'intérêt manifeste qu'ils y apportaient. Le lundi, jour de la foire de Pontrieux, il y eut au moins 5000 visiteurs. Désormais, l'exposition devra être un des points importants des congrès qui y trouveront un nouveau moyen d'action populaire. Disons à ce propos que le dernier jour du congrès se réunissait le comité des petites industries locales, sorte de filiale de l'U. R. B. qui a pour but de défendre contre la grande industrie les petits métiers, en leur procurant des débouchés et de l'ouvrage. M[me] Benoist, membre du comité central de Paris, était venue se mettre en rapport avec les membres bretons, et fit connaître le but et l'importance de l'œuvre et son fonctionnement. Il y a là pour l'activité des patriotes bretons une nouvelle branche de travail qu'ils ne manqueront pas d'exploiter.

Restait la section des beaux arts. Quelque peu gênée par l'abondance des travaux dans les autres sections, elle ne put tenir sa séance qu'à la dernière heure, mais, on avait pu déjà admirer

ses résultats pratiques à l'exposition qui était en grande partie son œuvre.

Comment ne pas mentionner par exemple les faïences de Quimper avec dessins représentant nos saints, œuvres de notre sympathique ami M. Pohier. Arrivés à la fin de cette trop longue relation nous sommes persuadés que le lecteur a, s'il a eu la patience de nous suivre jusqu'au bout, en arrivera à cette conclusion qui est la nôtre, c'est que le onzième congrès de l'U. R. B. marque un progrès réel et fait toucher du doigt la vitalité de cette jeune et par conséquent très vivante société.

Par la vitalité dont elle fait preuve dans toutes ses branches, par la résolution avec laquelle elle aborde tous les problèmes de la vie sociale bretonne, elle se révèle dès maintenant, et plus encore pour l'avenir, une force sociale considérable, susceptible de grouper toutes les bonnes volontés nombreuses, mais éparses dans notre pays, tous ceux qui, comme les ouvriers de l'Evangile, se tiennent inoccupés sur la place publique, désireux de travailler, mais ne trouvant pas qui les emploie.

Que l'U. R. B. continue à marcher, sous la sage direction du chef éminent qu'elle s'est donnée, dans la voie sage et pratique qu'elle s'est tracée, qu'elle ne s'en écarte jamais, quelque tentation qu'elle puisse trouver semée sur sa route, elle deviendra de plus en plus de ce qu'elle est déjà, une force considérable pour le bien, autour de laquelle viendront se grouper tous les patriotes, devant laquelle s'inclineront tous ses adversaires, et qui, forte du respect de tous, pourra dans sa fière loyauté et son sage libéralisme, dédaigner les attaques des ennemis conscients ou inconscients que rencontre toujours — et dans notre pays, hélas ! plus qu'ailleurs, — les hommes et les œuvres, qui, indifférents aux passions politiques du moment et aux menées louches des politiciens ne vise qu'un seul but : le bien du pays.

GWELTAS.



NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 9 septembre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. LE V[te] DE CALAN, PRÉSIDENT.

A l'occasion du Congrès de l'Association Bretonne à Ploërmel, la Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance, dans la grande salle de la mairie de Ploërmel, le jeudi 9 septembre 1909, à 10 heures du matin.

Etaient présents : MM. le vicomte de Calan, le comte Lanjuinais, le chanoine Peyron, le comte de Laigue, A. Oheix, le vicomte Hervé du Halgouët, etc., etc.

ETAT DES PUBLICATIONS

M. le Président profite de ce qu'un grand nombre de Ploërmelais ont tenu à assister à la séance, pour exposer le but de la Société des Bibliophiles Bretons et adresser en sa faveur un chaleureux appel. La situation de la Société est prospère, mais elle devrait être encore meilleure. Actuellement elle donne à ses membres, par année, un fort volume et un volume de dimension moins considérable, et elle souhaiterait faire davantage. Pour atteindre ce résultat il lui faudrait de nouvelles adhésions, et ces adhésions ne manqueraient pas de se produire, si l'on connaissait bien l'œuvre de la Société et l'état de ses publications.

Ces derniers temps les membres de la Société des Bibliophiles Bretons ont reçu : le *Journal inédit d'un député de l'Ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne pendant la Régence* (*1717-1724*) ; le *Livre de Comptes de Claude de La Landelle* (*1553-1556*); les *Relations du Pouvoir Central et de la Province de Bretagne dans la*

seconde moitié du règne de Louis XIV : Correspondance des Contrôleurs généraux avec la Province de Bretagne (1689 1715); *Cronicques et Ystoires des Bretons*, par Pierre Le Baud, publiées d'après la première rédaction inédite, avec des notes, tome I; *Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne de 1491 à 1589*, tomes I et II.

M. le Président ajoute que les ouvrages suivants sont prêts à paraître : Tome III des *Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne* lequel comprendra les tables; *Le Combat des Trente*, texte suivi de biographies; *Documents inédits sur la période révolutionnaire à Carhaix; Etats de la Ligue;* le tome II des *Cronicques et Ystoires* de Le Baud.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau. Tous les membres sortants sont réélus, le bureau est donc ainsi composé :

Président : Vicomte de Calan.

Vice-présidents : Marquis de l'Estourbeillon, député, et baron Gaétan de Wismes.

Secrétaire : M. René Blanchard.

Secrétaire-adjoint : Comte de Laigue.

Trésorier : M. Paul Foulon.

Délégués : MM. Bodinier, de Bréchard, Cormerais, Dupuy, Jouon des Longrais, de la Grimaudière, Ménard, de Monti.

ADMISSIONS

Sont élus à l'unanimité membres de la Société :

M. Le Moyne, avocat à Ploërmel, présenté par le vicomte de Calan et le comte de Laigue.

M. l'abbé Bouchet, professeur à Saint-Armel, Ploërmel, présenté par les mêmes.

M. le vicomte Le Bouteiller, château du Bois-Février, par Fougères, présenté par les mêmes

M. Yves Peschart, à Ploërmel, présenté par les mêmes.

COMMUNICATIONS ET EXHIBITIONS

Par M. A. Oheix : *Les œuvres du comte de la Touraille.*

Par le même : *Cahier du procès-verbal des différentes séances de l'Assemblée du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Ploërmel tenue le 7 avril 1789.*

Par le même : *Délibération de la Communauté de Ploërmel du 24 novembre 1788.*

Par M. l'abbé Peyron : *L'Amie des amies*, imitation d'Arioste, par Bérenger de la Tour. A Lyon, 1558.

Par M. Houal : *Questions et observations concernant les matières féodales par rapport à la Coutume de Bretagne*, par Pierre Hévin (1736), avec dédicace au Président de la Briffe d'Amilly.

Par le même : *Sceau des contrats de la Cour de Saint-Brice de Goulaine, représentant un fretté, au chef chargé de 3 têtes de loup arrachées* (XVe s.) (Armes des de la Noue).

Par le même : *Sceau des contrats de la Cour de Garnédan, représentant un grelier accompagné de 3 hermines* (XVIe s.).

Par le même : *Tableau colorié représentant saint Pierre* (XVIIIe s.). A Rennes, chez Mazeres, rue aux Foulons.

Par le même : *Glaive très ancien trouvé sur le terrain où eut lieu la bataille des Trente.*

Par M. Le Moyne : *Annales d'Aquitaine*, impression gothique, 1525.

Par le même : *Theatrum civitatum et admirandorum Italiæ, a Ioanne Blæv G. F.*, Amsterdam Ioannes Blaev, 1663. 2 vol. grand in-folio avec gravures.

Par M. l'abbé Giffard : *Sceau des Carmes de Ploërmel.*

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Cte DE LAIGUE.



Le Gérant : F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.



A PROPOS D'HISTOIRE DE BRETAGNE

ET D'ESPRIT BRETON

Sous la signature Gweltas un correspondant rendant compte dans le dernier numéro de la *Revue de Bretagne* du congrès de l'U. R. B. s'est fait l'écho de critiques formulées à ce congrès sur un ouvrage que j'ai fait paraître récemment.

Le livre en question, *La Bretagne de l'Origine à la Réunion, son histoire, ses coutumes, ses mœurs*, s'adresse à des lecteurs ayant une certaine culture. Il suffit de l'ouvrir pour s'en rendre compte. Au surplus cela est énoncé clairement dans la préface.

M. Gweltas précise qu'il n'a pas lu ce livre, qu'il rapporte seulement des opinions exprimées. Cependant, ces opinions, il semble bien les faire siennes.

Les critiques rapportées par M. Gweltas sont au nombre de trois : cet ouvrage « a le grave défaut de s'arrêter à mi-chemin »; « il n'est pas populaire ». Telles sont les deux premières critiques.

M. Gweltas et ceux dont il est l'écho auraient donc désiré une histoire complète et populaire de Bretagne. J'ai regret de ne pas leur avoir donné satisfaction, mais mon but était autre. Le lecteur en prenant l'ouvrage est fixé sur les limites que l'auteur s'est tracées, sur le public auquel il s'adresse. L'histoire de « la Souveraineté » de Bretagne, et celle de la Bretagne province, forment deux sujets qu'on peut traiter séparément ou simultanément. J'estime que je ne pouvais traiter les deux en un seul volume. Est-ce un grave défaut pour un auteur de se conformer au plan qu'il s'est tracé? Ceci du reste ne présente qu'un intérêt médiocre. Je ne m'arrêterais pas à relever ces griefs si on n'y avait ajouté un troisième d'une nature spéciale.

Cette histoire, écrit M. Gweltas, « est trop française, ce qui est assurément un grand défaut pour une histoire de Bretagne ». Un peu plus loin il paraît compléter sa pensée, en ajoutant :

« Bien qu'elle ne soit pas populaire, pourtant un bon instituteur, animé de l'esprit breton, pourra en tirer parti ». S'il faut être particulièrement animé de l'esprit breton pour utiliser cet ouvrage, il s'ensuit logiquement que cet esprit lui fait défaut. Cette expression « elle est trop française » a donc pour complément sous-entendu « elle n'est pas animée de l'esprit breton ».

Je ne m'attarderai pas à discuter, ni à essayer de convaincre M. Gweltas ou ses amis. S'ils me refusent le sens de l'esprit breton, d'autres pensent autrement qu'eux sur ce point, cela me suffit. Mais, pour ma part, je ne me permettrai jamais de porter, ou de rapporter, une pareille appréciation sur l'œuvre d'un compatriote parce que ses vues ne répondent pas aux miennes sur certains points. Je craindrais de le blesser dans les sentiments les plus forts et les plus intimes qui le lient à notre commun pays, et j'estimerais me manquer à moi-même en agissant ainsi. Ceci n'est que l'indication de ma manière de voir personnelle et ne va pas au delà.

Je ne m'attarderai donc pas à discuter. Je demande simplement aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* la permission de leur exposer très brièvement *quelques points de la méthode* que je me suis tracée pour écrire ce livre dont on leur a parlé. Je sens trop vivement tout ce qu'il y a d'insupportable à parler de soi pour ne pas leur présenter tout d'abord mes excuses. L'explication qui précède leur fait comprendre le caractère trop personnel de cette note.

L'Esprit national d'un peuple est formé de l'ensemble des idées générales, des opinions qui dominent chez ce peuple et agissent sur sa vie sociale et sa politique. Ces idées, ces opinions on peut les dénombrer, les définir, les classer.

Recherchant dans le passé les idées qui ont mis en action les intelligences et les volontés, l'historien n'a pas d'autre méthode à suivre que de faire abstraction de ses pensées modernes et de demander aux textes anciens ce que les hommes qui vivaient à telle époque déterminée ont pensé de leur pays et d'eux-mêmes. Je m'y suis employé de mon mieux pour la Bretagne, me bornant le plus souvent à traduire les chroniques et ne perdant jamais de vue nos meilleurs historiens. Je n'ai qu'un regret, c'est d'avoir été obligé de sacrifier entièrement les notes et références, grave défaut celui-là, que des amis compétents m'ont reproché. Si je l'avais évité, certains critiques eussent été désarmés. Mais



je ne pouvais alourdir un volume qui comptait déjà 460 pages.

Je ne puis passer en revue ces 460 pages. Deux exemples suffiront pour montrer comment je me suis attaché à chercher les idées qui faisaient agir nos pères.

Si l'esprit d'un peuple doit être imprimé profondément quelque part, c'est assurément dans sa *Coutume.* Nous avons en Bretagne l'avantage de posséder en cette matière un ouvrage que j'estime vraiment unique. J'ai cru pouvoir écrire, comme conclusion des études auxquelles je me suis livré, que cet ouvrage est supérieur à certains points de vue à la plupart des Coutumes françaises de la même époque. Il nous fait connaître d'une manière expresse les idées que les Bretons se faisaient de la nature et des droits du pouvoir, de la fonction et du rôle de la justice, des droits et des devoirs qui règlent les rapports des classes sociales. En un mot, il nous renseigne sur l'ensemble des idées qui ont déterminé les relations de la vie sociale et civile entre les hommes pendant une longue période de notre histoire. Si cet ensemble d'idées ne constitue pas les traits essentiels de ce qu'on peut nommer l'esprit d'un peuple, alors je ne sais pas ce que c'est. J'ai tenu à étudier en un chapitre spécial ce vieux livre dont nos pères étaient si fiers. Je suis le premier à avoir montré dans un résumé d'histoire générale l'importance de l'étude de notre droit coutumier pour la connaissance des idées du passé.

Il est une question dont la Coutume ne pouvait parler, celle des relations de la Bretagne avec la France. On n'y trouve, et on n'y pouvait trouver, que l'indication, d'une manière incidente, de la Souveraineté ducale et de la Suzeraineté du Roi. Mais, je n'ai pas négligé de faire ressortir, ce que chacun sait, l'esprit d'indépendance qui régnait en Bretagne. Pour définir cet état d'esprit j'ai laissé la parole à nos chroniqueurs. J'ai marqué les raisons, que nos pères croyaient historiques, sur lesquelles ils basaient leurs revendications. Je n'ai pas hésité à souligner les sentiments d'animosité qui inspiraient quelques écrivains. J'ai cité le plus passionné d'entre eux, le rédacteur du *Chronicon Briocense.* Mais, pour demeurer dans les limites de la vérité, j'ai montré comment, très-jaloux de leur « Souveraineté », la plupart des Bretons n'étaient pas moins attachés au service du roi de France, leurs franchises et immunités, et leurs traditions étant sauves. Je n'ai pas oublié que les services rendus par les Bre-

tons à la France sont la matière d'un grand nombre de pages des plus glorieuses de l'histoire de France à toutes les époques, que les Bretons renommés de tout temps comme hommes de guerre ont formé sous les ordres d'un connétable certes très breton, Richemont, la première armée régulière française, que deux chevaliers bretons reposaient dans la nécropole royale de Saint-Denys, nulle province de France n'y tint si grande place. J'aurais pu ajouter que nos ducs réclamèrent, parfois avec vivacité, leur droit de faire entendre leur avis dans les conseils de la Couronne sur les affaires du royaume.

Deux idées maîtresses m'ont guidé dans la conception de cet ouvrage, la vénération à l'égard des saints, patrons du pays, le respect des morts. Je me suis expliqué sur ces deux sujets dans la préface et la conclusion. A mon sens, sur ces deux idées repose tout ce qu'il y a de vivant et d'heureux dans les traditions bretonnes.

J'ai donné ailleurs les raisons historiques qui m'ont fait considérer le culte de nos saints comme la note dominante de l'esprit de nos pères. Je pourrais multiplier les preuves de l'influence exercée par le culte des morts. Il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder nos monuments.

Ce que ces idées sont demeurées dans le présent, chacun le peut voir.

Si j'avais eu à écrire une histoire de Bretagne populaire, (je ne dis pas scolaire) j'aurais écrit une « Vies des Saints » parce que si nos populations ont oublié nos grands hommes, elles connaissent parfaitement les saints patrons de leurs églises, de leurs chapelles, et dont les noms se donnent au baptême. Or tout l'essentiel de l'histoire civile de Bretagne se retrouve aux diverses époques dans la Vie des Saints. J'aurais donc conduit le lecteur du connu à l'inconnu. Il aurait ainsi appris à aimer la plus grande Bretagne en partant de l'amour de son plou ou de son lan celtique. Dans la mesure que m'imposait un dessein différent la même idée m'a guidé et j'ai exposé dans le second chapitre comment « la nationalité bretonne s'est fondée dans le rayonnement des vertus de nos saints ».

Je me suis attaché avec un soin spécial à la question des origines depuis les émigrations jusqu'à la mort d'Alain Barbe-Torte. Je lui ai consacré près de cent pages.

J'ai mis une certaine attention à relever de règne en règne les

lieux de sépulture de nos anciens souverains pour les proposer à la vénération des Bretons.

L'histoire ne s'écrit pas avec des sentiments. Mais, quand on se laisse guider par des sentiments qui ont leur racine dans une méthode historique, on ne peut craindre de s'égarer.

Je ne me dissimule pas tout ce qui manque à mon œuvre. Mais, en faisant appel dans la préface « *à la critique impartiale et bienveillante pour l'amender* », j'étais bien certain que, composée sur nos Chroniques bretonnes, dans des sentiments que j'ai reçus d'un milieu qui fut toujours breton, si imparfaite fut-elle, je ferai œuvre bretonne. Si quelques-uns le contestent d'autres ont bien voulu m'en féliciter, et ces témoignages érudits me sont surtout venus de la Bretagne bretonnante. J'ai simplement marqué ici quelques points de la méthode que j'ai suivie et qui m'a sans doute valu ces témoignages qui me sont précieux.

Alain Raison du Cleuziou.



NOS ÉCRIVAINS

IGNOTUS DU " FIGARO "

BARON FELIX PLATEL

(*Suite*) (1).

V

Ignotus, baron Félix Platel, était célibataire.

Il posséda d'abord un pied-à-terre à Paris, rue des Missions. Il occupa ensuite pendant plusieurs années un petit entresol, mal éclairé par cinq ou six fenêtres étroites, situé rue Bonaparte, sur le même palier que l'avocat Lachaud.

Un vaste porche s'ouvre, au numéro 7 de cette rue, sur un large escalier qui mène à une porte peinte en jaune. Un mauvais cordon rouge, écrivais-je à cette époque, pendait à droite du chambranle. On tirait ce cordon de sonnette qui ne tintait point, mais, en le lâchant, il produisait un long carillon.

La cuisinière vous introduisait céans, si vous étiez du cercle des intimes du maître. Autrement, cerbère implacable, elle vous éconduisait poliment. Il fallait en effet que la consigne fût sévère, car tout ce que Paris comptait de célébrités, de noms en vogue ou ignorés, d'importuns fâcheux ou de quémandeurs outrecuidants, eut défilé chez Félix Platel, sollicité une audience comme le faisaient les Anglais à Saint-Raphaël pour contempler les traits d'Alphonse Karr.

Une fois que vous aviez pénétré dans l'ancien appartement

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1909.

d'Ignotus, vous suiviez un long couloir sombre, vous traversiez la salle à manger et une seconde pièce qui était la bibliothèque avant d'entrer dans un salon contigu à sa chambre à coucher.

Ses intimes lui avaient maintes fois conseillé de quitter cet appartement obscur et bas d'étage. Mais, à la suite d'un travail trop opiniâtre, il eut une ophtalmie qui le fit réfléchir.

Seulement, l'important était de trouver un local. Tous ses amis furent mis sur pied à la découverte d'une habitation claire qui à Passy, qui à Neuilly, et même *extra muros*.

Quand les uns et les autres vinrent pour lui rendre compte de leur mission, il les reçut par ces mots :

— J'ai mon affaire, ne vous occupez plus de rien.

— Ha ?

— Et où allez-vous loger ?

— Dans un *Four*, fit-il d'un rire saccadé.

Il donna congé à son propriétaire qui — curieux rapprochement — se trouvait recevoir en même temps celui d'une autre locataire : Mme Léonie Léon qui joua un rôle important dans la vie de Léon Gambetta, si l'on se souvient de cette mystérieuse révélation faite par Ignotus.

Au mois d'octobre 1882, Félix Platel alla donc habiter rue du Four Saint Germain, au premier étage du n° 48, qui fait l'angle de la rue du Sabot en face de la rue de Rennes, dans une maison qui était la propriété de M. Allard, le père de Mme Alphonse Daudet.

Même domesticité : Madeleine, la bonne, Auguste, le valet de chambre, tous deux venus en droite ligne du pays de Saint-Philbert-de-Grandlieu.

L'amphytrion y faisait à ses amis le même chaud accueil que dans son ancien domicile, mettait le même empressement à faire visiter chaque coin de son appartement.

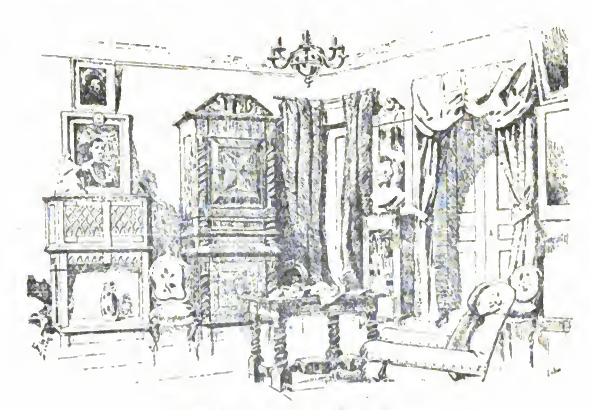
L'antichambre, assez grande, donnait sur la salle à manger, communiquant d'une part avec sa bibliothèque, remplie de nombreux ouvrages portant épigraphes d'auteurs, de l'autre avec un beau salon d'angle, contigu lui-même à sa chambre à coucher, le tout très lumineux, brillant et reluisant mais sans luxe.

Le lit était en vieux chêne, avec baldaquin et colonnes torses comme les pieds de l'immense bahut qui ornait son salon ; des tentures orientales décoraient les portes, les rideaux en damas rouge pendaient le long des fenêtres.



Une table de travail, également en chêne, s'allongeait au milieu du salon, avec ce qu'il fallait au maître pour écrire, le tout fraternisant avec un yatagan arabe et un couteau d'Abdel-Kader, offert par le prince de la Moskova au colonel, son père.

Aux murs, de chaque côté, étaient appendus parmi les photographies et des tableaux, le portrait de sa mère (1) ainsi que celui de son père en grand uniforme d'artillerie, les croix d'officier de la Légion d'Honneur et de chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne accrochées sur sa poitrine. Une vitrine à étagères, surmontée d'un Montesquieu en Sèvres et d'une statuette de bronze, renfermait de la vaisselle plate, à côté d'une crédence en chêne, voisinant avec un bahut rapporté de Bretagne et un secrétaire renaissance qui supportait un buste en terre cuite de Carpeaux.



Cabinet de travail de Félix Platel

On distinguait à la muraille un portrait de Géricault et un Largillière enfumé, la délicieuse figure de Mlle Patris-Culey, à 16 ans, en toilette de dame de la Cour, ainsi qu'une magnifique étude due au peintre Paul Baudry. Sur la cheminée repo-

(1) Morte au Grand-Clavier (commune de Saint-Lumine-de-Coutais, arrondissement de Saint-Philbert) le 5 octobre 1869, à l'âge de 68 ans, pendant que Félix Platel était maire de cette commune.

sait une pendule Louis XIII qui ne marquait plus les heures...

Tout ce qui porte un nom en France est passé dans ce salon. J'y ai vu des cardinaux et des princes, des évêques et des soldats, des actrices et des grandes dames. Assis dans un immense fauteuil à oreiller, Platel accueillait chacun du même bon sourire aimable. Il se tenait assis devant la vieille petite table bretonne sur laquelle il a écrit tous ses articles. A ses pieds toujours un chien, soit *Coquette* aux longs poils soyeux, soit *Lydie* si intelligente.

Que de belles heures se sont écoulées là dans une intimité charmante. A chaque instant le timbre résonnait. On se taisait pendant que le valet de chambre disait — Monsieur n'est pas là — puis la conversation reprenait plus gaie que jamais car la gaîté était le fonds du caractère de cet écrivain.

Ignotus avait la physionomie ouverte et franche, avec de grosses moustaches grisonnantes.

Il était grand, carré des épaules, taillé en hercule comme un gars breton, croisé d'un *maraichin* vendéen, de cette race de paysans qui, du matin au soir, avec de longues perches, franchissent en sautant les innombrables douves qui sillonnent le pays du *Marais* en Vendée.

Il avait bien cette ossature de l'homme né et élevé aux champs, dont le peuple dit en le voyant passer : Il est *puissant !*

Un jour gavroche, ce gavroche qu'il se plaisait à mettre en scène dans ses articles, allait sur un trottoir en rasant les boutiques. Par mégarde, ou avec intention, il heurta violemment Ignotus, qui sous le coup ne broncha pas plus que la colonne Vendôme, mais se retourna pour tirer les oreilles à l'espiègle. Celui-ci poussa un cri aigu, comme s'il lui eut été arraché par la douleur, et se sauva brusquement. Puis, se campant à distance et toisant son adversaire des pieds à la tête, avec un air dédaigneux et un ton faubourien, il lui décocha ces mots de mépris : *As-tu fini, maâlade...*

Pour tous ceux qui ont connu la personne à laquelle cette épithète s'adressait, il est permis de sourire à cette réplique, le comble de l'antithèse, car ni le visage ni la corpulence de notre personnage ne portaient les stygmates de la souffrance ; sa mine payait au contraire de santé.

Si le style c'est l'homme, on peut autant en dire de l'écriture, large et grasse :

LE FIGARO

26, RUE DROUOT

Mon cher Bastard

Je suis malade d'un rhumatisme depuis deux jours, couché. Venez donc déjeuner avec moi, mercredi — 11 h précises. Je vous dirai pourquoi je ne puis faire ce que vous me demandez, qui pourtant paraît un rien —

Votre bien dévoué

[illegible]

Dimanche

On le voyait, se carrant avec prestance et portant la tête haute, arpenter les boulevards, le mardi principalement qui était le jour où il allait rue Drouot corriger ses épreuves au *Figaro*.

Vous le rencontriez, pendant la belle saison, flânant aux Champs-Elysées, ou vous le trouviez mélancoliquement assis sur une chaise, au milieu du jardin des Tuileries et du Palais-Royal, le jeudi ou le vendredi qui étaient ses jours de doux *far-niente*. Il occupait en général un des rangs les plus rapprochés de la musique..... de la musique militaire qu'il aimait passionnément, celle-ci évoquant comme un gai refrain ses souvenirs d'enfance ou de jeunesse et lui rappelant les aubades données sous les fenêtres du colonel, son père. Il y avait là comme une réminiscence de ses joies envolées et à jamais disparues, qu'il retrouvait à chaque pas dans les allées sablées de ces jardins, où des bambins jouent au soldat et à la petite guerre, élèvent comme leurs aînés des tours et des forteresses... en miniature.

Il roulait tant soit peu en marchant, il marchait en rêvant, et, tout en rêvant, il observait d'un œil distrait ce qui l'entourait, soutenant sans persistance le regard qui le fixait, furieux de penser qu'il pût être la cause d'un sentiment de curiosité.

Cette solide charpente humaine portait une tête intelligente, aux yeux perçants qui brillaient sous des sourcils épais et semblaient scruter votre pensée du fond de leur orbite. Parfois même, quand ils vous regardaient, ils avaient une pénétration très vive; mais, souvent aussi, lorsque sa pensée errait — et souvent elle courait les grands chemins — ceux-ci se voilaient légèrement tout en plongeant vaguement dans les vôtres.

Mais elle ne tardait pas à revenir de sa vision lointaine et ses yeux s'éclairaient aussitôt d'une lueur fugitive. Sa figure s'épanouissait, son rire éclatait franc et sonore comme une fanfare. Il avait positivement appris à rire au son du clairon, dans ses promenades avec son père en France ou en Algérie. La confiance reparaissait alors sur ses traits transfigurés et une sympathie souriante se dégageait de tout son être.

Excellent convive, causeur aimable, il animait une réunion sans qu'il prodiguât cependant la verve ; il l'égayait plutôt par un tour enjoué, une sorte de bonhomie rassérénante et communicative. Bizarre et sans suite dans ses idées, il abandonnait volontiers un sujet pour en traiter un autre et revenir ensuite au

premier, procédant par bonds, en se laissant aller aux caprices de son humeur volage.

— Oh ! que c'est drôle... était son exclamation favorite.

Jouant aux cartes, il lui arrivait, après plusieurs levées à l'écarté, de replacer son jeu sur le talon et de se remettre à *brasser* le tout, par inadvertance, ou de vous interroger sur un fait complètement étranger à la conversation.

Son esprit n'était jamais là, suivant une expression commune.

Sa façon de s'habiller était naturellement soumise à son caractère fantasque. Le chic, en matière de mode, gardait devant lui son secret. Il était cependant de mise distinguée et correcte, mais les chapeaux de soie — qu'il remplaçait, dit-il, quatre fois par an ! ! — semblaient toujours vieux d'un an. Sa moustache hirsute était légèrement grisonnante, il en relevait parfois les coins avec le geste conquérant d'un mousquetaire.

Nantes, chef-lieu de l'arrondissement dans lequel il était conseiller général, le recevait deux fois par an dans ses murs ; à l'époque de chaque session, il descendait de préférence à l'hôtel de la duchesse Anne, en face du vieux château où commandait son père à son retour d'Algérie, comme en témoigne l'un des premiers billets qu'il m'écrivit :

CHER MONSIEUR,

« Vous seriez bien aimable de venir demain jeudi à l'hôtel de la duchesse Anne et de m'apporter tout ce qui concerne la marine pour les sauveteurs (1).

« Je pars pour Saint-Nazaire.

« Cordialement à vous,

F^x PLATEL.

Mercredi. »

Il s'échappait du Conseil général, toutes les fois que ses fonctions de secrétaire lui en laissaient l'occasion, et prenait le train de Pornic, pour descendre à la gare de Saint-Hilaire-de-Chaléons, où l'attendait un petit panier, attelé d'un court poney, qui le menait aux allures vives jusqu'au Grand-Clavier.

(1) Il s'agissait, à ma demande, de faire un article qui parut d'ailleurs dans le *Figaro* sur les Hospitaliers-Sauveteurs bretons des Sables-d'Olonne, intitulé : *Mathurins* et publié sous le n° 242, 3e série, 28e année, dont nous ne pouvons faire des extraits.

Il y venait du reste comme à Nantes, toujours en courant, au moment de la belle saison, pour jeter un coup d'œil à sa basse-cour, à ses chiens, à ses deux chevaux, et surveiller ses vendanges.

Une vieille maison, flanquée d'une tour carrée et dissimulée parmi les grands arbres, domine le lac qui miroite au soleil comme une cuvette de mercure, au milieu d'une ceinture impénétrable de marais.

C'est sur ces bords qu'il a vécu, bercé à ces poétiques rêveries, dont il avait conservé l'image agrandie, qu'il évoquait de temps à autre dans ses articles du *Figaro*, en parlant du lac enchanteur, de ses pêches mirobolantes et de ses chasses extraordinaires, dont il avait conservé l'ardente vision comme des faits miraculeux ou des exploits fabuleux.

Ne lui reprochons pas, écrivions-nous un jour, ces joies sereines goûtées au pays natal, ces douces émotions ressenties autour du foyer paternel qu'il nous exprime avec bonheur ou nous raconte avec enthousiasme. Elles font la vie. A mesure que le corps penche vers la tombe, les pensées refluent au berceau. Poète ? Il l'est profondément, car dans toutes ses comparaisons, poussées au delà des extrêmes limites, il s'élève d'un vol audacieux, au-dessus des mesquineries de la vie, vers des régions éthérées qui grandissent l'âme. Eh ! qu'importe, si le vertige vous saisit, en le suivant, à la remorque de son idée, si vous vous perdez avec lui dans les splendeurs de l'infini, il vous ramènera tôt ou tard de votre extase hardie. Mieux vaut régner dans les hauteurs pures de l'air que de respirer l'odeur des bas-fonds obscurs.

VI

Le surlendemain de son arrivée au pays natal, après une visite à ses amis ou aux notables, il repartait au Croisic, pour y faire la chasse aux marsouins, qu'il a d'ailleurs décrite dans le *Figaro*, ou pour rentrer à Paris et s'asseoir à sa table de travail, continuer la série de ses articles.

Ses articles très travaillés, ciselés avec soin, ont en général une sonorité très harmonieuse; ils gagnent beaucoup à être lus à haute voix, surtout de sa voix redondante. Bon nombre d'étudiants du quartier latin avaient pris cette habitude de lire ses




articles dans les cafés ou les brasseries qu'ils fréquentaient. Ses écrits prenaient alors une force étonnante. Son style, « monté sur des échasses », a dit un ironiste, coloré jusqu'à l'excès, avait une tournure et des effets prestigieux sur les masses qui l'écoutaient. J'ai dit que certains auteurs le persiflaient au contraire avec acharnement, tel Jean Richepin qui, sous le titre de « Ignotus peint par lui-même », publia dans le *Gil Blas* une série de pastiches de ce dernier qui ne manquent pas d'originalité comme trouvailles et reflètent assez le genre de notre compatriote breton, sous leur forme humoristique :

« Ainsi le pétrel, qui guette la sardine, fortune du Croisic et de Nantes, aperçoit l'ombre de son vol sur la face mouvante d'une vague, et l'emporte d'un coup d'aile dans la tourmente... »

« Tel un enfant qui lance des bricks à trois francs cinquante sur le bassin des Tuileries... »

« Je pourrais donner la date exacte de ma naissance, mais à quoi bon? Les dattes sont des fruits qui tombent de l'arbre du Temps et je ne suis pas de ceux qui les confisent dans des boîtes en fer blanc... »

« Un soir, je causais avec Cavour... »

« Je suis né au Grand-Clavier, qui par une étrange coïncidence se trouve non loin de la mer... c'est l'Océan où le soleil et l'ombre font des touches blanches et noires. Tout enfant, ces touches appelaient mes doigts... »

« Cavour me disait un soir... »

Tout cela est jeu d'esprit et montre combien fertile et rieuse est l'imagination de nos écrivains.

J'ai été bien souvent témoin de la façon dont Ignotus travaillait et de l'âpreté qu'il mettait à la recherche de la phrase, de sa correction, de sa forme, ne vivant pour ainsi dire que pour ses articles d'une semaine à l'autre, s'y consacrant entièrement jour et nuit avec le souci et la préoccupation de la perfection.

Il m'invitait fréquemment à déjeuner chez lui, quand il préparait ses articles, ou même, le mardi quand il les avait terminés. J'étais avec un de ses vieux amis M. Ch... l'un des rares à l'écou-

ter lire ces articles, avant la lettre si je puis dire, et quelquefois il s'arrêtait pour avoir notre approbation. Il nous arrivait alors d'émettre une opinion contraire, à laquelle il s'empressait d'adhérer, mais aussi parfois qu'il réfutait avec violence, bien qu'il la reconnût juste en principe, parce qu'elle était attentatoire à ses procédés.

— Ne touchez pas à cela, s'écriait-il avec de grands gestes et une voix de mélodrame, c'est de l'Ignotus !

Pendant toute la semaine Platel méditait l'article que le *Figaro* publiait le mercredi. Huit jours durant il songeait au sujet qu'il voulait traiter et il cherchait ses documents partout. Avec une facilité d'assimilation admirable il les résumait, les condensait en quelques pages couvertes de son écriture ronde. Le jour où il rédigeait, sa porte était condamnée. Je me souviens qu'une fois certain archiduc de la Cour d'Autriche, qui venait rendre visite au célèbre écrivain, se vit refuser l'entrée par le valet de chambre, exécuteur implacable de la consigne.

Où découvrait-il ses sujets d'article ? Rarement il abordait ceux dont s'occupait la foule à cette heure. On eut dit qu'il trouvait cela trop facile. Un événement parisien faisait-il scandale ? Vite il envisageait une question différente.

Quand nous sortions ensemble, nous cheminions souvent sans nous parler, plongés dans nos réflexions, et tout-à-coup il m'adressait la parole en ces termes :

— Est-ce que j'engraisse ?

— Pourquoi, lui demandais-je ? Non, vous êtes toujours le même.

— Alors ni plus gras ni plus maigre ?

— Non, toujours pareil, répliquais-je.

Sa santé paraissait le préoccuper beaucoup.

Arrivé un jour rue de Rivoli, il me dit impérieusement :

— Entrons aux magasins du Louvre !

— Pourquoi faire, dis-je ?

— Vous allez voir... Et fendant la foule des acheteurs, au milieu de la cohue de ces grands magasins, il monta au second étage, s'assit dans le fauteuil-balance, et... se releva ravi, avec son poids inscrit sur un ticket.

— Je suis content, fit-il. Je n'ai pas augmenté depuis ma dernière visite.

Menacé du diabète, il suivait assez ponctuellement les ordonnances de son médecin. On lui avait recommandé les exercices

et il marchait comme le juif-errant. Par goût, il préférait la rive gauche, et, par hygiène, l'éloignement de sa demeure lui était profitable. Aussi, quand il revenait du *Figaro* ou du théâtre, rentrait-il toujours à pied chez lui, seul ou accompagné d'un ami, ressassant en silence ses idées ou les émettant à voix haute à son compagnon, s'arrêtant brusquement au milieu de la place du Carrousel et continuant à discourir, ou, plongeant ses regards en passant les ponts sur le cours ténébreux de la Seine, qui roulait ses ondes noires où les becs de gaz scintillants mettaient des clartés fulgurantes.

Personne n'était distrait comme lui.

Un jour nous atteignions le coin de la rue Drouot, pour aller corriger ses épreuves au *Figaro*, et nous causions de différentes choses quand il arrêta un de ses collègues du journal et lui demanda à brûle-pourpoint :

— Dites donc : Un tel, aidez-moi à trouver la couleur que je cherche... Jaune, mais pas trop foncé ni trop clair ?...

— Chamois...

— C'est cela, chamois, parbleu !

Et il le quitta sans plus amples renseignements.

Platel passait pour très original mais nul ne prévoyait que cette originalité cachait un mal plus grave. Ah ! c'est que le métier de littérateur use vite son homme, quand il lui faut produire chaque semaine, à jour fixe, des articles laborieusement étudiés, consciencieusement écrits.

Le travail écrasant du journalisme terrasse plus d'hommes qu'on ne le croit sur le champ de bataille des lettres, où la plume remplace l'épée. Précurseur des idées de son temps, l'écrivain marche en avant garde de ces phalanges glorieuses avec la préoccupation des faits nouveaux, dont il cherche à tirer l'enseignement. Jugez de la fatigue cérébrale quand à ce labeur absorbant se joint pour tout artiste véritable, qui tient à se faire comprendre du public, la préoccupation de la forme du style, le soin à donner à ses images, les soucis causés par une comparaison risquée mais ingénieuse.

Quand on sait la peine que coûte un article, quoi d'étonnant que des natures, qui paraissent fortement constituées comme la sienne, succombent à l'âge où la majorité des gens commencent à sortir de la lutte ordinaire de la vie pour goûter un repos légitimement acquis !

Voilà quelle a été la vie de Platel, c'est là aussi sa mort, celle qui attend le plus grand nombre d'écrivains, épuisés par une production hâtive, un effort constant, un labeur acharné. Et, cependant, quelle forte constitution que la sienne! Platel écrivait tous ses articles la nuit, sur des notes prises durant le jour, principalement dans la nuit du lundi au mardi, pour livrer dans la soirée de ce dernier jour son texte qui paraissait en tête du *Figaro* le mercredi matin. Lorsque la recherche du mot ou la correction de la phrase se montrait rebelle, il se surexcitait le cerveau en buvant de la menthe, comme d'autres se mettent à fumer ou à absorber du café afin de surchauffer l'imagination.

Les premiers signes du mal, que ressentit Ignotus, datent de l'été 1887.

Ignotus se trouvait au bord de la mer, à Saint-Nazaire, dans une chambre d'hôtel, lorsqu'il fut pris, racontait-il, d'une indigestion (?) qui le cloua inerte sur le lit, sans qu'il pût appeler aussitôt à son aide ni étendre le bras vers le cordon de sonnette.

Un médecin, mandé en toute hâte, lui prodigua ses soins en lui recommandant quelques sages précautions. Mais, cette soi-disant indigestion n'était qu'un sérieux avertissement du mal qui le menaçait, car depuis plusieurs années, il manifestait des idées extravagantes, telles que l'intention de relever le titre de duc d'Estouteville (1) dont descendait la comtesse de Ganges, sa grand'mère, ou d'adopter une jeune fille orpheline, en pension dans un couvent, et de la doter.

C'était bien une première attaque. Platel se trouvait désormais perdu pour la littérature, malgré qu'il conservât une mémoire étonnante sur les faits.

Et le 10 août 1888, le *Gil Blas* publiait l'entrefilet suivant :

... Dans la nuit de lundi à mardi, Ignotus, frappé d'un transport au cerveau, est resté paralysé de tout le côté gauche ; son bras est complètement inerte mais il peut remuer un peu la jambe. Il n'a pas perdu la raison, car il a défendu d'avertir ses parents.

Cet entrefilet était malheureusement vrai ; quelques jours après, en effet, je recevais une lettre d'un de ses amis intimes qui me disait : « ... Nous avons toutefois prévenu son frère, le commandant, avec lequel il est en froid depuis longtemps, malgré que sa porte soit fermée à Paris à tous ses amis, même à

(1) La terre de ce nom existait en Seine-Inférieure.

sa belle-sœur (femme de l'officier de marine) avec lesquels il est resté en bons termes, et il ne reviendra pas, pour le moment, à sa terre du Grand-Clavier, parce qu'il ne veut y remettre les pieds que parfaitement guéri. »

La paralysie avait gagné les jambes, elle avait atteint les bras mais la tête restait vivante, comme ces vieux chênes de la terre bretonne, dont le tronc vermoulu garde le sommet toujours vert.

Son état s'étant néanmoins amélioré, le docteur W..., son voisin à Paris, l'envoya au Havre pour qu'il se remît complètement, en le confiant aux soins de son collègue G... Installé à l'Hôtel-Continental, Ignotus y séjourna plus d'un mois, et grâce à un repos complet, à l'absence de toute visite, sa santé s'y rétablit. Le médecin du Havre annonçait même à son confrère de Paris que le malade allait bien, que son cerveau paraissait intact et qu'il pourrait marcher *sans faucher*.

« Ma tête est bonne, faisait-il (1) écrire à son notaire, mais on me soutient sous chaque bras pour me faire marcher et la jambe malade a besoin d'être portée pour passer devant l'autre. »

Une imprudence, commise sans l'opposition de son infirmier, vint tout compromettre : des fruits, de la bière, de la glace ingurgités en trop grande quantité provoquèrent une rechute. Il fallut alors ramener Ignotus à Paris, au mois d'octobre, et je me rappelle qu'il arriva à la gare Saint-Lazare, bégayant et pleurant, dans un état qui faisait peine à voir.

Mais cette crise fut de nouveau conjurée et son médecin de Paris songea, avant de le renvoyer au Grand-Clavier, pour y respirer l'air natal, à s'entourer de célébrités médicales, telles que celles de Dujardin-Beaumetz, en l'absence des docteurs Robin et Barré, amis de Platel.

Puis Ignotus manifesta le désir d'en appeler à la science du docteur Charcot, malgré le portrait peu aimable qu'il en avait tracé, et l'illustre aliéniste, sans rancune contre lui, vint le voir un vendredi matin, en émettant le même diagnostic que ses confrères Warmont et Dujardin-Beaumetz sur l'affection diabétique, cause de l'hémiplégie, dont souffrait le malade.

Celui-ci fut donc transporté au Grand-Clavier, et, après quelques semaines, son état de santé commença à décliner rapidement; Ignotus témoignait par instant d'exigences insensées,

(1) Ignotus.

il voulait déshériter ses frères, disait-il; chaque jour, il inscrivait sur son agenda différents testaments plus étranges les uns que les autres, et portait son trousseau de clefs suspendu au cou pour qu'on ne le volât point.

Dans la même crainte, il fit détruire l'escalier en spirale qui reliait le rez-de-chaussée avec le premier étage de sa maison ; il ordonna de faire scier les grands arbres du jardin, afin, prétendait-il, de se constituer une provision de bois pour l'hiver. Nous donnons tous ces détails, plutôt navrants, pour montrer combien est fragile la pauvre existence humaine.

Bref, ses forces décrurent et sa folie s'accentua.

Il s'alita dès les premiers jours de novembre et acheva de perdre tout à fait la raison.

Le 8 novembre 1888, il ne pouvait plus parler ni remuer, et le commandant, son frère, qui était à son chevet, envoya chercher le maire de Saint-Philbert, son ami, en lui faisant savoir qu'Ignotus ne passerait pas la journée. Nous recevions, pour notre part, la dépêche suivante : « Félix est beaucoup plus mal. C'est le commencement de la fin. Il n'y a plus qu'à l'empêcher de souffrir ». Et le lendemain vendredi (9 novembre), Félix-Louis Joseph Platel, conseiller général de la Loire-Inférieure, s'éteignait au Grand-Clavier, à l'âge de 57 ans.

Platel avait tenu à ce qu'on l'informât de sa situation. Quand le moment suprême fût venu, il fit appeler le curé de Machecoul et voulut faire toilette ; il revêtit un veston de flanelle blanche et attendit l'arrivée du prêtre.

Il voulait bien aller à la mort mais il voulait paraître devant elle avec élégance, tel un soldat qui va au feu en gants blancs. Coquetterie d'ancien preux !

Platel avait fait dresser son lit de camp dans une large pièce du Grand-Clavier, d'où pendant ses derniers jours il pouvait apercevoir l'immense lac de Grandlieu, sur lequel s'étaient écoulées ses premières années de jeunesse, comme au déclin de sa vie il pouvait le contempler, le regard mi-noyé dans l'infini des souvenirs d'antan et de l'infini de la vie future.

Mort, il resta couché sur ce lit de parade, avec les mains jointes et enroulées d'un chapelet, un crucifix reposant sur sa poitrine. Au pied du lit, deux religieuses se tenaient en prières, de pieuses paysannes récitaient les litanies.

Ses obsèques furent célébrées le lundi suivant, 12 novembre,

et le *Figaro* — au nom duquel nous déposâmes une immense couronne — racontait la cérémonie en ces termes, dans son numéro du lendemain :

La levée du corps a eu lieu hier à 1 h. 1/2, au Grand-Clavier, et le cortège s'est lentement acheminé vers l'église de Saint-Philbert, où le clergé, qui attendait le corps dès l'entrée du bourg, l'a accompagné.

Le deuil était conduit par ses deux frères : Victor Platel, commandant d'infanterie en retraite (1), *Fernand Platel, lieutenant de vaisseau, à peine arrivé d'Islande et à la veille de repartir pour les mers de Chine* (2).

« *Parmi l'assistance, très nombreuse, et dans laquelle se trouvait une foule de paysans, on remarquait : M. Cormerais, maire de Saint-Philbert, et son fils : L. Cormerais, ancien auditeur au Conseil d'Etat, ses amis MM. de Longueville, d'Estrées, Lallié, ancien député, notre confrère George Bastard, le docteur Drouet, M. Léon Bouchet, etc...*

« *Plusieurs écoles de garçons s'étaient jointes au convoi qui est arrivé vers 3 heures au cimetière, devant le tombeau de la famille du général Lamoricière, où différents discours ont été prononcés : par M. George Bastard, au nom des Gens de Lettres, par M. Lallié, représentant le Conseil général...* »

Vers cette date paraissait également dans le *Figaro* un portrait d'Ignotus, signé de Saint-Genest, qui faisait partie de la phalange des grands écrivains du journal et dont le long article serait à citer si nous pouvions le faire. Nous en détachons seulement une partie de la fin :

« Sa seule passion, écrit Saint-Genest en terminant, aura été son art. Sa seule pensée aura été pour vous, public. C'est pour vous qu'il peignait sans relâche ces nouvelles toiles. C'est pour vous qu'il a travaillé, qu'il a souffert, c'est pour vous qu'il est mort, écrasé par une tâche au-dessus des forces humaines.

« Quand on aura réuni ses vrais chefs-d'œuvre en quelques volumes, alors seulement on connaîtra la grandeur de l'écrivain (3).

« Ces portraits étaient-ils tous ressemblants ? demandent cer-

(1) Auquel revenait la propriété du Grand-Clavier, décédé en 1897, à l'âge de 62 ans.

(2) Mort dès 1895, à l'age de 50 ans, auquel échurent les portraits de famille. De son mariage avec Mlle X..., d'une famille bretonne, il laissait un fils : Roger, qui a relevé le nom de : de Ganges, et porte les noms de Platel de Ganges, sous lesquels il s'est trouvé inscrit dans l'*Annuaire de la Marine*.

(3) Les 101 portraits insérés dans le *Figaro* furent publiés par Ignotus en deux séries de 50 portraits chacune, en promettant un 3e volume qui n'a jamais paru. Depuis sa mort, un éditeur a recueilli 32 articles du même auteur sous le titre

tains critiques. Eh ! les portraits de Raphaël, du Titien, de Veronèse, l'étaient-ils également? Cela diminue-t-il leur valeur vis-à-vis de la postérité? Le poète est comme le peintre, plus il a de génie personnel plus il met de l'idéal dans son œuvre et moins il est capable de faire une simple photographie.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que rappelant les paroles de Corneille à sa dédaigneuse marquise : — Vous ne passerez pour belle qu'autant que je l'aurai dit... On peut redire d'Ignotus : — La plupart de ceux qu'il a peints passeront pour tels vis-à-vis de la postérité.

« Il n'avait pas de *talent*, s'écrie M. Sarcey... C'est possible. Mais il avait certainement du génie, et dans ses œuvres, à travers des inégalités singulières, il y avait presque toujours une envolée, un coup d'aile, une comparaison superbe qui, après qu'on avait fini la lecture, laissait comme une trace lumineuse et ne s'effaçait plus.

« Voilà ce qu'il avait. Voilà ce qui fait que son nom ne périra point, et que, plus tard, quand nous serons tous oubliés, tous, aussi bien les normaliens qui écrivent purement le français que les anciens soldats qui écrivent comme ils peuvent, on relira les portraits et les études de ce grand écrivain, et qu'il sera impossible de faire l'histoire de notre époque sans parler de lui.

« En résumé, c'était un honnê e homme et un gentilhomme, un gentilhomme de lettres qui a été un honneur pour le journal, une gloire pour la presse, un poète inoffensif et doux, qui vient de s'éteindre sans avoir connu un ennemi : »

Et Saint-Genest ajoute :

« Lui qui a si admirablement fait le portrait des autres, aura-t-il jamais son portrait? Quel est l'écrivain qui l'aura assez connu pour le peindre tel qu'il était. Car il faudra un portrait vrai et non point un panégyrique banal, où l'homme ne se reconnaît plus. »

Nous qui avons vécu dans l'intimité d'Ignotus et avons cherché à être fidèle, avons-nous réalisé cet espoir? Nous le souhaitons.

George Bastard.

de *Paris-Secret*, en 1889, suivis en 1890 de 30 autres, sous le nom de l'*Armée du Crime*, en annonçant une nouvelle série en préparation, intitulée : *La Mer et la Montagne* ui n'ont as vu le jour.

NOTES D'UN VOYAGE EN BRETAGNE

EFFECTUÉ EN 1780

Par LOUIS DESJOBERT

(Suite) (1).

Tout le centre de la ville a été uniformément bâti depuis l'incendie de 1720, les rues en sont larges et bien alignées ; la rue Dauphine, surtout, me paraît plus belle qu'aucune que nous ayons à Paris. En récompense, ce qui est de l'ancienne construction est en fort mauvais état, le pavé, surtout, en est affreux.

Il n'y a point de plan de cette ville, depuis un ancien, gravé sur bois en 1695, que j'avais, et où on ne peut se reconnaître. Le sieur Joliveau travaille à en donner un. Il y a dans cette ville un usage assez singulier. Lorsque des gens de la campagne ou du menu peuple vont acheter chez un marchand de drap ou un autre, il leur fait présent d'une paire de ciseaux, ou d'un petit couteau, ou de sembable bagatelle, sans quoi il perdrait leur pratique.

A la comédie, j'ai vu représenter les *Femmes Vengées*, cette pièce que je n'avais jamais vue à Paris, semble tout à fait contraire aux bonnes mœurs, et à toute vraisemblance. La grossièreté avec laquelle les acteurs l'ont jouée ajoutait sans doute encore à l'indécence de la pièce. La salle est dans un jeu de paume, petite, misérablement construite, l'orchestre était aussi mauvais que tout le reste.

Vendredi 14. — A 11 heures je suis venu chez M. Herbert qui m'a conduit à l'hôpital général dont les jardins sont très vastes. Les bâtiments sont ordinaires, à midi 1/2 nous nous sommes mis à table, avec Messieurs Gauthier, Francheteau, et Gohier, avocat. Ce dernier est plus jeune et paraît avoir beaucoup d'esprit. Le

(1) Voir la revue d'octobre 1909.

premier est un peu long et pédant. Le second ne dit pas grand chose. A dîner, huîtres, turbot, grondin et petites soles fort bonnes, vrai beurre de la Prévalais, légèrement salé comme tout celui que j'ai mangé depuis Laval. La Prévalais est à une lieue de Rennes. Triomphe de M. de la Chalotais, son retour dans la ville de Rennes. Illumination et grand concours de peuple. Combien cet homme célèbre est aimé et respecté dans toute la province de Bretagne. Madame Herbert est une grande femme fort aimable, et de la plus belle taille qu'on puisse voir. Elle m'a d'abord reçu assez froidement, ayant même affecté de ne point paraître avant dîner, mais elle a tout réparé et reçu avec beaucoup d'honnêteté.

Parti de Rennes à 3 heures après midi, les chemins se sont trouvés très beaux jusqu'à Dol, 14 lieues, j'y suis arrivé à 10 h. 1/4 à la poste où on loge. Laissé à Saint-Pierre de Pléguer un petit perruquier, suivant une troupe de comédiens qui va à St-Malo. Il était bien content d'avoir ainsi fait dix lieues derrière ma voiture.

Samedi 15. — Parti de Dol à 5 h. 1/2 du matin, avec d'excellents chevaux ; ils sont généralement très bons dans ce pays. Reparti de Pontorson à 8 h. je suis arrivé au mont St-Michel à 9 h. 1/2 : les bénédictins, qui regardent tout ce qui arrivent chez eux ont bien vu ma voiture. La mer ne couvre le chemin de Pontorson que dans les hautes marées, et encore peut-on toujours passer à midi à pied sec.

Ce rocher, si élevé au milieu d'une grève si unie, est une merveille de la nature, et, encore plus, de l'art, car il est bien étonnant qu'on l'ait couvert d'une aussi grande quantité de bâtiments. Ayant laissé la voiture et les chevaux de poste à l'auberge de la Licorne, on m'a mis sur les remparts, et suis monté sans guide d'escalier en escalier à la porte du château, j'ai oublié de dire qu'en bas, sur la première porte de la ville, j'avais laissé mes pistolets, épée et couteau de chasse. M. le Comte d'Artois, lui-même, lorsqu'il est venu ici, s'est conformé à cet usage.

A la première porte du château, j'ai trouvé un vieux Suisse qui s'est contenté de me montrer qu'il fallait monter à droite. Dans le vrai, il n'y a ni troupes réglées ni invalides, comme on me l'avait dit, ce sont les habitants de la ville qui la gardent eux-mêmes et les domestiques des moines qui gardent le château,

et ils vivent dans la plus grande sécurité n'ayant pas même de poudre à tirer.

M'étant présenté à la porte même de l'abbaye, on m'a conduit chez D. Bertrand, procureur, pour lequel j'avais une lettre de Dom Liebbe, bibliothécaire de Saint-Germain à Paris. Il m'a reçu d'abord, mais il m'a ensuite conduit dans toute la maison. Elle est actuellement fort malpropre et dans un grand désordre parce qu'on travaille aux réparations. Cette maison sera sûrement beaucoup plus belle à voir dans 3 ou 4 ans. Les économats ont, pour cela, depuis onze ans, le revenu de la mense abbatiale qui est de 80.000 #. L'église est assez grande, mais dans le plus mauvais état ; on fait l'office dans une petite église où est le trésor, j'y ai remarqué le chef de saint Aubert, où on montre le trou fait par l'archange saint Michel, la crosse et sa mitre ; la statue de saint Michel dont la tête est, dit-on, d'or.

Le cloître est ancien, mais avec de petits piliers fort délicats. La salle des chevaliers, chef-lieu de l'ordre de Saint-Michel, elle est fort grande, soutenue sur deux rangs de piliers, mais toute nue : il y a deux grandes cheminées. Le réfectoire et la cuisine. La cage de 12 pieds en carré, environ et entourée de gros piliers de bois. Messieurs le comte d'Esparbès, homme de 62 ans, ruiné, et de Saint-Lazare, officier de marine qui avait tenu du propos contre le gouvernement. Il est ici depuis un an et avait été onze ans à la Bastille. Il y a une douzaine d'autres prisonniers dont quelques-uns ont, heureusement, le goût de la musique et s'en amusent. Enormes piliers qui soutiennent toute l'église, beaucoup de curieux sont reçus ici, mêmes les femmes qui y mangent et couchent. Les religieux font gras et sont dispensés de tout le régime de leur ordre, joli portrait de femme, sur la cheminée de Dom Bertrand. Lui-même était, lorsque je suis arrivé, dans une fort jolie robe de chambre, et n'avait pas du tout l'air d'un moine, ayant mangé des soles et du pain et bu du vin dans la chambre de Dom Bertrand, j'en suis reparti à midi 1/2 pour Dol, par Pontorson. Le chemin est fort beau, il n'y a qu'une montagne assez escarpée et un mauvais pavé près de Dol. Rencontré beaucoup de matelots qui marchaient vers Brest.

Dimanche 16. — Je suis arrivé à Saint-Malo à 8 h. 1/2, la route est en fort bon état et côtoye longtemps le bord de la mer. J'ai vu de loin une frégate qui mouillait à la baie de Cancale. Les cor-

saires anglais ne peuvent point faire de descente sur cette côte lorsque la mer est basse, il y avait un long espace de grève entre l'espace où j'étais et la pleine mer.

L'arrivée de Saint-Malo par le Sillon est intéressante, ce sillon est une langue de terre par laquelle l'île sur laquelle la ville est bâtie, communique à la terre ferme. On soutient cette langue de terre avec une belle digue en pierre, ainsi, en allant vers la ville, on l'a en face de soi, et d'abord, le château qui est bien construit en pierres, la pleine mer est à droite et le port à gauche, il n'y avait que des vaisseaux marchands et une frégate en construction.

Etant descendu chez le sieur Hardi, traiteur, rue Saint-Thomas, je n'ai point été content de cette auberge, où on n'a pu me donner que des huîtres comme poisson, parce que ce n'était pas jour maigre. Je l'ai aussi trouvée chère et la situation en est fort triste. Il serait bien plus agréable d'en trouver une qui ait vue sur la mer, si toutefois il y en a.

Je me suis fait conduire sur-le-champ sur les remparts qui sont bien bâtis en pierre et en fort bon état. On y rencontre en plusieurs endroits des batteries où il y a des canons de 24, de 36 et même de 48 livres, en fer et même des mortiers tout chargés. On découvre aussi les forts extérieurs qui défendent les approches de la ville et beaucoup de rochers qui en rendent l'attaque très difficile. Sur ces remparts, sont de distance en distance des sentinelles de milice bourgeoise, il n'y a de troupes que dans les forts sur la mer. Il en coûte 15 sols à un bourgeois qui veut mettre un homme à sa place pendant sa semaine. Comme la marée était basse, j'ai traversé le port à pied pour aller à Saint-Servan, jusqu'au château Solidor. J'ai vu, de là encore, plusieurs vaisseaux marchands, une frégate et un corsaire armés.

En arrivant à Saint-Malo, 5 ou 6 femmes en capote m'ont entouré pour me demander l'aumône. Presque toutes les femmes de même avaient des capotes, les hommes, des habits bruns ou bleus et des vestes rouges avec des petits boutons, comme les habitants des ports de mer, et d'où, probablement, la mode nous est venue à Paris.

Etant rentré à l'auberge, à 10 h. 1/2, j'y ai assez bien dîné et en suis reparti à 11 h. 1/2 par Châteauneuf et Dinan. J'aurais pu m'embarquer et passer tout de suite à Dinard, ce qui m'aurait abrégé de quatre lieues, mais j'ai cru trop légèrement ce qu'on

m'a dit que ma voiture était trop lourde pour cela. On bâtit un fort considérable à Châteauneuf, qui est commencé depuis 3 ans. Le pays est très peuplé et bien cultivé dans tout ce qui approche des côtes. On y voit même des maisons de campagne qui sont assez bien, mais cela change lorsqu'on passe par Dinard où on ne trouve plus guère que des marais et des bruyères, cet affreux pays est annoncé par la descente de Dinan, qui est des plus rudes avec un détestable pavé, ou plutôt des roches jetées çà et là, sur le chemin, qui forment des cahos auxquels il est étonnant qu'une voiture puisse résister, tant le chemin, surtout, de Dinan à Jugon est détestable. Ma voiture a eu toutes les peines du monde à sortir de ce dernier village, par l'indocilité de chevaux entiers qui n'avaient guère travaillé depuis plusieurs jours, car je n'étais point ici sur la grande route de Rennes à Brest, je ne l'ai rejointe qu'à Lamballe. Cette route est celle de la Normandie et a été très fréquentée l'année passée pendant le camp de Paramé près Saint-Malo et de Bayeux, mais la maîtresse de poste de Dinan, femme très honnête, qui m'a invité très poliment à entrer chez elle pendant le changement de chevaux, m'a dit que, depuis deux mois, ils n'avaient pas plus de deux courriers par semaine. Elle a cependant 14 chevaux à nourrir, tel est souvent le sort des maîtres de poste, leurs chevaux sont excédés de fatigue dans de certains temps et dans d'autres ils n'ont rien à faire.

Je suis arrivé à 9 h. 1/2 du soir à Lamballe où je loge à la poste, qui me paraît une fort bonne auberge.

Lundi 17. — Parti de Lamballe à 5 h. 1/4, je suis arrivé à Châteaudren à 10 h. 1/2, 8 lieues. M. Rivet de Courty, receveur de M. le prince de Soubise, y occupe la plus belle maison qui est nouvellement bâtie sur la place dans laquelle passe le chemin. Je m'y suis fait arrêter et lui ai remis une lettre de mon cousin. Il m'a reçu de la manière la plus ouverte, et la plus agréable, j'ai déjeûné avec lui et suis remonté en voiture à midi. Le revenu de la terre de M. le prince de Soubise consiste principalement en droits seigneuriaux, il a peu de terres en valeur, il y a quelques bois taillis, mais médiocres comme tous ceux de ce pays, les gentilshommes sont pauvres, très fiers et souvent malhonnêtes.

M. de Rumigny, capitaine au régiment d'Essone, avait vendu sa voiture 600 # à M. Rivet, en passant à Châteaudren, mais il

l'a apparemment vendue à une autre personne, en ayant trouvé davantage en arrivant à Brest, car M. Rivet, qui avait chargé M. du Couëdic, intendant de M. le prince de Rohan, de retirer la voiture, en payant les 600 #, a reçu réponse de M. de Rumigny qu'il ne s'était point cru engagé avec lui. Il ne sied pas, surtout à un militaire, de manquer à sa parole.

Parti de Châteaudren à midi, je suis arrivé à Morlaix (15 lieues) qu'à 11 h. moins un quart du soir. Guingamp, ville principale du duché de Penthièvre, assez jolie place, au milieu de laquelle il y a une fontaine, toujours mauvais chemin, surtout jusqu'à une lieue de Belle-Ile-en-Terre. Ils sont ensuite passables jusqu'à Morlaix, sauf les montées et descentes.

Dans tout le pays, les postillons tiennent une conversation continuelle avec leurs chevaux, si l'on veut changer quelque pièce, il faut prendre une quantité de liards considérable. On a du vin de Bordeaux rouge et blanc fort bon, l'eau elle-même ne m'a pas paru aussi mauvaise que je m'y attendais. Le pain est fort salé, ce qui est occasionné par le bon marché du sel, car il ne coûte, en Bretagne, que 2 s. 1/2 la livre, tandis qu'il coûte un franc 11 sols. On ne donne guère pour dessert que des raisins, figues et amandes sèches et de petits biscuits. A Belle-Ile-en-Terre, grande quantité de matelots et de soldats qui remplissent la cuisine de la poste, où il y avait beaucoup de monde, ils arrivent tous l'air affamé, et très fatigués. Une jeune fille de 16 à 17 ans, assez jolie, traitait avec eux tous pour leurs logements et le prix de leur souper, avec une présence d'esprit et une fermeté que j'admirais. Combien une belle demoiselle de Paris se trouverait embarrassée en pareil cas ! Tout ce peuple parle bas-breton depuis Lamballe à peu près, cette langue est si différente du français que je n'y entendais pas un mot. Au reste, les filles d'auberges, les postillons et beaucoup de petits marchands et ouvriers parlent français. Les filles d'auberges sont, comme partout, de grosses commères, bien nourries et très gaies quoique sur pied nuit et jour et excédées de beaucoup d'ouvrages pénibles.

Le port de Morlaix est joli et le quai bordé d'arbres d'un côté, on peut s'y former une idée des canaux de la Hollande, je n'ai pu aller jusqu'au bout, à cause du temps affreux qu'il faisait ce matin. Je logeais à l'hôtel de Bourbon, d'où on le voit fort bien, puisque cette auberge est sur le quai. Je me suis estimé hier au soir fort heureux d'y trouver un gîte et du saumon avec de la

raie, que j'ai mangé de bon appétit, n'ayant rien pris depuis le déjeûner de Châteaudren. J'ai couché dans une grande chambre au rez-de-chaussée où des corsaires et autres avaient soupé à table d'hôte. Cette auberge est de la plus grande malpropreté, comme en général, toutes celles de ce pays. Les lieux d'aisance sont inabordables par leur odeur.

Causé ce matin avec un officier ou chirurgien-major de la *Dunkerquoise*, corsaire fameux de 22 canons qui a déjà fait tant de prises sur les Anglais. Il a encore amené avant-hier, dans ce port, une frégate anglaise de 22 canons, cet officier corsaire pense comme tout le monde sur le danger de l'esprit indisciplinable du corps de la marine, sur la manière trop renfermée et malsaine dont les équipages sont dans les vaisseaux et combien il est à craindre que cette guerre ne tourne mal.

Mardi 18, parti de Morlaix à 8 h. moins 1/4 du matin, je suis arrivé à Brest à 5 h. du soir. La route est, cependant, en fort bon état. J'ai rencontré beaucoup de paysans qui remplissaient les ornières de pierres. Ils avaient de larges culottes, apparemment suivant le costume du pays. Dans toute cette dernière route je n'ai fait communément qu'une lieue et demie de poste par heure. Cela dépend des montées et descentes, de la qualité des chemins, de celles des chevaux, du degré de leur fatigue, enfin de la lourdeur de la voiture et j'avais presque tout cela contre moi. J'ai eu quelques fois, pour conducteurs, des paysans au lieu de postillons. Un enfant de 14 à 15 ans m'a conduit de Landivisiau à Landerneau (4 lieues) avec trois petits chevaux à lui, qui n'avaient guère l'air capables de faire cette course, ils ont, cependant, fait leurs deux postes en moins de 2 heures. Ce polisson n'avait ni bottes, ni chapeau, et était presque nu. Je tremblais à chaque instant qu'il ne lui arrivât quelque accident. Outre les mauvais chemins et les montées et descentes, je pense que les postes de cette province sont du quart plus fortes que celles des environs de Paris.

Me voici enfin arrivé à Brest. Je m'étais fait un monstre des embarras de toute espèce que je craignais d'y essuyer, mais je vois que tout cela s'aplanit ici sensiblement. On ne m'a demandé à la porte de Brest que mon nom et grade ou qualité comme dans toute autre ville de guerre. On ne m'a point mené chez le commandant ou autre officier de place, comme on me l'avait dit. J'ai trouvé mon logement tout prêt, rue traverse de l'Hôpital, n° 612,

et m'étant rendu chez M. Margaret, major de la place, rue des Sept-Saints n° 850, auquel j'ai remis la lettre de M. le chevalier d'Albert, et qui avait bien voulu me le retenir. Il m'a mené sur le champ au château, où j'ai fait conduire ma voiture, et au parc au duc, ouvrage qui fait partie du château, la tête du port, d'où on voit très bien la rade : la division de M. de Cernay prête à mettre à la voile, y était retenue par le vent contraire. Elle avait même appareillé samedi dernier, mais ce qui était sorti de la rade avait été obligé d'y rentrer. Cette escadre est composée de 5 vaisseaux de ligne, une flûte armée, 3 gabarres, 2 frégates, une corvette, il y a dessus beaucoup d'argent comptant, le régiment d'Ossone, artillerie et 5 à 6000 hommes de troupes de terre. J'avais une chambre assez grande et commode, mais on y avait fait peindre le jour même à l'huile la cheminée et les fenêtres, ce qui m'a d'abord beaucoup déplu. J'ai dû coucher la fenêtre ouverte.

Mercredi 19. — M. Marquet est venu me prendre à 9 h. du matin et m'a mené faire plusieurs visites. J'ai remis à M. le comte de Langeron, commandant les troupes de terre, la lettre de M. Gilbert. Il m'a dit peu de chose. J'ai trouvé chez lui M. de Champeroux, commissaire des guerres. A M. Hector, commandant de la marine, la lettre de M. Sartine, il m'a donné une lettre pour entrer au port. A M. de Sartine, intendant de la marine, les lettres de M. de Sartine et de M. Gilbert, il m'a paru assez timide et embarrassé et ne m'a fait que des offres générales de service chez M. de Lusignan, premier major de la place, chez M. d'Antin, lieutenant du roi. Ce dernier a l'air dur et rebarbatif. Je l'ai vu donner des ordres pour faire ôter les épées et cannes aux scribes et chirurgiens qui font du tapage, surtout dans les guinguettes de Kervalon et autres, autour de la ville.

Après dîner, promenade au château et au parc au duc, d'où on découvre si bien la rade. Ensuite sur le port et visite de l'*Actif*, vaisseau de 64 canons.

Jeudi 20. — Visite du port, rencontré M. de la Motte Kerkaradec, ingénieur-constructeur, qui a bien voulu me prêter son canot pour aller en rade, et aussi M. Roland, sous-ingénieur, que j'avais connu à Paris. Les galériens m'ont paru être fort utiles dans tous les travaux du port, mais M. de Champeroux m'a dit qu'ils sont au nombre d'environ 2000 et qu'un huitième d'hommes libres

pourrait faire autant d'ouvrage qu'eux, que cette quantité de coquins de mauvaise volonté est toujours fort dangereuse, surtout s'il arrive un incendie, car la première chose que l'on fait est toujours de les renfermer au bagne, qu'enfin, cela coûte fort cher au Roi, et qu'il pourrait les distribuer dans toutes les villes du royaume, pour y être employés aux travaux les plus vils et les plus pénibles. Ils sont enchaînés par de gros fers aux pieds, deux à deux ordinairement. La vue continuelle de ces misérables dans toutes les parties du port et le bruit de leurs chaînes est bien triste. Leur uniforme est une veste et un bonnet rouges; quant aux déserteurs des troupes de terre, on ne les emploie plus ici, on les envoie à la chaîne dans les villes de Metz, Strasbourg, etc.

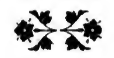
A onze heures et demie, j'ai fait visite à Madame Margoüet, et emmené M. Margoüet dîner chez M. Champeroux d'une manière très agréable, et sans cérémonie. Madame Champeroux est de Brest, ayant accompagné, étant fille, sa sœur qui allait en Amérique, elle a été submergée sur la côte d'Espagne à son retour, dans une chaloupe, où on l'avait descendue pour la sauver. Croyant que la frégate allait périr, la sœur et deux autres femmes ont péri, elle seule a été retirée de l'eau au bout d'une demie heure, et la frégate ayant échouée sur la côte, sans se briser, tout le monde a été sauvé. M. de Champeroux est très instruit dans la marine, s'étant livré à cette partie par goût, quoiqu'elle ne tienne pas à son état, il a, d'ailleurs, beaucoup d'autres connaissances, ayant voyagé par toute la France, en Italie, Angleterre, Allemagne, en Hollande, non pas en courant, mais en faisant de longs séjours dans des lieux intéressants.

A trois heures, je me suis embarqué sur le canot de M. de la Motte, et me suis fait conduire en rade à bord de la *Bretagne*, vaisseau à trois ponts de 110 canons, c'est le plus magnifique que nous ayons. Le commandant m'a permis de le voir de la manière la plus gracieuse, il m'a donné pour cela un soldat qui m'a mené partout. Ensuite sur le *Conquérant*, qui fait partie de l'escadre prête à partir. Il est de 74, beaucoup moins orné que l'autre et moins grand. Le capitaine m'a donné pour le voir un officier auxiliaire assez grossier qui me l'a fait parcourir très rapidement. Il me répétait toujours à chaque chose qu'il me montrait « Et voilà dont est le cas ». Ce vaisseau était encombré et surchargé autant qu'il était possible, d'une grande quantité de soldats de terre, de marine, de matelots. Il y avait un grand cercle

qui s'amusait à voir tirer des armes sur le pont, manière dont ils sont couchés dans les hamacs suspendus aux planchers des entre-ponts, et serrés les uns contre les autres, bœufs, vaches, moutons, canards, volailles pour l'état-major.

Dîné chez M. Margouët, avec M. Sabathier, second médecin de l'hôpital de la marine, le premier médecin de l'hôpital de terre est un jeune chirurgien-major. M. Sabathier est frère du chirurgien-major des invalides, il paraît qu'il passe dans cette ville pour un homme charmant, ayant beaucoup d'esprit. Pour moi, je l'ai trouvé assez tranchant et caustique, ayant le propos libre et faisant beaucoup de plaisanteries tant bonnes que mauvaises. C'est un vénérable de franc-maçonnerie. J'avais fait visite avant dîner à M. de Kerkaradec pour le remercier du canot qu'il m'avait prêté hier. Visite, l'après-midi, à M. de Blarean capitaine dans le corps royal du génie, rue de Téou, je lui ai remis la lettre de M. Duhamel, dont il est le neveu. Remis ma carte chez M. Roland, sous-ingénieur, place Saint-Louis. Question de savoir si un officier de Brest peut noblement louer sa maison, à des officiers étrangers ayant affaire à Brest en ce moment, Madame M... était pour l'affirmative et M. M. pour la négative. Celui-ci se fondait sur ce que M. de Langeron avait dit devant moi contre des personnes qui avaient ainsi tiré 1200 # de leur maison. Mad. M... a répliqué avec raison qu'il n'était pas juste qu'on se ruinât au service du Roi, qu'elle avait mangé une grande partie de son bien, depuis qu'ils étaient mariés, Mr M. n'ayant que 1.500 # d'appointements, et les vivres étant à un prix exhorbitant.

(A suivre.) Louis Desjobert.



MÉLANGES HISTORIQUES

(Suite) (1).

XXVII. — Le règne de Riwal

Tous nos érudits sont d'accord pour admettre l'exactitude de la généalogie du saint roi Judicaël, telle que nous la donnent les extraits d'Ingomar qui nous ont été conservés. Or entre Judicaël et Riwalus, le fondateur de la dynastie à laquelle il appartient, on compte cinq générations de souverains. On sait que les généalogistes admettent généralement trois générations par siècle ; or, comme un chroniqueur contemporain, Frédégaire, fait vivre Judicaël en 636, le calcul des probabilités placerait Riwalus vers le milieu du Ve siècle. Ce calcul est confirmé par ce fait, qu'entre Dagobert, contemporain de Judicaël, et Mérovée, qui lui aussi paraît avoir vécu vers l'an 450, il y a justement cinq générations, comme entre Judicaël et Riwalus. L'émigration de celui-ci en Bretagne à la date que j'indique se comprend d'ailleurs tout naturellement, si l'on admet, comme je l'ai établi plus haut, que le désastre subi par les Bretons dans l'île de Bretagne en 442 a été le point de départ de l'émigration bretonne en Armorique. Ce système chronologique est encore confirmé par ce fait que saint Samson nous est représenté comme étant à la fois en rapports avec le roi franc Childebert, arrière grand-oncle de Dagobert, et le roi breton Judwal, grand-père de Judicaël, ce qui nous montre que, s'il n'y a pas parallélisme absolu entre les deux dynasties, ce sont les règnes des rois bretons qu'il faut antidater de quelques années par rapport aux règnes des rois francs leurs contemporains.

Ce système chronologique n'a cependant pas été généralement

(1) Voir la *Revue* d'octobre 1909.

adopté par nos érudits. Pour eux, Riwal est un contemporain du roi franc Clotaire I : c'est de ce prince qu'il a obtenu l'autorisation de s'installer en Armorique. Or ceci est tout à fait inadmissible. En admettant même que Clotaire ait eu dans son lot dès le début de son règne, c'est-à-dire en 511, les territoires occupés par les Bretons, on ne voit pas comment entre cette date et celle de la mort de Childebert, frère de Clotaire, c'est-à-dire pendant le règne d'un seul souverain franc, la Domnonée aurait vu s'écouler les quatre règnes de Riwal, Deroch, Riatha et Jonas et commencer le règne de Judwal, puisque celui-ci fut le contemporain de Childebert. Une pareille invraisemblance suffit à détruire un système qui ne repose que sur le témoignage d'Ingomar, auteur du XI[e] siècle, que nous ne connaissons d'ailleurs que par les extraits qu'en ont faits des chroniqueurs postérieurs (1). J'ajoute que rien ne prouve que Clotaire ait eu dès 511 sous sa dépendance les territoires occupés par les Bretons. Il est beaucoup plus probable qu'il n'en devint le seigneur qu'après la mort de son frère Clodomir en 523, peut-être même après la mort de son frère Childebert en 558 (2).

Certains érudits ont essayé d'atténuer cette invraisemblance, en faisant de Riatha un frère et non un fils de Déroch. Mais c'est là une correction purement arbitraire et qui de plus est en contradiction formelle avec la façon dont nous est présentée dans cette généalogie la ligne directe des chefs domnonéens, très soigneusement distinguée de la ligne collatérale.

La vie de saint Brieuc vient à son tour protester contre ce système chronologique et apporter un nouvel argument en faveur de celui que je propose de lui substituer. D'après son biographe, saint Brieuc aurait été ordonné prêtre par saint Germain, lequel vint en 429 dans l'île de Bretagne ; lorsque quelques années plus tard, Brieuc vint en Armorique, il y trouva un de ses compatriotes, Riwal, installé avec l'autorité souveraine, et c'est ce Riwal qui fut le principal bienfaiteur du saint. Ceci se comprend parfaitement dans notre système où Riwal, régnant vers le milieu du V[e] siècle, est tout indiqué pour recevoir un disciple de saint Germain comme saint Brieuc. Cela devient impossible dans le

(1) Je ne parle pas bien entendu de la généalogie publiée par Dom Morice d'après un manuscrit de saint Waast, lequel ne peut être du IX[e] siècle, comme on l'a dit, mais s'inspire certainement d'Ingomar.

(2) Duchesne, *Fastes épiscopaux*, tome II, p. 244.

système contraire. Aussi certains érudits ont-ils dédoublé Riwal en deux personnages du même nom, l'un vivant au Ve siècle et contemporain de saint Brieuc, l'autre vivant au VIe siècle et fondateur de la dynastie domnonéenne. Mais, comme l'a fort bien montré M. J. Loth (1), ce dédoublement ne repose sur aucun argument sérieux. Seulement, dans ce cas, il faut refuser toute créance à la biographie de saint Brieuc. N'est-il pas plus simple d'adopter notre système qui a pour lui la vraisemblance chronologique et l'exactitude philologique et qui de plus permet de considérer comme exact un document hagiographique ancien et sérieux sous bien des rapports.

Mais alors comment un chroniqueur du XIe siècle a-t-il eu l'idée de faire de Riwal une sorte de vassal de Clotaire ? J'avais d'abord pensé qu'Ingomar, lequel a certainement puisé ce qu'il dit de Riwal à une source légendaire, y avait trouvé le roi des Francs qui y jouait un rôle désigné par ce nom de Clotaire que l'on trouve quelquefois appliqué à nos souverains dans l'épopée germanique. Je crois aujourd'hui que la raison en est beaucoup plus simple. Le roi des Francs Clotaire avait vaincu le roi breton Conober : c'est là le plus ancien fait de nos annales bretonnes que mentionnent les chroniqueurs francs. Le nom de Clotaire était donc familier à nos vieux écrivains bretons, et il leur est venu tout naturellement à la pensée, lorsqu'ils se sont demandé sous quel roi franc leurs ancêtres étaient venus en Armorique.

XXVIII. — Saint Gudual et saint Gurwal.

Nos anciens livres liturgiques semblent bien avoir admis l'identité des deux saints dont il est ici question. Le bréviaire de Saint-Malo fête le 6 juin saint Gurvallus et le bréviaire de Vannes fête le même jour saint Gudualus (2). De plus, si l'on compare les vieilles litanies bretonnes des Xe et XIe siècles, dont j'ai parlé plus haut, on voit que trois d'entr'elles connaissent un saint qu'elles appellent Guidgualus ou Guoidwalus et ignorent saint Gurwal, tandis que la quatrième connaît saint Gurgual et ignore saint Gudwal. Il semble donc qu'on employait indifféremment autrefois les deux formes l'une pour l'autre. M. J. Loth invoque cependant à l'encontre de cette identification des arguments phi-

(1) *Revue Celtique*, tome XXII, p. 95 et 96.
(2) Duine, *Bréviaires et missels*, p. 18.

logiques et tient pour la distinction des deux saints (1). J'avoue que l'argument philologique ne me paraît pas en cette matière absolument décisif. L'exemple de saint Gurthiern pourrait en effet être invoqué à l'encontre de la thèse du savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes. Son nom est écrit tantôt Gurthiernus, tantôt Goziernus (2). Si Gurthiernus et Goziernus sont identiques, pourquoi distinguerait-on Gurgual et Gudual ou Guzual. Du culte de saint Gurval il ne reste d'ailleurs aucune trace en Armorique, et M. J. Loth dit lui-même que le nom de saint Gurwal donné à un ruisseau de la paroisse de Guer revêt une forme purement littéraire et a par conséquent été donné après coup (3). Le même érudit admet également que l'*r* et le *t* ou le *d* s'interchangent assez facilement, puisqu'il admet Turwal comme variante de Tudwal et Lanlurgat comme variante de Laniudcat (4). J'ajoute enfin que, si l'on compare la vie de saint Gurwal avec la première partie de la vie de saint Gudual, nous voyons que les mêmes traits s'y retrouvent ; les deux saints commencent par être évêques, puis ils donnent leur démission pour aller fonder un monastère, enfin ils se retirent dans une grotte où ils mènent avec quelques disciples une vie quasi érémitique. La seule différence est que dans la vie de saint Gurwal ces faits se passent en Petite Bretagne, tandis que dans la vie de saint Gudual ils se passent en Grande Bretagne ; mais le parallélisme est trop frappant de part et d'autre pour ne pas indiquer une source commune à laquelle ont puisé les deux biographes. Quant à croire que Gurwal ait été réellement évêque d'Alet, c'est exagérer beaucoup la valeur du récit contenu dans le bréviaire malouin. Pour Gurwal ou Gudwal, comme pour beaucoup de prétendus évêques de Vannes mentionnés dans les catalogues épiscopaux, nous nous trouvons simplement en présence d'un abbé-évêque ayant vécu sur le territoire d'Alet ou peut-être même simplement ayant été honoré dans le diocèse d'Alet. Plus tard, ne comprenant pas l'existence de ces abbés-évêques, on en a fait des évêques au sens gallo-romain du mot. Il est donc beaucoup plus probable que Gudwal et Gurwal ne sont qu'un seul et même personnage.

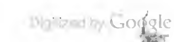
(1) *Revue Celtique*, tome XI, p. 142 et 143.
(2) *Cartulaire de Quimperlé*, p. 54.
(3) *Revue Celtique*, t. XXIX, p. 287.
(4) *Revue Celtique*, tome XXIX, p. 290.

Ceci établi, il en résulte qu'on ne saurait assigner aucune date précise à l'existence de ce saint. Rien ne permet de dater saint Gudual et je m'étonne que ceux qui le considèrent comme différent de saint Gurwal le fassent vivre au VIIe siècle. Cette date ne serait admissible que pour ceux qui admettent à la fois l'identité des deux saints et l'exactitude littérale des textes qui font de saint Gurwal le successeur immédiat de saint Malo. Mais dans l'hypothèse beaucoup plus vraisemblable où saint Gurwal n'est qu'un abbé-évêque transformé en évêque et considéré nécessairement comme le successeur de saint Malo puisque celui-ci était regardé comme le fondateur du diocèse, il devient évident que, pas plus pour lui que pour un certain nombre d'autres saints bretons, on ne peut déterminer de façon précise l'époque à laquelle il a vécu.

Il reste maintenant à examiner la biographie qu'un moine flamand du XIIIe siècle consacra à saint Gudual.

Si nous la comparons aux vies des autres saints bretons, nous verrons que comme elles la vie de saint Gudual se divise en deux parties. La première, que nous racontent les paragraphes 3 à 13, se serait écoulée dans le pays d'origine du saint, c'est-à-dire probablement en Grande-Bretagne, puisque nous le voyons quitter son pays (paragr. 13), s'embarquer (paragr. 14) et aborder dans un autre pays (paragr. 15 et 16), lequel est probablement la Petite-Bretagne, où s'écoule le reste de sa vie. Il en résulte que, dans la pensée du biographe, c'est en Grande-Bretagne que Gudual a été successivement évêque, puis moine, dans une communauté monastique, un *monasterium* ou *cœnobium*, puis ermite avec un compagnon dans une grotte près du rivage de la mer où ses disciples viennent le rejoindre et reconstituer une communauté monastique. Lors donc que de modernes érudits déclarent que les traits sous lesquels est décrit ce dernier établissement conviennent admirablement au site de Locoal-Mendon, ils s'illusionnent complètement, aucune région de Petite-Bretagne ne pouvant être le théâtre de faits qui se passent en Grande-Bretagne avant l'émigration du saint dans notre pays.

J'ajouterai que nous avons ici encore un exemple de la façon dont les hagiographes du XIIIe siècle arrangeaient les récits qu'ils avaient sous les yeux quand ils y trouvaient des traits de mœurs qui avaient cessé d'exister et qu'ils ne comprenaient plus. On



sait que les moines celtiques n'habitaient pas en commun dans un grand monastère, mais dans des édicules séparés : le monastère de saint Gudual n'est donc autre que la série des logettes où il s'installe auprès du rivage de la mer ; mais l'hagiographe s'est imaginé qu'il y avait là deux établissements distincts et par suite successifs ; ignorant de même qu'il avait existé autrefois des abbés-évêques, il s'est imaginé que saint Gudual n'avait pu être en même temps l'un et l'autre et qu'il avait dû donner sa démission d'évêque pour devenir abbé, puisqu'il était abbé au moment de son émigration.

Nous savons peu de choses de la vie de saint Gudual en Armorique. Le récit de la translation de ses reliques semble indiquer qu'il y posséda deux établissements distincts, car il nous dit que le saint mourut *in finibus Britanniæ in loco Cornuvia* et que son corps fut rapporté et inhumé dans la *Villa quæ Plerit dicitur*. Que cette *Villa Plerit* ou *Plecit* soit le premier établissement armoricain de saint Gudwal et qu'on puisse l'identifier avec Locoal-Mendon, c'est très vraisemblable, à condition toutefois de ne pas tirer argument de l'identification qui me paraît douteuse entre la *Villa Plerit* ou *Plecit* et l'anse actuelle du Plec ; car le territoire de Locoal-Mendon étant situé sur le bord de la mer convient très bien pour le premier établissement d'un saint fraîchement débarqué. Mais pourquoi le faire mourir sur le territoire de Locoal-Camors dans l'évêché de Vannes, alors que le texte cité plus haut le fait mourir en Cornouaille, puisque, si l'on tient absolument à ce qu'on ait élevé une chapelle portant son nom à l'endroit où il mourut, on trouve dans la paroisse cornouaillaise de Plouguernevel un village de Locoal et une chapelle de saint Goal qui semblent beaucoup mieux indiqués pour jouer ce rôle que Locoal en Camors.

XXIX. — Le règne de Conan II

Alain, comte de Rennes, étant mort en 1039, ou plus probablement en 1040 (1), laissant un fils en bas âge, appelé Conan, la question qui s'était posée à la mort de Geofroi I se posa à nouveau. Du fils mineur ou du frère majeur, lequel allait succéder

(1) Les annales bretonnes sont partagées et les meilleures donnent 1039, comme je l'ai dit plus haut : mais la *Chronique du Mont Saint-Michel*, généralement très exacte, donne 1040.

au défunt ? La question fut cette fois résolue en sens contraire.

La veuve d'Alain s'étant remariée au comte du Mans, celui-ci ne paraît pas s'être mêlé des affaires de Bretagne ; la garde du petit Conan fut confiée à son oncle paternel Eudon, et celui-ci, soit en son nom, soit au nom de son pupille, agit en réalité pendant plusieurs années comme le véritable comte de Bretagne. C'est le titre que lui maintiennent jusqu'à sa mort les chroniqueurs contemporains, tels que Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges. Certains érudits ont prétendu qu'il ne suivit pas vis-à-vis de la Normandie la politique de son frère Alain. Or j'ai montré précédemment que rien n'était moins établi que la prétendue sympathie d'Alain à l'égard du jeune Guillaume. Si donc, comme le raconte le Baud, Eudon a soutenu la révolte des seigneurs normands contre leur duc en 1047, il a simplement obéi à une nécessité de la politique bretonne, celle de diminuer le pouvoir d'un voisin qui affectait des prétentions déplaisantes à la suzeraineté de la Bretagne. Ce qui est intéressant à constater, c'est que cette défaite d'Eudon eut son contrecoup sur la politique intérieure de la Bretagne. Cette année même le jeune Conan, disent la *Chronique de Ruis* et la *Chronique de Quimperlé*, était soustrait à la tutelle de son oncle, et peu de temps après il était couronné à Rennes, en 1048, dit la *Chronique de Quimperlé*, en 1049, dit la *Chronique de Ruis*. Cette fois encore, on le voit, les seigneurs de la Bretagne française, suivant les usages romains, s'empressaient, dès qu'ils le pouvaient, de porter au pouvoir le fils du défunt. Deux ou trois ans après Conan devenait comte de Nantes. En effet M. Blanchard a montré que la charte où il est dit que le comte Conan gouvernait la ville de Nantes devait être datée de 1051 et non de 1060 (1). Mathias, comte de Nantes, étant mort en 1050, ou plus probablement en 1051, Conan lui aurait immédiatement succédé au détriment du comte Alain de Cornouaille, marié à la tante de Mathias. C'est seulement en effet en 1054, dit la *Chronique de Quimperlé*, que le comte de Cornouaille devint seigneur de Nantes, et cette date est attestée par le synchronisme qui fait mourir la même année le pape Léon IX. Notons d'ailleurs qu'à cette date Alain était encore comte de Cornouaille et que c'est par erreur que depuis la *Chronique de Saint-Brieuc* tous nos historiens s'ex-

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1895, tome I, pages 171 à 175.

priment comme si Hoël, fils d'Alain, avait déjà hérité des domaines paternels. Il est d'ailleurs probable qu'Alain céda presqu'aussitôt le comté de Nantes à son fils. On peut le conclure, non pas d'une charte de 1055, dont M. Blanchard a démontré la fausseté (1), mais du récit des événements de l'année 1057, tel qu'on le trouve dans la *Chronique d'Anjou* et dans la *Chronique de Saint-Maixent* (2).

« La ville de Nantes, disent ces chroniques, fut rendue au « comte Geofroi par le comte Hoël, qui, n'usant pas de bonne « foi, chercha à la lui enlever, mais la perdit honteusement « après l'avoir gardée à peine quarante jours. » La structure de la phrase semble bien rejeter tous les torts sur Hoël, c'est ainsi que l'a compris dom Bouquet dans son analyse chronologique ; mais Le Baud interprète autrement la phrase et y voit un échec pour Geofroi. Cette dernière interprétation me paraît fautive. Les *Chroniques annaux* (3) placent en effet à la date de 1061 la reconnaissance de Hoël par les Nantais, et quoique, dans le récit de ces événements, il y ait une confusion évidente entre le Hoël du XI[e] siècle et le Hoël du XII[e] siècle, l'événement en lui-même paraît exact et se comprend très bien un an après la mort de Geofroi d'Anjou. On s'expliquerait ainsi que Quiriacus, frère de Hoël, qui portait dès 1059 le titre d'évêque de Nantes (4), n'ait été sacré, comme je l'ai dit plus haut, qu'en 1061, lorsque son frère prit possession de la ville de Nantes et put ainsi assurer à Quiriacus la réalité d'un pouvoir dont il n'avait jusque-là que l'apparence.

Le Baud paraît de plus s'être trompé en faisant de Geofroi et de Hoël deux alliés et en supposant que c'est à la faveur de cette alliance que Geofroi chercha traîtreusement à s'emparer de Nantes, alors que le texte des chroniqueurs contemporains indique beaucoup plutôt que Geofroi et Hoël étaient en guerre

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1895, tome I, p. 168 à 170. Si la charte n'est pas fausse, il est du moins certain que les mentions chronologiques qu'elle renferme sont inexactes : Philippe I par exemple ne régnait pas en France à ce moment.

(2) Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, tome XI, p. 29 et 219. La date de 1057 est attestée par le synchronisme de la mort du pape Victor, qui aurait eu lieu un peu avant. C'est tout à fait faussement que les *Chroniques annaux* en parlent à la date de 1040 (Dom Morice, *Preuves*, tome I, col. 101).

(3) Dom Morice, *Preuves*, tome I, p. 102.

(4) *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1895, tome I, p. 160.

avant la remise de Nantes à Geofroi. C'est que Le Baud a voulu rattacher cet événement à la guerre civile qui désolait à ce moment la Bretagne.

Pendant les années précédentes, en effet, Eudon s'était vainement attaqué de nouveau à la Normandie. C'était lui évidemment qui commandait l'armée bretonne que Guillaume de Poitiers nous montre coalisée avec l'armée française dans la campagne qui aboutit à la défaite de Mortemer en 1054; et sa présence nous est attestée à côté des comtes d'Anjou et de Poitou au siège infructueux d'Ambrières. Cette fois encore, comme dix ans plus tôt, cette défaite d'Eudon donna l'idée aux partisans de Conan de profiter des échecs de l'oncle de leur seigneur. Conan attaqua donc Eudon, le battit et le fit prisonnier en 1056 ou 1057 (1).

La *Chronique de Quimperlé* et la *Chronique de Ruis* placent en 1058 la mort d'Alain de Cornouaille et nos historiens adoptent cette date sans hésitation. Il est peu probable cependant qu'elle soit exacte. En effet la *Chronique de Quimperlé* place l'événement après la proclamation de Philippe comme roi de France, laquelle eut lieu en 1059.

La captivité d'Eudon ne mit pas fin à la guerre. Geofroi fils d'Eudon, nous dit la *Chronique de Saint-Brieuc*, continua les hostilités (2). C'est probablement à ce moment qu'eurent lieu les négociations dont parle Le Baud entre les adversaires de Conan et les seigneurs de Vitré. C'est d'ailleurs probablement à tort que Le Baud a attribué à Conan la disgrâce de Tristan de Vitré. Conan est le contemporain, non pas de Tristan de Vitré, mais de son fils Robert, et n'a par conséquent pu jouer aucun rôle dans la disgrâce de Tristan. Le Baud est le seul à donner la date de 1062 pour la fin de la lutte entre Conan et Geofroi. Rien ne s'oppose à ce que cette date soit admise, mais il n'y a aucune raison de s'imaginer que Hoël de Nantes se réconcilia à ce moment avec Conan pour se brouiller bientôt de nouveau avec lui.

(1) 1057 est la date donnée par la *Chronique de Quimperlé* et la *Chronique de Ruis*. La date de 1056 est fournie par la *Chronique du Mont Saint-Michel* (Dom Bouquet, tome XI, p. 29). Dans sa première rédaction Le Baud place le début des hostilités en 1057, la prise d'Eudon *l'année suivante 1056* et la mort d'Alain de Cornouaille *l'année suivante 1058*. Il faut probablement intervertir les deux premières de ces dates.

(2) La *Chronique de Saint-Brieuc* dit qu'Eudon était mort : c'est une erreur certaine Le chroniqueur s'est imaginé que Geofroi n'avait pu prendre la tête du mouvement qu'après la mort de son père.

J'arrive à la lutte de Conan contre Guillaume de Normandie. Nos érudits modernes la placent en 1064. Tous les chroniqueurs s'accordent cependant à dire que le chef anglais Harold prit part à l'expédition et les deux seuls chroniqueurs qui donnent la date du séjour de Harold à la cour de Normandie, Henri de Huntingdon et Robert de Torigni, le placent en 1063 (1).

Au début de cette même année 1063, ces mêmes chroniqueurs mentionnent la prise du Mans par Guillaume. Or, le chroniqueur anglais Guillaume de Malmesbury établit formellement un lien entre la campagne du Maine et la campagne de Bretagne, lorsqu'il dit que Guillaume, une fois maître de son duché, voulut se rendre maître de ces deux pays qui avaient appartenu à ses ancêtres (2). Les péripéties de la campagne de Guillaume sont assez différentes suivant qu'on s'en rapporte à la série de tableaux que nous offre la tapisserie de Bayeux ou au récit de Guillaume de Poitiers. Dans les deux cas, Guillaume commence par obliger Conan à lever le siège de Dol ; mais dans la tapisserie, Conan se replie vers l'Ouest, puisque c'est sous les murs de Dinan que se termine la campagne, tandis que dans le chroniqueur, Conan se dirige vers l'Est, puisqu'il fait sa jonction avec Geofroi d'Anjou avant de tenter une seconde fois la fortune des armes.

Le plus récent historien de Guillaume, Freeman, en conclut que le duc de Normandie fit plusieurs expéditions en Bretagne, qu'il délivra Dol dans la première et prit Dinan dans la seconde (3) ; mais il me semble avoir quelque peu forcé le sens du passage de Wace sur lequel il s'appuie. Je ne vois qu'un seul moyen de concilier le récit de Guillaume de Poitiers avec la tapisserie de Bayeux, c'est de supposer que l'auteur de celle-ci, soit pour rehausser l'importance de la prise de Dinan, soit parce qu'il a cru que cette ville bretonne devait être naturellement défendue par le duc de Bretagne, ait fait, contrairement à la vérité, jouer un rôle au duc Conan dans la défense de Dinan.

Si l'on admet cette explication, il en résulte qu'après la levée du siège de Dol, pendant que Conan s'enfuyait vers Rennes, Guillaume marcha sur Dinan dont le seigneur s'était montré

(1) Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, tome XI, p. 167 et 208.

(2) *Id.* p. 181. Le comte de Bretagne vaincu par Guillaume est appelé Alain dans Guillaume de Malmesbury. Le Baud traduisant mot à mot ce passage remplace Alain par Conan.

(3) *History of the Norman Conquest*, tome III, p 230, note 1, et p. 238 à 239.

hostile à son protégé Rivallon de Dol ; puis que Dinan ayant capitulé, Guillaume apprit que Conan et Geofroi d'Anjou se préparaient à lui barrer la route de Normandie, ce pourquoi il revint sur ses pas, sans que ses adversaires osassent d'ailleurs mettre leur projet à exécution.

Nos historiens admettent également que Conan, vaincu par Guillaume, prit sa revanche quelque temps après en s'emparant de Combour, et en obligeant Rivallon, qui en était seigneur, de se réfugier près de Guillaume dont il avait été précédemment le champion. Il est certain que Le Baud place en 1065 la prise de Combour et que pour lui cet événement est postérieur à la mort de la comtesse Judith (1063) et de l'évêque Orscand (1064). Mais on sait qu'il est imprudent de tenir pour certains les événements dont Le Baud est le seul garant, et il se pourrait bien que nous n'ayons là qu'une version bretonne des événements de 1063, arrangée de façon à flatter l'amour-propre national ; car les chroniqueurs normands ou anglais, à une seule exception près, s'accordent à considérer comme définitive la soumission de Conan (1).

Le chroniqueur qui fait exception, c'est Guillaume de Jumièges. C'est à lui que tous les historiens ont emprunté le fameux récit qui nous montre le duc Guillaume, très inquiet des préparatifs militaires de Conan, gagnant un des familiers du prince breton, le faisant empoisonner et ne mettant à la voile pour l'Angleterre qu'après avoir appris la mort de Conan. Le malheur est que ce récit est absolument contraire à la réalité, Guillaume s'étant embarqué au mois de septembre 1066 et Conan étant mort au mois de décembre de la même année. Pour sauver le récit de Guillaume de Jumièges on a supposé que le poison n'avait fait son œuvre que très lentement et que Guillaume était parti dès qu'il avait su son ennemi malade ; mais il n'y a rien de pareil dans le texte du chroniqueur normand. J'ajoute que, si Guillaume et Conan avaient été en 1066 dans cet état d'hostilité réciproque, on ne comprendrait pas que des seigneurs bretons entièrement dévoués à Conan, comme Raoul de Gaël, aient été rejoindre la bannière du duc de Normandie dont ils combattaient quelque temps auparavant les protégés bretons. Il est donc infiniment probable que Guillaume de Jumièges a interverti l'ordre des faits et que le défi

(1) Il faut ajouter que, si pour la date du siège de Combour, Le Baud a suivi le système chronologique d'Orderic Vital, ce siège aurait eu lieu en 1063. Conan, dit-il, aurait battu Guillaume à deux reprises : c'est une fable.

de Conan est un épisode de la campagne de 1063 à laquelle il fait lui-même allusion plus haut. Guillaume de Jumièges en effet se préoccupe peu de l'enchaînement chronologique des faits : il raconte par exemple la prise du Mans qui est de 1063 avant la bataille de Dive qui est de 1058. De plus les termes dans lesquels Guillaume de Malmesbury raconte les événements qui amenèrent Guillaume à attaquer Conan en 1063, disant que celui-ci non seulement ne craignait pas le duc de Normandie mais même l'irritait, semblent bien se rapporter au défi dont parle Guillaume de Jumièges. Enfin si l'on doutait que Conan fût mort après le départ de Guillaume pour l'Angleterre, on trouverait une confirmation de la date assignée à cette mort par son épitaphe dans les récits de la *Chronique d'Anjou* et de Robert de Torigni (1), qui tous deux placent la mort de Conan après la bataille de Hastings, si bien que Robert de Torigni, pour qui l'année 1067 commence à Noël 1066, fait mourir Conan au commencement de 1067 (2).

En réalité Conan en 1066 ne pensait qu'à l'Anjou et non à la Normandie. Il est peu probable qu'il ait commencé les hostilités de ce côté en 1065, car il n'a pu le faire qu'après sa réconciliation avec Hoël de Nantes, et si Le Baud place cette réconciliation en 1065, la *Chronique de Ruis* la place en 1066, sans doute au commencement de cette année. Le Baud marque ainsi les étapes de la campagne de Conan : Pouancé, Segré, Craon et Château-Gontier. Cette dernière ville est seule mentionnée par Guillaume de Jumièges. D'après Le Baud la campagne est dirigée contre Geofroi d'Anjou. Celui-ci avait été en 1063, d'après Guillaume de Poitiers, l'allié de Conan, mais les changements de parti sont si fréquents à cette époque qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de cette volte-face. Il n'y aurait d'ailleurs rien d'impossible à ce que Conan soit intervenu dans la guerre civile qui désolait à ce moment l'Anjou, où Geofroi avait pour adversaire son frère Foucon d'Anjou et ait pris par exemple parti pour celui-ci (3).

(1) Dom Bouquet, tome XI, p. 30 et 168.

(2) Il n'y a donc pas à tenir compte de l'ordre inverse suivi par la *Chronique de Quimperlé* qui place sans doute en tête les événements intéressant la Bretagne, ni de la *Chronique de Saint-Brieuc*, qui a suivi Guillaume de Jumièges.

(3) Geofroi fait prisonnier traîtreusement à Angers, livré à son frère le 4 avril 1067 et relâché sur l'intervention du pape, fut de nouveau fait prisonnier et cette fois définitivement à la bataille de Brissac (1068). Ce sont là les dates que l'on peut déduire de la *Chronique d'Anjou* (Dom Bouquet, t. XI, p. 30). Cette chronique place successivement en 1067 l'apparition d'une comète, la bataille de

XXX. — Le siège de Dol par Guillaume le Conquérant

Après s'être présenté en libérateur sous les murs de Dol au temps de Conan II, Guillaume le Conquérant y est-il revenu en ennemi une ou deux fois ? Presque tous nos érudits bretons admettent la seconde hypothèse (1), et c'est également l'opinion de M. Freeman, le plus récent historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands (2). Telle n'est pas cependant l'impression qui se dégage des chroniques contemporaines. Aucun annaliste ne parle de deux sièges de Dol. Ceux qui en mentionnent un en 1075, 1076 ou 1077 ignorent le siège de 1086, le seul annaliste qui parle du siège de 1086 ignore celui qui aurait eu lieu une dizaine d'années auparavant. Il semblerait donc tout naturel de conclure qu'un événement raconté dans de telles conditions par un seul chroniqueur doit être rayé de l'histoire : la partie de la *Chronique de Saint-Maurice d'Angers*, où il se trouve consigné, a d'ailleurs été ajoutée après coup au texte primitif, et cette mention pourrait fort bien être l'œuvre d'un scribe qui, trouvant ailleurs le récit de cet événement et lisant 1086 pour 1076, l'aurait placé à cette dernière date dans la chronique qu'il complétait.

Il est probable que cette opinion aurait été admise sans difficulté si l'un des récits du siège de 1076, celui d'Orderic Vital, ne présentait certaines obscurités. Ce chroniqueur raconte que Guillaume le Conquérant étant venu assiéger Dol, le comte des

Hastings, la mort de Conan et la trahison du 4 avril. Il faut évidemment corriger 1067 en 1066, et comme pour ce chroniqueur l'année commence à Pâques, le 4 avril 1067 appartient pour lui à la fin de l'année 1066. La victoire de Foucon ayant eu lieu l'année suivante doit donc être datée de 1068. La *Chronique de Saint-Aubin d'Angers* met la trahison d'Angers avant la conquête de l'Angleterre, datant les deux événements de 1067 (lisez 1066) : mais cette chronique a l'habitude de placer les événements qui intéressent l'Anjou avant les autres ; ainsi, à la date de 1061 (lisez 1060), elle met la mort de Geofroi d'Anjou qui eut lieu en novembre avant la mort du roi Henri qui eut lieu en août (Bouquet, tome XI, p. 287). La *Chronique de Saint-Florent de Saumur*, qui place la trahison d'Angers en 1064, deux ans avant la conquête de l'Angleterre (Bouquet, tome XI, p. 349), et la *Chronique de Saint-Martin de Tours* qui la place la troisième année du règne de Philippe de France, c'est-à-dire entre le 4 août 1062 et le 4 août 1063, un an avant la mort du roi Edouard d'Angleterre, qui mourut en réalité au début de 1066 et non de 1064 (Bouquet, tome XII, p. 462), sont évidemment dépourvues de toute valeur sur ce point.

(1) M. l'abbé Duine est à ma connaissance le seul historien breton qui ait émis quelques doutes sur le siège de 1086 (l'*Hermine*, t. XXXVIII, p. 16).

(2) Freeman, *Norman conquest*, 2ᵉ édit., tome IV, p. 630 à 633 et 848 à 850.

Bretons Alain Fergent l'obligea de lever le siège ; que Guillaume pour faire la paix donna sa fille Constance en mariage à Alain et que celle-ci mourut après quinze ans de mariage. Comme Constance mourut en 1090, le siège de Dol aurait donc eu lieu dans la pensée d'Ordéric Vital aux environs de 1075; seulement, comme à cette date Alain Fergent n'était pas comte de Bretagne et qu'il n'épousa Constance qu'une dizaine d'années après, on en a conclu qu'Orderic Vital avait confondu les deux sièges de Dol et que, sous une date qui convenait en réalité au premier, il avait raconté les péripéties du second. J'avoue qu'il me paraît beaucoup simple de supposer qu'Orderic Vital savait simplement d'une part que Guillaume avait fait contre Dol, ville de Bretagne, une attaque infructueuse peu après la révolte de Raoul de Norfolk, et de l'autre que le comte Alain avait épousé Constance de Normandie : il a supposé que les Bretons qui avaient repoussé Guillaume avaient pour chef leur seigneur légitime, et cet événement lui a paru le point de départ tout indiqué d'une alliance matrimoniale dont il ignorait en réalité la date et les causes.

Nos érudits ont cru trouver un argument à l'appui de leur thèse dans une charte de 1086 publiée par dom Morice (1) et où il est question des guerres qui venaient de désoler toute la Bretagne et en particulier le pays de Rennes. Il y a là évidemment, disent-ils, une allusion au siège de Dol. Or j'avoue que je ne vois pas très bien comment une attaque des Normands sur Dol aurait pu causer une telle calamité aux environs de Rennes, tandis que je trouve deux ans plus tôt, en 1084, mention dans les chroniques bretonnes de la guerre faite par Alain Fergent au comte de Rennes Geofroi à laquelle fait beaucoup plus naturellement allusion la charte publiée par Dom Morice.

Enfin j'ajoute que rien n'indique à la date de 1086 une rupture entre la Bretagne et la Normandie. Lorsque en 1085 Guillaume le Conquérant quitte la Normandie pour aller au secours de l'Angleterre menacée d'une invasion danoise, l'armée qu'il amène avec lui ne comprend pas seulement des Normands, mais aussi des Bretons (2). Les relations entre les deux pays paraissent donc à

(1) *Preuves*, tome I, p. 460.
(2) C'est ce que raconte Henri de Huntingdon (Dom Bouquet, tome XI, p. 211) sous la date de 1084 ; mais la date de 1085 est plus généralement admise ; c'est elle par exemple que donne Roger de Hoveden (Dom Bouquet, tome XI, p. 315).

ce moment excellentes. De plus, le 1er août 1086 (1) Guillaume est encore en Angleterre, puisqu'à cette date il préside l'assemblée de Salisbury. Or c'est au mois de septembre qu'il aurait assiégé Dol d'après la *Chronique de Saint-Maurice d'Angers* : pour y arriver il aurait fallu qu'il partît aussitôt et allât droit à Dol, ce qui est possible, mais ce qui n'est guère vraisemblable.

Guillaume le Conquérant n'a donc selon toute probabilité subi qu'un seul échec sous les murs de Dol ; mais à quelle date faut-il placer cet événement? Florent de Worcester, Robert de Torigni, Roger de Hoveden et Orderic Vital le mettent en 1075 ; Henri de Huntingdon, les *Chroniques Annaux* de Bretagne, la *Chronique de Saint-Aubin d'Angers* et la *Chronique* anglaise de *Peterborough* en 1076 ; la *Chronique* anglaise *de Worcester* en 1077 ; enfin la *Chronique de Saint-Brieuc* en 1082. On ne peut guère hésiter en réalité qu'entre les deux premières dates, et c'est généralement la seconde que l'on choisit. L'argument le plus sérieux que l'on puisse invoquer en ce sens me paraît être le fait qu'à la date du 27 septembre 1076 le pape Grégoire VII écrivait à Guillaume le Conquérant pour le prier de ne plus soutenir la cause de Juhel, l'archevêque excommunié de Dol. Il est très vraisemblable en effet, comme l'a supposé M. Freeman, que la campagne de Guillaume contre Dol avait pour but de soutenir ce personnage et de le rétablir sur son siège épiscopal. L'affaire de Dol était en effet un événement des plus importants, puisque presque tous les chroniqueurs nous montrent le roi Philippe de France venant lui-même en Bretagne pour faire lever le siège de la ville. Or si le siège de 1076 est identique à celui dont parle la *Chronique de Saint-Maurice d'Angers* à la date de 1086, comme celui-ci eut lieu au mois de septembre, on voit qu'il y aurait concordance entre les démarches diplomatiques du pape et la campagne militaire du roi de France afin de faire lâcher prise à Guillaume le Conquérant.

A en croire les chroniqueurs bretons, le siège de Dol n'aurait été qu'un épisode des guerres civiles qui à ce moment désolaient la Bretagne. C'est la version qui apparaît dans les *Chroniques Annaux* et dans le *Chronicon Briocense*, c'est-à-dire dans des compilations des XIVe et XVe siècles où j'ai déjà eu fréquemment l'occasion de relever de singulières confusions. Guil-

(1) Freeman, *Norman Conquest*, tome IV, p. 686.

laume le Conquérant n'aurait été que l'auxiliaire du comte Hoël de Nantes, lequel faisait en ce moment la guerre à Geofroi le Barbu, comte de Rennes et son beau-frère. Il faut dire qu'aucun chroniqueur contemporain ne nous montre les Bretons ainsi divisés. Pour Roger de Hoveden il n'y a pas d'autres Bretons que les défenseurs de Dol et pour Orderic Vital c'est au rebours de nos chroniqueurs le comte Alain, le propre fils de Hoël, qui oblige Guillaume à lever le siège. Ici encore il faut donc se méfier des récits de source bretonne. La version de nos chroniques serait encore plus invraisemblable si l'on plaçait en 1073 le siège de la Flèche qui amena sous les murs de cette place d'une part l'armée de Guillaume, l'autre les armées combinées de Foucon d'Anjou et de Hoël de Bretagne. D'ailleurs aucun document ancien ne nous montre Hoël engagé dans l'alliance normande. Il est au contraire lors du siège de la Flèche l'allié du comte d'Anjou contre Guillaume le Conquérant, et c'est évidemment par un échange de bons services que les Angevins viennent aider les Bretons à défendre Dol lors du siège que la *Chronique de Saint-Maurice d'Angers* met à tort, comme je l'ai dit, en 1086.

La date du siège de la Flèche dont je viens de parler est, elle aussi, sujette à caution. On le place généralement en 1073 parce qu'Orderic Vital en parle à la suite de la reprise du Mans qui eut lieu cette année-là. Mais on a vu qu'il mentionne de même le mariage d'Alain Fergent aussitôt après le siège de Dol. Il est donc probable qu'Orderic Vital saisissait la première occasion qui se présentait pour raconter les rapports de Guillaume avec ses voisins jusqu'à la fin de sa vie. Lors donc que nous trouvons en 1081 un siège de la Flèche mentionné dans la *Chronique de Saint-Aubin d'Angers* et dans la *Chronique de Saint-Maurice d'Angers*, lors surtout que nous voyons ce dernier document raconter la pacification qui s'en suivit dans les mêmes termes dont se sert Orderic Vital, il semble naturel de conclure qu'il n'y eut qu'un siège de la Flèche et qu'il faut le placer en 1081.

V[te] CH. DE LA LANDE DE CALAN

(*A suivre*).

LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

PENDANT LA RÉVOLUTION

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

La confiscation sacrilège ou l'accaparement malhonnête des biens de l'Eglise de France, — ce qu'on appelle aujourd'hui par euphémisme la Dévolution — est sans contredit un des faits les plus importants de l'histoire de la Révolution. Les auteurs de nos Annales ont bien relaté la fameuse séance du 2 novembre 1789, au cours de laquelle on dépouilla le clergé de ses biens séculaires et mentionné la loi du 21 décembre, ainsi que celle du 4 juillet de l'année suivante, qui ordonnaient la vente de ces biens : mais la plupart ont passé sous silence l'exécution de ces mesures qui se poursuivit pourtant de 1790 jusqu'à la fin du régime révolutionnaire et même au delà.

« Pour la France entière, dit un de nos contemporains qui a étudié la question, laissée dans l'ombre par ses devanciers, la vente des propriétés ecclésiastiques est restée, avec la conquête de l'égalité civile et de la liberté politique, le grand point acquis de la Révolution, et jusqu'en 1830 a tenu autant de place que ces dernières dans les préoccupations du pays (1).

L'Académie des sciences morales et politiques, sous l'instigation du Gouvernement, vient de pousser les chercheurs dans cette voie encore inexplorée et quelques travaux assez remarquables ont été récompensés par cette Société. Ce n'est pas nous, qui prétendons à cet honneur, en étudiant au même point de vue le département de la Loire-Inférieure. Cependant notre Etude sera

(1) Lecarpentier, *Vente des Biens ecclésiastiques pendant la Révolution française*, page 4.

impartiale, mais faite dans un esprit qui n'est point celui des maîtres du jour.

L'Histoire doit ressembler à une personne devenue presbyte : elle ne pourra bien voir les événements que de loin, si elle a souci d'en apprécier toutes les proportions et les détails. De trop près, elle les jugerait mal, gênée et influencée par les hommes qui y ont été mêlés. D'ailleurs ne faut-il pas que vous attendiez que le temps vous fasse connaître les résultats et les conséquences, avant d'apprécier les faits à leur juste valeur.

Il y a cinquante ans, c'était peut-être prématuré de remplir ces feuillets de nos Annales, laissés en blanc par tempérament ou prudence. Aujourd'hui, à plus d'un siècle de distance, après plusieurs générations passées, il n'en doit plus être ainsi.

D'un autre côté, les événements, dont nous sommes les témoins attristés depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous voulons dire, ces liquidations scandaleuses des biens des religieux, ces accaparements des fondations pieuses ou charitables, ces dévolutions des biens de fabrique, des séminaires et des menses épiscopales, tout cela donne un regain d'actualité à la question que nous nous proposons de traiter, et il semble oportun de refaire l'histoire d'hier pour préparer les esprits à celle d'aujourd'hui et de demain.

∴

Jusqu'à ce jour, les recherches qui ont été publiées ne portent que sur 28 départements et encore, ces recherches ne sont que partielles et fort incomplètes. Un travail d'ensemble, qui amènerait à des résultats certains, ne pourra être tenté qu'après que chaque département y aura apporté son tribut (1).

On a cependant tiré des conclusions générales que nous croyons hasardées et que la Commission de l'Académie appelle *interlocutoires* à juste raison. Telles quelles, nous en donnerons deux, sur l'étendue proportionnelle des propriétés ecclésiastiques en France, sauf à les modifier plus loin pour ce qui concerne notre région.

C'est une opinion commune dans la masse du grand public, dit-on, que les possessions territoriales du clergé à la veille de

(1) Il a paru, au mois de septembre 1908 dans *Le Correspondant*, un article très documenté de M. de Laborie sur les plus récentes publications traitant le sujet qui nous occupe. Nous y avons fait quelques emprunts.

la Révolution étaient immenses : les uns estiment que le clergé, tant séculier que régulier, détenait le cinquième de la France ; d'autres disent le tiers, voire même la moitié. Les auteurs qui ont étudié le sujet avec conscience détruisent cette légende fantastique : l'un d'eux, en particulier, donne le chiffre de 3.213.440 hectares, soit environ le 5,95 °/ₒ de la superficie totale ou si l'on veut le 16e de la totalité.

La solution exacte est très difficile à trouver, faute de données suffisantes. Après avoir dépouillé les dossiers qui renferment les enchères et les ventes, nous sommes amené à cette constatation : que la superficie des terres achetées n'est presque jamais évaluée, même pas en anciennes mesures, — journaux, boisselées et cordes. Aussi, nous n'avons point voulu risquer des chiffres sur cette matière. D'ailleurs tel district était riche en biens ecclésiastiques, tel autre était pauvre, comme on le verra par l'examen de nos tableaux qui fermeront notre travail.

Quant à la proportion respective des biens Réguliers et Séculiers, la chose n'est pas plus facile à généraliser. L'auteur dont nous avons donné les chiffres plus haut, avance que les Réguliers possédaient les deux tiers, exactement 65 °/ₒ. Cela encore ne peut être admis pour la généralité des districts. Ainsi chez nous, dans les régions de Savenay et de Blain, les Religieux possédaient moins que les Paroisses ; dans celle de Machecoul, les ventes ont donné à peu près le même produit ; à Nantes les Séculiers possédaient presque moitié plus ; à Ancenis c'était l'inverse. En conséquence nous ne généraliserons point dans nos appréciations et nous n'aurons pour base de nos calculs, non la superficie, mais le prix de vente.

Au reste laissons-là ces conclusions prématurées et entrons dans notre Etude.

.·.

Dès le début, nous devons dire un mot de la législation qui préside à la vente des biens attribués à la Nation.

Ce sont les biens de 1re origine, c'est-à-dire ceux possédés par le Clergé, dont nous avons dessein de nous occuper, laissant de côté ceux de 2e origine, c'est-à-dire les propriétés confisquées aux émigrés, aux condamnés, aux réfractaires et aux communes. Ces dernières ventes furent fictives ou recevables et suivies plus tard de compensations; les premières ont été réelles et définitives.

On sait qu'après une orageuse et longue discussion, dans la journée célèbre du 2 novembre 1789, l'Assemblée Constituante mit injustement à la disposition de la Nation les biens du Clergé de France, à la charge, disait-elle formellement, de subvenir aux frais du culte, à l'entretien des ministres et au soulagement des pauvres. Cette confiscation, remarquons-le bien, n'a été votée par les délibérants que sous ces conditions expresses. Les auteurs de la Loi de Séparation n'ont pas eu cette honnêteté : les grands ancêtres prenaient le capital, parce qu'ils étaient aux abois ; mais promettaient la rente ; leurs descendants prennent tout sans compensation. Cette loi, qui laisse loin derrière elle la Constitution civile, est en effet la plus grande injustice qui ait été commise par un peuple civilisé. Elle restera dans l'histoire comme une forfaiture sans nom, une ingratitude monstrueuse et un crime de lèse-nation et cela, disons-le, pour la honte du rapporteur de la Loi et ses lâches exécuteurs.

Sur la proposition de l'évêque d'Autun accueillie avec transports par la gauche de l'assemblée, Mirabeau et Barnave se succèdent à la tribune pour soutenir la thèse de la confiscation. En vain leur répondent avec énergie et talent les évêques d'Uzès et de Clermont et l'abbé Maury. Entraînés par une réplique passionnée de Mirabeau, les Constituants, à la majorité de 568 voix contre 346, s'emparent de l'héritage sacré de l'Eglise de France.

On évaluait à 4 milliards la fortune du clergé : riche proie pour ces bandits que menaçait l'épouvantable banqueroute et qui, tout en se promettant d'y trouver de gros avantages, escomptaient hypothéquer sur ce capital les assignats qu'on se préparait à émettre. Cette spéculation échoua ; car, on le verra plus tard, le déficit fut le gouffre inévitable où la Révolution devait sombrer.

Ce capital sacré et imprescriptible, accru successivement autant par une habile gestion que par des dons volontaires, était bien une vraie propriété dans la force du mot comme l'est aujourd'hui celle de nos communautés et de nos églises. Le méconnaître n'est qu'un vol réel et sanctionné par des lois injustes. Mais le clergé, qui devait le plus souffrir de la Révolution et qui avait déjà abandonné généreusement la dîme et ses immunités, se soumit à cette grande épreuve qui, dans l'ordre de la Providence, était destinée à le retremper et le renouveler.

Pour mettre à exécution le décret de l'Assemblée, on s'empressa d'inventorier les biens confisqués, dits domaines natio-

naux. Le rapport fut rendu par Treillard le 17 décembre et quelques jours après on décida de vendre jusqu'à la concurrence de 400 millions et de créer des assignats en somme égale.

Puis des lois successives continuèrent l'iniquité : 25 juillet 1790, on ratifie ce qui avait été décidé; 10-18 février 1791, les immeubles affectés aux fondations, sont déclarés domaines nationaux ; 6 mai, les églises supprimées, presbytères et cimetières en dépendant sont aliénés ; 17-28 mai 1792, les biens des ordres religieux et militaires de Saint-Lazare et du Mont-Carmel ; 19-25 juillet, les maisons attribuées au logement des évêques ; 7-16 août, les bâtiments occupés par les religieux et religieuses ; 18 août, les confréries et congrégations ecclésiastiques ou laïques ; 19 septembre, les biens de l'Ordre de Malte ; 8-10 mars 1793, la dotation des collèges, régenteries et petites écoles ; 19-24 mars, les biens des hôpitaux et des bureaux de charité ; 13-14 brumaire an II tout l'actif des fabriques ; 19 vendémiaire an IV et 16 brumaire an V, les presbytères et mêmes certaines églises et cimetières. Au cours de cette législation il y eut des suspensions et des reprises. Ainsi les lois du 25-26 fructidor an V vinrent arrêter définitivement l'aliénation des édifices servant ou ayant servi à l'instruction publique et des ci-devant presbytères. Quant aux autres biens, ceux des hôpitaux exceptés, on continua de les liquider sous le Directoire, le Consulat et l'Empire.

Voilà l'imbroglio de ces lois et décrets qui marquent les différentes étapes de la Révolution. Il faudra se rappeler cette législation compliquée, pour nous suivre dans nos developpements.

I. DÉCLARATIONS ET INVENTAIRES

Parlons d'abord des déclarations des Bénéficiers, qui précédèrent les enchères.

On alla vite en besogne. La loi votée du 2 novembre était suivie du décret du 13 portant que tous les titulaires de bénéfices seront tenus de faire dans les deux mois la déclaration de tous leurs biens. Il faut dire que, chez la plupart des intéressés, il y eut de la bonne volonté pour l'exécution du présent décret.

Dès le 16 décembre, le maire, de Kervégan, paraphait de sa main un gros registre in-folio, pour contenir les susdites déclarations : il fut terminé le 16 août suivant et de suite, deux jours

après, on en ouvrait un autre, clos le 26 mars 1790 (1). Un des premiers déclarants fut l'abbé de Saint-Jouin de Marnes, pour son prieuré de Clisson. Viennent après lui beaucoup de petits bénéficiers et de curés de campagne qui avaient eu la bonté de faire un long et pénible voyage pour se conformer au décret des membres de l'*Auguste Assemblée*. Ce n'est qu'au commencement et dans le cours de 1790 que les commendataires et les prieurs claustraux présentent au Directoire du Département leurs rapports respectifs. Ces bons religieux en particulier semblent faire les choses avec toute la délicatesse de leur conscience. La déclaration de l'abbaye de Buzay, qui accuse 151,249 # (2) de rentes et 18,603 # de charges, occupe 61 pages au registre : c'est une description détaillée de tous les immeubles et meubles. En parcourant ces pages, on croirait suivre l'inventorieur de l'église au réfectoire, en passant par chacune des cellules des religieux, des chambres d'hôtes et visitant par le menu la cuisine et la basse-cour. On prend même la peine d'évaluer les provisions qui sont en réserve à l'office, à la cave et dans les granges. On se flatte, à la fin de la déclaration, d'avoir déjà envoyé à la Monnaie tout le surplus de l'argenterie, pour aller au devant des désirs de l'Assemblée.

L'abbaye de Saint-Gildas n'en fait pas moins : on y donne même le catalogue très complet de tous les livres de la Bibliothèque, livres qui devaient bientôt aller dormir sur les rayons de notre dépôt municipal comme iront bientôt ceux de l'évêché et des séminaires.

Dans ce mois de février où se firent ces deux déclarations, on voit passer tous les grands établissements religieux d'hommes et de femmes. Pour Nantes la plupart des rapports sont arrivés au commencement de cette année 1790. Le premier registre, paraphé pour les insérer, est daté du 19 novembre 1789 et ne s'ouvre qu'à la date du 21 janvier suivant par la déclaration du curé-prieur de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Car il n'y avait pas que les bénéficiers résidant à Nantes et les religieux et religieuses de la ville ; mais c'était du fond du Diocèse qu'on était obligé de venir déposer au Présidial l'évaluation de ses revenus.

(1) Arch. dép. Série Q.

(2) Nous comptons en livres tournois : # c'est le signe conventionnel ; valeur 0,98 c. environ.

Il y eut en même temps un autre registre qui se ferme au 10 février.

De plus les déclarations spéciales du district de Nantes sont renfermées dans deux liasses compactes, l'une pour la ville, l'autre pour la campagne (1).

Le mois de février, quoique le plus court de l'année, fut le mieux rempli. Presque toutes les communautés de la ville envoient le menu de leurs meubles et immeubles. L'Oratoire, pour ne citer que celle-là, entre dans des détails à nous faire rêver : le fameux Lenoble qui dresse l'inventaire, en l'absence du P. Latyl député, nous compte 133 paires de chaussures, 70 coëffes de nuit, 79 collets et 90 chemises. De même les Bénédictins de Pirmil envoient très humblement leur rapport sur beau papier et écrit avec leur meilleure plume « *à nos seigneurs de l'Assemblée nationale* » — 25 septembre 1790.

On constate qu'à cette aurore de la liberté ceux qui devaient être volés avaient plus d'illusions que nous, qui n'avons point voulu subir les derniers inventaires avec autant de bonne grâce et d'empressement — et nous avons bien fait...

Le supérieur du séminaire voit les choses autrement que les moines. Il se plaint aux administrateurs de l'empressement que l'on met à dépouiller les plus pauvres de ses élèves qui tiraient pension de la terre de la Berthelottière, en Orvault. Par contre un certain curé, qui devait faire tous les serments exigés par la Révolution, au bas de sa déclaration écrit les lignes étranges qui suivent : « Et je déclare en outre me soumettre avec respêct à la nouvelle Constitution et aux décrets prononcés et à prononcer par l'auguste assemblée nationale ». Et il signe avec faste : L. C. Colas, *curé-maire de Sainte-Luce*.

Concluons que la mentalité des déclarants de 1790 n'était pas celle des victimes des Inventaires faits malgré elles en l'an de grâce 1906.

Pour les communautés religieuses de femmes, existantes dans la ville, elles firent presque toutes leurs déclarations du 25 au 28 février. Mais l'administration du District ne s'en contenta pas, soit qu'elle se défiât de la sincérité de celles-ci, soit qu'on s'y fut prêté avec trop peu d'empressement. On procéda donc, quelque temps après, de mai à juillet, à de véritables visites domici-

(1) *Archives départementales*, série Q.

liaires, à des inventaires officiels. Le fameux décret qui abolissait les ordres religieux venait de paraître : ainsi, malgré leurs doléances, les Visitandines furent perquisitionées le 28 mai, les Calvairiennes le 1er juin, le Bon-Pasteur le 9 juillet et ainsi des autres.

Pauvres filles ! on leur promettait de les laisser en paix au fond de leurs cloîtres tout en leur permettant de sortir, de leur servir des pensions viagères, et bientôt on les jettera à la porte et on fera de leurs maisons saccagées des prisons, des magasins ou des casernes : elles croyaient sans doute à ces belles promesses, comme aujourd'hui tant d'autres se sont laissées leurrer par l'hypocrisie de nos Gouvernants.

L'opération fut moins facile à l'Evêché. Mgr de la Laurencie avait signé sa déclaration à Paris du 2 novembre 1790, un an juste après le vote de la Loi de spoliation ; elle avait été expédiée à la Municipalité de Nantes en temps convenable. Cependant un beau jour dès 8 h. du matin, le délégué, officier-municipal, Drouin de Barié, se présente au palais épiscopal, occupé encore par le secrétaire de Sa Grandeur, l'abbé Lemarié. Celui-ci fait monter l'inventorieur dans la chambre des archives où, dit ce dernier, qu'il faudrait plus de 6 mois pour débrouiller tout cela. On demande un rôle rentier. — Je n'en connais point, dit le secrétaire. Et sur les entrefaites arrive M. Abraham, procureur fiscal des Régaires, qui affirme n'avoir ni rôle ni papier terrier. Et c'est alors que, sur sa requête, on fournit à l'officier municipal un double de la déclaration faite par l'Evêque, ce dont il fallut se contenter. M. l'abbé Lemarié, en congédiant l'inquisiteur malencontreux, déclare n'avoir rien à ajouter, pour sa part, au rapport de Sa Grandeur et persiste, malgré les instances qui lui sont faites, à ne pas signer le procès-verbal.

Ne dirait-on pas que c'est l'histoire d'hier !

Au Chapitre de Saint-Pierre, dont la déclaration portait la date du 25 février 1790, on se présente le 21 juillet pour inventorier la mense capitulaire d'après les décrets du 14-20 avril. Il y eut deux vacations, l'une le matin et l'autre à 4 heures de relevée. On compte la caisse jusqu'aux sols et deniers et d'après les livres on constate de revenus 101,796 # 17 s. 7 d. et de charges : 94,666 # 17. 1 d. Puis tous les ornements, vases sacrés et reliquaires sont soigneusement visités et figurent au procès-verbal, que ces Messieurs du Chapitre se gardent bien de signer. Signer

en effet c'était approuver le vol ; ne pas le faire, c'était le dénoncer.

Ainsi en a-t-il été chez les chanoines de N.-D., de Clisson et de Guérande.

Donc les administrateurs de ce temps-là, comme ceux du nôtre, n'ont pas eu que de beaux jours, et l'on peut conclure que les fameux héros des inventaires de 1790 n'ont eu, quelquefois du moins, pas plus de succès que ceux de l'année 1906.

(A suivre). (Abbé Grégoire.)



Le Gérant : F. Chevalier.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères.

STATUTS SYNODAUX

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-BRIEUC

(1480-1507)

Traduits en français par l'abbé L. CAMPION, *chanoine honoraire de Rennes.*

Ces *Statuts* ont fait l'objet de vingt mandements épiscopaux dont un exemplaire existe à la bibliothèque du Vatican. Les dix-huit premiers ont été promulgués par Christophe de Penmarch qui fut évêque de Saint-Brieuc de 1477 à 1505, et les deux autres par son successeur, Olivier du Chastel (1506-1525). Dans le tome XXXVIII (1re partie, des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* 1908), j'ai donné le texte latin de ces vingt mandements avec une notice historique et des commentaires. Le lecteur est donc prié de vouloir bien s'y reporter.

Le préambule de tous ces *Statuts synodaux* étant le même, à quelques mots près, n'a été traduit qu'une fois en entier.

EPISCOPAT DE CHRISTOPHE DE PENMARCH

MANDEMENT I. — *12 octobre 1480.*

Christophe, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Saint-Brieuc, à tous et à chacun de ceux qui liront ou entendront lire notre présente lettre, salut éternel dans le Seigneur.

Les Statuts synodaux qui, par nous et nos prédécesseurs ou leurs vicaires généraux ou les nôtres, ont été publiés avec ordre de les observer, excepté ceux qui auraient été expressément et

publiquement révoqués dans les synodes, sont ratifiés, approuvés et confirmés par nous. Nous recommandons et ordonnons leur observation sous les peines et censures qui y sont contenues.

En outre, à l'occasion de notre présent synode, nous défendons à tous et à chacun des recteurs et curés de cette ville et du diocèse, ainsi qu'à tous ceux qui ont charge d'âmes, de laisser désormais des prédicateurs ou quêteurs quelconques prêcher ou quêter dans leurs églises ou paroisses sans notre permission expresse, et cela sous peine d'une sentence d'excommunication et d'une amende de vingt livres (1) de monnaie usuelle, applicables à nos aumônes. Sous les mêmes peines, à tous et à chacun de nos sujets nous interdisons, après la publication de notre décret prohibitif dans leurs églises paroissiales, de donner, sous quelque forme que ce soit, ou de faire des largesses à ces quêteurs dans l'espoir ou sous le prétexte d'une indulgence quelconque. Cette défense subsiste jusqu'au moment où les recteurs des paroisses ou leurs remplaçants auront publié une permission accordée par nous sur ce sujet.

Pour éviter des abus très fréquents dans le passé, compatir aux misères de nos sujets, les soulager et assurer l'observation du droit, nous renouvelons un antique statut de nos prédécesseurs. En conséquence, nous défendons, sous peine d'une sentence d'excommunication, d'une amende de dix livres de monnaie courante et de réparation des dommages et dépenses, à tous les notaires de notre cour et des autres tribunaux ecclésiastiques de notre ressort et aux autres personnes quel que soit leur rang dans cette ville ou dans le diocèse, de convoquer les héritiers des défunts avant la fin du neuvième jour qui suivra les décès, même sous prétexte d'examiner les testaments. Sous les mêmes peines nous défendons aux juges des tribunaux d'accepter ces citations et de permettre la convocation des héritiers avant la fin du neuvième jour. Si les citations étaient faites avant cette date, nous ordonnons aux recteurs et autres personnes chargées de les notifier, de bien préciser le quantième de la mort du défunt, en ajoutant par exemple à la fin de la notification : C'est aujourd'hui le quatrième, ou le septième, ou le huitième jour depuis le décès du dit défunt. Ainsi nous décrétons que dé-

(1) Une livre en 1480 représente l'équivalent de 30 fr. en 1909.

sormais toute procédure contraire, quel que soit son auteur, sera inexistante et de nul effet.

Plusieurs personnes des deux sexes, ennemis acharnés de la juridiction ecclésiastique, s'efforcent chaque jour de l'affaiblir et de la détruire et par elles-mêmes et à l'aide de complices et de partisans, bien que d'après le droit, d'après les conciles provinciaux, d'après les statuts synodaux des églises de Tours et de Saint-Brieuc, il existe contre elles des censures et des peines très graves. Peut-être ne les craignent-elles pas, se fondant sur le manque de publication de ces peines ! Peut-être aussi leur cœur est-il endurci, comme l'était celui du Pharaon qui ne consentit au départ des Hébreux que forcé par le Ciel ! Leur libre arbitre combat la très miséricordieuse vérité de Dieu. Pour les effrayer, les ramener plus facilement à l'Eglise, les faire repentir de leurs excès passés et les garantir contre ceux de l'avenir nous leur intimons et notifions la Constitution du pape Martin V d'heureuse mémoire. Cette notification s'adresse également à tous ceux que concernent et peuvent toucher cette Constitution elle-même avec son contenu et les peines qu'elle édicte. Nous ordonnons de publier le tout aux jours de dimanches dans lesquels notre vénérable prédécesseur, Alain, évêque de Saint-Brieuc, avait prescrit de lire et d'expliquer nos statuts synodaux. Nous voulons que cette bulle du Pape soit insérée en entier dans nos statuts et qu'on accepte cette copie comme la bulle elle-même dont voici le texte original :

« Martin évêque, serviteur des serviteurs de Dieu promulgue à perpétuité ce décret. Quand il s'agit de réprimer des nouveautés coupables et de réfréner d'audacieux emportements, si le nerf de la discipline ecclésiastique s'atrophie, la volonté des délinquants est plus portée au péché et l'exemple de leur impunité agit dangereusement sur les autres. Il est donc du devoir du Supérieur d'exercer la justice de manière à punir les fautes passées et à empêcher qu'on ait l'audace de les renouveler à l'avenir. Or nous avons appris avec tristesse, qu'en plusieurs royaumes et contrées les juges et autres officiers de la justice laïque, laquelle s'exerce sur des choses temporelles, ne prennent pas garde que les laïcs n'ont aucun pouvoir sur les clercs et les personnes ecclésiastiques, ni même sur leurs biens. C'est à tort qu'ils affirment être de leur compétence tout acte délictueux réellement commis sur leur territoire ou une simple apparence de délit,

même si c'était dans un lieu saint religieux, consacré à Dieu. Ils n'admettent aucune exception, pas même dans le cas du transport de la Sainte Eucharistie, de l'administration des sacrements, de la collation des bénéfices ecclésiastiques, de la vénération des saints ou tout ce qui concerne les biens et les personnes ecclésiastiques.

Sur un bruit, une simple affirmation d'un désordre même non accompagné de violence, ils veulent appeler à eux l'affaire bien que relative à un lieu saint et religieux, prétendant que la question spirituelle ne peut pas se poser tout d'abord. C'est pourquoi les ministres de l'Eglise, les personnes ecclésiastiques dans toute cause, même spirituelle par sa nature ou ses dépendances, sont citées devant le for civil, forcées d'y répondre, et d'y solder des amendes. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que plusieurs prélats et autres ecclésiastiques bouffis d'orgueil ont souvent recours à ces tribunaux séculiers pour asseoir frauduleusement leur domination sur d'autres ecclésiastiques ou religieux. Ainsi dans tous ces royaumes, contrées ou cités, le pouvoir et la juridiction ecclésiastiques sont complètement abolis. Les juges laïques font défense de se présenter devant les tribunaux d'église même pour des affaires spirituelles et concernant en premier lieu des ecclésiastiques. Ils défendent aux juges ecclésiastiques de connaître de ces causes et cela sous les peines les plus sévères et des amendes excessives. Si ceux-ci passent outre à la défense, on pille leurs maisons, les asiles sacrés, et souvent on dérobe les joyaux, les ornements d'église ; on vole, on aliène, on vend les biens mobiliers, les fruits et revenus ; on s'empare indûment de tout le temporel des ecclésiastiques ; on ne craint pas de les molester dans leurs personnes et leurs biens, d'offenser Dieu, de mettre son âme en péril, d'avilir les libertés ecclésiastiques au préjudice et à la perte d'un très grand nombre. Nous donc, voulant rémédier à ces audaces téméraires et établir de salutaires mesures, appuyé sur les Constitutions du Concile de Milevum et sur celles du pape Innocent III, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, par notre autorité apostolique, en parfaite connaissance de cause, par cette présente constitution valable pour toujours nous statuons, décrétons et ordonnons ce qui suit : Tout membre du clergé séculier ou régulier, d'un ordre quelconque, si exempt qu'il soit, même revêtu de la dignité patriarchale, archiépiscopale, épiscopale, abbatiale ou autre, qui

osera traîner directement ou indirectement devant un tribunal laïque, un ecclésiastique, un collège, un groupe d'ecclésiastiques pour une action matérielle, mixte ou personnelle, au civil ou au criminel, pour exiger une soumission ou un serment solennel judiciaire, ou pour une autre raison, alors qu'au for ecclésiastique on juge ordinairement ces cas, et que d'après le droit et la coutume on puisse et on doive en connaître, perdra, par là même, sa cause et tous ses droits soit pour posséder soit pour réclamer la chose en question et tout ce qui s'y rapporte. De plus il encourra personnellement la peine de l'excommunication, et les chapitres et collèges, dans le même cas, seront frappés de la suspense et de l'interdit par le fait même (*ipso facto*). Si les personnes frappées et celles qui les auront servies et aidées se révoltent et n'obéissent pas immédiatement, elles seront privées de tous leurs bénéfices ecclésiastiques et déclarées incapables d'en acquérir d'autres à l'avenir. Quant aux juges et à leurs officiers, aux personnes, communes et seigneurs laïques, alors qu'on aura récusé leur juridiction ou que leur incompétence sera évidente, et qui voudront quand même citer, juger, ou approuver les jugements ou encore aider, conseiller et favoriser ces pratiques, quelle que soit la grandeur de leur dignité, rang, état ou condition, ainsi que leurs officiers et conseillers de tout nom, nous déclarons qu'ils seront excommuniés *ipso facto*. Personne en dehors du Pontife romain, ne pourra absoudre de cette excommunication, excepté à l'article de la mort. Nous déclarons que toutes nos sentences concernent non seulement le futur, mais encore le moment présent. Nous voulons que les administrateurs des finances ecclésiastiques pour les cas dépendant de la chambre apostolique, après une information sommaire faite par eux ou par d'autres, puissent poursuivre les coupables, et ce quand même quelques-uns de ceux-ci auraient obtenu, séparément ou en bloc, du Siège apostolique un indult les exemptant de l'interdit ou de l'excommunication en citant leurs noms propres et en mentionnant spécialement cette faveur, nonobstant toute chose contraire. Que personne donc ne s'oppose à notre statut, décret, ordonnance, volonté, pouvoir..., etc. Que si quelqu'un, etc.

Donné à Rome près des saints apôtres, le jour des calendes de février, l'année onzième de.... »

Et maintenant, à tous et à chacun des recteurs des églises

paroissiales, aux chapelains curés et non curés présents à ce saint synode, par une faveur spéciale, nous accordons que jusqu'au synode de la Pentecôte prochaine ils puissent à volonté se choisir des confesseurs, lesquels au tribunal de la pénitence pourront toujours les absoudre même des cas qui nous sont réservés d'une façon particulière ou générale. Toutefois nous exceptons les cas d'excommunication et ceux de censures portées par le droit ou par les supérieurs, car alors les recteurs et chapelains devront recourir à ceux qui sont désignés. Nous exceptons également les cas expressément réservés à notre personne par nos statuts antérieurs.

Quant à ceux de ces recteurs et chapelains curés et non curés qui ont assisté en habit de chœur à ce synode, et qui sont maintenant en état de grâce ou y seront dans un délai de huit jours, nous leur faisons gracieusement la remise de quarante jours de pénitences.

Nous exhortons dans le Seigneur tous et chacun des recteurs des églises, ainsi que les chapelains curés et le peuple qui leur est confié à faire des processions aussi fréquentes et solennelles que possible, pour la paix de la Chrétienté, la conservation de la foi, et surtout contre le Turc et ses complices et autres ennemis de notre foi, pour obtenir un temps favorable et un air sain, pour la tranquillité de notre prince et la prospérité de ses sujets. A tous ceux qui assisteront en état de grâce à ces processions nous accordons, par la miséricorde divine, la remise, à chaque fois, de quarante jours de pénitences.

Nous obligeons tous nos prêtres, sous peine d'une sentence de suspense et d'excommunication, à acquitter tout ce qu'ils doivent à nous et à notre église pour les frais de la cathédrale et des synodes, pour les pensions de ce synode et des précédents. Autrement nous procéderons contre eux suivant les règles canoniques.

Enfin tous ceux qui sont tenus par le droit et la coutume de paraître à ce présent synode, qui ont été convoqués et n'ont pas comparu sont considérés par nous comme contumaces. Si dans un délai maximum de quinze jours, divisé en trois périodes de cinq jours, ils n'ont pas fourni une excuse légitime nous les suspendons *a divinis* par ce présent mandement, et déclarons qu'au bout de trois jours cette suspense sera suivie d'excommunication.

Nous enjoignons en outre à tous les recteurs de chacune des églises paroissiales de notre diocèse ou à leurs curés de retirer ou de faire retirer, sous deux mois, une copie des présents statuts, signée de la main de notre secrétaire, sous peine pour chaque négligence, d'une amende de quarante sous (1) qui devra nous être remise pour être employée à des usages pieux.

Donné sous notre seing, le douzième jour du mois d'octobre de l'année du Seigneur mil quatre cent quatre-vingt.

Par mandement : **Jartéaux.**

Mandement II. — *11 octobre 1492.*

Christophe, etc.,

En conformité avec les statuts de nos prédécesseurs, nous déclarons que tous ceux, de quelque rang et dignité qu'ils soient, qui violent les droits, immunités, franchises et libertés des églises, spécialement de notre église et notre territoire, ou qui essaient d'empêcher directement ou indirectement l'exercice de notre juridiction, sont excommuniés de droit et par les déclarations des conciles de la province et des statuts synodaux de Tours et de notre église de Saint-Brieuc.

Pour refréner l'insolence de ces genres de malfaiteurs, nous ordonnons à tous les recteurs de chacune des églises paroissiales ainsi qu'aux vicaires ou curés chapelains de notre ville épiscopale et du diocèse, de dénoncer ceux qui troublent ainsi, violent ou empêchent l'exercice de notre juridiction, qui saisissent et arrêtent nos officiers, prêtres et clercs ou tous autres ecclésiastiques et laïques dans cette ville, dans le diocèse, sur notre territoire au mépris de nos privilèges et de l'autorité des conciles et des statuts déjà cités. Il faut qu'aux messes du dimanche, à haute et intelligible voix, on dénonce publiquement ces excommuniés, sous peine, pour chaque omission, d'une amende de vingt sous qui sera appliquée à nos aumônes.

Toutes les dispenses, lettres, grâces accordées par nous, nos vicaires généraux ou nos prédécesseurs, quelles que soient leur forme et leur étendue, qui n'auraient pas encore produit leur

(1) Un sou en 1480 représente l'équivalent de 1 fr. 50 en 1909.

effet sont cassées et annulées. Exception est faite pour celles qui contiennent une clause dérogatoire à notre révocation générale.

Nous rappelons à tous et à chacun des recteurs ou vicaires perpétuels ou, en leur absence, aux prêtres ayant charge d'âmes à leur place, dans notre ville et le diocèse entier, qu'ils doivent résider personnellement dans leurs églises paroissiales ou vicariales. Ils y sont tenus de droit et sous les peines canoniques contenues dans nos statuts. Donné comme ci-dessus.

A tous les chapelains et prêtres de notre ville et du diocèse et à tous ceux venus d'ailleurs, nous défendons, hors le cas de nécessité, de s'immiscer dans le soin des âmes ou l'administration des paroisses sans avoir une lettre de curé délivrée par les recteurs des paroisses en question. Ces prêtres devront en outre nous être présentés et agréés par nous ou nos vicaires généraux : tout cela sous peine de suspense *a divinis* et d'une amende de dix livres applicable à nos aumônes.

Défense dans tout notre diocèse aux parents consanguins, tuteurs ou curateurs d'engager indûment par les menaces ou la terreur leurs enfants, pupilles et autres à eux confiés, à contracter mariage contre leur choix. Ils doivent au contraire exiger un consentement libre et spontané, parce que les mariages forcés ont souvent de tristes suites. Aussi notre prescription est-elle sous peine d'une sentence d'excommunication et de cent livres de monnaie applicables à nos aumônes.

Ensuite tous ceux qui prétendent avoir des titres relatifs à des bénefices quelconques dans notre ville ou le diocèse et qui jusqu'au présent synode ne les ont jamais présentés, sont avertis qu'ils doivent nous les exhiber dans un délai de douze jours sous les peines juridiques et canoniques. Contre ceux qui n'obéiraient pas à cette prescription canonique nous procéderons comme de droit. Donné comme plus haut.

D'après le droit, aucune personne ne peut posséder à la fois deux églises paroissiales ou plusieurs bénéfices incompatibles, à moins d'en avoir obtenu une dispense spéciale du Siège apostolique. Cependant nous avons appris que beaucoup de nos sujets possèdent plusieurs bénéfices différents et incompatibles, ce qui est antijuridique. Nous enjoignons donc à tous et à chacun de ces bénéficiaires sous notre dépendance de nous montrer, dans un délai de quinze jours partagé en trois périodes de cinq jours, la dispense dont ils jouiraient et les titres de leurs bénéfices.

Autrement nous procéderons contre eux tous sans exception conformément au droit.

Le dimanche doit être principalement consacré au service divin. Aussi par le présent statut nous défendons expressément pour notre cité et les autres villes, places fortes, citadelles, bourgs, paroisses et lieux publics de notre diocèse, d'exposer en vente, le dimanche, sur les places publiques des poules, poulets, chapons ou encore de la paille, du foin, des fruits ou autres marchandises. Nous exceptons seulement le pain et le vin. Cette prohibition est sous peine d'une sentence d'excommunication et d'une amende de soixante sous de monnaie usuelle, applicable à nos aumônes.

Bien que nos prédécesseurs, dans leurs statuts, aient ordonné aux recteurs des églises paroissiales et aux curés dans chacune de leurs églises de publier expressément, chaque dimanche, aux prônes de leurs messes paroissiales, les noms de tous les excommuniés marqués et inscrits sur leurs registres, plusieurs d'entre eux, dans le passé, ont cependant négligé de le faire. De là grand danger pour les fidèles qui sont exposés à communiquer avec les excommuniés et péril aussi pour plusieurs de mépriser l'autorité des censures ecclésiastiques. C'est pourquoi nous ordonnons, en conformité avec nos prédécesseurs, que les recteurs eux-mêmes et les curés, publiquement, sans fraude ni dissimulation, tous les dimanches à leurs messes paroissiales, publient les noms des excommuniés, dénoncent ces excommuniés et enjoignent aux bons chrétiens de les éviter sous peine, pour chaque infraction, d'une amende de deux écus d'or (1), applicable à nos aumônes.

Il est certain que notre très chrétienne et très illustre reine Anne est enceinte et on espère que son heureuse délivrance nous apportera bientôt la joie, le lien de la paix, le salut et la sauvegarde du présent et du futur. Aussi nous vous exhortons, mais avec injonction formelle, dans vos messes, oraisons et suffrages, à répandre devant Dieu des prières fréquentes et solennelles pour le salut et la prospérité du roi, de la reine et de l'enfant qu'elle a conçu, afin que Dieu Notre-Seigneur la conserve et accorde à son enfant, à l'époque marquée, la grâce du baptême. Il faut que vous et vos prédicateurs dans leurs sermons, incitiez

(1) Un écu d'or en 1492 représente l'équivalent de 54 fr. en 1909.

vivement le peuple chrétien à prier ainsi avec ardeur et dévotion; il faut que vous fassiez pour cela des processions solennelles les dimanches et jours de fêtes sous peine de dix livres applicables à nos aumônes.

Aux recteurs, chapelains curés et non curés, présents en habit de chœur à ce synode et qui sont en état de grâce ou y seront dans un délai de huit jours, nous accordons, par la miséricorde divine, remise de quarante jours de pénitences.

A tous les mêmes recteurs des églises paroissiales, aux chapelains curés ou non curés de notre cité et du diocèse, présents en blanc à ce synode, nous permettons depuis ce moment jusqu'au prochain synode de la Pentecôte de se choisir à volonté des confesseurs convenables auxquels nous conférons ici le pouvoir d'absoudre au tribunal de la pénitence même des cas qui nous sont réservés par le droit ou la coutume d'une façon générale ou particulière. Nous défendons toutefois d'absoudre ceux qui portent une main criminelle sur des ecclésiastiques ou des clercs, qui occupent, prennent ou ravissent leurs biens et les fruits de nos dîmes et de notre chapitre de Saint-Brieuc, ainsi que tous leurs aides et conseillers. Egalement, s'il s'agit de biens mobiliers de tout genre et de toute espèce, possédés par nous en tant qu'évêque de Saint-Brieuc ou pour une autre raison quelconque, dans nos demeures épiscopales de Saint-Brieuc et de Petit-Château, ou ailleurs dans cette ville ou ce diocèse, nous exceptons de l'absolution ceux qui furtivement et indûment, contrairement à notre volonté, ont usurpé, pris, ravi, caché ces biens et négligé de nous les remettre. Nous déclarons que ces gens-là sont excommuniés en vertu du droit, des conciles provinciaux, des statuts synodaux des églises de Tours et Saint-Brieuc, et aussi de l'autorité apostolique.

Nous ordonnons, sous peine de suspense et d'une sentence d'excommunication, de payer les pensions du présent synode et des précédents ainsi que tout ce qui est dû pour les synodes en général et pour la cathédrale, au bureau du receveur et avant de quitter Saint-Brieuc.

Enfin nous déclarons contumaces tous ceux qui, tenus par le droit et la coutume d'assister à ce synode, et convoqués, n'y ont pas paru. Si, après un délai de quinze jours partagé en trois périodes de cinq, ils ne se sont pas mis en règle, nous leur infligerons une peine méritée.

Donné sous notre seing, le onzième jour du mois d'octobre de l'année du Seigneur mil quatre cent quatre vingt-douze.

Par mandement.

C. DE LA BOUESSIÈRE,
(de sa propre main).

(*A suivre*).



NOTRE-DAME DE LONGPONT

ET

ANNE DE BRETAGNE

Le sanctuaire de Notre-Dame de Bonne-Garde de Longpont, au diocèse de Versailles (1), n'est guère connu en Bretagne.

Pourtant, la Vierge qu'on y vénère est, par son origine, la rivale de la célèbre Vierge de Chartres, puisque, dit la chronique de Montlhéry, elle fut trouvée au creux d'un chêne, où les Druides la vénéraient jadis sous le nom de « La Vierge qui doit enfanter — *Virgini pariturae* ».

Ce fut, dit-on, saint Yon, ou Jonas qui fut chargé par saint Denis (2), son maître, d'évangéliser la contrée et d'y prêcher le culte de la Vierge.

L'église de Longpont fut construite, aux bords de l'Orge, au commencement du XI[e] siècle, par Guy et Hodierne, seigneurs de Montlhéry, et la première pierre fut posée par le Roi Robert le Pieux.

Le monastère, chargé du service de l'église, fut confié aux moines de Cluny, auxquels succédèrent, en 1700, les bénédictins de Saint-Maur.

L'église et le monastère furent, au cours des âges, visités par les plus illustres personnages : saint Hugues de Cluny, saint Bernard de Clairvaux, saint Louis, roi de France, et sa sœur sainte Isabelle de France, sainte Jeanne de Valois, tous les rois de France, et, ce qui intéresse plus spécialement notre pays, par Charles VIII et Anne de Bretagne.

Aussi, quand, le 1[er] et le 6 septembre 1907, j'eus le plaisir d'ac-

(1) Jadis du diocèse de Paris, *nunc* de Versailles ; doyenné de Longjumeau. A deux kilomètres à l'est du célèbre château de Montlhéry et de l'antique collégiale de Linas.

(2) Martyrisé en 270 au « Mont des Martyrs » près Paris.

compagner à cet antique sanctuaire M. le curé de Linas et le pèlerinage de sa paroisse (1), je me promettais de rechercher les traces du passage à Longpont de la « Petite Brette », de celle qui devint reine de France sans cesser d'être duchesse indépendante de cette terre de Bretagne dont elle voulut garder la libre souveraineté.

Invité par M. l'abbé Cayron (2), curé de la paroisse, à prêcher la neuvaine des pèlerinages de 1908 ; accueilli avec une amabilité charmante par son successeur, M. l'abbé Bertin, et son dévoué vicaire M. l'abbé Javary, je voulus faire entendre, dans la chaire de cette église d'Ile-de-France, une parole très bretonne.

En franchissant le portail, j'avais passé sous l'ombre de l'écu d'hermines alliées aux lys de France.

Là-bas au fond du chœur, au-dessus d'un riche autel de bronze, trônait la Dame de Bonne-Garde, splendide et gracieuse dans sa robe de soie bleue et ses voiles de fine dentelle. Là haut, son image apparaissait aux fresques de la voûte, où elle étincelait, dans les branches du vieux chêne cher aux Celtes, entourée de ses premiers adorateurs.

Plus bas, sur les parois des murs, se tenaient, comme formant sa cour, ses pèlerins augustes, les bienfaiteurs de son église, et, parmi eux, Anne de Bretagne, représentée avec son type et dans son costume traditionnels ; au-dessous d'elle, cette inscription :

ANNE DE BRETAGNE, 1477-1514, FIT RECONSTRUIRE LE PORTAIL DE L'ÉGLISE.

Ce fut donc le salut de la Bretagne, le salut des dévots des innombrables Vierges bretonnes, que j'apportai à la Vierge aimée de notre duchesse devenue reine de France.

Et, pendant cette neuvaine, du 7 au 20 septembre 1908, tout en célébrant la Vierge de Longpont, tout en présentant à l'imitation des pèlerins parisiens et versaillais la dévotion mariale des

(1) Les trois fêtes principales Notre-Dame de Bonne-Garde sont : le deuxième dimanche de septembre et neuf jours le précédant du 7 au 15. Chaque jour plusieurs paroisses des diocèses de Paris ou de Versailles sont convoquées, on y voit des patronages, des orphelinats, le noviciat des PP. du Saint-Esprit, des congrégations de toutes sortes. — Le mardi de la Pentecôte a lieu la procession des reliques, qui forment un des plus riches trésors de France. — Le 2e dimanche d'octobre, a lieu la fête des officiers zélateurs de l'archiconfrérie établie avant le XIIe siècle.

(2) Décédé le 10 mars 1908.

Bretons, illustrée par l'histoire et les légendes de notre pays ; j'étudiais son église, afin de la faire connaître un jour à mes compatriotes bretons.

.:.

Le chevet, le chœur, le transept, et une partie de la nef ont été reconstruits récemment, mais avec goût, et dans le style roman qui était celui de l'ancienne église.

Le bas de la nef est un reste, heureusement conservé, de l'église du XII[e] siècle, et montre, surmontant l'arcade inférieure, un élégant *triforium* en plein-cintre.

Enfin l'édifice se termine par une tour, mise au bas du collatéral nord, et par la façade proprement dite qui donne entrée dans la grande nef.

Pour décrire l'une et l'autre, je citerai deux auteurs compétents : Millin, *Antiquités nationales* (1) ; et Marion, *Cartulaire de Notre-Dame de Longpont* (2) ; je les compléterai de mes propres observations.

Commençons par le clocher, car le portail principal devra nous arrêter plus longtemps.

« La façade de l'église de Longpont, dit *Millin*, témoigne as- « sez de son antiquité. » Et *Marion* : « La façade occidentale ap- « partient au plus pur style gothique du commencement du « XIII[e] siècle ».

J'accepte pour la tour elle-même, mais cet auteur a tort de généraliser, car, nous allons le voir, beaucoup de détails du portail témoignent qu'ils sont l'œuvre du XV[e] siècle.

« A gauche (3), dit *Millin*, est une grosse tour carrée et très « lourde — elle renferme les cloches — elle est ornée de créne- « lures et de fleurs de lys grossièrement sculptées ; les éperons « qui l'accompagnent ont été construits pour l'empêcher de tom- « ber, parce qu'elle avait paru perdre son aplomb ; on n'y re- « marque cependant aucune lézarde ; la porte,..... en ogive, « donne dans le clocher et sert de passage dans le bas-côté à « gauche du chœur. Les armoiries qui sont sur la porte sont « celles d'un cardinal prieur-commendataire, bienfaiteur du mo-

(1) Tome IV, ch. XLIII, p. 5 et suiv.
(2) Publié en 1870. — Introduction, p. 31 et suiv.
(3) A gauche du spectateur ; au nord de la façade.

« nastère ; elles sont *d'argent au chevron de gueules accompa*
« *gné de trois monts de sable 2 et 1 ;* le tout est surmonté d'un « chapeau de cardinal sur un bâton prioral ; ces armes se « trouvent dans plusieurs endroits de l'église. »

Citons maintenant *Marion* : « Au côté gauche, le portail est ap « puyé sur une grosse et lourde tour carrée, à un seul étage, « construite dans le plus pur XIIIe, dont le rez-de-chaussée forme « un porche fermé sur trois faces. L'aire intérieure de l'église se « trouvant très en contre-bas du sol environnant, on y descend « par un large escalier de pierre d'une dizaine de marches. Au « premier étage, la tour est éclairée par d'élégantes baies en « forme de lancettes ogivales du dessin le plus correct et flan- « quées de minces colonnettes à chapiteaux feuillus. Au-dessus, « une corniche dont la décoration consiste en large feuilles d'eau « aux extrémités recroquevillées. La tour, inachevée, ne s'élève « pas plus haut. »

J'ajouterai seulement quelques détails : le sommet inachevé de la tour est arrêté sans crénelures et coiffé d'un toit écrasé ; — les baies du nord et de l'ouest du premier étage sont géminées, en tiers-point, et inscrites dans des arcs-brisés de même forme, lesquels renferment de plus, en leur sommet, des roses aveugles à quatre feuilles, où sont logés les deux cadrans de l'horloge ; — une tourelle octogonale, surmontée d'un toit pointu, de même section, accoste l'angle nord-est et renferme l'escalier ; — enfin, sur le double contre-fort sud-ouest qui avoisine la façade, à la hauteur des chapiteaux de la fenêtre du beffroi, court une sorte de bandeau supporté par des crochets-modillons, où sont gravées en creux des fleurs de lys, dont le pied, au lieu d'être formé de trois pointes, est *patté*. Elles sont au nombre de sept, trois grandes séparées par deux groupes de deux petites superposées.

Décrivons maintenant la façade qui est la partie intéressante et principale de l'édifice.

« Elle présente à sa partie inférieure une grande porte en ogive, « de forme très élégante, dont les deux voussures, encadrées « dans des moulures rondes couvertes de légers feuillages sculp- « tés, retombent, à droite et à gauche, sur quatre colonnes à « chapiteaux ornés de bouquets de feuilles épanouies et dont les « bases reposent sur un banc de pierre ou stylobate peu élevé. » (*Marion*).

« Aux fûts des quatre colonnes des voussoirs sont adossés « quatre statues malheureusement très frustes et très mutilées « aujourd'hui, mais dans lesquelles il est encore possible de re- « connaître, d'abord deux apôtres placés en avant, puis derrière « eux à droite, un évêque, reconnaissable à la disposition de son « étole et aux riches broderies qui décorent le bas de son aube « parée, et à gauche un diacre. On s'accorde généralement à « donner à ces figures les noms de saint Marcel, évêque de Paris, « et du diacre saint Etienne, premier martyr, dont l'église de « Longpont a possédé de tous temps d'importantes reliques. » (*Marion*).

« La première des quatre figures est saint Barthélemy, deuxième « patron titulaire de l'église. » (*Millin*).

Ces descriptions et attributions se complètent, mais demandent à être expliquées.

Tout d'abord, l'ornementation est nettement de l'époque ogivale secondaire : trilobes aigus, tri et sextifeuilles, bandeaux de feuillages détachés de la masse et ajourés, chapiteaux ornés, comme les bandeaux, de feuilles de vigne et de chardons, très découpées et relevées vers le haut.

Les quatre statues sont affreusement mutilées elles représentent probablement, dans l'ordre suivant :

Saint Etienne. — Un Apôtre. — M — Saint Barthélemy. — Saint Marcel.

Saint Barthélemy serait caractérisé alors par la croix, qui se dispute avec le coutelas l'honneur d'avoir été l'instrument de son supplice.

Peut-être aussi les deux apôtres seraient-ils :

Saint Paul portant l'épée. — M — Saint Pierre portant sa croix.

Ou : Saint Barthélemy avec le coutelas. — M — Saint Pierre avec sa croix.

Ces statues s'appuient à quatre colonnes, qui, deux à deux, soutiennent les dais couverts d'une forêt de tours rondes et carrées et de glabes aigus.

« Les deux vantaux de la porte sont séparés par une haute « colonne faisant l'office de trumeau et supportant une statue de « la Vierge avec l'enfant Jésus, du plus beau caractère et que « l'on peut signaler comme l'un des plus remarquables spéci- « mens de la sculpture au milieu du XIII[e] siècle. La Vierge a les

« pieds posés sur deux bêtes fantastiques, dont l'une est certai-
« nement un dragon. » (*Marion*).

« Sur le pilier du milieu est une Vierge ; elle avait autrefois « un couronnement semblable à celui des figures qui sont à côté « d'elle ; mais cette pierre a été enlevée, renversée, et placée « sur une colonne tronquée pour servir de bénitier. » (*Millin*).

Les têtes de la statue de la Vierge et de celle de l'enfant ont été refaites en 1850 par le statuaire Bonnardel (1).

Ce trumeau soutient un tympan en tiers-point, dont voici la description.

« Dans le fond de l'ogive, on a représenté la mort de la Vierge « et sa sépulture ; plus haut, sa gloire dans le ciel, où elle est « assise à la droite de Jésus-Chrit et couronnée par un ange ; la « tête de la Vierge avait été abattue, comme la plupart des autres « figures, au temps des guerres du XVI[e] siècle ; au lieu de la « replacer, on s'est contenté de la lui mettre entre ses bras, « comme à Saint-Denis. » (*Millin*).

« Le tympan, qui nous paraît offrir un grand intérêt pour l'his- « toire de l'iconographie symbolique du moyen-âge, est divisé « en deux parties inégales par un mince cordon de pierre hori- « zontal. A la partie inférieure est représentée, sous une double « forme, on pourrait dire en double exemplaire, l'ensevelissement « de la Vierge. Dans ces deux représentations du même fait, qui « sont contiguës et qu'aucune moulure ne sépare, les person- « nages sont disposés autour des deux tombeaux de façon iden- « tique ; ces tombeaux eux-mêmes, de forme semblable et taillés « tous deux sur le modèle des sarcophages bysantins, également « décorés, sur leur face principale, de fleurons et d'ornements « géométriques gravés en creux ; enfin pour qu'on ne pût pas se « méprendre sur sa pensée, l'artiste a non seulement pris soin « de donner aux deux cadavres étendus des attitudes absolu- « ment semblables, mais il a poussé le scrupule jusqu'à repro- « duire, sur les deux linceuls, les mêmes plis. C'est donc bien le « même fait qui est retracé dans les deux scènes figurées côte à « côte ; aucune contestation ne saurait s'élever sur ce point. « Mais, et c'est ici que se montre la différence qui est capitale, « tandis que, dans la scène de gauche, le sarcophage est entou-

(1) M. P. Allorge, de Montlhéry, dont les photographies m'ont été d'un grand secours.

« ré par les apôtres et les saintes femmes, c'est-à-dire par les « témoins historiques de la mort de la Mère de Dieu, les person- « nages qui composent la scène de droite, bien que distribués « autour du monument avec la même symétrie que les premiers, « appartiennent à un autre ordre d'idées et de sentiments : ce « sont ici des anges aux longues ailes déployées, dans l'attitude « de la vénération, et, au milieu d'eux, se dressant de toute sa « hauteur, le Sauveur, la tête ceinte du nimbe crucifère et bénis- « sant à la manière latine la dépouille mortelle de sa mère. « Ainsi, d'une part, l'ensevelissement de la Vierge sous sa forme « mystique ; de l'autre, sous sa forme réelle et historique, telle « est, à notre sens, la pensée un peu subtile qui a inspiré le « sculpteur et qu'il a voulu représenter. Nous ne savons s'il « existe quelque part une représentation analogue de la mort « de la Vierge. Pour nous, nous n'en connaissons pas. En tous « cas, le fait est certainement assez rare pour que, la rencon- « trant par hasard au portail de Longpont, l'on juge utile de le « décrire avec détail et de l'expliquer » (*Marion*).

Cette explication me semble bien subtile en effet, et je crois la vérité plus simple. La scène de gauche, évidemment, représente la mise au tombeau de la dépouille mortelle de la Mère de Dieu ; mais celle de droite me semble représenter l'enlèvement de ce même tombeau, par des anges, sous les ordres et la présidence de Jésus-Christ lui-même, de ce corps auquel, d'un geste bénissant, il va rendre la vie et qu'il va faire porter au ciel. Et cette interprétation semble ressortir des attitudes des personnages : ceux qui mettent Marie au tombeau ont le geste penché de reposer un fardeau ; les anges, qui l'en retirent, ont le geste relevé d'attirer à eux le linceul et le corps. Ensevelissement et résurrection.

« La partie supérieure du tympan représente, dans la forme « consacrée par la tradition, le couronnement de la Vierge. » (*Marion*).

Marie est assise devant son Fils, un ange vient de poser la couronne sur sa tête, pendant que deux autres anges agenouillés assistent au triomphe.

Au-dessus de ce tympan se déploie une double voussure ogivale, « encadrée dans des moulures rondes couvertes de légers « feuillages sculptés. L'intérieur de ces deux voussures est oc- « cupé par une double rangée de charmantes statuettes, formant

« comme une guirlande vivante du plus joli effet. Dans la voussure intérieure, sont étagés, les uns au-dessus des autres, de « petits anges tenant des encensoirs, tandis que dans le large « cordon formant la voussure extérieure, se déploie la double « scène des vierges sages à droite et des vierges folles à gauche, « au nombre de cinq de chaque côté. » (*Marion*).

« Le cordon le plus près du fond (dit à son tour *Millin*), est « composé de douze anges, six de chaque côté ; tous ont des encensoirs, les uns élevés, les autres pendants, quelques-uns « portent des coupes, suivant le passage de l'Apocalypse, où des « anges offrent à Dieu, dans des vases précieux, les prières des « Saints et des parfums à l'Eternel. Dieu le Père est, en effet, au « haut de l'ogive ; à ses côtés, dans le deuxième cordon, sont « les dix vierges de la parabole ; les sages à sa droite, qui le bénissent ; les folles à sa gauche ; les premières tiennent leur « lampe pleine et allumée ; les autres ont la leur renversée « comme une cloche. Aussi, aux pieds de la dernière, a-t-on représenté un arbre desséché et sans feuillage, avec une cognée « déjà enfoncée dans le tronc ; tandis qu'à l'opposite est un autre « arbre touffu et plein de vie. » (*Millin*).

« Le grand arc ogival, qui forme l'amortissement de la porte « et encadre les voussures, a été retouché dans les dernières « années du XVe siècle, assez discrètement cependant pour que « la physionomie générale du portail n'en ait pas été sensiblement altérée. Il est décoré d'une riche guirlande de feuilles « de chicorée et de choux frisés. » (*Marion*).

Eh ! quoi d'étonnant que cet arc du XVe ne détonne avec le reste du portail, puisque nous retrouvons la même décoration de feuillages du XVe siècle sur les chapiteaux des colonnettes inférieures et sur les deux cordons qui coupent la façade en trois parties ? Tout au plus quelques ornements pourraient-ils être des restes d'une construction de l'époque ogivale secondaire ; mais l'ensemble est du XVe siècle.

« Sur la pyramide de l'ogive sont deux anges qui supportent « l'écusson de France avec les fleurs de lys au nombre de trois. »

Ce que *Millin* appelle « la pyramide de l'ogive » est, sans doute, l'accolade, très ajourée et très légère qui termine la pointe du grand arc et qui est bien de la troisième époque ogivale. Malheureusement le sommet de cette accolade a été brisé, anges et écussons ont disparu.

« Aux deux coins de la pyramide de l'ogive, on aperçoit deux « petites rosettes. » (*Millin*).

« Plus haut est percée une petite rose rotiforme dans le style « du XIIIe (1); puis, la façade s'amortit en un haut pignon de « forme très aiguë et dépourvu de tout autre ornement qu'une « petite baie cintrée qui l'éclaire. » (*Marion*).

JOSEPH MATHURIN.

(*A suivre*).

(1) Assurément postérieure : compartiments trilobés aigus.



LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

PENDANT LA RÉVOLUTION

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

(*Suite*) (1).

Dans les campagnes cependant, les commissaires du Gouvernement trouvaient plus de satisfaction. Les choses allaient bon train : déclaration signée du bénéficier, publiée au prône, contrôlée par le maire qui l'envoyait au chef-lieu de district, et là on dressait un état récapitulatif de tous les bénéfices du territoire ; puis chaque rôle parvenait par exprès et immédiatement au Département.

Nous croyons même qu'à cause de certain mauvais vouloir les enquêteurs se transportaient chez les particuliers et dans les établissements religieux et rédigeaient sur place le rapport des bénéficiers. On voit en effet, que du 25 au 28 février les paroisses et communautés de Clisson figurent au registre les unes à la suite des autres. Ainsi, même dans les campagnes, on trouvait la carte forcée et ce n'est pas toujours de bonne grâce qu'on se prêtait à l'opération. Il semblait d'ailleurs qu'il n'y eût pas à résister : les lettres patentes du Roi étaient lues solennellement au début de la séance, les décrets de l'auguste assemblée, notifiés dans les formes ; puis l'on faisait, avec tout cela, de si belles promesses « pour cette ère d'affranchissement et de justice qui devait s'ouvrir pour la France asservie, disait-on, depuis des siècles et où l'aurore la plus belle allait briller à tous les yeux !... »

Il y eut, dans toutes ces opérations faites à la vapeur, bien des erreurs, bien des mécomptes et bien des omissions. Un clerc de Maumusson, qui avait oublié, fut rappelé à l'ordre et mis en demeure de s'exécuter avant la fin de l'année. A Châteaubriant, on

(1) Voir la *Revue* de novembre 1909.

avait omis le bénéfice de la confrérie de saint Blaise, qui ne fut mis à jour que le 29 octobre 1792.

Il ne paraît pas, d'après l'examen des dossiers qu'il se soit élevé beaucoup de différends entre les déclarants et les commissaires ; les Bernardins de Melleray seuls ont laissé trace d'un démêlé avec le District.

Pour expliquer l'empressement à peu près général qu'on mit à se soumettre aux lois spoliatrices, rappelez-vous que le bas-clergé de l'Assemblée s'était réuni au Tiers dans le vote de la nationalisation et qu'on avait promis aux moindres curés 1200 # de revenus avec une maison et un jardin ; puis ajoutez que les petits bénéficiers et les congruistes se faisaient d'étranges illusions, comme quelques-uns de nos contemporains s'en sont fait au sujet des inventaires. Beaucoup d'entre eux pensaient qu'en voyant leur peu de revenus on les leur laisserait et même on les augmenterait ; ils escomptaient aussi qu'on ferait une plus juste répartition des biens entre tous les ministres du culte, dépossédant les gros bénéficiers et avantageant les plus pauvres.

Tous ces illusionnés, ouvrirent les yeux, — mais trop tard ! — quand on en vint aux enchères et aux adjudications.

Les communautés seules avaient eu à donner l'inventaire détaillé de leurs meubles et immeubles. C'est que tout simplement on les *abolissait*. Le décret du 13 février 1790 ne reconnaissait plus en effet les vœux de religion et supprimait les congrégations en excluant cette fois, — voyez, cela se passait comme aujourd'hui et nos maîtres actuels n'ont rien inventé —, les Ordres hospitaliers et enseignants. On permit aussi, pour le moment, aux religieuses cloîtrées de rester, si elles voulaient, dans leurs maisons respectives (1).

Les bénéficiers séculiers, selon le décret de l'Assemblée, n'avaient eu qu'à exposer simplement leurs charges et revenus. En conséquence, églises et chapelles n'étaient point inventoriées, si ce n'est celles que la Constitution civile ne reconnaissait plus dans la nouvelle organisation et les Chapitres qu'elle abolissait.

(1) Par ce décret les Constituants mirent hors la loi ces ordres monastiques qui sont la milice avancée de l'Eglise, qui pendant des siècles avaient distribué les aumônes aux pauvres, séché les larmes du peuple, conservé le dépôt des lettres et des sciences et livré à la culture une portion considérable du territoire.

On a commencé par les ordres qui étaient riches et l'on a laissé pour un temps les autres qui n'avaient rien.

II. — LES ENCHÈRES

Après les déclarations faites et les inventaires subis, viennent sans tarder les enchères. Le voleur a hâte de consommer son crime ; il a peur que lui échappe la proie convoitée. Il faut faire vite pour ne pas manquer le coup. « Si l'on n'achète pas ces biens, disait Mirabeau du haut de la tribune, eh bien ! nous les donnerons ! » Tout est dans ce mot resté historique. Spolier l'Église pour l'humilier et lui enlever toute prépondérance dans l'Etat, tel est le but. La Révolution savait bien que cela ne lui profiterait pas ; mais qu'importe ? pourvu qu'elle fasse son œuvre de destruction !. .

On décida donc bientôt de procéder aux adjudications publiques par l'intermédiaire des Districts. Ce mode dura 5 ans, de décembre 1790 au 6 novembre 1795, période pendant laquelle les adjudicataires devinrent acquéreurs définitifs.

Voici comment cela se passait. Les biens désignés pour la vente étaient d'abord évalués par les délégués de la municipalité, où ils se trouvaient — 22 fois le revenu pour les propriétés urbaines et 20 fois pour celles situées à la campagne. — Ensuite une affiche était placardée au chef-lieu communal et une publication, faite en chaire. Au jour désigné, on recevait sous pli cacheté les premières enchères que, séance tenante, on notifiait aux témoins; les secondes suivaient quinze jours après et encore celles-ci n'étaient pas définitives. Les enchérisseurs se présentaient nombreux au début, mais à la fin il n'en restait que deux ou trois pour se disputer le morceau. Définitivement, à la date choisie par le conseil du département, on faisait les troisièmes et dernières enchères et la vente se trouvait conclue.

Pour citer un exemple, prenons le prieuré de la Madeleine, situé près le Pont-du-Cens, dont l'opération préalable à la vente ouvre le registre du District de Nantes (8 octobre 1790). Aux premières enchères, sur six concurrents, M. de la Ville, recteur de Sainte-Croix, tient le record pour 20.000 #. Le 22, secondes enchères, les sieurs Bertin, Varsavaux, Tochet, Panneton montent jusqu'à 30.00 #. A la même date du mois suivant, 22 novembre, troisièmes enchères, Mᵉ Guesdon, notaire, est adjudicataire pour

31,100 et déboute un sieur Colas fils, qui avait mis 31.000. Le notaire, aussitôt les trois feux éteints, devant les administrateurs, déclare qu'il n'est qu'un prête-nom et qu'il a acheté pour le compte de Ph. N., fermier de la Madeleine.

En général les soumissionnaires ne manquaient pas et il nous a paru rare qu'il y ait eu carence, comme cela s'est produit à Guérande pour la vente d'une maison prébendale : les deux premières enchères se firent sans résultat ; on en fit une troisième qui n'eut pas plus de succès : de là procès-verbal envoyé au département. Le même embarras se produisit pour la Psalette de la cathédrale, à Nantes.

Les pièces authentiques, qui témoignent de ces opérations, ne forment point de dossiers complets. Il n'y a de registres bien tenus que pour le district de Nantes ; pour les autres ce sont des feuilles imprimées, ou des procès-verbaux variant de formule et laissant à désirer. Sans doute beaucoup de ces archives ont été perdues. Aussi n'avons-nous point eu l'idée de les dépouiller minutieusement, certain que nous étions de ne point arriver à des résultats satisfaisants. D'ailleurs l'intérêt de ces documents est tout-à-fait secondaire : ce qui doit attirer notre attention, ce sont les ventes définitives qui ont suivi de près les adjudications.

III. — LES VENTES DÉFINITIVES

La loi du 2 novembre n'avait pas atteint la totalité des biens ecclésiastiques, d'une manière immédiate, comme nous l'avons fait remarquer, et ce ne fut que dans la suite que, morceaux par morceaux, tout fut « réuni à la Nation ».

Occupons-nous d'abord des biens du clergé séculier et régulier proprement dits que l'on liquida en grande partie dans les premières années de la Révolution.

C'est à Nantes que commencèrent les opérations. Le registre qui les contient ouvre le 22 novembre 1790. Dans le district, on réalisa, pour 17 ventes, la somme de 315.650 #. A Clisson on inaugura la série des ventes le même jour ; à Ancenis, le 6 décembre ; à Savenay, le 15 ; à Machecoul, le 27. Dans les autres districts le début ne date que de l'année suivante ; à Blain en particulier, où l'on eut tant de peine à organiser l'Administration et

où tout manquait, même le papier (1), la première vente est datée du 1er mars. Pour Nantes, où les choses étaient menées avec plus d'activité qu'à la campagne, grâce à la pléïade d'amateurs et aux capitaux qui abondaient, on vendit dans la première période pour 10.951.291 #. On peut dire que pour notre département, comme pour le reste de la France, les 4/5es de la propriété ecclésiastique étaient anéantis à la fin de cette période.

La mense de l'Evêché et des chapitres, les terres des abbayes, des prieurés sécularisés, le temporel des cures, les chapellenies et légats, c'est-à-dire les fondations chargées de messes, tout cela donna lieu aux premières ventes. Il y eut des lots considérables : on vendait en bloc ou par métairies ; en conséquence les petites gens ne pouvaient y prétendre.

Le prieuré de la Madeleine-en-Bois.	82.000 #
Une métairie de Villeneuve.	67.300 »
Une autre de Melleray.	60.800 »
L'hôtel de Buzay, à Nantes.	65.200 »
Le prieuré de Lanchaillou.	121.000 »

Ce beau morceau fut acquis par le fermier et encore celui-ci demandait à se libérer en achetant. Nous croyons qu'il ne fût qu'un prête-nom.

Mais ce qui constitue les plus grosses ventes, ce sont les immeubles dépendant des communautés d'hommes et de femmes : certaines maisons de ville ou les couvents eux-mêmes.

Le séminaire des Irlandais en 2 lots.	102.856 #
Maison des Jacobins.	102.000 »
Une autre.	197.784 »
Une autre des Carmes.	180.600 »
Couvent des Grands Capucins.	316.485 »
— des Récollets.	141.782 »
— des Clarisses.	120.000 »
— des Carmélites.	640.000 »
— des Dames du Calvaire.	1.003.000 »
— du Bon Pasteur.	293.000 »

Dans les campagnes on relève des chiffres importants. Nous en donnons quelques exemples :

(1) D'après une lettre des membres du District adressée à ceux du Département.

Une terre de l'Ordre de Malte en Saint-Herblon.	900.000#
Métairies de Melleray, 63.100, 73.400 et. . . .	74.000 »
— de Villeneuve, au Bignon.	100.000 »
— — à Saint-Julien de Concelles.	397.000 »
— des Chartreux, en Vallet.	394.000 »
Ordre de Malte en Assérac, ...	541.000 »
Couvent de la Chaume.	102 000 »
— du Val-de-Morière.	87.000 »
Métairies de Buzay, 117,000, 184.000 et. . . .	602 000 »
Bénéfice des Corbières, au Pellerin.	160.000 »
Métairie des Carmélites des Couëts.	141.100 »
Couvent de Blanche-Couronne.	132.100 »

Vers le milieu de 1791, on commença le liquidation des églises, chapelles et presbytères supprimés par la Constitution civile, particulièrement à Nantes, Clisson et Machecoul, où plusieurs paroisses disparaissaient dans la nouvelle organisation :

Eglise Saint-Laurent.	24.100#
Cure —	24.000 »
Eglise Saint-Saturnin.	39.000 »
Chapelle Saint-Lazare sur les Hauts-Pavés. . .	3.050 »
Eglise et cure Sainte-Radegonde.	17.000 »
Eglise Saint-Léonard.	30.000 »
Cure —	24.500 »
Cure Saint-Saturnin.	30.700 »
Eglise et cure Saint-Vincent.	21.100 »
Eglise Saint-Denis.	16.000 »
Eglise Saint-Gilles de Clisson.	80 »
Cure —	165 »
Cure Saint-Jacques —	4.446 »
Cure de la Trinité —	6.600 »
Cure Sainte-Croix de Machecoul (1). . . .	373 »

Les églises ne trouvaient que difficilement amateurs et elles étaient cédées à très bas prix, à cause des aménagements et transformations qu'il fallait y faire pour les rendre habitables.

(1) En 1811, on devait vendre l'emplacement de l'église qui avait été démolie, pour 430 fr.

On en voit encore des spécimens à Nantes : l'église Saint-Vincent et la chapelle Bon-Secours, qui sont divisés par étages et forment appartements. Les cures avaient plus de valeur.

(*A suivre*).

ABBÉ GRÉGOIRE.



A TRAVERS LA BRETAGNE

Pour rendre compte du Congrès de l'Association Bretonne tenu à Ploërmel du 6 au 11 septembre, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les articles que notre excellent confrère le *Journal de Rennes* lui a consacrés :

« C'est le lundi, 11 septembre, que l'Association Bretonne a commencé les travaux de son 49e Congrès, sous la présidence de M. le comte Lanjuinais, député du Morbihan, directeur général de l'Association. M. Lanjuinais était entouré de MM. Boby de la Chapelle, ancien préfet, directeur de la section d'agriculture ; le marquis de l'Estourbeillon, député, directeur de la section d'archéologie et d'histoire ; Léon Houitte de la Chesnais, secrétaire de la section d'agriculture ; L. de Villers, secrétaire de la section d'archéologie ; F. Le Bihan, trésorier.

Créée à Vannes le 3 mai 1843 par MM. Jules Rieffel, Olivier de Sesmaisons, Fresneau, Audren de Kerdrel, Arthur de la Borderie, de la Villemarqué, etc., l'Association se constitua en deux sections : l'une agricole, l'autre archéologique. Le gouvernement de Juillet lui fut bienveillant. Malgré la prudente précaution prise sous l'Empire d'en confier la direction générale au comte Caffarelli, l'Association fut dissoute en 1859 par M. Delangle, ministre de l'intérieur.

Détail piquant : l'Etat, tout en supprimant l'Association Bretonne, lui prenait son organisation et créait, pour le compte de l'agriculture officielle, les concours régionaux.

Reconstituée en 1873, à Quimper, l'Association se réunit depuis en Congrès chaque année dans une ville de l'un des cinq départements bretons.

Elle célébrait à Ploërmel, cette semaine, le sixième centenaire de l'organisation des Etats de Bretagne qui justement fut réglée

dans cette ville en 1309 par l'adjonction des membres du Tiers aux représentants du Clergé et de la Noblesse.

Le Congrès coïncidait avec les grande fêtes de N.-D. du Roncier de Josselin qui eurent lieu le mercredi 8 septembre.

Lundi 6 septembre.

Le Congrès a débuté, suivant l'usage, par la messe du Saint-Esprit qui a été célébrée par M. le curé-doyen Rabgeau devant une nombreuse assistance.

Au premier rang se tenaient MM. le comte Lanjuinais, député, directeur général, marquis de l'Estourbeillon, Louis de Villers, Houitte de la Chesnais, Le Bihan, marquis de Belfevue, conseiller général, capitaine Morel, Plihon, vicomte Le Bouteiller, etc... A l'issue de la messe, M. le Curé-doyen prononce une délicate allocution dans laquelle il souhaite la bienvenue aux congressistes.

A dix heures du matin, M. le comte Lanjuinais ouvre le Congrès. Outre les membres du bureau, prennent place à côté du directeur général : MM. le duc de Rohan, président du Congrès ; le marquis de Bellevue, etc. M. le comte Lanjuinais prononce le discours d'ouverture dans lequel il se déclare heureux de venir dans cette ville de Ploërmel, si riche en souvenirs de l'histoire de Bretagne et qui fête cette année même le sixième centenaire dont nous parlons plus haut.

M. le comte Lanjuinais donne ensuite la parole à M. le duc de Rohan qui, en termes charmants, remercie l'Association Bretonne de l'avoir choisi comme président du Congrès. Après avoir passé rapidement en vue l'histoire de Ploërmel et adressé un souvenir ému aux exilés qui ont quitté la ville, les Ursulines et les Frères Lamennais, le duc de Rohan donne rendez-vous aux Congressistes pour le lendemain à Josselin.

M. le Marquis de l'Estourbeillon succède à M. le duc de Rohan et, dans un discours vibrant de patriotisme breton, soulève les applaudissements de l'assemblée tout entière.

M. Boby de la Chapelle termine la séance par une causerie agricole remplie d'humour.

La soirée est consacrée à une séance de travail.

M. le marquis de Bellevue propose d'émettre un vœu en faveur de la conservation des monuments mégalithiques et des croix

offrant un intérêt historique qui vont se trouver enclavés dans le nouveau périmètre du camp de Coëtquidan. M. de Villers propose de joindre au rapport des photographies de ces monuments, selon le désir du Comité des Monuments historiques, pour en demander le classement. Le vœu est adopté.

M. le comte Lanjuinais donne lecture d'une lettre de M. le comte de Lantivy sur la décentralisation en Bretagne et sur le rétablissement d'une assemblée rappelant les Etats de Bretagne, mais avec une compétence plus étendue.

M. de l'Estourbeillon communique une lettre de M. le comte du Breil de Pontbriand, demandant aux membres de l'Association Bretonne de faire une monographie du château du Crévy qui eut une certaine importance sous la Ligue.

Le soir une grande séance réunit les Congressistes sous la présidence de M. le comte Lanjuinais.

M. le marquis de Bellevue fait un résumé de l'histoire de Ploërmel. Cette ville dut son origine à un saint moine, nommé Armel, qui construisit une église sur l'emplacement actuel de la *cathédrale*. En 1030, le comte de Porhoët fit enclore la ville de murs qui affectaient la forme d'un fer à cheval.

Après avoir raconté les différents événements qui se passèrent à Ploërmel au XIVᵉ et au XVᵉ siècle, M. de Bellevue rappelle que les Etats de Bretagne y siégèrent seize fois et que les ducs de Bretagne y eurent un hôtel que l'on voit encore ; puis il fait l'historique des monuments.

M. le comte Lanjuinais remercie le savant érudit de son intéressant mémoire fait dans un style clair et élégant.

M. l'abbé Martin donne lecture de son histoire du Château de Loyat et des seigneurs qui l'ont habité. Bâti entre 1153 et 1175, le château fut rebâti par Robert de Coëtlogon au XVIIIᵉ siècle.

Le savant historien donne tout le détail de cette reconstitution, puis il continue l'historique du château qui, après avoir été pillé en 1793, fut réparé à nouveau. M. l'abbé Martin termine en donnant la nomenclature des seigneurs de Loyat.

M. le chanoine Peyron entretient l'assemblée spécialement des Croix et des légendes qui s'y rattachent. Elles étaient si nombreuses qu'au XVIᵉ siècle l'évêque de Léon disait que 5.000 croix furent abattues dans son diocèse uniquement pour chercher les trésors qui devaient être enfouis sous leurs socles. Il parle ensuite des pierres de Coadri, des staurotides de Scaër.

M. Lanjuinais remercie l'auteur de ses fraîches légendes.

M. Oheix, au nom de M. le comte de Berthou, lit les « notes d'un vieux Ploërmelais ». Parmi les curieux renseignements recueillis depuis 1701, nous citerons : En 1755 et 1756 fut fait le jeu de paume à Ploërmel. En 1759, le cimetière de l'église de Saint-Armel fut béni, et le premier enterré fut François Maillard. En 1763, la cloche de Saint-Armel fut refondue Ces notes vont jusqu'en 1768.

M. Lanjuinais montre l'intérêt de ces recherches et remercie l'auteur.

Jeudi 9 septembre

Les Congressistes qui ont visité Josselin le mardi et assisté le mercredi aux fêtes de N.-D. du Roncier ont repris le jeudi leurs travaux scientifiques et leurs communications.

A 9 heures du matin, la séance est ouverte dans la salle de la Mairie. Prennent place au bureau MM. le comte Lanjuinais, député, le maire de Ploërmel, le comte le Gonideċ de Traissan, député, Louis de Villers, chanoine Peyron, comte de Châteaubriand, abbé Giffart, secrétaire, etc.

C'est devant une nombreuse assistance que M. Sageret, invité par M. le comte Lanjuinais à prendre la parole, donne lecture d'un mémoire fort intéressant sur *Les Vénètes au point de vue de l'archéologie et de l'histoire.*

Il faut, dit l'auteur, commencer par exposer que l'archéologie préhistorique ignore les Vénètes : aucune inscription, aucun document ne vient percer le mystère dont est entouré le peuple Vénète. Les constructeurs de mégalithes ne sont pas des populations celtiques, si l'on entend par ce nom des tribus de langue aryenne qui ont pénétré dans la Gaule à des époques toutes postérieures, vraisemblablement au VIII[e] et au VII[e] siècle avant notre ère. Il y a lieu de supposer que les grands monuments mégalithiques de la côte morbihannaise sont antérieurs à l'arrivée de ces nations aryennes, quoiqu'on puisse affirmer qu'il y a une filiation directe entre ces peuples mégalithiques et le peuple des Vénètes.

· L'auteur cite plusieurs autorités qui viennent confirmer sa thèse. On peut conclure que les Vénètes doivent avoir été un peuple très ancien : ses constructions mégalithiques grandioses,

ses monuments funéraires attestent sa vitalité. Ils sont devenus Celtes par la conquête, puis par la langue, puis, dans une proportion inconnue, par le sang.

M. le comte Lanjunais remercie M. Sageret de son intéressante communication, mais le distingué directeur général de l'Association Bretonne ne croit pas, comme le conférencier, que la Vénus de Quinipily puisse être assimilée à une statue gauloise; il croirait plutôt à une statue de Némésis. M. Oheix déclare que, d'après les recherches de M. le docteur de Closmadeuc, la statue aurait été refaite au XVIIe siècle.

M. le vicomte Le Bouteiller lit ensuite un travail du plus haut intérêt : *Notes sur l'envahissement de la mer sur les côtes bretonnes, en particulier sur la baie du Mont Saint-Michel.*

Il est certain que toute la côte armoricaine a subi d'importantes transformations.

Certains savants prétendent que l'Angleterre fut unie à la France. Les études géologiques viennent à l'appui de cette thèse, mais il faudrait remonter à une époque fort reculée. L'auteur ne s'arrête pas à cette question et se demande quelle était la configuration de nos côtes à l'époque de la conquête romaine. Après avoir cité de nombreux textes, il conclut que l'on pouvait, au temps de César, aller à mer basse avec des chars de la côte anglaise à l'île de Wight ; on pouvait aller aussi de même de la côte normande à Jersey. Donc, au temps de César, la baie du Mont Saint-Michel n'était pas envahie et l'on pouvait aller à pieds secs, au moins à marée basse, de Cancale aux environs de Granville.

La configuration de ces côtes fut bouleversée par un cataclysme, un envahissement de la mer qui se produisit sans doute vers le IIIe ou la première moitié du IVe siècle de notre ère, car les fouilles qui ont été faites notamment dans la baie du Mont Saint-Michel ont prouvé que les grèves d'aujourd'hui étaient sillonnées de voies romaines, ce qui établit que le cataclysme a eu lieu après l'occupation de la Gaule par les Romains. Ce cataclyme se fit sentir sur toutes les côtes bretonnes et particulièrement dans le Morbihan.

M. Sageret fait remarquer qu'un géologue belge conclut que la formation de la baie du Morbihan a été produite par un affaissement du sol à une époque rapprochée de celui qui donna naissance au Zuyderzée. Ce n'est pas l'avis de M. le comte Lanjuinais.

Après que le président a remercié M. le vicomte Le Bouteiller, M. l'abbé Marmagnant donne lecture d'un travail sur *La Communauté des prêtres de chœur de Saint-Armel.* La paroisse de Ploërmel qui était fort étendue comprenait 8 paroisses frairiennes qui étaient desservies par une collégiale fondée le 20 mars 1617 par les notables de Ploërmel, d'accord avec l'évêque de Saint-Malo. Cette collégiale, composée de 10 prêtres, était désignée sous le nom de « Communauté des prêtres de chœur de Saint-Armel ». Le recteur ou supérieur de ces prêtres était nommé alternativement par le Pape et par l'évêque de Saint-Malo, mais les autres prêtres de chœur étaient nommés par les nobles bourgeois habitant Ploërmel. Leurs revenus s'élevaient en 1774 à 14.509 francs, mais dans cette somme étaient sans doute comprises les fondations. A la suite d'un conflit entre les prêtres de chœur et la communauté de ville, ce fut le recteur qui nomma les prêtres de chœur de Saint-Armel.

L'après-midi fut consacrée à une séance présidée par M. Le Gonidec de Traissan, député.

M. le comte de Châteaubriand parle de la Société *La Bretagne* dont il est le dévoué président, et qui s'occupe des Bretons habitant Paris, dont le nombre dépasse 100.000. Les résultats qu'elle a obtenus sont excellents et la recommandent à l'attention de ceux qui veulent venir en aide à leurs compatriotes exilés.

M. l'abbé Rabgeau, curé-doyen de Ploërmel, communique un travail sur *Les Voies romaines à Ploërmel.* Le distingué doyen fait l'énumération des voies romaines qui passaient par Ploërmel ou ses environs. L'ancien château des ducs qui dominait l'étang actuel, fut construit vraisemblablement sur l'emplacement d'un fort romain non loin duquel passaient les voies qui se rendaient à Loyat, à Malestroit et à Rennes.

M. le vicomte Le Bouteiller fait quelques réserves sur la direction donnée à certaines voies, et M. le vicomte de Calan soulève quelques objections au sujet des étymologies que l'auteur propose pour expliquer les dénominations qui dateraient de l'occupation romaine.

M. Langlois traite la question de *l'union des syndicats agricoles dans le Morbihan.* Il explique le mécanisme des syndicats, leur but, leurs résultats. L'établissement des Caisses rurales, qui rend des services si appréciables aux cultivateurs, pourrait tou-

tefois offrir certains abus si les emprunteurs ne présentaient pas toute garantie morale. En Italie, les syndicats ont des magasins : le cultivateur possède un livret avec un compte-courant grâce auquel il ne touche pas d'argent, mais prend ce dont il a besoin. C'est un résultat auquel il faudrait arriver en France. M. Langlois parle aussi des mutuelles-incendie, qui jouissent de beaucoup d'avantages et rendent de grands services.

M. le comte Le Gonidec remercie M. Langlois de sa conférence si documentée.

M. le comte Lanjuinais fait remarquer que le commerce des pommes de terre est entravé par l'exploitation des agriculteurs, et il se demande s'il n'y aurait pas moyen de remédier à cet état de choses. M. Boby de la Chapelle répond que l'essai a été tenté et n'a pas réussi parce qu'il existe un syndicat de marchands très puissant.

A la séance du soir que préside M. le comte de Lanjuinais, M. le vicomte Le Bouteiller donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *L'Assemblée de Saint-Armel à Beaucé*. Cette assemblée est mentionnée dans un acte de 1434. Avant de dire son origine probable, l'auteur résume la vie de saint Armel.

A Beaucé, au village de la Salle, on fait en ce moment des découvertes d'objet gallo-romains, et des fouilles vont être entreprises par les soins de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. On pourrait croire qu'à la Salle un oratoire avait été dédié à saint Armel, d'autant qu'une des pièces de terre de ce village est appelée encore « Champ de Saint-Termel », il faut lire naturellement : Saint-Armel.

La tradition veut que l'ancien cimetière de Beaucé ait été situé dans une pièce voisine. Toutefois, le mot *cimetière* n'a pas toujours été synonyme de *sépultures*.

Au moyen-âge beaucoup de chapelles étaient devenues des lieux d'asile, des minihis. Il y aurait donc lieu de croire qu'il existait très anciennement en cet endroit un oratoire dédié à saint Armel, et que cet oratoire, antérieur à la formation de Beaucé, serait devenu un lieu d'asile. Là serait peut-être venu s'établir un des compagnons de saint Armel doté d'une petite pièce de terre, et il aurait construit son oratoire sur des ruines gallo-romaines. Peut-être même le saint y était-il venu.

Un vague souvenir de ces faits était demeuré dans le pays. C'est le pèlerinage que l'on faisait jadis à l'ermitage de saint

Armel qui aurait donné naissance plus tard à la foire de Saint-Armel. A cette foire on vendait surtout des objet de vannerie. On sait que l'occupation des moines de la forêt de Fougères consistait surtout en ce genre d'ouvrage. Mais tout cela n'est qu'une hypothèse. On croit aussi que saint-Armel était habile à guérir les animaux ; ainsi on voit encore les habitants venir en foule le Vendredi-Saint autour de la chapelle de Saint-Eustache, en Saint-Etienne, prier le saint pour que les maladies épargnent le bétail.

M. l'abbé Rabgeau dit que ce qui justifie l'hypothèse de M. Le Bouteiller, c'est que de nos jours on invoque, à Ploërmel, saint Armel pour les bestiaux et aussi pour le beurre, et qu'on l'invoque quelquefois sous le nom de saint Beurrou.

M. le marquis de Bellevue communique un mémoire fort intéressant sur la *cathédrale* de Ploërmel et en particulier ses vitraux. La première église bâtie à Ploërmel, et peut-être par saint Armel lui-même, s'élevait sur la place du Martray, à l'emplacement des halles actuelles ; elle fut détruite au XIVe siècle, lors des nombreux sièges qu'eut à subir la ville à cette époque.

L'église actuelle — qu'on appelle à tort la cathédrale — date, au moins pour le chœur, du XVe siècle. Cette construction dut être faite pour la plus grande partie par les châtelains de la Gaudinaye. Primitivement l'église Saint-Armel était surmontée d'un clocher central, écroulé en 1508 et remplacé par la tour actuelle.

Parmi les chapelles, la chapelle de Quéhéon fut construite par Pierre du Guiny au XVe siècle. Comme toutes les anciennes églises ou chapelles, la *cathédrale* de Ploërmel est orientée est-ouest.

Entièrement contruite en granit dans le style de la troisième période ogivale, elle est élégante, malgré la lourdeur de sa tour carrée et la teinte sombre des lierres, grâce à la finesse et à la légèreté de ses sculptures, à la fantaisie de ses gargouilles étranges, à l'élancement de ses pignons dentelés, au flamboiement de ses fenêtres gothiques. Quant aux nombreux écussons que l'on voyait autrefois, ils ont été martelés en 1793.

Après avoir décrit la *cathédrale* intérieurement et extérieurement, l'auteur nous parle de ses verrières. La chapelle du Crévy, à gauche du maître-autel, fut fondée au XVIe siècle. C'est dans cette chapelle qu'on a placé le socle du tombeau des ducs Jean II et Jean III. La fenêtre de cette chapelle possède un vitrail daté de 1602 ; on y distingue des scènes de la Passion. La sacristie fut

construite vers 1460 sous la chapelle de saint Armel. Cette chapelle renferme de magnifiques verrières, l'une représentant la vie de saint Armel, une autre une figure de Vierge ravissante et saint Michel.

Dans la chapelle de Malleville, fondée sous le vocable de sainte Anne, par les sires de Malleville, fut placé en 1821 le tombeau des ducs de Bretagne. Il existait encore six autres verrières dont la plupart sont modernes.

Des applaudissements accueillent la communication de M. de Bellevue, qui, comme le dit si bien M. Lanjuinais en remerciant l'auteur, avait le double avantage d'intéresser les Ploërmelais et les archéologues.

M. l'abbé Martin donne lecture d'un mémoire sur le rapport des monuments mégalithiques avec les tombeaux des Phéniciens et Egyptiens. Son travail lui a été inspiré à la suite d'un voyage qu'il a fait en Egypte. La première ressemblance se trouve du côté de la masse de ces constructions en général qui manifestent une idée de force caractéristique de la religion païenne après la décadence du monothéisme. En second lieu, la forme : le menhir c'est l'obélisque, le pylône, la stèle funéraire.

Le tumulus formé de galgals ne rappelle-t-il pas la pyramide? Le dolmen avec ses galeries et ses chambres funéraires figure aussi, d'après l'auteur, l'hypogée. Troisièmement l'intérieur: le tombeau est la maison du mort, comme le temple est celle du dieu. M. l'abbé Martin établit un rapport entre le dolmen et l'hypogée: les dolmens renferment un mobilier funéraire comme les tombeaux égyptiens.

Pour les alignements de Carnac, l'auteur donne l'explication suivante : de même que les allées de sphynx aboutissaient aux temples et parfois aux hypogées, ainsi les alignements de Carnac semblent une main sacrée placée dans le voisinage de la nécropole du tumulus Saint Michel et conduisant aux cromlechs qui seraient comme les sanctuaires des Celtes. D'après une photographie de la Table des Marchands révélant une sorte de blason, on peut conclure qu'il n'est qu'une imitation des cartouches royaux d'Egypte.

Il existe donc des rapprochements indéniables entre les monuments mégalithiques et les tombeaux égyptiens dont l'idée est venue par les Phéniciens. L'auteur conclut que la religion est un fait primitif universel ininterrompu. Si elle avait souffert une

solution de continuité, l'histoire serait ensevelie dans les ruines d'un lointain passé.

M. Lanjuinais fait remarquer à l'auteur qu'on trouve des monuments mégalithiques non seulement en Bretagne, mais dans toute l'Europe, en Asie, en Afrique, etc.

M. de Villers demande à M. l'abbé Martin s'il a lu l'ouvrage de M. de la Sauvagère sur le même sujet, et le Mémoire du docteur Zambucco lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, traitant la même question. M. Le Bouteiller conseille à M. Martin de lire l'ouvrage de M. Sophus Müller.

Enfin avant de lever la séance, la parole est donnée à M. de Villers qui lit le vœu suivant de la part de M. de l'Estourbeillon, député, directeur de la section d'archéologie :

L'Association Bretonne, considérant :

1° Que les exemples fournis par les traditions du Passé sont, pour les jeunes générations, le meilleur enseignement de l'Avenir;

2° Qu'il importe plus que jamais de divulguer et de répandre, par tous les moyens, parmi nos compatriotes, la connaissance de tous les détails de l'histoire nationale bretonne jusqu'ici trop délaissée et méconnue;

3° Qu'il paraît élémentaire que nos cités et nos villes connaissent au moins les grandes lignes de leur histoire, les noms de leurs bienfaiteurs et leurs principales illustrations;

4° Qu'un des meilleurs moyens de les faire connaitre et de ne pas les oublier est d'en conserver le souvenir, en décorant de leurs noms, nos places, nos rues et nos voies publiques.

Emet le vœu que le Conseil municipal de la ville de Ploërmel, dont un certain nombre de voies publiques ne sont pas dénommées, rappelle désormais par leur dénomination le souvenir de ses grands hommes et des principaux faits de son histoire, tels que ceux : de nos ducs, d'Arthur Gruel, défenseur de Ploërmel en 1487; de Philippe de Montauban, chancelier d'Anne de Bretagne; des généraux de la Boissière et Dubreton; de Messire Baudeville, traducteur de la légende de saint Armel; de Mlle de Lourme qui refit au XVIIIe siècle l'hôpital à ses frais, etc., etc.

Signé : DE L'ESTOURBEILLON

M. le Maire répond qu'il s'associe pleinement à ce vœu : que d'ailleurs déjà des noms de personnages historiques ploërmelais ont été donnés à ses rues, mais qu'après le départ du Congrès, tout pénétré des leçons d'histoire locale, on ne pourra qu'entrer plus avant dans cette voie.

Vendredi 10 septembre.

Après la messe célébrée à l'intention des membres défunts de l'Association, la séance ouvre, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. le chanoine Peyron.

M Oheix nous donne lecture d'un travail fort curieux et offrant beaucoup d'intérêt pour les habitants du pays; il est intitulé : *Le prix de la vie à Ploërmel au XVIIIe siècle.* Il s'agit des comptes de la gouvernante du château de Lezonnet, en Loyat. Ce château appartenait alors à Mme la présidente de Cornulier. Le compte, commencé le 22 octobre 1744, finit le 8 avril 1745. Nous voyons les journaliers payés 7 sous à la journée quand ils ne sont pas nourris et probablement 4 sous quand ils le sont. Les pourvoyeurs de gibiers ne semblent pas exagérer leurs prix : les perdrix sont cotées 4 ou 5 sous ; un canard sauvage 7 sous ; les lièvres et les lapins 2 sous. Tous les vendredis on achetait le poisson ; 4 tanches montaient à 1 livre 12 sous ; le cent d'huîtres à 7 sous. La principale nourriture du personnel devait être le porc salé ; le boucher prenait 8 sous et le prix des animaux variait entre 7 et 15 fr. A côté de la maison se trouvait ce que nous appellerions l'exploitation agricole : le mille de foin valait en 1746 7 fr ; les vaches se cotaient : 37, 42 et 48 fr.

Une sèche analyse ne peut rendre la façon spirituelle et humoristique que le jeune érudit qu'est M. Oheix a su donner à son récit. Aussi le président ne se fait que l'interprète des auditeurs en remerciant et en félicitant M. Oheix de sòn intéressante communication et l'engageant à poursuivre ses recherches.

Le président donne ensuite la parole à M. Barbeau, clerc de notaire à Ploërmel, qui fait part des recherches du même genre qu'il a pu glaner dans les minutes notariales. Ces recherches, comme il le fait remarquer, viennent corroborer celles de M. Oheix.

M. le marquis de Bellevue communique ensuite un mémoire portant pour titre : *Etudes sur la conjuration de Pontcallec, dans le pays de Ploërmel.* La conjuration de Pontcallec a eu pour théâtre presqu'exclusivement la sénéchaussée de Ploërmel et pour acteurs principaux les habitants du pays. L'âme de la conjuration fut le comte de Lambilly, marquis de Baul Kerveno, connu sous le surnom de Maître-Pierre, alors âgé de 37 ans et habitant ses châteaux de Lambilly et de Kergrois. Dès l'arrivée du maréchal de

Montesquiou (d'Artagnan), représentant en Bretagne du pouvoir royal, le comte de Lambilly fut une bête noire. En 1718 il obtint son exil, avec celle de sa famille et de plusieurs gentilhommes bretons. Ces mesures exaspérèrent les esprits et donnèrent lieu à une conjuration. Le lieu de réunion était à Jugon, au château de Lourmois, le but véritable était de soulever une insurrection. Nous ne relaterons pas ici la conjuration, l'espace nous faisant défaut. On sait que ce fut par trahison qu'on parvint à saisir quatre des anciens chefs du complot, de Pontcallec, de Talhouët, de Montlouis et du Couëdic. Condamnés à mort le 20 mars 1720, ils furent exécutés le lendemain sur la place du Bouffay, à Nantes. Emaillée d'anecdotes intéressantes, de renseignements inédits, la relation de M. de Bellevue est décrite dans un style impeccable ; on trouve dans ce travail deux qualités rarement jointes ensemble : la science de l'historien et la délicatesse de l'écrivain.

La parole est ensuite donnée à M. Sageret, qui communique au nom de M. le vicomte de la Grancière un mémoire intitulé : *L'industrie dite Acheuléenne dans le centre du Morbihan. Le paleolithique inférieur en Bretagne-Armorique.* Après avoir cité quelques exemples, l'orateur démontre qu'actuellement il existe des stations acheuléennes parfaitement caractérisées : celle de la Ganterie, en Pleudihen ; celle de l'Ouchette et du Pas-Chalène, commune de Montbert (Loire-Inférieure). Ce mémoire fort intéressant termine la séance du matin.

A neuf heures du matin, la section d'agriculture tint une séance sous la présidence de M. le comte de Lambilly.

M. Allain, avocat à Ploërmel, fit une conférence sur la situation agricole dans l'arrondissement. Il donna des aperçus très intéressants sur la création des vergers.

C'est devant une salle comble et devant un public d'élite venu des environs que s'ouvre la séance de l'après-midi sous la présidence de M. le comte Lanjuinais.

M. le président annonce qu'il a reçu une lettre de M. le doyen Loth, membre corrrespondant de l'Institut, remerciant de l'avoir nommé président d'honneur, mais ajoutant qu'il a le regret de ne pouvoir assister au Congrès cette année.

Puis la parole est donnée à M. le marquis de Bellevue, qui donne lecture de deux vœux : le premier relatif à la protection des monuments mégalithiques qui vont être enclavés dans l'a-

grandissement du camp de Coëtquidan, le deuxième à la création d'une sorte de panthéon de toutes les célébrités ploërmelaises. M. le maire répond qu'il s'associe pleinement à ce vœu et qu'il en voit facilement la réalisation, surtout s'il peut compter sur la bonne volonté de ses concitoyens et particulièrement sur la science de M. de Bellevue. De vifs applaudissements accueillent ces paroles.

Puis M. de Bellevue communique son mémoire sur *M. Tuault de la Bouverie, dernier sénéchal de Ploërmel.* Joseph Tuault naquit à Ploërmel, le 20 mars 1744, d'une famille originaire de Picardie. Après s'être marié à demoiselle Abillan, il habita tantôt Quéjau, tantôt Ploërmel.

Il exerça pendant 23 ans la charge de sénéchal de Ploërmel avec une sagesse et un désintéressement qui lui amena l'estime de ses concitoyens et une grande popularité. Il refusa une première fois d'être anobli : il accepta cette distinction en 1815. En 1789, il prononça un remarquable discours à l'assemblée des électeurs du Tiers-Etat de cette sénéchaussée. Après sa nomination de premier député de la sénéchaussée de Ploërmel, M. Tuault de la Bouverie avait gagné Versailles. Sa conduite à l'Assemblée peut se résumer en deux mots : franchise et loyauté. Arrêté une première fois, en 1793, il fut incarcéré à Ploërmel, mais il réussit à s'évader ; lassé d'errer dans la campagne, il vint se constituer prisonnier. Quand il fut mis en liberté, ses concitoyens le nommèrent juge au tribunal du district et commandant de la garde nationale. Cette popularité redoutable le fit arrêter de nouveau, et il ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre. Nous ne suivrons pas Tuault dans ses tribulations. Elu député du Morbihan, chevalier de la Légion d'honneur en 1810, anobli par Louis XVIII, conseiller général en 1814, il assista à la cérémonie de Mi-Voie. Il mourut à Ploërmel le 22 août 1822, à l'âge de 98 ans.

M. de Bellevue exhibe les portraits gravés de Tuault.

Après cette intéressante communication, M. le maire de Ploërmel se lève et, se faisant l'interprète des Ploërmelais, demande que M. de Bellevue, dont on a admiré l'érudition depuis l'ouverture du Congrès, fasse l'histoire de Ploërmel. Cette proposition est acclamée par l'assistance. M. de Bellevue répond que s'il ne fait pas imprimer ses recherches, du moins il en laissera le manuscrit à la ville de Ploërmel.

Puis la parole est donnée à M. de Laigue, qui, au nom de M. le

vicomte du Halgouët, lit un mémoire sur : *les fonctions des grands sénéchaux féodés et héréditaires de Rohan.*

Au XIII[e] siècle, Ploërmel était le siège d'une juridiction ducale considérable ; elle comprenait 200 paroisses et trêves, et atteignait à la fois Saint-Jouan de l'Isle et Rieux, Corlay et Baud. Parmi les seigneuries qu'englobait cette juridiction, la vicomté de Rohan était la plus importante par l'étendue de son territoire, par la puissante origine de ses titulaires, par l'alliance de tous les fiefs sortis de l'ancien Porhoët.

Ce fut Jean le Bon qui concéda à Alain de Rohan que l'appel de tous ses vassaux ressortirait exclusivement à Ploërmel ; situation qui fut maintenue jusqu'en 1603, date de l'érection de la vicomté en duché pairie. Parmi les officiers dépendant de la justice seigneuriale, se trouvait le sénéchal féodé et héréditaire de Rohan. Outre le titre de grand justicier, les titulaires de la sénéchaussée possédaient ceux de grand sergent féodé et de premier maître d'hôtel de la vicomté. On voit que la charge était considérable, d'autant que les bénéfices qui y étaient attachés étaient importants.

L'acte fondamental pour étudier cette charge date de 1258 ; c'est une reconnaissance par le vicomte de Rohan des droits et des devoirs du sénéchal féodé. Le rôle du sénéchal consistait principalement à accompagner l'alloué chaque jour et à lui servir d'assesseur. Le sénéchal ne pouvait ni s'absenter, ni quitter les plaids sans congé et licence de l'alloué. C'est aux assises générales de la vicomté que le sénéchal avait un rôle prépondérant, en évoquant aux yeux de tous les prérogatives du grand maître de justice dans la vicomté. Il siégeait auprès du vicomte de Rohan, l'assistait et expédiait parfois les causes en ses lieu et place. Au XV[e] siècle sa situation était déjà moins importante, et la déclaration du domaine de Rohan de 1680 ne mentionne pas cette charge.

Le mémoire de M. du Halgouët est fort intéressant au point de vue de l'étude du droit seigneurial, et, comme le fait remarquer M. Lanjuinais, M. du Halgouët est un digne héritier de M. de la Borderie.

Avant la fin de la séance, M. Zudaire fait passer sous les yeux des membres présents quelques objets provenant de sa collection. Nous citerons d'abord un chandelier d'église en bois, très finement sculpté, du XVII[e] siècle ; une croix processionnelle,

en cuivre repoussé, du XV[e] siècle ; une hache canaque en jadéite ; une tire-lire en terre cuite, provenant de Corseul. Il exhibe au nom de M. l'abbé Giffart une Vierge en faïence avec la légende N.-D. des Carmes. A chaque objet, M. Zudaire raconte fort spirituellement quelques anecdotes qui dérident l'assistance et qui remportent un vif succès.

Le soir M. le marquis de Bullevue donne lecture de fraîches légendes. La première est intitulée : la légende de Trécesson. Auparavant l'auteur fait l'historique du château de Trécesson, superbe échantillon de l'architecture féodale du XIV[e] siècle, baigné par un étang.

Là, on raconte que les abeilles étaient attirées par une odeur mystique qui, au bout d'un certain temps, les faisait tomber mortes sur le pavé de la salle. Puis nous frissonnons au récit de la mort de cette jeune mariée enterrée vivante, et dont on voyait, avant la Révolution, le voile sur l'autel de la chapelle de Trécesson. M. de Bellevue nous narre cette légende en une délicieuse poésie fort délicatement écrite et qui est très applaudie. Vient ensuite la légende de l'Homme Rouge de Baraton, dont on aperçoit la silhouette la nuit à une fenêtre du château, recouvrant un pourpoint rouge. Cette curieuse légende admirablement contée dans une jolie pièce en vers qui est fort goûtée de l'assistance.

M. le Président remercie vivement le conférencier.

Puis la parole est donnée à M. le comte de Busnel sur : la *mise en emploi des terrains pauvres*. Cette savante étude agricole démontre que M. de Busnel connaît à fond la question ; il donne de sages conseils sur les essences qui doivent être plantées, sur la méthode des plantations qui doivent être employées, et termine d'une façon très spirituelle.

M. le vicomte Hervé du Halgouët prend ensuite la parole sur *les gouverneurs de Ploërmel, syndics et sénéchaux*.

Il nous trace tout d'abord la description des cérémonies pour l'entrée du Gouverneur de Guémadeuc, en 1637.

Il cite parmi les principaux membres de cette famille Bertrand de Guémadeuc, en 1489-92. Cette puissante famille conserva la charge de gouverneur jusqu'au XVII[e] siècle. Les Guémadeuc non seulement avaient une somptueuse résidence aux environs de Ploërmel, mais ils possédaient dans la ville un hôtel confortable.

Avant que Ploërmel fût pourvu d'un gouvernement hérédi-

taire, la ville était occupée par le duc de Brétagne, par des capitaines gouverneurs tantôt anglais, tantôt retons. M. du Halgouët nous fait ensuite l'historique des syndics, des maires et sénéchaux de Ploërmel, dont on doit précieusement conserver le souvenir en reconnaissance de la lourde charge dont ils assumaient la responsabilité. L'auteur joint à son travail la liste et la date d'entrée en fonction de ces notables.

En terminant, il émet le vœu que la municipalité donne à des rues de Ploërmel les noms des principaux d'entr'eux, entre autres celui de Pierre Perret, sieur des Croslais qui, au XVIe siècle, sauva la ville en infligeant une défaite aux Ligueurs.

Malgré l'aridité de cette étude, M. Lanjuinais sait que cette histoire locale a intéressé vivement l'assistance et remercie l'auteur au nom de la ville de Ploërmel et des historiens bretons.

A l'issue de la séance M. Houal, avocat à Ploërmel, fait passer sous les yeux des membres présents une épée en fer datant du XIVe siècle trouvée à Mi-Voie, sur le champ de bataille du Combat des Trente.

La séance est levée à 10 heures.

Séance de clôture.

Le samedi matin a eu lieu la clôture du Congrès. Dans la salle de la mairie, devant une nombreuse assistance, M. le comte Lanjuinais, directeur général prend la parole en ces termes :

« Mesdames,
« Messieurs,

« L'heure de notre inévitable séparation va bientôt sonner, et ce n'est pas sans tristesse, croyez-le bien, que nous nous préparons à quitter Ploërmel où nous avons été si bien accueillis. Nous emporterons le plus agréable souvenir de notre séjour dans cette ville hospitalière et j'espère que, de votre côté, vous n'oublierez pas trop vite l'Association Bretonne. Ce n'est pas un espoir chimérique si j'en juge par le nombre et l'attention de nos auditeurs ; leur assiduité à nos séances est une preuve sans réplique du plaisir qu'ils ont éprouvé à entendre nos conférenciers ; et c'est, ce me semble, le plus bel éloge qu'on puisse faire de leurs travaux.

« La bienveillance que vous nous avez témoignée m'amène à demander à ceux d'entre vous qui ne font pas encore partie de l'Association Bretonne de s'y affilier. Il suffit pour cela d'être présenté par deux membres de la Société et de payer une modeste cotisation annuelle de 15 francs, en échange de laquelle on reçoit le bulletin de l'Association, c'est-à-dire un très intéressant volume dans lequel sont insérés la plupart des mémoires lus au Congrès. Chacun peut, chez nous, donner libre carrière à ses goûts, en s'attachant à suivre de préférence, soit les séances de la section d'archéologie et d'histoire, soit celles de la section d'agriculture qui, on vous le disait l'autre jour avec beaucoup de raison, a été la grande initiatrice des immenses progrès réalisés par les cultivateurs bretons depuis 25 ou 30 ans. Quant à la section d'archéologie et d'histoire, vous venez de la voir à l'œuvre et je n'ai pas besoin de vous vanter ses mérites.

« J'ajoute que nous sommes, sinon féministes, au moins beaucoup plus galants que ne le sont généralement les sociétés similaires, puisque nos rangs sont ouverts aussi bien aux dames qu'aux messieurs.

« Il me reste maintenant un devoir très agréable à remplir, celui de remercier toutes les personnes qui ont bien voulu nous aider à organiser notre Congrès. Si j'en oublie quelques-unes, elles voudront bien m'excuser.

« Le premier nom qui me vient naturellement sur les lèvres est celui de M. l'abbé Rabgeau, curé archiprêtre de la cathédrale de Ploërmel. Il nous a souhaité la bienvenue en des termes qui ont su trouver le chemin de nos cœurs et son discours, dans lequel il a si éloquemment défini le rôle de l'Association Bretonne, sera pour notre bulletin de 1910 la meilleure des préfaces.

« Je dois aussi des remerciements à M. le duc de Rohan, qui nous a si bien reçus à Josselin mardi et mercredi derniers. Malgré le Pardon et les fêtes de Notre-Dame du Roncier dont les préparatifs absorbaient tout son temps, il a bien voulu accepter la présidence du Congrès et nous a adressé une charmante allocution au cours de laquelle il nous a exprimé toute sa sympathie pour une Société dont il est lui-même un des plus anciens membres.

« M. le docteur Guillois, maire de Ploërmel et conseiller général, a des droits tout particuliers à notre reconnaissance. C'est grâce à ses démarches qu'un grand nombre de congressistes,

menacés de coucher à la belle étoile, ont pu trouver des chambres confortables mises gracieusement à leur disposition par des habitants de votre ville que je ne saurais trop remercier. C'est enfin lui qui nous a si aimablement ouvert les portes des salles de la mairie, dans lesquelles nos deux sections ont pu s'organiser dans d'excellentes conditions.

« Je tiens enfin à remercier, comme ils le méritent, les orateurs et les conférenciers qui ont su rendre nos séances si attrayantes. Nous avons perdu depuis quelques années de savants et très précieux collaborateurs ; mais ils ont heureusement laissé des élèves jaloux de marcher sur leurs traces, qui garderont intactes nos traditions.

« Le bureau de l'Association Bretonne n'a pas encore pu fixer d'une manière absolument définitive l'emplacement du Congrès de 1910. Si nous parvenons, comme tout nous le fait espérer, à nous entendre avec la Société d'agriculture de la Loire-Inférieure pour organiser, à frais communs, un Concours agricole départemental, nous irons très probablement à Blain. Dans le cas contraire, nous examinerons s'il y a lieu de choisir une autre ville et nous vous ferons connaître, en temps utile, la décision du bureau. »

M. le docteur Guillois, maire de Ploërmel et conseiller général, se lève à son tour. « C'est avec un sentiment de tristesse, dit-il, que nous voyons arriver le terme du Congrès de l'Association Bretonne. Par vos remarquables conférences si intéressantes et si fort goûtées du public ploërmelais, vous nous avez fait mieux connaître notre pays et partant mieux l'aimer. Aussi n'est-ce pas adieu que nous vous disons mais au revoir. »

Enfin M. le marquis de Bellevue clôt la séance par une jolie pièce de vers sur le chêne de Lemo ; il termine en disant :

« Oui ! la Bretagne vit ! Jeune encore est sa sève ;
« Notre passé fut grand, notre avenir est beau.
« Et je vois reverdir, à jamais, dans mon rêve,
« Et la Bretagne, et le vieux chêne de Lemo ! »

∴

J'ai déjà dit tout le bien que je pense des *Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne de 1491 à 1589* publiés par M. le Vicomte de Calan, président de la Société des *Bibliophiles Bre-*

tons et de l'Histoire de Bretagne. Le tome II de cet important travail nous mène depuis les Etats de 1572 jusqu'à ceux de 1588. Nous y retrouvons les mêmes détails qu'au tome I ; naturellment les procès-verbaux sont plus étendus et par suite plus intéressants encore. Mais au milieu de tous ces noms du Clergé, de la Noblesse et du Tiers, on a peine à se reconnaître, et c'est la plume en main qu'il faudrait lire les *Documents* si l'auteur, avec la conscience et le soin qu'il apporte à ses ouvrages, ne nous avertissait qu'il prépare un tome III qui comprendra les corrections et additions ainsi que les tables détaillées des personnages et des localités cités dans les trois volumes. Nous aurons ainsi un ensemble de renseignements inédits de premier ordre sur les Etats de Bretagne, et ce sera l'honneur de la *Société des Bibliophiles Bretons* et de son distingué président de nous les avoir donnés.

Sous la forte impulsion donnée par la *Société Historique et Archéologique de Saint-Malo*, on travaille ferme au Pays d'Alet. Trois publications de la plus grande valeur, dont deux parues cette année même, nous en fournissent la preuve. C'est d'abord l'*Histoire du Collège de Saint-Servan* par M. Jules Haize, secrétaire de la Société (Saint-Servan, Haize, 1909, prix 3 fr.) qui forme à elle seule toute une page de l'histoire de cette ville : M. Haize nous y retrace le passé de l'Instruction à Saint-Servan avant et après la Révolution, puis la fondation du Collège et ses fastes pendant le XIX[e] siècle. Parfaite monographie que viennent agréablement animer de belles illustrations. — L'*Histoire du monastère de Saint-Benoît situé en la ville de Saint-Malo* (Saint-Servan, Haize, 1909), manuscrit des archives municipales publié et annoté par M. Riéger, dont la *Revue de Bretagne* a déjà eu le plaisir de rendre compte. Ce monastère, fondé en février 1611 par un réfugié catholique anglais William Gifford, traversa bien des vicissitudes jusqu'à la Révolution qui en fit une caserne et à l'Empire qui le transforma en magasin de tabacs. On lira avec plaisir cette histoire de l'un des monastères les plus intéressants de Bretagne. — Enfin *l'Inventaire sommaire des Archives Communales de Saint-Malo postérieures à 1790; période révolutionnaire*, par M. Harvut, chef de bureau à la mairie (Saint-Malo, P. Chenu, 1907) qui vient compléter utilement celui des archives anciennes publié en 1883 et permettra de reconstituer l'histoire de Saint-Malo jusqu'à l'époque du Consulat. La célébrité de la

ville et le rôle qu'elle a joué dans notre histoire font de ces inventaires des documents de premier ordre.

La Vie de Saint Gildas, par M. l'Abbé Fonssagrives (*Saint-Gildas de Ruis et la Société bretonne au VIe siècle, 493-570.* Paris, Poussielgue, 1908. Prix : 3 fr. 50) ne laisse dans l'ombre aucun trait de l'existence du saint patron de l'abbaye de Ruis : voyages, missions, pèlerinages, enseignement, fondations monastiques, légendes, il nous renseigne sur tout. Je gage que peu de saints bretons n'ont eu et n'auront jamais de biographies poussées aussi loin. Au moment où quelques hagiographes se mettent à douter de la venue de Gildas en Armorique — opinion que discute M. l'abbé Fonssagrives, — on voudra connaître en détail les conclusions critiques qu'il donne dans ses pièces justificatives. Pour tous *Saint Gildas de Ruis* aura du charme, et les âmes pieuses « y trouveront un aliment à leur dévotion » : c'était le désir de l'éminent directeur du Cercle du Luxembourg, et ce sera sa joie de le voir réaliser. — Parmi les autres œuvres du même auteur je tiens à signaler *le Vice et ses Risques* (Paris, Poussielgue, 1904. Prix : 1 fr.) et l'*Education de la Pureté*, Conseils aux parents et aux maîtres (nouvelle édition. Paris, Poussielgue, 1909), deux études excessivement pratiques, inspirées par la piété la plus haute et la mieux entendue.

Mme J. Baudry, dont nos lecteurs sont à même d'apprécier ici même le grand talent d'historien, vient de mettre ce talent au service de son cœur et de consacrer à la mémoire d'une amie et à la glorification de sa famille, une brochure biographique et bibliographique que la Société Académique de Nantes a récompensée très justement d'une médaille d'argent : *Une Bretonne de Lettres, La Ctesse Jégou du Laz* (Hennebont, Normand, 1909). La *Revue de Bretagne* est heureuse de pouvoir lui adresser ses respectueuses félicitations. Son livre écrit « de tout son cœur » comptera parmi les biographies les plus sincères et les plus complètes qui soient sorties d'une plume bretonne.

Pendant trois ans, M. l'Abbé Joseph Louet a publié dans le *Bulletin paroissial de La Celle en Coglès* une série d'articles qui ont passionné les lecteurs de ce petit journal. Ces articles ont été réunis et leur auteur vient de les faire paraître en volume sous ce titre : *La Chouannerie et le Clergé Constitutionnel dans un coin de Bretagne — Arrondissement de Fougères* (Dans toutes les librairies : Prix : 1 fr. 50). On sait que la Chouannerie sortit

en partie du pays de Fougères qu'habitait La Rouërie : les luttes pour la liberté y furent aussi plus acharnées qu'ailleurs. Il ne faut donc pas être surpris du succès qui a accueilli ce fruit des travaux de M. l'Abbé Louet qui n'a d'ailleurs ménagé ni sa peine ni son temps pour le rendre instructif et captivant.

Quatre prêtres nantais, — quatre martyrs — versèrent leur sang pour la défense de leur foi le 2 septembre 1792 à Paris. Ce furent H.-Aug. de la Mulonnière, de Sucé, prêtre de Saint Sulpice ; Joseph Bécavin, de Carquefou ; Augustin Porlier, chapelain des Dervallières ; Jean Ch. M. Bernard du Cornillet, de Châteaubriant, chanoine de Saint-Victor. M. l'Abbé P. Grégoire, notre érudit collaborateur, leur consacre d'excellentes études qu'on trouvera à Nantes chez l'auteur, 3, rue Soubzmain et dans les principales librairies catholiques. Prix : 1 fr. 50. Ce sont quatre belles pages à ajouter au catalogue des gloires de la grande ville bretonne qui en compte tant.

M. Bahon Rault continue la série de ses *Saints de Bretagne*. Après *Saint Hervé* de M. Le Comte de Laigue, *Saint Samson* de M. l'Abbé Duine, voici *Saint Melaine* de M. l'Abbé Millon. Très bien éditées, très bien illustrées, ces brochures dont le besoin se faisait absolument sentir, rencontrent auprès du grand public breton une faveur toujours plus grande. La dernière en date, *Saint Melaine* (Rennes, Bahon Rault, 1909. Prix 0 fr. 75. Franco 0 fr. 85) a été mise en vente et distribuée aux souscripteurs le jour même de la fête du glorieux évêque de Rennes, alors que le panégyrique venait d'être prononcé dans la chaire de l'église Notre-Dame (Saint-Melaine) par M. l'Abbé Millon lui-même. Sous presse : *Saint Gwennolé* par M. le C[te] de Laigue.

M. Séverin Canal a donné dans les *Annales de Bretagne* (juillet 1909) une très bonne notice sur Auguste-Robert de Pomereu, intendant d'armée en Bretagne en 1675-1676, après la révolte du Papier Timbré. L'auteur rappelle les causes de cette révolte et démontre comment la mission de Pomereu consista pour celui-ci à n'être qu'un maître des requêtes, commissaire extraordinaire ; « comme les autres commissaires extraordinaires il eut à ce titre une influence générale et assez imprécise dans la lente préparation de l'Intendance de Bretagne ».

Dans la *Double Confession* (Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909. Prix : 3 fr. 50) M. Ch. Le Goffic a traité cet éternel sujet, l'amour, mais avec quelle vigueur ! C'est d'abord cette faute qui

apporte avec elle et pour toujours le malheur ; ce sont ensuite cette jeune femme faible et imprudente, ce mari victime de son devoir. Le roman eût été empreint tout au long d'une grande tristesse si l'enfant ne nous était apparu à la fin, rayon de soleil après la tempête : avec lui les derniers nuages se dissipent...... Mais la mère est morte de chagrin. On retrouve dans la *Double Confession* toutes les qualités de style de M. Le Goffic.

Le *Dernier duc de Bretagne* par M. Paul-Yves Sébillot, (Paris, Union internationale d'éditions, 26, rue Bonaparte, 1909. Prix : 1 fr. 50), nous montre en son auteur un peu d'inexpérience et beaucoup d'imagination, de la minutie et du mouvement. On est heureux de lui voir adopter le roman historique, ce genre en général si palpitant et qui peut contribuer considérablement à la diffusion de l'histoire, surtout de l'histoire régionale ou locale que l'on n'apprend pour ainsi dire pas dans les établissements d'instruction. Mais, comme la critique ne veut pas perdre ses droits, je me permettrai de faire observer à M. Paul-Yves Sébillot qu'il n'aurait pas dû faire du Connétable de Richemont le père du duc François II.

Notre excellent ami M. le Vicomte Olivier de Gourcuff, en bon Nantais et en poète délicat qu'il est, a tenu à ajouter quelques fleurs gracieuses au bouquet que la Société Académique de Nantes a cueilli en l'honneur d'Elisa Mercœur. Son *Roitelet chez l'Aigle* (à propos en un acte, en vers. Imprimerie de *Nantes Mondain*, 1909), représenté le 27 juin 1909, nous conte une visite de la jeune Nantaise chez l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe*. Et puis une carte postale reproduisant deux portraits d'Elisa dessinés par Gigoux et Deveria et une vue de son tombeau en 1840. (Chez les libraires de Nantes).

On suit l'énergique et courageuse campagne menée par M. le Comte de Lantivy dans la *Revue critique des Idées et des Livres* et dans les journaux de Paris et de Bretagne en vue d'obtenir la solution du régionalisme provincial par le moyen d'Etats professionnels. Dans la *Question Bretonne* (Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1909), M. de Lantivy analyse l'esprit celte avec ses qualités et les dangers auxquels il se trouve exposé, et étudie successivement la race bretonne, sa religion, ses aspirations, la crise actuelle, le celtisme et le démocratisme, notre formation historique, le duché, la province, les libertés d'hier et de demain. Les questions traitées ici ne sont pas des chimères. Comme le dit si

bien le marquis de la Tour du Pin la Charce dans la préface : « La philosophie la plus pure se dégage, dans cet ouvrage, de la connaissance la plus exacte des milieux et des courants » ; mais « M. de Lantivy a voulu aussi conclure », et la conclusion si pratique proposée par lui est la seule qui puisse clore la question bretonne et sauver la petite patrie.

Le Mont Saint-Michel court un danger terrible. M. Marius Vachon, membre du Comité des sites et monuments pittoresques du Touring Club, a eu la très heureuse idée de prendre la défense de la Merveille de l'Occident dans une publication dont le titre Le *Mont Saint-Michel du péril de la... Terre* (Paris, Nourrit, 1909. Prix : 1 fr.) nous dit tout le but. Quand on l'aura lue, quand on aura contemplé les superbes photographies et les cartes qui l'accompagnent, on n'aura que plus d'ardeur à réclamer la « coupure de la digue insubmersible à 1500 mètres du Mont et le remplacement de cette partie de la digue par une estacade à large claires-voies permettant à la mer de circuler librement autour de l'île à toutes les marées — et l'arrêt des exhaussements de terrains à 1500 mètres de l'île. »

Le Mont Saint-Michel Inconnu de M. Etienne Dupont (Nantes, Durance, 1909), essai de reconstitutions historiqnes et de décorations intérieures, nous guérit un peu de cette impression de froideur et de tristesse qui nous étreint pendant la visite du Mont. C'est le complément obligatoire du guide du touriste.

Nouveau fascicule du *Finistère pittoresque* de M. G. Toscer. C'est le quatrième de la Cornouaille et il comprend Douarnenez, Pont-Croix, la Pointe du Raz, l'Isle de Sein, Plogastel Saint-Germain. Rappelons que le prix du fascicule, 1f75, est réduit à 1f50 pour les souscripteurs au volume complet qui formera 8 livraisons d'au moins 64 pages (S'adresser à l'Imprimerie Kaigre, 4, rue du Château, Brest). A signaler dans le fascicule, à côté du texte toujours parfait, de remarquables illustrations, entre autres le porche de Pont-Croix, la Fontaine et le Portail de Saint-Tujean. Quelles notes intéressantes que celles de M. Jourdan de la Passardière sur les étymologies des noms de paroisses !

Petit indicateur Simon, guide de Bretagne, contenant l'horaire des chemins de fer, tramways, et des marées, et de nombreux renseignements sur les lieux d'excursion et de bains de mer. Hiver 1909-1910. Prix : 0f 20. Abonnement : 1 fr.

R. L.

ENQUÊTE SUR LES LIBERTÉS RÉGIONALES

ET LA FORMATION D'ÉTATS PROVINCIAUX

EN BRETAGNE

Sous les auspices de la *Revue critique des Idées et des Livres.*

Vannes, le

MONSIEUR,

C'est aux patriotes bretons que s'adresse notre appel. Il les aidera, croyons-nous, à préciser leur pensée, pour activer le retour à la vie régionale et son épanouissement en institutions rajeunies.

Depuis que l'État moderne, confondant la fonction de gouverner avec celle d'administrer, a dissous ou paralysé les organismes séculaires où s'exprimaient les intérêts des collectivités françaises, la société nationale est en voie de liquidation. Après avoir découpé le territoire, de la façon la plus arbitraire et fait table rase des franchises provinciales, une législation impitoyable s'acharne contre les droits de la commune, contre ceux de la profession et contre ceux de la famille.

Trouver le remède à ces maux est un problème qui relève de la politique générale. Toutefois il doit être envisagé d'abord à travers les réalités proches de chacun de nous. N'avons-nous pas tous des liens familiaux, locaux, régionaux et même — puisque tous nous avons des *devoirs d'état* — professionnels ? Appliquons-nous à les biens discerner, car le patriotisme véritable, autrement dit réfléchi et fécond, est à ce prix.

En Bretagne, les sources d'un droit public magnifiquement tempéré jaillirent à travers l'histoire, pleines de saveur et d'é-

nergie. De tout temps, nos aïeux y puisèrent le courage de lutter contre les empiétements du pouvoir central. Grâce à eux, notre petite patrie n'a point cessé d'être une région type, caractérisée par le sang, le langage, les mœurs, les traditions, les croyances, enfin par le souvenir d'une antique autonomie, que le contrat d'union avec la France ne devait point abolir. Le nivellement moral n'a pas eu raison de sa foi. Le nivellement politique n'a pu détruire le *principe* de ses libertés administratives.

Un renouveau y est donc possible. Aussi bien ne s'agit-il point de galvaniser le passé. Il s'agit d'abord — comme la raison l'exige — de mettre à profit l'expérience, de pénétrer la méthode qui valut naguère, avant la décadence des institutions et le triomphe de l'individualisme, aux franchises municipales et provinciales un vigoureux épanouissement, au travail organisé une longue période de prospérité (1). Il s'agit ensuite de *lutter* pour la vie, en appliquant cette méthode aux éléments amorphes de la société contemporaine.

On a compris qu'il appartient au régionalisme d'inaugurer, en dehors de la politique de parti, le régime des compétences. La formation d'Etats provinciaux, vraiment représentatifs des intérêts et des droits sociaux, y pourvoirait. Mené avec prudence et ténacité, le mouvement s'imposerait assez facilement. Il gagnerait de proche en proche, et la démonstration la plus positive serait faite d'un ordre décentralisé. On s'occuperait ensuite de le réaliser officiellement.

En même temps qu'un effort de la plus haute valeur sociale, l'expérience dont il s'agit ne serait pas moins en Bretagne l'application moderne du droit traditionnel. Comme les anciens, les nouveaux Etats interviendraient pour le vote de l'impôt et son emploi. Sans les rendre dépositaires du pouvoir législatif, la faculté d'émettre des *vœux* et *remontrances* constituerait à leur profit, de la manière la plus utile, le droit de consultation. Autant de moyens pour tenir tête au pouvoir central. A l'instar des trois ordres de jadis, mais avec une compétence — donc une autorité — plus étendue et plus nuancée, vraiment adéquate aux besoins modernes, les Chambres professionnelles des nouveaux

(1) Dans une série d'études sur la *Question bretonne*, réunies en brochure avec une lettre-préface du marquis de la Tour-du-Pin la Charce, le signataire de ces lignes a développé des considérations de l'ordre historique et social qu'il ne peut reproduire ici. (Paris, avril 1909, Nouvelle Librairie Nationale).

Etats fourniraient dans leurs *cahiers* la matière première de la législation.

Ainsi la Bretagne recouvrerait l'autonomie administrative. Du même coup, dans le mariage français, elle retrouverait avec sa dignité la part d'indépendance qui lui convient. Résultat doublement précieux, car l'accomplissement de la *fonction provinciale* conditionne la vie de toute nation.

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien nous donner votre avis sur la formation et le rôle de modernes Etats de Bretagne. Encore une fois il ne s'agit ici que de politique régionale : la défense des intérêts et des droits de la Bretagne vis-à-vis du pouvoir central étant seule — mais intégralement — en jeu.

Voici les points principaux sur lesquels nous sollicitons votre réponse :

1° Que pensez-vous, en principe, d'Etats de Bretagne ayant pour but d'assurer la décentralisation administrative, en s'appuyant à la fois sur le droit provincial et sur la représentation professionnelle ?

2° Quelles seraient les attributions de ces Etats ? De quelle manière et dans quelle mesure pourraient-ils aujourd'hui réaliser l'autonomie provinciale ? C'est le point de vue politique. Il est éclairé par l'histoire des libertés bretonnes.

3° Comment ces Etats devraient-ils être composés, pour qu'ils fussent vraiment représentatifs de tous les intérêts régionaux ? C'est le point de vue social. Il est lié, de la façon la plus étroite, aux nécessités de l'heure présente.

4° De quelle manière préparer une telle réforme ? Ne convient-il pas surtout d'organiser le régionalisme professionnel, en propageant parmi les syndicalistes les principes de l'organisation corporative ? Avant de songer à la réunion d'une assemblée provinciale, ne doit-on pas obtenir des représentants des intérêts bretons — tant moraux qu'économiques— la rédaction de *cahiers* officieux ?

5° Les revendications de la Bretagne établies, dûment et solennellement motivées, ne conviendra-t-il pas de les notifier au gouvernement, en même temps qu'une mise en demeure de respecter dans les lois les libertés nécessaires ?

6° Cet appel n'étant pas écouté, tous les représentants d'intérêts bretons, défenseurs naturels de l'âme et du corps de la province,

n'auraient-ils pas le devoir d'organiser la lutte contre l'Etatisme ? Quels moyens légitimes pourraient-ils employer ?

Ces points ont trait à la doctrine et à l'action. Nous vous prions, Monsieur, de les envisager, en ne considérant que l'intérêt de la petite patrie, loyale épouse de la grande. Toute autre considération doit être rigoureusement bannie de cette enquête.

Veuillez agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Un Breton régionaliste.
Comte DE LANTIVY-TRÉDION.

Les résultats de l'Enquête seront publiés dans la *Revue critique des Idées et des Livres*, éditée par la Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris.

Prière d'adresser les réponses au comte DE LANTIVY, château de Lantivy, par Vannes (Morbihan).



TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

TOME XLII. — DEUXIÈME SEMESTRE

let. 50. — Décembre. 312. — *La Bretagne, de l'origine à la réunion, son histoire, ses coutumes et ses mœurs*, par Alain Raison du Cleuzion; *Le Parlement de Bretagne, 1554-1790*, par Frédéric Saulnier; *Les Langues romane et bretonne en Armorique*, par J. Loth; *Histoire de la Guerre de la Vendée 1793-1815, par Joseph Clémanceau*, publiée par l'abbé Uzureau; *Prieurés anglais de la dépendance de Saint-Serge d'Angers : Tolnes, Tywardreth, Minster*, par dom Léon Guilloreau; L'*Ame Bretonne, nouvelle édition en deux séries*, par Ch. Le Goffic; *Bretonneries d'Automne*, par Louis Boivin; *Jean Doublet*, par Gaston de Raimes; *Les Ruisselets*, par Mathilde Delaporte; *Plougastel-Daoulas, notes sur sa situation économique*, par Jean Choleau; *La Langue Bretonne en 40 leçons*, par F. Vallée; *Discours prononcé le 30 mai 1909 sur la place du Vieux Marché à Rouen au cours des fêtes commémoratives de Jeanne d'Arc*, par le M[is] de L'Estourbeillon. Juillet. — *Documents inédits relatifs aux Etats de Bretagne de 1491 à 1589*, par le V[te] de Calan; *Histoire du Collège de Saint-Servan*, par Jules Haize; *Histoire du monastère de Saint-Benoît, situé en la ville de Saint-Malo*, par M. Riéger; *Inventaire sommaire des Archives Communales de Saint-Malo postérieures à 1790, période révolutionnaire*, par M. Harvut; *Saint-Gildas de Ruis et la Société Bretonne au VI[e] siècle, 493-570*, par l'abbé Fonssagrives; *Le Vice et ses Risques*, par le même; *L'Education de la Pureté*, par le même; *Une Bretonne de Lettres, la Comtesse Jégou du Laz*, par M[me] J. Baudry; *La Chouannerie et le Clergé Constitutionnel dans un coin de Bretagne, arrondissement de Fougères*, par l'abbé Louet; *Les Martyrs Nantais de septembre 1792*, par l'abbé P. Grégoire; *Les Saints de Bretagne: Saint Hervé*, par le C[te] de Laigue, — *Saint Samson*, par l'abbé Duine, — *Saint Melaine*, par l'abbé Millon; *Auguste Robert de Pomereu, intendant d'armée en Bretagne, 1675-1676*, par Séverin Canal; La *Double Confession*, par Ch. Le Goffic; Le *Dernier Duc de Bretagne*, par Paul-Yves Sébillot; Le *Roitelet chez l'Aigle*, par le Vicomte O. de Gourcuff; *Carte postale*, par le même; La *Question Bretonne*, par le Comte de Lantivy; Le *Mont-Saint-Michel au péril de .. la Terre*, par Marius Vachon; Le *Mont-Saint-Michel inconnu*, par Etienne Dupont; Le *Finistère Pittoresque*, par G. Toscer; *Petit Indicateur Simon*.

De Lantivy de Trédion (C[te]). Enquête sur les libertés régionales et la formation d'États provinciaux en Bretagne. Decembre. 335.

Mathurin (Abbé Joseph). Notre-Dame-de-Longpont et Anne de Bretagne. Décembre. 296.

Orain (Adolphe). La Chouannerie dans l'arrondissement de Vitré. Juillet. 26. — Monographie de la commune de Chartres à 9 kilomètres de Rennes. Août 96. — Monographie de la commune d'Orgères à 15 kilomètres de Rennes. Septembre. 139.

Picquenard (Docteur C. A.). Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper. Septembre. 113.

Chronique des Bibliophiles Bretons. Octobre.

Le Gérant : F. Chevalier.

Vannes. — Imprimerie Lafolye Frères.

REVUES BRETONNES

L'HERMINE : 20e ann. Mensuel. 1 an 12 fr. Union postale 15 fr. Le numéro 1 fr. 25. Les abonnements partent du 20 octobre. Directeur : Louis Tiercelin, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

LES ANNALES DE BRETAGNE : 24e ann. Trimestriel. 1 an 10 fr. Union postale 12 fr. 50. Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes. Rédacteur : G. Dottin, 37, rue de Fougères, Rennes.

LE CLOCHER BRETON : 15e ann. Mensuel. 1 an 5 fr. 50. Directeurs : René Saib et Madeleine Desroseaux. Bureaux, 29, rue Belle-Fontaine, Lorient.

BULLETIN DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE D'ARCHITECTURE ET D'ARCHÉOLOGIE DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON : 9e ann. Tous les deux mois. 1 an 5 fr. Quimper.

LA REVUE MORBIHANNAISE : 13e ann. 1 an 5 fr. Directeurs : J. BULÉON, Vte de la Grancière. E. Sageret. Chez Lafolye, Vannes.

LA PAROISSE BRETONNE DE PARIS : 11e ann. Mensuel, 1 an, 2 fr. 25. *Directeur* : M. l'abbé Cadic, 13, rue Littré, Paris (VIe art).

LA JEUNE BRETAGNE : 6e ann. mensuel. 1 an, 2 fr. pour la Bretagne, 2 fr. 50 pour le reste de la France. Bulletin d'études et d'action sociales. Rennes, 30, rue Hoche.

FEIZ HA BREIZ : 10e année. Tous les mois. 1 an 3 fr. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser à M. Cardinal, recteur de Saint-Vougay, par Plouzévédé (Finistère), et pour les abonnements à M. Caroff, vicaire aux Carmes, Brest (Finistère).

BRETONED PARIS. Bulletin de la Société « La Bretagne », 5e année. 1 an, 2 fr. 50. Direction : 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

REVUE DU PAYS D'ALETH : 6e année, mensuel. 1 an, 3 fr. Directeur : Jules Haize, rue Jacques Cartier, Saint-Servan.

LE PAYS D'ARVOR : 4e année, 1 an, 5 fr. Directeur : Jacques Pohier, à Ancenis (Loire-Inférieure). Administration et Bureaux, 25, Haute Grande Rue, Nantes.

REVUE DU BAS-POITOU, 22e année, trimestrielle ; 1 an : 8 fr. No 2 fr. 50. — Dr M. René Vallette, à Fontenay-le-Comte.

L'ANJOU HISTORIQUE — 9e ann. tous les 2 mois. 1 an : 6 fr. *Dr* : M. l'abbé Uzureau, aumônier, à Angers. *Editr* : M. Siraudeau, 4, Chaussée Saint-Pierre, Angers.

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES. 24e ann. mens. 1 an, 15 fr. No 1 fr. 50. *Direct.* M. Paul Sébillot, 80, boulev. St-Marcel. Paris.

LA REVUE BLEUE, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

LA VENDÉE HISTORIQUE. — (Revue de la Vendée militaire). Tous les quinze jours ; — Edit. sur papier fort, 6 fr. 50 ; édit. ord. 5 fr. — Dr Henri Bourgeois, à Luçon (Vendée).

REVUE DE L'ANJOU, 59e année, 12 fr. par an. — Librairie Germain et Grassin, Angers.

LA REVUE HÉRALDIQUE, fondée en 1862. Mensuel, Directeur, Vte de Mazières-Mauléon. Bureaux : 8, rue Daumier, Paris

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, 5, rue St. Simon, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Excursions de Paris et de Rouen au Havre et Vice-Versa
par Chemins de fer et bateau à vapeur.

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et Le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, l'Administration des Chemins de Fer de l'Etat délivre jusqu'au 30 septembre 1909, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits qui permettent d'accomplir en bateau à vapeur le trajet de Rouen au Havre, ou Vice-Versa, et le reste du voyage en Chemin de fer.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou Vice-Versa.

1re Classe, 32 fr.; 2e classe, 23 fr.; 3e classe, 16 fr. 50 :
Durée de validité 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou Vice-Versa.

1re Classe, 13 fr.; 2e classe, 9 fr.; 3e classe, 7 fr. 50 ;
Durée de validité 3 jours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Au 1er juillet, la Compagnie d'Orléans a réalisé les améliorations suivantes :

Les trains Rapides « Bains de mer » circulant quatre fois par semaine entre Paris et Quimper et vice-versa ont lieu tous les jours pendant la période du 1er juillet au 14 octobre inclus.

Le premier part de Paris-Quai-d'Orsay à 9 h. 11 soir et arrive à Vannes à 6 h. 4 matin.

Le second part de Vannes à 10 h. 19 soir et arrive à Paris-Quai-d'Orsay à 7 h. 12 matin.

Le train Express du matin de Nantes sur la Bretagne est rétabli comme chaque été ; il part de Nantes à 6 h. 15 matin au lieu de 5 h. 27 et arrive à Vannes à 8 h. 40, à Auray à 9 h. 2, à Lorient à 9 h. 46, à Concarneau à 11 h. 17, à Quimper, 10 h. 57, à Pont-l'Abbé à 11 h. 49, à Douarnenez à midi 1, et à Landerneau à 1 h. 27 soir.

Le train Omnibus venant de Lorient arrivant à Vannes à 6 h. 47 soir est retardé d'environ 2 heures, il part de Lorient à 7 h. 13 soir, d'Auray à 8 h. 15 et arrive à Vannes à 8 h. 41 soir.

Vannes. — Imprimerie Lafolye frères, 2, place des Lices.


Princeton University Library
32101 064992124



